PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN.

PENDANT L'ANNÉE 1848.

S.961.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1848.

ROUEN,

IMPRIMERIE DE ALFRED PÉRON,

Rue de la Vicomté, 55.

1848.

Rapport

SUR LES TRAVAUX

DE LA

CLASSE DES SCIENCES DE L'ACADÉMIE,

PENDANT L'ANNÉE 1847—1848,

PAR M. J. GIRARDIN,

secrétaire de cette classe.

En lisant l'exposé analytique des travaux accomplis par l'Académie pendant cette année, si féconde en orages politiques, on pourrait croire que ses membres, indifférents à la chose publique, ont oublié leur mandat de citoyens pour ne se souvenir que de leur qualité d'amis de la science; ce serait bien mal les juger. Tous ont rempli leurs devoirs civiques, tous ont donné des gages de dévouement à l'ordre et à la liberté. Mais une fois la tourmente extérieure apaisée, ils ont redemandé à l'étude et ses jouissances paisibles et ce calme qui remet des secousses violentes. Le désir d'apprendre et l'espoir de faire quelque pas dans la carrière des découvertes est un besoin si vif qu'on ne peut

échapper à ses obsessions, même au milieu des préoccupations les plus graves de la vie commune; ce qui l'entretient et l'active, c'est la certitude d'être utile un jour, et de ne jamais être nuisible. Telle est, d'ailleurs, l'influence des réunions d'hommes que le même goût rassemble; le feu sacré s'y exalte par la juxta-position, comme ces morceaux de métal que la puissance galvanique échauffe quand ils se touchent, mais qui perdent leur force aussitôt qu'ils sont isolés.

Comme toujours, les sciences physiques et naturelles, les sciences médicales et économiques, dans leurs théories élevées aussi bien que dans leurs applications, ont occupé une partie des instants de l'Académie. Forcé de me restreindre, en raison de la multiplicité des questions sur lesquelles je dois appeler l'attention, je ne citerai que les faits essentiels, laissant à chacun le soin d'en comprendre la portée, et d'en déduire les conséquences utiles à la science ou à l'humanité.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

Mémoire de M. Boutan, sur la caléfaction des corps liquides.

M. Boutan, professeur au Lycée, appelé à coopérer aux travaux de l'Académie, a pris pour sujet de son discours de réception l'examen des phénomènes anormaux et encore si obscurs qu'on désignait naguère sous le nom de *Phénomènes de Leidenfrost*, et qu'on nomme aujourd'hui, avec M. Boutigny, *Caléfaction des corps liquides*. On sait que ces phéno-

mènes consistent dans la propriété d'une goutte d'eau projetée sur une surface incandescente, d'être repoussée du corps chaud, de s'arrondir en sphéroïde et de présenter un mouvement de rotation, sans paraître se réduire en vapeur. Depuis Leidenfrost qui a observé le premier, en 1756, cette singulière propriété des liquides, jusqu'aux physiciens de nos jours qui n'ont découvert que quelques particularités de plus dans le phénomène, la question n'a pas fait un seul pas au point de vue théorique, et les explications présentées sont ou insuffisantes ou en désaccord avec les faits.

C'est ce que démontre notre nouveau confrère par la discussion des théories émises. Il essaie, à son tour, d'interpréter, d'une manière plus rationnelle, le fait si remarquable de la suspension de la goutte caléfiée, son inaptitude à mouiller la surface rouge de feu, et la basse température qu'elle possède, et pour cela il emploie le seul moyen qui permette de marcher d'un pas sûr dans le domaine des sciences, l'expérimentation. Renonçant aux procédés défectueux employés par les quelques physiciens qui ont essayé de résoudre la question capitale en discussion, M. Boutan a cherché dans les courants thermo-électriques un moyen plus sensible et plus délicat de mesurer les températures. Il y avait, toutefois, bien des difficultés à surmonter pour se mettre à l'abri de la grande variabilité de ces cou-

rants lorsqu'on les utilise à la manière habituelle. Notre confrère a su habilement éviter toutes les causes d'erreurs, à l'aide d'un appareil très ingénieux et fort simple qu'il a imaginé. Je ne puis en donner ici la description, ni reproduire les détails des expériences qu'il a permis d'exécuter. Les personnes qui prennent de l'intérêt à ces points élevés de la physique pourront lire en entier le mémoire de M. Boutan dans le *Précis* de cette année. Il me suffira de dire, en ce moment, que tout a conduit l'auteur à rattacher la théorie de la caléfaction aux lois bien établies du calorique.

Réponse de M. Chéruel au discours de M. Boutan.

Dans sa réponse au discours de réception de M. Boutan, M. Chéruel, président, a retracé, dans un tableau aussi brillant que fidèle, tout ce que l'Académie a entrepris et réalisé dans l'intérêt des sciences physiques. Je me fais un devoir de reproduire ce passage remarquable :

« Il n'est pas sans importance, dit M. Chéruel, de jeter quelquefois un regard rétrospectif sur la marche des idées ; on s'instruit, on s'encourage, on se stimule par l'exemple des devanciers. »

« Il est très agréable, dit Fontenelle, et ce plaisir « renferme beaucoup d'instruction, de voir la route « que l'esprit humain a tenu, et, pour parler « géométriquement, cette espèce de progression, « dont les intervalles sont d'abord extrêmement

« grands, et vont ensuite naturellement en se ser-
« rant toujours de plus en plus. » (*Éloge de Mont-
mort.*)

« Il est bon, d'ailleurs, qu'en entrant dans cette enceinte, où chaque membre doit avoir sa spécialité, on sache à qui l'on succède, et quels devoirs impose l'héritage qu'on accepte.

« A l'époque de la fondation de l'Académie de Rouen (**1744**), les sciences physiques étaient encore dans l'enfance ; je n'en veux pour preuve que le témoignage du philosophe qui a si puissamment contribué à la populariser par l'ingénieuse facilité de son esprit. « Un peu de vrai, dit Fonte-
« nelle dans son *Eloge de Lémery*, était tellement
« dissous dans une grande quantité de faux, qu'il
« en était devenu invisible, et tous deux presque
« inséparables..... Les plus grandes absurdités
« étaient révérées à la faveur d'une obscurité mysté-
« rieuse dont elles s'enveloppaient, où elles se
« retranchaient contre la raison. On se faisait
« honneur de ne parler qu'une langue barbare, sem-
« blable à la langue sacrée de l'ancienne théologie
« d'Egypte, entendue des seuls prêtres, et appa-
« remment assez vide de sens. » A la barbarie inintelligible du langage, à la hardiesse des hypothèses peu soucieuses de la certitude lentement obtenue par l'expérience, il faut ajouter la confusion qui régnait dans le domaine des sciences

physiques. Les limites de chaque spécialité n'étaient pas nettement marquées, et Fontenelle lui-même, comprenant dans la physique, l'anatomie, la chimie et la botanique, disait : « Que la physique, en ce qui regardait la conservation de la vie, était partagée en trois branches : anatomie, chimie et botanique » (Préface des *Eloges.*)

« Ce fut au milieu de cette confusion que parurent les esprits d'élite qui, armés d'une méthode sure, dégagèrent la science de ténèbres épaissies par l'ignorance et le pédantisme. Lois de la gravitation, découverte du paratonnerre et des aréostats, pile de Volta, galvanisme, application de la vapeur à l'industrie, tels furent, en quelques années du XVIII^e^ siècle, les progrès immenses des sciences physiques. Ce magnifique élan du génie à la recherche des lois de la nature, ces spéculations de la science qui tournaient à l'avantage de la vie matérielle et affermissaient l'empire de l'homme sur la terre, trouvèrent des adeptes fervents dans le petit groupe qui a formé le noyau de notre Académie.

« Lecat était un de ces esprits heureusement doués qui varient leurs études sans les affaiblir, une de ces natures généreuses qui, au lieu de lutter contre la tendance de leur siècle, la comprennent et la régularisent. Grand anatomiste, naturaliste éminent, il fut en même temps chimiste et physi-

cien. Parcourez les premiers volumes de nos mémoires, vous le verrez s'occupant des phénomènes de l'électricité (t. I, p. 67), d'observations météorologiques (t. II, p. 102), des causes du flux et du reflux de la mer (t. II, p. 141) du système de Newton (t. II, p. 142), de la chûte des corps graves dans l'espace (t. III, p. 162), en même temps qu'il fonde à Rouen, malgré des obstacles multipliés, une école d'anatomie, disserte sur les rapports des *règnes végétal et animal*, et semble entrevoir une partie des conclusions de la chimie organique de nos jours. J'aime aussi à retrouver, parmi les nombreux mémoires de Lecat, un travail philosophique sur la distinction de l'âme et du corps. Lecat établit cette vérité par un argument simple et lumineux : « A 60 ans, dit-il (t. II, p. 143), « je me souviens d'événements qui me sont arrivés « à 5, et ce souvenir m'affecte des mêmes senti- « ments de peine et de plaisir que j'éprouvai alors. « J'ai donc une âme, car cette propriété ne peut « appartenir au corps, et l'âme que j'ai à 60 ans, « est la même que j'avais à 5 ; car la représenta- « tion rigoureuse d'un objet ne peut appartenir « qu'à une substance exempte de changement. Or, « tout change dans notre système physique, et sur- « tout le fluide nerveux qui, dans le département « des sens, tient une place si importante. Donc le « système physique n'est pas le principe de la mé-

« moire; donc il existe en nous un autre prin-
« cipe qui est distinct des sens, et que nous appe-
« lons l'âme. »

« L'Académie perdit dans Lecat, en 1768, un membre zélé et infatigable, un secrétaire perpétuel aussi exact qu'intelligent, et dont l'esprit flexible et étendu embrassait tout le domaine des sciences. Heureusement, l'esprit de Lecat lui survécut dans notre Académie. Les dissertations sur le pendule (t. IV, p. 170), sur la capillarité (t. IV, p. 171), et l'électricité (t. III, p. 172), abondent dans les *Mémoires de l'Académie* à la fin du siècle dernier. On s'y occupe, avec un zèle digne d'imitation, des découvertes de Franklin (t. V, p. 197), des aréostats de Montgolfier (t. V, p. 197), des ascensions aériennes du normand Blanchard (ibid. p. 199), des expériences sur la lumière (ibid., p. 202) et le calorique (ibid, p. 209), et de la compressibilité des liquides (ibid, p. 214). J'ignore quelle est aujourd'hui la valeur de ces travaux, mais ils attestent l'activité intellectuelle de nos devanciers, et le soin avec lequel l'Académie se tenait à la hauteur de la science. Dambournay, Scanégatti, l'abbé Mongez, Levavasseur jeune, Lepecq de la Cloture, ne laissaient pas dépérir l'héritage de Lecat. Aux travaux sur la pesanteur des corps, sur l'air, l'électricité, les liquides, il faut ajouter de nombreux mémoires sur les phénomènes atmosphé-

riques et les causes des épidémies. L'abbé Mongez exposait à l'Académie la méthode à suivre dans les observations météorologiques (t. IV, p. 200); le docteur Morel insistait sur l'utilité de ces travaux (t. V, p. 90), et Lepecq de la Cloture en faisait une utile application à l'hygiène publique (ibid, p. 56, 64, 77, 80 et 82).

« La Révolution interrompit ces paisibles études, mais lorsque les passions politiques se furent calmées, lorsque l'autorité tutélaire du Premier Consul donna à la France la sécurité et la gloire, les Académies et les Ecoles se rouvrirent. Notre Académie reprit ses travaux en 1803, à l'époque même où le Lycée Impérial substituait un enseignement régulier aux cours un peu anarchiques des Ecoles centrales. L'étude des sciences physiques prit alors dans l'enseignement le rang qui répondait à son importance dans la Société. Les anciennes Universités ne lui avaient donné qu'une place secondaire. Dicter un cahier latin sur les lois de la matière et des corps, énoncer des théories surannées sur le vide et les tourbillons, s'appelait enseigner la physique. Il n'était pas question d'expériences pour rendre la vérité palpable, bien moins encore de ces méthodes sures, et d'une précision si parfaite dont vous venez d'exposer à l'Académie un remarquable exemple. Dans la nouvelle Université, les sciences prirent un rang plus convenable, et

notre Académie qui n'avait pas attendu cette impulsion centrale, reprit ses travaux de physique sous l'influence d'un homme qui a trop marqué dans l'existence de cette compagnie pour que je ne m'y arrête pas un instant.

« M. Vitalis, né à Bar-sur-Aube, en 1757, successivement professeur aux Colléges de Langres (de 1781 à 1785), et de Chartres (de 1785 à 1793), et à l'Ecole centrale de cette dernière ville (jusqu'en 1802)(1), fut appelé à Rouen en 1802. C'était un esprit facile et élégant; son instruction, peut-être superficielle, mais variée et appropriée à l'état d'une Société qui renaissait à la vie intellectuelle, et qui avait besoin d'une nourriture légère et agréable. M. Vitalis fut chargé de l'enseignement des sciences physiques au Lycée Impérial, et choisi par l'Académie pour secrétaire perpétuel de la Classe des Sciences; il a rempli ces dernières fonctions pendant près de 20 ans (1803-1822), et, comme il fut nommé quelque temps après professeur de chimie industrielle à l'Ecole municipale de Rouen, on peut dire, sans exagération, qu'il a été, à Rouen, pendant de longues années, le principal représentant des sciences physiques. Dans ces diverses fonctions, il montra toujours ses heureuses

(1) Ces dates sont prises dans les registres de l'Académie universitaire.

qualités de vulgarisateur ; tous ceux qui ont entendu ses ingénieuses leçons s'accordent à dire que jamais la science ne se déguisa sous un langage plus agréable. Il a été le maître d'une génération nombreuse et reconnaissante, et lui a enseigné à vivifier l'industrie par les principes de la chimie et de la physique. A l'Académie, la variété de ses connaissances, la justesse de ses appréciations convenaient parfaitement aux fonctions qu'il remplissait; aussi, a-t-il laissé dans cette ville et dans cette enceinte une mémoire aimée, et je lui ai d'autant plus volontiers donné quelques mots de souvenir que nos *Précis* attendent encore une notice biographique sur M. Vitalis, et une appréciation complète des services qu'il a rendus à la science et à l'Académie. M. Vitalis est mort en 1832.

« Les successeurs de M. Vitalis au Collége de Rouen et à l'Ecole municipale reçurent de l'Académie le même accueil. M. Lacaux, qui ne fit que passer dans la chaire de physique du Collége royal, siégea cependant dans cette Académie, et nos *Précis* contiennent plusieurs de ses mémoires. Je n'insisterai ni sur M. Cazalis, ni sur M. Person, auquel vous avez rendu un juste hommage; nous avons tous pu apprécier leur instruction solide, leur esprit sagace et leur méthode sévère. L'Académie a dû à ces savants et aux professeurs de l'Ecole mu-

nicipale de se maintenir toujours au niveau des sciences physiques. »

Recherches sur la chaleur latente de fusion, par M. Person.

Un autre mémoire de physique pure, non moins important que celui de M. Boutan, est celui que M. Person nous a envoyé de Besançon. Il a pour titre : *Recherches sur la chaleur latente de fusion.* Notre savant confrère s'est proposé de vérifier expérimentalement une relation très simple qui lie, selon lui, la chaleur latente d'un corps avec sa chaleur spécifique. Cette loi nouvelle conduit à des conséquences fort curieuses et à des données importantes sur la force moléculaire et sur la constitution intime des corps.

M. Person a opéré la détermination des chaleurs spécifiques et latentes de l'eau, du phosphore, du soufre, des nitrates de soude et de potasse. Si le mode d'expérimenter qu'il a employé n'est pas nouveau, il a introduit du moins dans la méthode des mélanges plusieurs modifications heureuses qui amènent des corrections nombreuses et importantes. Des résultats obtenus, il a cru pouvoir tirer cette loi : *La chaleur latente de fusion est la différence des chaleurs spécifiques à l'état solide et à l'état liquide, prise autant de fois qu'il y a de degrés depuis le point de fusion jusqu'au* 160° *au-dessous de zéro.*

Dans le cours de ses recherches, M. Person a constaté plusieurs faits curieux que voici :

— La chaleur latente de l'eau n'est pas constante, comme on l'avait cru jusqu'ici ; elle varie avec la température, et dans une limite de 5 unités de chaleur. — Le point de fusion du soufre varie avec la manière de le chauffer ; les écarts vont de 110° à 115°. — Le nitrate de soude présente, quoiqu'à un plus faible degré, le singulier phénomène de *surfusion* découvert par Faraday dans le soufre, et que M. Person a de nouveau reconnu.

Notre confrère a cherché à confirmer par le calcul tous les résultats de l'expérimentation directe, pour les cinq substances qu'il a examinées. Les différences entre les nombres qui représentent la chaleur latente calculée et la chaleur latente observée, sont très faibles et tout à fait dans les limites des erreurs possibles d'observation. En raison de cet accord remarquable pour des substances aussi diverses de nature et de propriétés, et dont les chaleurs latentes varient si considérablement, de 5 à 79 unités de chaleur, M. Boutan est disposé à admettre, avec l'auteur, la généralité de la relation qui existerait, d'après ce dernier, entre les deux sortes de chaleur des corps. Toutefois, il réclame de nouvelles recherches sur le phosphore.

M. Person, en terminant son curieux travail, donne à sa loi une expression nouvelle, qui découle, du reste, directement du premier énoncé. Voici cette expression : La chaleur qu'il faudrait enlever

à une masse liquide pour l'abaisser jusqu'à 160° au-dessous de 0°, peut se calculer comme si cette masse restait liquide, et sans que l'on ait à se préoccuper des changements d'état et de chaleur spécifique.

Il y a donc quelque chose de tout à fait particulier pour cette température de — 160°. Comment se fait-il que la différence des deux chaleurs spécifiques, additionnées depuis ce degré jusqu'au point de fusion, reproduise précisément la chaleur latente? Comment se fait-il que la chaleur contenue dans une masse qu'on prend liquide et qu'on refroidit jusqu'à ce point de 160°, puisse se calculer simplement par la chaleur spécifique du liquide, et sans connaître celle du solide ni la chaleur latente? Pourquoi toujours 160°, et pas une autre température?... C'est que, comme il le démontrera dans un second mémoire, à 160° au-dessous de 0°, il n'y a plus, d'après M. Person, de chaleur dans les corps.

« Si une pareille conséquence était bien démontrée, il faudrait, dit M. Boutan, singulièrement modifier nos idées sur la constitution des corps, car s'il n'y a plus de chaleur à 160°, il n'y a plus de force répulsive entre les molécules; l'attraction moléculaire n'est plus contrebalancée par une action opposée, et un équilibre nouveau devrait se produire sous l'effort de cette force unique. Mal-

heureusement, il est impossible d'étudier les corps sous ce nouvel état, car la plus basse température que nous puissions produire ne dépasse pas 100° au-dessous de 0°. »

L'Académie a donné son entière approbation à un mémoire qui a introduit dans la science une loi nouvelle, qui est riche de faits curieux, et qui a exigé de son auteur de savantes et consciencieuses recherches.

Observations météorologiques de M. Preisser.

M. Preisser a continué d'enregistrer tous les faits qui sont du ressort de la physique météorologique. L'Académie a voté l'impression de ces observations dans le Précis de 1848.

CHIMIE.

Analyse chimique des eaux qui alimentent les fontaines publiques de Paris, par MM. Boutron-Charlard et O. Henry.

Il n'est pas indifférent, au point de vue de l'hygiène et de la salubrité publiques, de faire servir toute espèce d'eau aux besoins d'une ville, car toutes celles qui sont à la surface du sol ne sont pas également propres à servir de boisson. En raison de cette circonstance, il y a utilité pour les administrations publiques de n'entreprendre de travaux hydrauliques qu'après avoir consulté la science. Hâtons-nous de le déclarer, partout les administrations font un appel au bon vouloir des chimistes, des physiciens, des médecins, des naturalistes, pour toutes les questions d'hygiène et de salubrité, et partout aussi le régime des villes va en s'amé-

liorant. L'étude des eaux a surtout beaucoup préoccupé depuis quelques années et les chimistes et les autorités locales. A Lyon, à Grenoble, à Saint-Etienne, à Marseille, à Besançon, à Rouen, à Paris, on a analysé les eaux, étudié les divers systèmes pour établir, améliorer ou augmenter les distributions d'eau potable, ou remédier aux inconvénients qui étaient survenus dans le régime habituel des réservoirs et des fontaines publiques.

Parmi les travaux de ce genre, nous pouvons citer, comme l'un des plus intéressants, celui qui a été exécuté par deux membres correspondants de notre Académie, MM. Boutron-Charlard et Henry, qui, sur l'invitation du préfet de la Seine, ont consacré trois années à l'analyse comparative de toutes les eaux artésiennes, de rivières et de sources, qui alimentent les fontaines de la capitale.

De toutes ces eaux, les plus pures sont celles du puits artésien de Grenelle, qui proviennent d'une profondeur de 547 mètres, avec une température de + 28°. En second lieu, arrivent les eaux de la Seine, puis les eaux de la Marne, la source d'Arcueil, l'eau du canal de l'Ourcq (alimenté par la rivière de ce nom et par neuf petits cours d'eau qui ont chacun leur nom particulier), les eaux de la Bièvre, et, en dernier lieu, les sources des Prés-Saint-Gervais et de Belleville. Dans toutes ces eaux, les sels qui prédominent sont les bicarbonates de

chaux et de magnésie, le sulfate de chaux et le sel marin; seulement, le sulfate l'emporte sur le carbonate de chaux dans les eaux de sources, ce qui est le contraire pour les eaux des rivières. Dans toutes, il y a des traces de nitrates alcalins, de sels de potasse, de matière organique, de silice, d'alumine et d'oxyde de fer. Dans les sources de Belleville et des Prés-Saint-Gervais, on a reconnu le sulfate de strontiane.

L'eau de la Seine ne paraît pas avoir subi de changement notable dans sa composition depuis trente ans. Elle est toujours plus impure en aval qu'en amont de Paris, et, suivant nos deux collègues, elle n'offrirait aucune différence sur ses deux rives, contrairement à l'assertion de Vauquelin. S'il y a doute sur ce fait curieux, pour l'eau de la Seine dans l'intérieur de Paris, il n'existe pas pour Rouen, car sur la rive droite l'eau est beaucoup plus impure que sur la rive gauche, ainsi que M. Preisser et moi l'avons constaté en 1842. Comme à Paris, l'eau de la Seine à Rouen est plus chargée de matières étrangères en aval qu'en amont; mais, dans tous les cas, elle est sensiblement plus pure à Rouen qu'à Paris, ce qui dépend de ce que, pendant son long trajet entre ces deux villes, elle a laissé déposer une partie de la silice et du carbonate de chaux qu'elle tenait d'abord en dissolution.

Les eaux de la Seine sont, depuis longtemps, gratifiées d'une propriété laxative qui se fait surtout remarquer sur les étrangers pendant les premiers temps de leur séjour à Paris. MM. Boutron et Henry doutent fort de l'existence de cette propriété, et ils sont disposés à reconnaître pour causes du trouble apporté dans les fonctions digestives chez les nouveaux arrivants, les fatigues d'une longue route, le changement de climat, de nourriture, d'exercice et d'habitudes.

Le mémoire de MM. Boutron et Henry, riche de faits scientifiques et de renseignements intéressants au point de vue de l'hygiène, est terminé par des conclusions à l'usage de l'administration municipale de Paris, et dont celle-ci, sans aucun doute, fera un bon profit dans l'intérêt des habitants de la capitale. Nos confrères ont donc rempli d'une manière très utile et très remarquable la lourde tâche qui leur avait été imposée en 1844 par M. de Rambuteau; aussi l'Académie a-t-elle accordé son approbation au travail de ses correspondants de Paris.

Composition de l'une de plusieurs sources de Vichy, et réflexions sur la manière

Nous devons à M. O. Henry de bonnes *Observations sur la composition chimique de l'eau de plusieurs sources de Vichy*, et des *réflexions* fort justes sur *la manière d'envisager* la composition des eaux minérales.

d'envisager la composition des eaux minérales, par M. O. Henry.

Notre confrère a découvert dans les eaux de Vichy, de Cusset et d'Hauterive, des principes qui avaient échappé jusqu'ici à l'analyse, à savoir : des bicarbonates de potasse, de strontiane, de lithine, des silicates alcalins et alumineux, le sulfate de chaux, le bromure et l'iodure de sodium, des traces de phosphate et de nitrate.

Jusqu'alors on avait rapporté uniquement au bicarbonate de soude les propriétés médicales des eaux de Vichy. Il est évident que le bromure, l'iodure de sodium, les sels de strontiane et de lithine, doivent contribuer aux effets thérapeutiques de ces eaux. La présence de ces principes permet actuellement de comprendre certains résultats que le bicarbonate de soude seul ne pouvait justifier.

Il n'est pas indifférent pour le médecin de savoir sous quelles formes, sous quels modes de combinaison existent dans les eaux minérales les différents principes salins que l'analyse chimique y dévoile. Est-il possible que celle-ci puisse arriver à faire connaître l'état réel de ces combinaisons qui se sont formées dans des conditions peu connues, et qui doivent être souvent détruites ou modifiées par les opérations analytiques auxquelles on soumet les eaux qui les renferment ? Telle est l'importante question que M. Henry s'est posée, et qu'il discute avec une rare sagacité. Après avoir avancé que, par suite de considérations déduites de la saveur

d'une eau, de la manière dont elle se comporte à l'action de la chaleur, de la lumière, sous l'influence de certains réactifs, et des essais comparatifs faits sur des mélanges artificiels connus, il est possible de découvrir, sans beaucoup d'hésitation, la composition primitive probable de cette même eau, M. Henry conclut que, loin de regarder comme impossible de décider par l'analyse quelle est la nature primitive d'une eau minérale, on peut affirmer que, dans la majorité des cas, cette détermination est facile, non contestable, et que les résultats établis peuvent devenir d'un intérêt puissant à la fois pour la thérapeutique et pour la géologie.

Arsenic dans les eaux ferrugineuses. Composition des eaux ferrugineuses de Rouen, par M. Girardin.

Un fait des plus imprévus nous a été révélé depuis fort peu de temps à l'égard de la constitution chimique de certaines eaux minérales; c'est la présence de l'arsenic et du cuivre dans beaucoup d'eaux ferrugineuses. Sur 92 sources minérales examinées, tant en France qu'à l'étranger, 75 contiennent de l'arsenic avec ou sans traces de cuivre. Les eaux de Forges sont au nombre de celles qui ne renferment pas d'arsenic, mais notre confrère M. Chevallier y a trouvé de petites quantités de cuivre.

Disons de suite, pour calmer les craintes que pourrait faire naître la présence de ces métaux

dangereux dans des eaux qu'on boit journellement, qu'ils ne s'y trouvent qu'en quantités, pour ainsi dire, infinitésimales, et par conséquent impuissantes à produire de fâcheux effets sur l'économie animale. Tout doit faire penser, au contraire, qu'ils contribuent pour quelque chose aux propriétés curatives de ces eaux.

MM. Chevallier et Gobley ayant engagé les chimistes de Rouen à répéter leurs expériences sur les eaux de la Maréquerie, qui ne leur ont point présenté d'indices d'arsenic et de cuivre, M. Girardin a entrepris des essais, non-seulement sur cette eau, mais aussi sur celle de Saint-Paul, également ferrugineuse, qui jouit encore de quelque crédit, et, de ses recherches, il conclut à l'absence des deux métaux en question dans les eaux ferrugineuses de Rouen. Provoqué par lui, notre confrère M. Marchand, de Fécamp, a fait les mêmes travaux sur l'eau ferrugineuse de Valmont ; il n'a pu y reconnaître la moindre trace d'arsenic, mais il y a constaté la présence d'une proportion sensible de cuivre.

M. Girardin a profité de cette circonstance pour jeter un coup d'œil sur les nombreuses sources minérales du département qui, toutes sans exception, sont ferrugineuses, quel que soit leur point de départ. Elles ont, à peu de chose près, la même composition : elles doivent leurs propriétés au

crénate et au carbonate de fer. L'analyse de l'eau de Valmont est due à notre confrère Marchand, de Fécamp, celles des eaux de Rançon, de la Maréquerie et de Saint-Paul ont été faites, en 1842, par MM. Preisser et Girardin.

Les médecins de Rouen devraient préférer à toutes les autres les eaux de la Maréquerie, qui sont les plus riches en sels de fer, et qui, pouvant être bues immédiatement à leur sortie de terre, offrent un médicament plus uniforme dans sa constitution, et plus constant dans ses effets que les eaux de Forges, qui ne nous arrivent que dans un état d'altération plus ou moins avancé. La raison d'économie vient encore appuyer cette substitution.

Dessalure de l'eau de mer, par M. Leudet.

La possibilité de rendre l'eau de mer douce et bonne à boire a occupé les savants de tous les pays et de tous les temps. M. Leudet, pharmacien au Havre, s'est fait l'historien de toutes les tentatives sur cet objet depuis Aristote jusqu'à nos jours. Dans sa notice historique, adressée à l'Académie, il mentionne les vains efforts de tous ceux qui eurent recours à la filtration, et raconte les différents essais qui, peu à peu, conduisirent à l'emploi de l'alambic pour la distillation de l'eau de mer, seul moyen, en effet, d'obtenir des résultats satisfaisants.

Poissonnier, médecin de Paris, fit connaître, en 1763, le premier appareil susceptible d'une

application générale. Il ne tarda pas à être adopté. M. de Grand-Closmêlé, armateur de Saint-Malo, le fit placer sur tous ses navires, et Bougainville, dans son voyage autour du monde, lui dut le salut de son équipage. C'était donc une invention belle et utile. Ainsi en jugea le docteur anglais Yrwing, qui copia l'appareil de notre compatriote, le présenta au Parlement comme étant de son invention, et escamota de la sorte 5,000 liv. de pension avec l'honneur de la découverte, malgré les efforts d'un autre anglais plus consciencieux, le physicien Dutens, qui publia un livre pour démontrer le procédé peu honorable du docteur Yrwing. L'erreur est bien plus facile à faire prévaloir que la vérité ; mille faits journaliers l'attestent; celui que nous rappelons en fournit une nouvelle preuve, puisque le livre de Dutens n'a pas empêché tous les auteurs qui se sont occupés de la question de la dessalure de l'eau de mer d'attribuer le mérite de l'invention de Poissonnier au docteur Yrwing.

Du reste, l'alambic de Poissonnier est tombé en discrédit et a été remplacé par d'autres qui permettent de distiller à bord, d'une manière à la fois plus commode et plus économique, l'eau nécessaire à la consommation. Aujourd'hui, les marins ne craignent plus, même dans leurs pérégrinations les plus lointaines, de manquer d'eau douce. Mais l'eau distillée obtenue, qui n'est pas

désagréable, ne pourrait-elle pas, à la longue et par un usage exclusif, altérer la santé des équipages ? Cette grave question, M. Leudet se l'est posée, sans pouvoir la résoudre, faute de temps ; en l'absence d'expériences concluantes, il pense qu'il y aurait toujours avantage à mettre en pratique le conseil donné par Hauton, dès 1690, c'est-à-dire à filtrer l'eau distillée à travers une couche de sable et de calcaire.

Il est à regretter que M. Leudet n'ait pas su que plusieurs membres de l'ancienne Académie de Rouen, Lechandelier, Oursel de Dieppe, l'intendant M. de Crosne, Macquer et Poulletier de la Salle, s'étaient occupés, en 1768, de la dessalure de l'eau de mer; il n'aurait pas manqué de les faire figurer dans sa notice historique. Disons encore que c'est au Havre que Poissonnier fit les premiers essais de son appareil de distillation, et que, très probablement, les armateurs de cette ville furent des premiers à adopter l'heureuse innovation du médecin de Paris.

Couleur bleue développée sur des silex, par M. Girardin.

Nous devons à M. Girardin la connaissance d'un fait qui offre de l'intérêt tant pour le chimiste que pour le géologue. Des cailloux d'alluvion en contact pendant quelque temps avec la chaux qui a servi à la dépuration du gaz de l'éclairage, ont acquis une coloration bleue plus ou moins intense.

La matière colorante, ainsi développée, n'est autre chose que du bleu de Prusse. Sa production doit être due à ce que les cyanures, contenus dans la chaux d'épuration, ont pénétré dans la pâte du silex et ont réagi sur l'oxyde de fer qui s'y trouve, en formant du bleu de Prusse qui est resté dans les pores superficiels de ces pierres.

C'est donc un phénomène du même ordre que celui qui se produit dans certains os fossiles, qui deviennent bleus et sont changés en *turquois s* par l'introduction d'oxyde de fer, et la création dans l'intérieur des os de phosphate de fer.

M. Girardin se sert de ces exemples de réactions chimiques, qui s'effectuent après coup dans les minéraux, pour expliquer la coloration des silex de la craie en jaune, en rouge, en brun, en noir, par l'introduction successive, dans l'intérieur des masses de silice blanche et gélatineuse, de dissolutions ferriques et de liquides alcalins qui ont produit, en se décomposant mutuellement, de l'oxyde ferrique ou ferroso-ferrique réparti uniformément jusqu'au centre du silex.

Des observations analogues viennent d'être faites en Angleterre par MM. Redwood, R. Porrett et Warrington, dans des circonstances absolument analogues à celles signalées par M. Girardin. L'explication que donnent ces divers chimistes de ce singulier phénomène se rapporte entièrement à

celle que nous venons d'indiquer, et leurs expériences confirment pleinement la théorie du secrétaire des sciences de l'Académie.

Bois employés dans la tonnellerie et leur action sur les vins, par M. Fauré.

Un chimiste de Bordeaux, membre de l'Académie, s'est occupé d'une question de chimie industrielle, qui a surtout de l'importance pour les pays viticoles. Il a voulu déterminer quelles sont les substances que les bois de chêne ou *merrains* communiquent aux vins que l'on met en contact avec eux, et découvrir pourquoi certains de ces bois ont une action favorable sur les liquides spiritueux, tandis que d'autres agissent d'une manière nuisible.

Après avoir constaté, au moyen de traitements chimiques rationnels et comparatifs, la nature des principes contenus dans les différentes espèces de merrains du commerce, et le degré d'action que l'éther, l'alcool et l'eau distillée exercent sur eux, après avoir reconnu quels sont, parmi ces principes, ceux que les diverses espèces de vins rouges et blancs, d'eau-de-vie et d'esprits enlèvent aux parois des barriques qui les renferment, M. Fauré s'est trouvé en mesure d'indiquer avec exactitude l'essence de chêne appropriée à chaque espèce de vin, de telle sorte que loin de rencontrer dans la barrique des éléments qui le dénaturent, le vin, convenablement logé, peut y trouver des principes

propres à l'améliorer ou à en faire ressortir les qualités.

C'est là, comme on le pressent, un résultat fort précieux pour l'industrie viticole. Nous pouvons affirmer que M. Fauré a complètement et habilement résolu la question tout à fait neuve qu'il s'était proposé de traiter.

Du plomb dans le sang, par M. Morin.

Un point fortement controversé, depuis une quinzaine d'années, parmi les chimistes qui s'occupent spécialement de médecine légale, c'est de savoir s'il existe constamment du cuivre et du plomb dans les organes de l'homme non empoisonné. On comprend la gravité de cette question, puisque, dans le cas de l'affirmative, on peut soutenir, dans l'intérêt de la défense des accusés, qu'il est difficile ou même impossible de distinguer le cuivre et le plomb, *naturels* ou *physiologiques*, des mêmes métaux pris comme toxiques, et prétendre que les métaux obtenus par les experts dans une suspicion d'empoisonnement sont uniquement ceux qui existent normalement dans nos organes.

En présence des assertions contraires émises à cette occasion par des chimistes aussi compétents que MM. Sarzeau, Hervy et Devergie, Orfila, Flandin et Danger, Chevallier, Millon, Ferdinand de Cattanei di Momo, notre confrère, M. Morin, a pensé qu'il était utile d'entreprendre de nom-

breuses expériences pour lever tous les doutes. Toutefois, il ne s'est préoccupé, dans cette première série de recherches, que de l'existence du plomb normal ou physiologique. C'est sur le foie qu'il a surtout expérimenté, attendu que c'est l'organe qui, en raison de ses fonctions, est le réceptacle de toutes les substances minérales que le sang charrie, et qui aussi, à cause de son état vasculaire, les retient avec le plus d'opiniâtreté.

A l'exception des foies d'enfants qui ne lui ont fourni aucun indice de plomb, M. Morin a constamment rencontré ce métal, en petite quantité, dans le foie des adultes et des vieillards. Mais quelle peut en être l'origine? Son absence dans le foie des enfants tendrait à faire supposer qu'il est introduit dans le corps des adultes par l'alimentation. Pour convertir cette conjecture en certitude, il faudrait rechercher ce métal dans le foie d'individus ayant succombé à des maladies longues pendant lesquelles aucune nourriture n'aurait été administrée. C'est ce que se propose de faire M. Morin, dès qu'il aura pu se procurer les matériaux convenables. Il a également le projet de rechercher le plomb dans les matières alimentaires les plus usuelles. Déjà, il a reconnu la présence de ce métal dans le *thé vert*. On sait aussi qu'on emploie l'acétate de plomb pour clarifier les eaux-de-vie factices.

Antimoine dans les pâtés de foie gras, par M. Morin.

En poursuivant ses recherches dans cette direction, M. Morin a constaté l'existence d'une petite quantité d'antimoine dans les pâtés de foie gras. La présence de ce métal dans cette sorte d'aliment ne surprend plus lorsqu'on sait que les éleveurs de volailles du Mans et de l'Alsace ont l'habitude d'ajouter aux matières alimentaires destinées aux oies, un peu de sulfure d'antimoine, dans l'intention d'activer l'engraissement. Disons de suite, avec M. Morin, que le composé antimonial n'est pas en assez forte proportion dans les pâtés, pour faire craindre aux gourmets le sort des bénédictins d'Erfuth que Basile Valentin fit mourir, en voulant les remettre de leur état de maigreur et d'affaissement, à l'aide d'une dose un peu trop forte d'un composé d'antimoine.

HISTOIRE NATURELLE.

Si de la chimie, nous passons à l'histoire naturelle, nous allons avoir à mentionner de nombreux travaux présentés à l'Académie.

Recherches de la houille dans le département.

Le Comité formé à Rouen par les soins de notre confrère, M. Pimont, pour la recherche de la houille dans le département, a enfin réuni, au commencement de cette année, le chiffre de 50,000 fr., nécessaire pour entreprendre des travaux de sondage. M. Pimont, connaissant l'intérêt que porte l'Académie à des recherches aussi utiles, et l'empressement qu'elle a mis à s'y associer, a

tenu la compagnie au courant de toutes les démarches du Comité. Celui-ci a fait étudier, par une commission composée de MM. de Saint-Léger, ingénieur en chef des mines, Pouchet, Girardin, Cisseville de Forges, Bailleul de Bolbec, et Carré fils de Rouen, la question de la localité la plus convenable aux sondages. Sur trois points différents, les environs du Havre, le pays de Bray, la vallée de la Seine à Rouen, la puissante masse de craie qui couvre le restant du département a disparu, et l'on voit à jour, ou au moins à peu de distance de la surface du sol, *l'argile de Kimmeridge* et le *calcaire de Portland* qui, après les sables verts, sont les formations immédiatement inférieures au terrain crétacé. C'était donc sur l'un ou l'autre de ces points qu'il fallait effectuer le sondage, afin d'avoir moins de couches à perforer. Ce qui a fait préférer au pays de Bray et au Havre un terrain situé sur la rive gauche de la Seine, non loin des abattoirs, à Sotteville, et appartenant à M. Lemoine, c'est qu'à conditions géologiques égales, il y a un avantage évident de position dans le cas de réussite, et, dans tous les cas, une plus grande facilité de surveillance des travaux par l'ingénieur des mines, qui veut bien les diriger.

Une autre commission, composée de MM. de Saint-Léger, Pouchet et Girardin, chargée de proposer un mode de sondage, a fait adopter, par le

Comité, le *forage à la corde*, tel qu'il est pratiqué par M. Goulet-Collet, ingénieur civil à Reims, qui a déjà opéré avec succès plus de cent quarante puits jaillissants, tant en Champagne qu'aux environs de Paris. Ce qui a déterminé la préférence en faveur du procédé chinois perfectionné, c'est surtout sa grande économie comparativement au mode artésien suivi par MM. Mulot, Degousée, Kind et autres; puis, en second lieu, la rapidité d'exécution des travaux. Le Comité espère que, pour moins de 50,000 fr., le forage pourra être poussé jusqu'à 500 mètres de profondeur, tandis qu'il eût fallu plus de 250,000 fr. par le procédé artésien.

Après avoir présenté la description du procédé de *forage à la corde*, et en avoir signalé tous les avantages, M. Pimont a donné communication des traités passés par le Comité avec le propriétaire du terrain sur lequel on doit opérer et avec le sondeur. L'Académie a eu la preuve que la condition qu'elle avait attachée à sa souscription, dans l'intérêt de la science, a été scrupuleusement observée, puisque le traité avec l'ingénieur renferme les deux articles suivants que je crois utile de reproduire ici :

« M. Goulet-Collet prend l'engagement de représenter au Comité des échantillons de toutes les couches qui seront traversées, et ces échantillons

seront toujours en assez grande quantité pour former quatre collections qui seront mises à la disposition du Comité, au fur et à mesure que chaque couche aura été traversée.

« Un journal de sondage sera tenu jour par jour par le contremaître, et constatera la profondeur atteinte, la nature des terrains traversés, et les difficultés ou accidents qui surviendraient. Un double de ce journal restera dans les mains du Comité ou de son délégué, qui aura toujours le droit de vérifier, à toute heure, son exactitude.

« En cas de difficultés survenues, le contremaître en donnera avis au Comité, dès le lendemain du jour où la difficulté se sera présentée. »

Quelle que soit l'issue des tentatives du Comité, il est certain que la science géologique en recevra de curieux et instructifs renseignements. Le but essentiel de l'Académie sera donc toujours rempli. Il lui est très agréable de voir un de ses membres à la tête d'une entreprise aussi éminemment utile et nationale.

Mémoires d'histoire naturelle médicale, par M. Guibourt.

Nous devons à notre confrère de Paris, M. Guibourt, plusieurs communications fort intéressantes relatives à l'histoire naturelle médicale. Il ne m'est permis que d'en donner, à mon regret, la simple indication.

Dans l'un de ses mémoires, M. Guibourt s'est at-

taché à dissiper les incertitudes qui existaient sur l'origine et les propriétés spéciales des diverses espèces de térébenthine du commerce.

Dans un second, consacré à l'examen des produits résineux connus sous les noms de *dammar*, *copal* et *animé*, et qui sont employés en quantités considérables à la fabrication des vernis, notre confrère a fait cesser la confusion qui a régné jusqu'ici sur ces résines, en en présentant une histoire physique et chimique complète.

Le troisième mémoire est une excellente monographie des sucs astringents connus dans le commerce des drogues sous les noms de *cachou*, *gambir* et *kino*. Grâce à M. Guibourt, on sait maintenant l'origine et la nature de ces sucs desséchés que l'on confondait continuellement entre eux, et dont la provenance était généralement mal indiquée dans les ouvrages de droguerie et de matière médicale.

Enfin, dans un quatrième mémoire, notre confrère a démontré que le végétal, importé depuis quelque temps en France sous le nom de *mousse de Jafna* ou *de Ceylan*, n'est autre chose qu'un fucus ou algue, *fucus lichenoïdes* de Turner ou *gigartina lichenoïdes* de Lamouroux. Ce fucus est fort analogue au *fucus crispus* qui est employé en pharmacie sous le nom de *carrageen*, et tous deux servent d'aliments dans les contrées où ils croissent.

Ils sont remarquables par l'abondance de la matière mucilagineuse qu'ils contiennent.

A l'occasion de la *mousse de Jafna*, que plusieurs auteurs ont regardée comme la matière première des célèbres nids d'hirondelles salanganes, si recherchés par les gourmets chinois, M. Guibourt examine la question encore si obscure de la nature et de l'origine de ces nids. Il est à peu près certain que ces nids sont formés principalement d'une matière azotée, en partie digérée et dégorgée par les hirondelles salanganes, qui sont très communes sur les rivages de la Cochinchine, de Java et des autres îles de l'Archipel Indien. C'est pour les Chinois le plus restaurant et le plus délicieux des mets dans l'épuisement; le moindre de ces nids, qui ne pèse pas 16 grammes, se paie aujourd'hui plus de 5 à 6 francs, et il s'en fait un commerce prodigieux, de 12 millions de francs au moins, d'après les plus modernes voyageurs (1).

---

(1) Voici quelques détails sur les nids de salangane (*hirundo esculenta*), extraits du rapport de M. Girardin; ils complètent les renseignements fournis par M. Guibourt:

« Ces nids, qu'on extrait de cavernes deux fois l'an, sont partagés en trois qualités, dont voici les prix respectifs à Canton :

« La première qualité..... 274 fr. le kilog.
« La deuxième — 218
« La troisième — 125

Coloration des rainettes, par M. Pouchet.

La rainette verte (*hila viridis*) éprouve fréquemment des mutations de coloration passagères et spontanées, absolument semblables à celles que l'on a signalées depuis si longtemps sur les caméléons, les iguanes et d'autres sauriens; elles sont

---

« Java exporte tous les ans.... 340 piculs de nids (le picul vaut 133 livres.)
« Sumatra, Bornéo et Madoré.. 350
« Macassar..... 20
« Banca et Bali..... 345
« Diverses îles qui envoient directement à Batavia..... 345

« Total..... 1,378 piculs ou 212,050 livres, dont la valeur ne peut être au-dessous de 12 millions de francs.

« Dans tout l'Archipel Indien, la plupart des cavernes où l'on recueille ces nids précieux appartiennent au Souverain ou à l'État, car de simples particuliers ne pourraient pas toujours déployer assez de force pour les protéger contre les attaques des voleurs et des flibustiers.

« Le commerce des nids de la salangane est, sans contredit, le plus lucratif de tous ceux qui existent, car il n'en est aucun où le coût de la matière première et de sa manipulation soit si peu en rapport avec le prix de la vente.

« Beaucoup d'opinions ont été émises sur la substance qui compose les nids en question. Suivant l'une, la salangane tire de son jabot ou de son estomac, par des efforts analogues à ceux du vomissement, tous les matériaux dont elle compose son nid, et Everard Home a cru reconnaître dans le jabot de cette hirondelle l'organe secréteur de cette sorte de mucus. Mais cette opinion ne s'accorde pas avec le fait bien avéré que les salanganes qui habitent au milieu des terres, volent incessamment par troupes, vers le rivage de la mer, dans la saison où elles construisent leurs nids, et y recherchent une matière muqueuse sous forme de filaments, qu'elles rapportent à leur habitation. Cette matière doit donc entrer dans la fabrication du nid; mais

même parfois tellement remarquables, qu'elles rendent l'espèce tout à fait méconnaissable. Déjà MM. Duméril, Bibron, Dugès et Gervais ont mentionné succinctement ce phénomène. Notre confrère, M. Pouchet, vient d'en compléter l'histoire

---

quelle peut en être la nature? Suivant les uns, elle est d'origine végétale et se compose de fucus abandonnés sur la plage par la marée descendante, et au nombre de ces fucus on a compté la mousse de Ceylan Suivant les autres, elle est de nature animale et se compose de parties molles de mollusques ou de polypes, auxquelles les salanganes font subir un commencement de déglutition. Cette dernière opinion est conforme à l'examen chimique qui a été fait par Doebereiner de la matière gélatineuse de ces nids, cette substance lui ayant paru être de nature complétement animale et très analogue au mucus.

« Mais, suivant M. Guibourt, la première opinion peut être également vraie, parce que les nids de salanganes varient beaucoup dans leur contexture et par la nature des matériaux dont ils sont formés. On en trouve, en effet, qui sont presque uniquement composés d'une matière gélatineuse demi-transparente, dure, compacte et continue, comme une membrane desséchée; ce sont les plus estimés, et c'est à cette sorte de nid que se rapporte l'analyse de Doebereiner. D'autres offrent une sorte de réseau formé de cette même matière gélatineuse, d'algues marines et même de lichens terrestres, auxquels la première substance sert de ciment. D'autres, enfin, paraissent privés de matière gélatineuse et sont complétement rejetés comme aliments.

« M. Guibourt donne la description exacte d'un nid de salangane qui appartient à l'Ecole de Pharmacie de Paris, et l'examen de ce nid lui suggère une explication de la différence peu commune de texture et de composition que l'on observe dans les nids d'une même espèce d'oiseau. Il pense que les salanganes sont d'autant plus portées à composer leurs nids d'une matière gélatineuse continue qui, une fois desséchée à l'air, devient complètement imperméable, qu'elles habitent plus près des bords de la mer,

en étendant le cercle de leurs observations et en expliquant le mystère de cette mutabilité de couleur à l'aide de l'étude de la structure microscopique de l'appareil cutané.

---

parce qu'elles sentent la nécessité de mettre leurs œufs et leurs petits à l'abri de l'air froid et chargé de vésicules salées, qui s'élève des rochers battus par les vagues ; tandis que celles qui construisent leurs nids dans des lieux éloignés du rivage, ou dans des cavernes abritées du vent de mer, éprouvent un moins grand besoin d'employer cette même substance, et se contentent d'en former un réseau ou un ciment non continu.

« Au surplus, ces nids si vantés, formés principalement d'une matière azotée, en partie digérée et dégorgée par des oiseaux, ne peuvent avoir de prix que pour des peuples auxquels des idées religieuses prescrivent de ne pas se nourrir de chair, ou qui vivent dans une grande pénurie de substances alimentaires.

« C'est par suite des mêmes motifs et des mêmes goûts que les Chinois et les Japonais recherchent avidement ces mollusques et zoophytes gélatineux qui couvrent les mers de l'Archipel Indien, autour des Philippines et des îles de la Sonde jusqu'à la Nouvelle-Guinée. C'est dans ces parages qu'une multitude de pêcheurs se rendent pour y recueillir des trépangs (*holoturia tubulosa*), des vélelles, des concombres de mer, priapules et autres holothuries (*pudendum regale*), ou des actinies (*potta marina*), etc., qui semblent justifier la belle allégorie de la naissance de Vénus Anadyomène au milieu de l'écume fécondante de l'Océan. C'est effectivement l'opinion générale, en Chine et au Japon, que toutes ces productions si gélatineuses sont éminemment analeptiques et capables d'accroître la fécondité. On prépare, dans ces régions, des aliments restaurants analogues avec divers mollusques et poissons ; on y mange jusqu'à certaines espèces de sangsues et les *sipunculus edulis* ou d'autres vers gluants. Il est probable que les épices stimulantes dont on assaisonne ces singuliers mets ajoutent à leurs propriétés et en déguisent la saveur peu agréable ou même l'insipidité. »

La dissection démontre dans la peau des rainettes quatre couches bien distinctes : l'épiderme, la couche colorante superficielle, la couche colorante profonde et le derme. Notre confrère a étudié anatomiquement ces diverses parties, et a parfaitement démontré que la mutabilité de coloration dépend entièrement des phénomènes qui se manifestent dans la couche colorante profonde, qui se compose d'un pigmentum noirâtre contenu dans des lacunes qui, lorsqu'elles sont isolées, représentent des houppes stelliformes ou penicilliformes, dont les divisions s'entrelacent à l'infini et viennent se terminer dans les mailles du résidu cutané.

Le travail de M. Pouchet établit donc que les phénomènes physiologiques de la mutabilité de coloration des rainettes ont les mêmes causes que ceux des caméléons, dont le mystère a été dévoilé par M. Milne-Edwards ; seulement, dans les grenouilles, la couche colorante profonde est composée, non de vésicules, mais de houppes pénicilliformes ou stelliformes.

Structure spéciale du cœur de l'esturgeon, par M. Parchappe.

Une autre communication de physiologie et d'anatomie comparées nous a été faite par M. le docteur Parchappe. Elle est relative à la structure spéciale du cœur de l'esturgeon, que notre nouveau confrère a pu étudier sur le cœur d'un esturgeon de 2 mètres de longueur, apporté vivant à l'asile des aliénés, vers la fin de mai dernier

Aucun des nombreux naturalistes qui ont examiné le cœur de ce poisson n'a connu ni même soupçonné la véritable nature de ces bosselures nombreuses et volumineuses qui sont à la surface du ventricule, du bulbe et de l'oreillette du cœur de l'esturgeon. M. Parchappe a acquis la certitude que ces productions représentent la partie libre et extérieure de cellules sanguines, qui n'ont aucune communication avec les cavités cardiaques, mais qui communiquent entre elles et sont en continuité de cavité avec les vaisseaux artériels et veineux du cœur. Les parois de ces cellules contiennent des fibres musculaires; les vaisseaux veineux et artériels, dont l'origine et la terminaison s'ouvrent dans ces cellules, se détachent du cœur au niveau du sillon circulaire pour traverser le péricarde et rejoindre, au-delà de cette enveloppe, les troncs veineux et artériels, si bien qu'ils forment chez l'esturgeon, comme chez l'anguille, la partie fondamentale de cordons jusqu'alors considérés comme de simples ligaments.

L'interprétation physiologique des divers éléments anatomiques de cette structure remarquable, a conduit M. Parchappe à admettre que ces cellules sanguines contractiles complètent le système de circulation chez l'esturgeon, en remplaçant les vaisseaux capillaires, et en remplissant, à la manière des cavités ordinaires du cœur, le

double rôle de réservoir et d'agent d'impulsion pour le sang vivifié par la respiration branchiale.

Sur le vol des oiseaux, par M. Jobard.

M. Jobard, directeur du musée industriel de Bruxelles, et bien connu du monde savant, a aussi apporté son contingent à cette partie fondamentale des sciences naturelles en nous adressant une note manuscrite sur le *vol des oiseaux*. Cette note présente des considérations sur le rôle que joue, dans le vol, l'air contenu dans les os longs des oiseaux bons voiliers. Dans certains cas où l'oiseau, en planant, semble rester immobile, on admettait généralement qu'il était soutenu en l'air par un trémoussement imperceptible des ailes. M. Jobard ne croit pas cette explication admissible, et il en propose une autre qui consiste à considérer l'animal comme une sorte d'éolipyle donnant issue, par des orifices situés à la partie inférieure des ailes, à une certaine portion d'air échauffé, dont la réaction suffit pour contrebalancer, pendant un temps plus ou moins long, l'effet de la pesanteur. Il cite à l'appui de cette théorie le fait suivant :

Les pêcheurs de la côte d'Ostende conduisent souvent devant eux de grands troupeaux de mouettes et de goëlands, qui ne font aucune tentative d'évasion après qu'ils ont eu l'os du fémur perforé, ce qui produit le même effet que si l'on perçait l'un des conduits d'une machine à vapeur;

l'appareil se vide, la pression cesse, et son action est anéantie. Le professeur Arntz, ancien recollet de Diekirsch, n'avait pas d'autre moyen pour élever des centaines de perdrix dans sa basse-cour.

Ce procédé pourrait servir à changer une foule d'oiseaux fuyards en oiseaux domestiques.

Inhalation de l'éther et du chloroforme.

S'il est vrai de dire que les hommes de génie seuls peuvent produire les idées mères, il est également vrai d'affirmer que les sociétés savantes, à l'aide d'une méthode sûre et prudente, éclaircissent, développent, mûrissent et propagent ces conceptions ou ces découvertes fécondes. L'Académie, sous ce rapport, a eu, depuis l'année dernière, la bonne fortune de voir soulever dans son sein une des plus importantes questions de physiologie expérimentale et de pratique chirurgicale; aussi a-t-elle saisi avec empressement l'occasion favorable d'élucider cette question déjà bien controversée depuis son origine, heureuse de pouvoir mettre en lumière le zèle et le savoir des hommes spéciaux qu'elle a l'honneur de compter au nombre de ses membres. Nous voulons parler de ces agents dont les effets merveilleux sur la sensibilité ont frappé tous les esprits d'étonnement et d'admiration. Déjà, l'année dernière, l'attention de l'Académie avait été attirée sur les inhalations éthérées. Quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis

l'heureuse découverte du docteur Jackson, et déjà la réputation de l'éther pour abolir la douleur dans les opérations chirurgicales avait vieilli. Un nouvel agent, plus prodigieux dans ses effets, plus prompt dans ses résultats, plus facile dans son application, le chloroforme, signalé par le savant physiologiste français, M. Flourens, venait de recevoir en Ecosse, par les soins du docteur Simpson, la consécration pratique la plus étendue dans son application à l'homme. Bien que notre confrère, M. Soubeiran, eût découvert ce nouveau corps en 1836, sa popularité ne date que des expériences du chirurgien d'Édimbourg. Les merveilles obtenues par le docteur Simpson, publiées à Paris, le 23 octobre, étaient déjà répétées et vérifiées à Rouen le 24, avec le succès le plus complet, par notre confrère, M. Avenel.

D'intéressantes communications ont d'abord été faites à l'Académie par MM. Girardin, Avenel et Hellis, tant sur les propriétés et les effets du chloroforme que sur les précautions auxquelles la prudence commande de s'assujettir pendant son administration.

M. Parchappe, puis d'un côté MM. Preisser, Pillore et Melays, et d'un autre MM. Verrier et Girardin, se sont attachés à découvrir le véritable mode d'action de l'éther et du chloroforme, en recourant à de nombreuses expériences sur les ani-

maux. Un dissentiment complet s'étant élevé entre ces expérimentateurs relativement à l'explication physiologique du rôle de ces agents, les uns prétendant que l'insensibilité obtenue était provoquée par l'asphyxie, les autres soutenant que celle-ci n'était qu'un phénomène secondaire, consécutif à l'altération de l'innervation, l'Académie chargea une commission de répéter les expériences des uns et des autres, et de faire une étude complète des phénomènes physiologiques produits par l'inhalation de l'éther et du chloroforme. Cette commission a fonctionné, et M. Pouchet est venu plus tard formuler, en son nom, les résultats de ses observations. En voici la conclusion générale :

« Tout semble d'accord pour considérer comme démontré le point de doctrine professé dans le sein de l'Académie, par MM. Parchappe, Verrier et Girardin, à savoir : que l'inhalation de l'éther et du chloroforme, administrés convenablement et dans un état de pureté absolue, agit d'abord sur le système nerveux ; que les phénomènes d'asphyxie ne sont que secondaires, et ne se développent que lorsqu'on administre ces agents à une dose plus élevée que cela n'est nécessaire pour obtenir l'insensibilité.

« Nous croyons que l'expérience, l'observation et le raisonnement, tour à tour invoqués, ont apporté des preuves incontestables en faveur de cette opinion. »

L'Académie avait encore chargé sa commission de préciser au juste le mode d'administration des deux agents anesthésiques.

A cet égard, la Commission a pensé qu'il était impossible de fixer les doses, parce que l'action de ces médicaments varie selon les idiosyncrasies des personnes; que l'instant précis où l'inhalation peut être arrêtée sans danger, est celui de la troisième période, c'est-à-dire le moment de la résolution des membres, au-delà de laquelle quelques accidents suivis de mort ont été signalés. Elle a constaté que pendant la deuxième période, c'est-à-dire la perversion de l'intelligence et la raideur des membres, bien que l'intelligence ne soit pas complètement abolie, l'insensibilité existe, et que l'on peut déjà opérer sans que le malade ait conscience de la douleur.

Enfin, considérant les fâcheux résultats que peuvent avoir sur l'homme l'emploi intempestif des deux agents, le danger d'abandonner leur administration à des mains criminelles, et l'imperfection des appareils généralement usités pour faire respirer l'éther et le chloroforme, la Commission a été d'avis que l'Académie devait inviter l'autorité :

1° A surveiller la vente des deux substances précitées, et à l'assimiler à celle des substances délétères :

2° A exiger qu'elles ne soient administrées qu'avec l'assistance des hommes de l'art ;

3° A surveiller la vente des appareils eux-mêmes, puisqu'il en existe de réellement défectueux.

Toutes ces conclusions de la Commission ont été adoptées par l'Académie, qui a décidé que celles qui ont trait à la vente et à l'administration de l'éther et du chloroforme seraient adressées au Ministre du Commerce et à l'Académie nationale de médecine.

Dégradation de l'intelligence dans la folie simple, par M. Parchappe.

L'anéantissement des facultés, produit temporairement par certains agents physiques, me conduit tout naturellement à parler de la perte absolue de l'intelligence sous l'influence de ces causes variées qui amènent ce qu'on appelle la *folie*.

M. le docteur Parchappe, qui s'occupe d'une manière spéciale de cette partie si importante de la médecine physiologique, a présenté sur ce sujet les résultats de recherches patientes et laborieuses. S'appuyant sur la considération du poids du cerveau chez un grand nombre d'aliénés, notre confrère a formulé, dès 1841, dans son *Traité de la Folie*, une loi pathologique ainsi conçue : *Le décroissement graduel du cerveau est en raison de la dégradation successive de l'intelligence dans la folie simple.*

Depuis cette époque, notre confrère a continué ses

recherches avec le même soin, et d'après la même méthode, et il a obtenu une nouvelle collection de 498 observations nécroscopiques, qui ont confirmé toutes les conclusions anatomo-pathologiques qu'il avait précédemment exposées, et sur lesquelles il a essayé avec succès la vérification de sa loi pathologique.

Il a réuni les résultats de toutes ses recherches dans le tableau suivant, où sont résumés les 782 faits qui constituent l'ensemble de ses observations, et donnent les moyennes du poids du cerveau dans les deux catégories de folie aiguë et de folie chronique :

Tableau.

Catégories de Folie.	Première Série.		Deuxième Série.		Totalité.		Proportion des différences.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Folie aiguë (manie et mélancolie aiguë).....	1k 449	1k 295	1k 428	1k 253	1k 433	1k 274	1000	1000
Folie chronique (démence).....	1 363	1 186	1 335	1 191	1 344	1 189	923	933
Folie chronique :								
1° Simple affaiblissement intellectuel.....	1 402	1 216	1 418	1 214	1 405	1 227	980	963
2° Manie et mélancolie chroniques...	1 395	1 231	1 370	1 237	1 381	1 235	963	969
3° Incohérence.....	1 374	1 202	1 353	1 210	1 358	1 208	947	948
4° Stupidité.....	1 297	1 152	1 274	1 129	1 281	1 139	886	894

L'existence de la loi précitée ressort clairemen de la comparaison des deux catégories de folie, dont les moyennes diffèrent d'une quantité en poids égale à 89 grammes pour les hommes, à 85 grammes pour les femmes, en proportion égale à 77/1000es pour les hommes, à 67/1000es pour les femmes.

Elle se révèle encore plus évidemment par la comparaison des moyennes dans les quatre catégories de la folie chronique, où l'on voit le poids du cerveau diminuer en même temps que la puissance intellectuelle, et où la différence des moyennes entre la folie aiguë et le dernier degré de la folie chronique atteint 152 grammes ou 114/1000es chez les hommes, et 135 grammes ou 106/1000es chez les femmes.

AGRICULTURE — Communications de MM. Bergasse et Girardin.

Plusieurs questions d'économie agricole ont été traitées dans le cours de l'année académique par MM. Bergasse et Girardin. L'emploi du sel comme engrais salin, le libre échange des produits étrangers avec les nôtres par la suppression des droits de douane, qui, fort heureusement, protégent encore ces derniers, l'application de la vapeur au battage des grains, l'introduction de la farine de maïs dans la confection du pain de froment, les causes de la dépréciation sans cesse croissante de nos laines indigènes, l'insuffisance de la production agricole en France, et les moyens de la

mettre en rapport avec l'augmentation continue de la population, tels sont les divers et importants sujets qui ont été successivement examinés par nos confrères, et qui ont donné lieu à des développements que je regrette de ne pouvoir reproduire en raison de leur étendue et du peu de temps qui m'est accordé pour l'exposé de tous les travaux de la classe des sciences. Je ferai toutefois une exception en faveur des documents originaux que nous a présentés M. Bergasse sur la révolution que la vapeur vient d'introduire dans les habitudes agricoles du département de l'Ain. Je laisse parler notre honorable confrère :

Emploi de la vapeur pour les machines à battre, par M. Bergasse.

« Vous m'avez souvent entendu dire, Messieurs, que, dans le département de l'Ain, au-dessous du prix de 18 fr. l'hectolitre, la culture du blé y présentait peu d'avantage; que lorsque la limite du prix descendait au-dessous de 16 fr., elle offrait de la perte. Et cependant les terres y sont presque aussi productives que les meilleurs sols de la Seine-Inférieure. Je ne parle ici que de la culture des blés, car, pour tous les autres produits, elles leur sont extrêmement inférieures. Ceci, au reste, n'a rien de surprenant. Les terres les plus fertiles, les plus puissantes, ne sont pas toujours celles où l'on recueille les plus abondantes récoltes de blé. D'où vient donc que néanmoins le cultivateur

ne peut y produire cette précieuse céréale à aussi bon marché que dans votre département? Plusieurs causes concourent à ce résultat; mais la plus puissante, la plus active, se rencontre dans les frais très considérables que ce cultivateur est obligé de faire pour recueillir sa récolte et la battre, frais qui atteignent le quart de la valeur du produit brut, quand ils ne la dépassent pas.

« Déjà, Messieurs, je vous ai entretenus des tentatives faites pour le placer dans de meilleures conditions, du remplacement de la faucille par la faux, de l'emploi de la vapeur comme moteur des machines à battre. Ce qui n'était, il y a trois ans, qu'un simple essai, est devenu un moyen ordinaire adopté par un grand nombre de cultivateurs et qui le sera avant peu par tous.

« On est parvenu à construire des machines très portatives, de la force de 6 à 8 chevaux, pouvant battre jusqu'à 2,000 gerbes par jour. La moyenne de leur prix est 6,000 fr. Un attelage de six bœufs suffit pour les transporter.

« Sur beaucoup de points du département, des mécaniciens en ont établi ou fait établir. Ils en louent l'emploi à tant par jour. Quoique le prix qu'ils obtiennent soit encore très élevé, je crois rester au-dessous de la vérité en affirmant que les frais de battage se trouvent déjà réduits de moitié.

« Au jour convenu, l'on installe la machine au

milieu de l'aire. Vingt, trente hommes ou femmes de journée sont employés à se passer de main en main les gerbes destinées à être foulées. Une semaine suffit pour obtenir ce qu'il aurait fallu demander au travail de douze hommes employés pendant deux mois consécutifs sous un soleil ardent.

« Inutile de vous dire que, sous le rapport de la rapidité, de la régularité et du succès de l'opération, ces machines perfectionnées offrent de grands avantages sur les machines mues par des chevaux, qui se sont si rapidement multipliées dans votre département.

« Dans le département de l'Ain, ce sont les machines qui viennent trouver le blé. Dans un pays voisin, qu'à mon grand regret, je n'ai fait que traverser, c'est le blé, pardonnez-moi cette figure un peu hardie, qui vient trouver les machines.

« On rencontre, pour ainsi dire, à chaque pas dans le Valais, dans une partie du canton de Vaud et dans celui de Fribourg, des machines à fouler le blé. Là, point de grandes propriétés. Chaque habitant a son petit champ, son petit coin de vigne. Il conduit sa voiture chargée de gerbes au moulin, et après le foulage, qui ne demande jamais que quelques heures, le même attelage rapporte la paille et le grain à son domicile.

« J'ai demandé si ce mode de battage était fort ancien dans le pays ; on m'a assuré que l'établis-

sement du premier moulin dans le Valais ne remontait pas à plus de dix ans, mais que les cultivateurs y avaient trouvé tant d'avantages que chaque village en possédait maintenant un ou deux.

« Dans un pays où les cours d'eau sont aussi abondants et les chutes si multipliées qu'elles n'y ont pas de prix, on conçoit que l'établissement de ces moulins entièrement construits en bois ne soit pas onéreux. »

STATISTIQUE. ÉCONOMIE SOCIALE. — Statistique criminelle de la Seine-Inférieure, par M. Vingtrinier.

Des documents nombreux relatifs à la statistique et à diverses questions d'économie sociale ont été fournis à l'Académie par MM. Vingtrinier et Ballin.

Nous devons au premier un mémoire sur la *Statistique criminelle de notre département*, pour l'année 1847. Voici les faits principaux que nous y puisons.

Les circonstances calamiteuses de l'année dernière, marquée par une disette et une privation de travail, faisaient craindre qu'elles n'eussent conduit de la misère au crime. Par bonheur, il n'en a pas été ainsi.

La misère a occasionné une augmentation de délits de mendicité, comme le prouve le chiffre de la maison de correction en montrant, au lieu de 2,000, qui est son mouvement ordinaire, celui de 3,384 qui marque l'année 1847. — 249 enfants

figurent dans cet accroissement de la population de la maison de correction.

Quant à la maison de justice, qui est le dépôt des grands criminels, elle n'a reçu que 181 individus, ce qui est, d'après les chiffres produits par notre confrère, depuis 1814, l'un des plus faibles qui aient été observés. Une seule année a présenté un chiffre moindre, deux ont dépassé 400, 4 ont dépassé 300, 19 ont varié entre 200 et 300, et 7 ont fourni moins de 200. L'année 1847 est de ce nombre.

En moyenne, la population criminelle, comptée par période de cinq ans, décèle un chiffre invariable de 1200, comme la moyenne annuelle offre un chiffre de 240, qui n'a pas varié depuis plus de 30 ans, bien que la population générale ait augmenté.

Ces faits nouveaux corroborent ceux que M. Vingtrinier a réunis avec tant de soins et de zèle, pour la cause qu'il défend, dans des mémoires antérieurs publiés dans nos *Précis*, et loin de croire à un progrès toujours croissant dans les vices, les mauvaises passions ou les crimes, il pense que les mêmes passions, les mêmes vices, les mêmes misères engendrent chaque année, avec une uniforme et triste régularité, le même nombre de crimes et de délits.

Congrès pénitentiaire de Bruxelles.

Le deuxième congrès pénitentiaire a ouvert sa session le 20 novembre dernier, à Bruxelles. M. Vingtrinier s'y est rendu dans l'intention d'exposer ses vues sur la question spéciale du régime correctionnel à appliquer aux jeunes détenus.

Les nombreux travaux de M. Vingtrinier sur le régime des prisons en général, le plaçaient honorablement au milieu des hommes compétents qui composaient l'assemblée de Bruxelles. En se bornant à traiter la question la plus intéressante, il a pu rappeler d'anciennes études, et en particulier celles qui ont été consignées dans les travaux de l'*Association Normande*, lors de sa session tenue à Rouen en 1843.

A cette époque, l'Académie avait proposé à l'*Association Normande* cette question :

« *Quel serait le meilleur régime pénitentiaire à appliquer aux jeunes détenus?* »

M. Vingtrinier s'est chargé de répondre à cette question. Ce sont les principes, alors développés par lui et accueillis par l'*Association*, qui ont été soumis au congrès de Bruxelles et adoptés par cette assemblée avec un empressement bien flatteur pour notre confrère.

Retenir les enfants abandonnés, parce qu'ils ont agi sans discernement lorsqu'ils ont mal fait;

Les confier aux soins de l'administration pour les élever et leur donner un état :

Les placer en apprentissage dans une bonne famille, après qu'ils ont passé un temps suffisant dans une colonie pénitentiaire ou dans une maison de correction paternelle;

Tels sont les besoins qui ont été exposés au congrès de Bruxelles.

Le congrès a admis ces principes, mais il a exigé de plus un séjour en cellule, toutefois aussi court que possible. M. Vingtrinier s'est rallié à cette opinion, en reconnaissant que les enfants ne pourraient en souffrir, puisque le séjour en cellule ne pourrait jamais durer plus de deux ou trois mois dans les cas de manifeste démoralisation.

Un incident a rendu remarquable la discussion qui a eu lieu à Bruxelles; c'est la volonté fortement prononcée de ne voter l'application du système qu'à l'égard des jeunes détenus *condamnés;* le congrès ne voulant pas admettre comme logique la détention prononcée en vertu de l'art. 66 du code pénal, qui permet d'acquitter et cependant de retenir l'enfant.

Je ne suivrai pas ici notre confrère dans sa défense de la jurisprudence française et de la loi, qui sont évidemment mal comprises chez les étrangers; je me bornerai à constater que parmi les travaux du congrès, celui de M. Vingtrinier a tenu une place honorable.

Colonies pénales et déportation, par M. Vingtrinier.

Poursuivant ses études sur le meilleur mode de répression des crimes et des délits, M. Vingtrinier a encore soumis à l'Académie un travail fort étendu sur les *colonies pénales et la déportation.* Le but de ce travail est de démontrer que, dans l'état actuel des choses, la déportation paraît être la seule mesure complémentaire, préventive et afflictive, à appliquer aux condamnés à longue peine, aux récidivistes, à certains libérés en surveillance, et que, d'un autre côté, il y a urgence de préparer une colonie pour les pauvres, les enfants trouvés et tous ceux qui veulent travailler. Ce sont là les seuls moyens d'éviter la misère et les grands périls qui menacent actuellement la société. Ces idées, formulées dans le sein de l'Académie dès les premiers jours de juin, sont actuellement mises en pratique par le gouvernement. Leur adoption par l'Assemblée nationale est une preuve que M. Vingtrinier avait convenablement étudié une aussi grave question. La publication du mémoire de notre confrère dans le *Précis* de 1848 me dispense d'entrer dans de plus grands détails à son sujet.

Notice statistique sur l'asile des aliénés de la Seine-Inférieure.

Naturellement, c'était à lui à nous faire connaître la *Notice statistique sur l'Asile des aliénés de la Seine-Inférieure* (maison de Saint-Yon de Rouen), publiée tout récemment par MM. Debouteville et Parchappe, et que l'Institut a reconnue digne d'une mention honorable.

Rien de plus intéressant, et pour le médecin et pour l'économiste, que cette histoire statistique et scientifique de la maison de Saint-Yon, qui, tout d'abord, s'est trouvée placée au premier rang parmi les nombreux asiles ouverts aux aliénés. L'intérêt qu'on prend à lire le livre de MM. Parchappe et Deboutteville est doublé par l'alliance de la partie médicale due au premier, et de la partie économique due au second de ces auteurs.

Dans cet ouvrage considérable, on trouve, dans quatre chapitres, des documents sur l'histoire de l'établissement et le mouvement de la population; sur les causes de l'aliénation mentale; sur les sorties, les décès, les guérisons, les récidives; sur les résultats des recherches anatomiques; sur l'organisation de la maison, les dépenses et les accroissements faits et à faire.

« Partout, dit M. Vingtrinier, les constatations sont faites, on le voit, avec grand soin, c'est-à-dire grand amour de la vérité; elles seront toujours très importantes à consulter. Quant aux conséquences, réservons-les à l'avenir, après de nouvelles et de nombreuses études. »

Tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen, par M. Ballin.

Cette année encore, M. Ballin nous a fait connaître les opérations du Mont-de-Piété de Rouen, en présentant un *Tableau décennal* comprenant la période de 1838 à 1847 inclusivement. Les opéra-

tions de l'année dernière ont offert une augmentation assez considérable, non-seulement sur la moyenne décennale, mais encore sur toutes les années antérieures; cela provient évidemment en partie de l'état de gêne du petit commerce et de la misère des classes pauvres.

Dans des considérations philosophiques dont il ne m'est possible que d'indiquer la substance, M. Ballin a devancé les idées de réforme qui ont été naguère formulées dans le sein de l'Assemblée nationale. Ce qui domine dans la pensée de notre confrère, c'est le désir de voir les Monts-de-Piété mis à portée de diminuer les droits trop élevés qu'ils imposent aux emprunteurs; c'est là aussi la base des mesures proposées par le Gouvernement.

Renseignements demandés par la Société d'encouragement de Paris.

La Société d'encouragement de Paris, qui dispose de fonds considérables qu'elle emploie avec un sage discernement dans l'intérêt de l'industrie nationale, a réclamé le concours de l'Académie pour obtenir certains renseignements en harmonie avec l'objet principal de ses travaux. Je dois dire comment notre Compagnie a répondu à l'appel fait à son zèle et à sa connaissance des besoins de notre localité.

1° La Société avait invité l'Académie à lui désigner les ouvriers, les contre-maîtres et les chefs d'atelier qui lui paraîtraient dignes des récompen-

ses que cette Société décerne chaque année. — L'Académie a signalé le sieur Pierre-Amable Larchevêque, qui, depuis cinquante-deux ans, travaille dans l'établissement de M. Jacques Fauquet, à Bolbec. Cet honnête ouvrier, qui est le Nestor des travailleurs de Bolbec, et sans doute de tout le département, avait été recommandé par son patron, M. Fauquet.

2° La Société d'encouragement avait aussi le désir de connaître les inventeurs que l'âge ou l'infirmité a plongés dans une position difficile, et auxquels elle pourrait accorder une indemnité prise sur les fonds laissés à sa disposition par M. Bapst. — A cet égard, l'Académie a proposé comme candidat le sieur Philippe, ancien teinturier, auquel on doit un bleu solide sur coton et sur soie, qui a conservé dans nos ateliers le nom spécial de *bleu-Philippe*. Cet habile ouvrier se recommande encore par ses nombreux travaux sur la galvanoplastie et par les beaux résultats auxquels il est arrivé par la seule voie de la pratique. Bien que, sous ce rapport, il n'ait rien inventé, l'Académie croit néanmoins que ses recherches sur les moyens d'appliquer la galvanoplastie à la confection des rouleaux d'impression pour l'indienne, méritent des éloges et des encouragements.

3° Enfin la Société d'encouragement, préoccupée, ainsi que beaucoup d'esprits sérieux, des avan-

tages de certaines *associations* introduites dans les ateliers au profit des travailleurs, a réclamé des renseignements sur le bénéfice et les espérances de celles qui pourraient être particulièrement connues de l'Académie. — D'après les investigations de la Compagnie, ce genre d'association n'est pas pratiqué dans nos grands ateliers industriels, du moins elle n'en connaît aucun qui ait appelé sur lui l'attention.

A défaut, l'Académie a cru devoir signaler à la Société d'encouragement la *Société de secours mutuels entre ouvriers*, genre d'association qui peut rendre les plus grands services à la classe ouvrière, et dont l'étude devrait être plus que jamais à l'ordre du jour pour arriver à le perfectionner et à le répandre. Par suite d'un vice d'organisation et de l'abandon où on les a laissées jusqu'à ce jour, ces sociétés de prévoyance sont actuellement dans une position fâcheuse, dans un véritable état de détresse, qu'on pourrait faire cesser par des primes ou des secours accordés à chaque caisse par le Gouvernement en raison des dépenses faites et bien justifiées.

Ne pouvant recommander à la munificence de la Société d'encouragement les seize associations de prévoyance qui existent à Rouen et dans les environs, l'Académie a particulièrement attiré l'attention de la Société de Paris sur la plus ancienne et

la plus recommandable de toutes, celle qui porte le nom de *Société de bienfaisance et d'humanité*, et qui, composée dans l'origine, en 1808, de 200 individus, ne compte plus que 35 vieillards que le mauvais état de la caisse laissera bientôt sans secours.

Nous savons que la Société d'encouragement a pris en grande considération toutes les recommandations de l'Académie.

Rapports et publications des membres de l'Académie.

Sans la longueur de mon compte-rendu, que j'ai pourtant abrégé autant que cela m'a été possible, sans nuire, toutefois, aux intérêts des auteurs dont je devais signaler les travaux, je mentionnerais les divers rapports qui ont été présentés à l'Académie, dans le cours de l'année dernière, par MM. Bergasse, Avenel, Vingtrinier, Hellis, Leroy, Boutan, Pouchet, Girardin; j'indiquerais les diverses publications scientifiques faites, en dehors de l'Académie, par plusieurs de ses membres, tels que MM. de Gasparin, Pelouze, Payen, Reiset, Prevost, Soubeiran, Civiale, Loiseleur-Deslongchamps, Moreau de Jonnès, Boutigny, Guibourt, Chevallier, Bussy, Cap, Mérat, Lecoq, Marchand, Lepage, Person, Munaret, James Wyld, Jobard, Henry, Parchappe, Pouchet, Vingtrinier, Dubreuil, Morin et Girardin; mais je dois me hâter de finir. Je terminerai en faisant connaître les changements survenus dans le personnel scientifique de l'Académie.

Changements survenus dans le personnel de la classe des sciences.

Deux nouveaux membres ont été adjoints à la classe des sciences, M. Parchappe, médecin en chef de l'asile des aliénés de Rouen, et M. Jobard, directeur du Musée de l'industrie belge, à Bruxelles.

Un de nos membres résidants, M. Bigourdan, a été appelé à Paris par le ministre de l'instruction publique. Trois correspondants ont cessé de vivre, MM. de Mirville, Dupasquier et Guersant. Voici quelques détails biographiques sur ces hommes distingués à des titres différents.

NÉCROLOGIE.

M. le marquis de Mirville descendait d'une famille originaire de Dieppe et dont la première mention historique remonte à Baudoin Eudes, qui, en 1340, sortit de ce dernier port, avec plusieurs de ses navires, pour aller prendre part au terrible combat de l'Ecluse, qui coûta si cher à la marine française. Le père de notre confrère, Charles-François Eudes de Catteville de Mirville, après avoir été page du roi Louis XV et capitaine de la gendarmerie royale (compagnie du Dauphin), devint plus tard maréchal-de-camp. Ce fut de son union avec mademoiselle de Fremeur que naquit Alexandre-Pierre-Marie Eudes de Mirville, le 29 juin 1768, au château de Filières, commune de Gommerville, arrondissement du Havre.

Élevé à l'École militaire de Paris, le jeune Eudes

de Mirville en sortit à l'âge de quinze ans, pour servir dans la compagnie et sous les ordres de son père. Encore enfant, pour ainsi dire, il sut déjà s'y faire distinguer de M. le maréchal de Castries et du marquis d'Autichamp, qui commandaient alors ce beau corps de la gendarmerie avec tant de distinction, et qui, jusqu'à leur dernier jour, continuèrent à M. de Mirville l'amitié dont ils avaient favorisé ses débuts militaires. A l'âge de dix-neuf ans, il passa de la gendarmerie dans le régiment de Mestre-de-Camp (cavalerie), et y resta jusqu'en 1789, époque de sa dissolution. Vint alors celle de l'émigration; mais M. de Mirville rentra en France tout aussitôt que cela lui fut possible, c'est-à-dire en 1796. L'année suivante, il épousait la fille du marquis de Bouthillier, ancien député aux États-Généraux. Trouvant le bonheur dans cette union, et ne voulant accepter, sous le Consulat et l'Empire, d'autres fonctions que celles d'administrateur de sa commune, M. de Mirville partagea désormais tout son temps entre l'éducation de ses enfants, les études scientifiques et les travaux d'agriculture ou d'embellissement, qui lui offrirent jusqu'à la fin de ses jours un constant intérêt.

1815 vint cependant l'enlever, pour quelque temps, à ses occupations favorites, pour lui confier le poste de Grand-Prevost au chef-lieu du département. Il apporta, dans l'exercice de ces fonc-

tions difficiles, ce qu'il trouvait dans son caractère, justice et bonté. Au Conseil-Général dont il avait été nommé membre à peu près à la même époque, et où il fut, pendant quinze ans, un des travailleurs les plus zélés, il put rendre à son pays des services plus réels et plus conformes à ses goûts. Chargé de plusieurs rapports importants, entre autres de celui sur la route départementale du Havre à Rouen, par Caudebec, il en entraîna la confection, et, par le succès de son travail, rendit la vie à cette importante partie du département, qui s'étend sur les deux rives de la Seine (la Bouille et la Mailleraye en font partie), et qui, depuis longues années, gémissait de l'absence complète de commerce et d'activité. Ce fut lui encore qui décida, en grande partie, ces fouilles de Lillebonne, la gloire de notre archéologie départementale, et source, pour nos archives, de tant et de si précieux matériaux ; heureux encouragements qu'il sut entretenir et développer, en leur obtenant chaque année de nouveaux fonds et un nouvel intérêt. Ce fut alors et surtout à partir de ce moment, que, lié de la plus étroite amitié avec le vicomte de Kergariou, Préfet de la Seine-Inférieure, et en rapports constants avec plusieurs des membres les plus distingués de l'Académie, entr'autres MM. Rever et Emmanuel Gaillard, on le vit échanger avec eux des communications pleines d'intérêt,

mais que l'absence totale d'amour-propre et d'ambition littéraire laissèrent toujours incomplètes et fugitives.

M. de Mirville jouissait de toutes ces études sans arrière-pensée aucune, disposition aussi rare qu'heureuse pour celui qui la possède, mais qui nuit trop souvent aux intérêts du public, qui veut jouir et profiter de tous les travaux qu'il estime. Tour à tour helléniste et agronome, archéologue et architecte, dessinateur et musicien, notre confrère trouvait dans des goûts si divers une succession de travaux sérieux et de délassements agréables. Les jouissances que procurent les voyages ne lui ont pas manqué non plus, et celui qu'il fit en Italie, en 1827, immédiatement après avoir été promu au grade de maréchal de camp, lui avait laissé de profonds et instructifs souvenirs.

Tant de ressources et d'occupations n'anticipaient en rien sur les heures consacrées à la bienfaisance. L'année 1847, surtout, le vit, constamment préoccupé de la détresse générale, chercher tous les moyens de la faire disparaître autour de lui, et y réussir en grande partie; ce fut vers la fin de cette même année qu'il fut atteint de la terrible maladie qui, le 18 janvier 1848, l'enlevait à sa femme, à ses enfants, à ses nombreux amis. Nous ne pouvons que répéter ici les paroles qui terminaient une courte notice insérée, sur lui,

dans un de nos journaux du département : « Tous ceux qui l'ont connu l'ont aimé; tous ceux qui l'ont aimé lui donneront d'éternels regrets. »

M. de Mirville appartenait à l'Académie depuis 1818. Il coopéra, avec plusieurs de nos membres, à la régénération de la Société centrale d'agriculture, en 1819, et il ne cessa de prendre une part active à ses travaux. Ces deux compagnies qui lui portaient une respectueuse estime, s'honoreront toujours de l'avoir associé à leurs travaux.

Un autre membre correspondant dont l'Académie déplore la perte prématurée, est M. Gaspard-Alphonse Dupasquier, né le 27 août 1793, à Chessy, petite ville du département du Rhône, célèbre par ses mines de cuivre.

Le goût très prononcé qu'il manifesta dès sa plus grande jeunesse pour les sciences et les arts, le fit destiner par son père, qu'il perdit à l'âge de douze ans, à l'une des professions médicales. Après avoir étudié pendant quelque temps dans une des meilleures pharmacies de Lyon, il se rendit à Paris, en 1811, pour terminer son éducation professionnelle et y acquérir le titre de pharmacien. Six ans après, il se fit recevoir docteur en médecine, et, dans une thèse intitulée : *De l'Imagination et de son influence sur l'homme dans l'état de santé et de maladie*, il révéla ces brillantes qualités d'écri-

vain et de philosophe observateur qui lui ont conquis, plus tard, un renom si mérité dans le monde littéraire et savant.

« Pourvu de ses titres et de nombreuses connaissances puisées à toutes les sources, Dupasquier revint s'établir à Lyon, bien décidé à se livrer à la pratique de la médecine. Toutefois, il faut le dire, il lui manquait quelque chose pour que ce fût là sa véritable vocation; je me trompe, il lui eût fallu, pour réussir, restreindre ses facultés, ses aptitudes, trop nombreuses peut-être et trop variées. On sait que la pratique médicale est exclusive et s'accommode difficilement avec un goût prononcé pour des connaissances qui semblent étrangères à sa nature..... Cette concentration sur un seul ordre de pensées, Dupasquier en était presque incapable. Un fait nouveau, important, appelait son attention, s'emparait de lui vivement, et comme cet intérêt s'attachait à tout ce qui est du ressort de l'intelligence, il avait bien de la peine à revenir ensuite aux faits ordinaires de la pratique médicale. Et cependant, bien qu'entraîné perpétuellement hors du cercle de ses études professionnelles, il s'y voua avec résolution pendant plus de douze années. Nommé médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, après un concours dans lequel il se plaça au premier rang, il en exerça assidûment les fonctions pendant une période de dix années.

Membre et doyen du jury médical, secrétaire général de la Société de médecine, membre et président de l'Académie, du conseil de salubrité et de toutes les Sociétés savantes de la même ville, fondateur du journal clinique des hôpitaux de Lyon, il paya largement sa dette aux sciences médicales, et accomplit avec autant de zèle que de dévoûment les devoirs impérieux de sa profession (1). »

Les écrits relatifs à la médecine, qu'on doit à Dupasquier, sont nombreux et d'une incontestable utilité. Nous citerons particulièrement sa *Dissertation sur les signes de l'empoisonnement par l'arsenic*, son mémoire *sur l'emploi du camphre dans le rhumatisme*, un autre sur *la ponction du ventre*, les comptes-rendus de la Société de médecine, une *Consultation médico-légale sur une accusation d'empoisonnement par le plomb*, une note sur *les propriétés thérapeutiques de la Napthaline;* ses remarquables recherches sur *l'emploi du protoïodure de fer dans le traitement de la phthisie tuberculeuse*, enfin, un intéressant mémoire sur les effets des *émanations phosphorées sur les ouvriers employés dans les fabriques de phosphore et les ateliers où l'on prépare les allumettes chimiques.*

En 1823, Dupasquier fut atteint d'une maladie

---

(1) Alphonse Dupasquier. — Notice biographique, par Cap. — Journal de Pharmacie et de Chimie, octobre 1848.

qui donna les craintes les plus graves pour sa vie, et lorsque, quinze mois après, il revint tout-à-fait à la santé, il renonça à la pratique médicale, pour se consacrer exclusivement à la carrière scientifique. Nommé en 1834, professeur de chimie à l'Ecole de la Martinière, fondation du major-général Martin, destinée à donner une éducation professionnelle et scientifique à des jeunes gens dont les familles ne pourraient pas en faire les frais, notre confrère se dévoua avec ardeur aux recherches du laboratoire et aux devoirs de l'enseignement. Quatre ans après, il fut appelé à la chaire de Chimie médicale de l'Ecole de médecine de Lyon, où ses cours n'obtinrent pas moins de succès que ses leçons à l'Ecole de la Martinière.

Pendant les quatorze années que Dupasquier vécut encore, il ne cessa de s'occuper de travaux chimiques, qui lui ont valu une juste réputation d'observateur consciencieux et sagace. Les mémoires et les ouvrages *exprofesso* qu'il a publiés dans cette direction, sont remarquables à plus d'un titre. Je mentionnerai : son important volume sur *les Eaux de source et les eaux de rivière, étudiées comparativement sous le double rapport hygiénique et industriel* (in-8°, de plus de 500 pages); son *Histoire Chimique, médicale et topographique de l'eau minérale sulfureuse et de l'établissement thermal d'Allevard* (in-8°, de plus de 600 pages); son *Traité*

de Chimie industrielle, dont il n'a paru malheureusement qu'un seul volume; un mémoire sur la *formation spontanée de l'acide sulfurique près des eaux minérales sulfureuses;* ses recherches sur *l'action thérapeuthique de l'hyposulfite de soude*, pour servir à déterminer les modifications que subissent dans leurs propriétés médicales les eaux sulfureuses par le contact de l'air; sa *notice chimique, médicale et topographique sur une nouvelle source d'eau minérale alcaline, ferrugineuse et gazeuse acidule, découverte à Vals* (Ardèche); une note sur la *présence de l'arsenic, à l'état de chlorure, dans l'acide chlorhydrique;* un mémoire sur l'*emploi du fer dans l'appareil de Marsh;* une *notice sur une pluie de terre, tombée dans les départements de la Drôme, de l'Isère, du Rhône, de l'Ain, les* 16 *et* 17 *octobre* 1846; son mémoire intitulé : *Faits pour servir à l'histoire du phosphore*; sa dissertation intitulée : *Des inconvénients et des dangers que présente l'emploi de l'acide sulfurique arsenifère, moyen de purifier cet acide pendant sa fabrication;* sa note sur *les avantages du bicarbonate de chaux dans les eaux potables, et réactif pour distinguer ce sel d'avec les autres sels calcaires*, etc.

Mais la découverte capitale qui fait le plus d'honneur à notre laborieux confrère, et qui a été un grand progrès pour l'analyse des eaux sulfureuses, c'est la constatation et le dosage du soufre,

par la teinture alcoolique d'iode à l'aide d'un instrument nouveau, le *sulfhydromètre*, méthode aussi remarquable par sa simplicité que par son exactitude. L'Académie des Sciences, et l'Académie de Médecine, ont donné leur complète approbation au procédé de Dupasquier, qui a passé immédiatement dans la pratique des laboratoires.

Je suis bien loin d'avoir énuméré tous les travaux qui ont rempli la vie trop courte du savant lyonnais. Ses écrits purement littéraires sont en assez grand nombre, et tous portent le cachet d'un talent élevé. Sa mort laisse inachevés de nombreux ouvrages dont il amassait peu à peu les matériaux. J'ai sous les yeux l'indication de vingt-neuf écrits inédits qui, presque tous, se rapportent à la chimie, à l'hygiène et à la salubrité publique.

Les services importants rendus à la science par Dupasquier lui valurent d'honorables distinctions, tant de la part des Sociétés savantes nationales et étrangères, qui se l'attachèrent en qualité de correspondant, que de celle du Gouvernement, qui lui conféra la décoration de la Légion d'honneur (en 1843). C'est en 1842 que l'Académie de Rouen l'inscrivit parmi ses correspondants.

On peut dire que Dupasquier est mort sur la brèche. Le *Journal de pharmacie et de chimie*, dont il était un des plus zélés collaborateurs, publiait, en mars dernier, une notice de lui *sur l'emploi du*

chlorure d'or pour apprécier la présence d'une matière organique en solution dans les eaux ordinaires, et, le 13 avril suivant, il succombait, avant l'âge de cinquante-cinq ans, à une affection dont il puisa le germe dans les travaux excessifs et incessants qu'il s'imposa, pour conquérir le rang distingué qu'il occupait dans le monde savant.

Après avoir parlé de l'homme de science, je voudrais faire connaître l'homme privé; mais le temps me presse, et je me borne à emprunter à l'un de nos membres, qui a été son ami, M. Cap, les lignes suivantes, qui résument admirablement les qualités morales de celui dont la mort prématurée a été un véritable deuil pour tous les amis des sciences:

« Le fond du caractère d'Alphonse Dupasquier était la bonté et le désintéressement; la pente instinctive de son esprit était le besoin d'apprendre. « Aimer et connaître » semblait être sa devise, comme celle de Charles Bonnet. Jeune homme, sa physionomie reflétait à la fois la candeur et l'enthousiasme; homme mûr, on y lisait l'empreinte de la pensée active et l'expression de la bienveillance. Son cœur était pur, son âme ne fut jamais souillée par de mauvaises passions. C'était une de ces organisations d'élite qui s'attachent à tout ce qui est noble et utile, qui s'intéressent à tout ce qui procède de l'intelligence ou du cœur » (1).

(1) Cap., *loco citato*.

Louis-Benoît Guersant, né à Dreux le 29 avril 1777, eut pour père un médecin éclairé qui lui laissa, pour principal héritage, des maximes d'honneur qui, jointes à ses talents, n'ont pas peu contribué à son élévation. Décidé à suivre la carrière paternelle, il vint à Rouen, en 1793, pour y recueillir l'enseignement de l'habile chirurgien et anatomiste Laumonier. A cette époque de troubles et de guerre, l'Hôtel-Dieu de Rouen réunissait, pour leur instruction, plus de quarante élèves destinés au service des armées. Parmi ces élèves, se trouvait le savant M. Duméril, de l'Institut, qui, quoique bien jeune encore, était prévôt d'anatomie; c'est de lui que Guersant reçut les premières notions d'anatomie et de botanique.

Désignés tous les deux par leurs départements respectifs pour faire partie, comme élèves de la patrie, de la célèbre école dite de Santé que l'on venait de créer, ils arrivèrent à Paris vers la fin de 1794. Comme ils étaient avides d'instruction, ils préparaient leurs études en commun, et, dès ce moment, liés par la confiance et par une amitié intime qui n'a jamais été altérée, ils formaient une petite société de travailleurs ardents avec Bretonneau et Savigny. Ce dernier, sur la fin de ses études, avait obtenu la place de professeur à l'Ecole centrale de Rouen ; mais ses connaissances spéciales en zoologie l'appelèrent bientôt sur un plus grand

théâtre, car il partit pour l'Egypte avec Bonaparte, et aujourd'hui il est membre de l'Académie des sciences.

Ce fut à l'occasion de ce départ que, par les conseils de ses jeunes amis, Guersant se décida à aller occuper, à Rouen, cette chaire vacante d'histoire naturelle que Cuvier lui avait fait obtenir. Sa nomination date de l'an VII (1798). Il se fit bientôt remarquer par le zèle et le talent qu'il déploya dans l'enseignement de la botanique, et, dès le mois de thermidor an VII, la Société libre d'émulation s'empressa de l'admettre au nombre de ses membres. Il paya cet honneur par des communications nombreuses et intéressantes, au nombre desquelles nous trouvons :

1° Un rapport sur l'introduction à une Flore d'Abbeville, par Boucher, avec l'indication de 37 plantes spécialement propres à la Flore de la Seine-Inférieure. (Pluviose an VIII.) Guersant démontre, dans le courant de ce rapport, que la méthode naturelle de Jussieu est préférable au système de Linné.

2° Un autre rapport sur la dissertation du docteur Alibert sur les fièvres pernicieuses. (Frim. an VIII.)

3° Un rapport, en commun avec Mésaize et Pluvinet, sur une substance minérale envoyée par le préfet du département. (Brumaire an IX.) Cette substance était un minerai de manganèse.

4° Un rapport sur les tableaux de botanique de M. Béhéré. (Prairial an IX.)

5° Un rapport, en commun avec Pluvinet, sur le mémoire du citoyen Dobson relatif à la forme des paratonnerres. (Vendémiaire an X.)

Au commencement de l'an XI, il alla à Paris se faire recevoir docteur en médecine. Sa thèse a pour titre : *Quels sont les caractères des propriétés vitales dans les végétaux?* (Paris, 1803, in-8.)

Lorsque l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen reprit ses travaux, le 29 prairial de l'an XI (18 juin 1803), Guersant fut compris au nombre des 48 membres qui furent appelés à composer ce corps savant. En 1804, lors de la suppression des Écoles centrales, M. Beugnot, alors préfet, le nomma professeur de botanique au jardin des plantes de Rouen, alors dans les attributions de la préfecture. Il succéda, dans cette fonction, à Pinard. C'est à dater de cette époque que ce jardin prit un développement considérable, et conquit le premier rang parmi toutes les écoles de botanique de province. Sur la demande de Guersant, la méthode de Tournefort, d'après laquelle le jardin de Rouen était classé depuis son organisation par l'Académie, en 1752, fut remplacée par la méthode naturelle de Jussieu. Pendant les dix années que notre confrère professa l'histoire naturelle, il fit faire un grand pas à la botanique en Normandie.

Ses nombreuses herborisations, qu'il renouvelait chaque année avec une nouvelle ardeur, lui fournirent d'importants matériaux pour la *Flore des environs de Rouen*, qu'il se proposait de publier; il est peu de cantons qu'il n'ait explorés plusieurs fois à des époques différentes; il s'était attaché, pour ces excursions, M. Dubreuil, alors employé au jardin des plantes, et dont il est resté depuis l'intime ami. Les savants travaux de Guersant en botanique sont malheureusement restés inédits; cependant l'Académie a reçu de lui plusieurs communications qui font vivement regretter la perte des précieux documents qu'il avait réunis sur cette partie des sciences naturelles. Je vais résumer, le plus brièvement possible, les mémoires offerts par Guersant à notre Compagnie.

On rencontre abondamment, sur les rochers calcaires à travers lesquels on a pratiqué la chaussée de Duclair, plusieurs espèces d'*Iberis*. Une d'elles, longtemps confondue avec les *Iberis umbellata* et *amara*, en a été distinguée par Guersant, sous le nom d'*Iberis intermedia*, et figure depuis cette époque dans toutes les Flores.

Au nombre des grands végétaux exotiques que renfermait autrefois le jardin de Rouen, il y avait une très belle espèce de Palmier qui y fructifiait tous les ans. Guersant en a donné une bonne description et l'a fait connaître sous le nom de *Sabal adansonii*.

On connaissait depuis longtemps les fleurs mâles du *Brucea antidysenterica*, Mill. (B. ferruginea, D. C.); quant aux fleurs femelles, elles n'étaient connues que par le dessin et la courte notice qui en ont été adressés à L'Héritier par Banks. Mais cette description ne pouvait convenir aux fleurs femelles du *Brucea*. Guersant remarqua, sur un individu qui existait dans les serres du jardin de Rouen, plusieurs fleurs hermaphrodites qui fructifièrent. Ce fut pour lui l'occasion d'un intéressant mémoire sur cet arbre, tantôt dicline, tantôt hermaphrodite, dont il donna une description exacte et qu'il rangea à côté du *Camocladia*, dans la famille des térébenthacées.

Guersant a encore publié une notice sur l'*Agave americana*, qui a fleuri pour la première fois en France, au jardin de Rouen, en 1807. Cette singulière plante, à laquelle on prête la faculté de faire explosion au moment où sa fleur s'épanouit, présente le phénomène assez remarquable de développer une hampe de 4 à 5 mètres d'élévation en quarante jours. On voit encore, dans les salons de l'Académie, un dessin de cet Agavé, qui avait été joint à la notice de Guersant.

A la séance publique de l'Académie du 19 août 1807, Guersant a lu un mémoire *sur la déchirure de l'œsophage à la suite du vomissement*, fait très rare qui n'avait encore été signalé que par Boerhaave et Thilon.

L'année suivante, dans une solennité semblable, Guersant lut une notice biographique sur Varin, directeur du jardin des plantes de Rouen. Cette notice est remarquablement écrite et d'un très vif intérêt.

Si j'ai signalé avec quelques détails les principaux travaux de Guersant pendant son assez court séjour dans notre ville, c'est qu'ils sont oubliés ou fort peu connus, sa brillante carrière à Paris ayant tout-à-fait éclipsé ses débuts dans la science.

Marié et père de famille, Guersant sentit le besoin de chercher, dans la pratique de la médecine, une aisance que lui donnait à peine le poste scientifique qu'il remplissait avec tant de zèle et de distinction. Sollicité par son ami Duméril, il se décida à revenir à Paris; mais en quittant Rouen, il laissa à ses nombreux élèves une preuve de son désir de leur être encore utile après son départ; il se fit remplacer dans sa chaire de botanique par le savant M. Marquis.

Une fois à Paris, « il se livra tout entier à ses nouveaux devoirs en donnant à ses études une tout autre direction. L'esprit d'observation qui l'avait si bien guidé dans la recherche et la connaissance des faits de la nature, le porta à se livrer avec la même ardeur et même avec une plus grande activité à l'étude spéciale de la médecine pratique, et

c'est à ce titre qu'il se rendit digne de la haute estime qu'il obtint dans l'opinion publique (1)».

Une occasion peu commune se présenta bientôt de faire éclater ses talents comme praticien. La terrible épidémie du typhus que les prisonniers espagnols avaient apporté en 1813, désolait les départements de l'Yonne et de la Côte d'Or. A la recommandation de la Faculté de médecine, le ministre de l'intérieur choisit Guersant pour diriger le traitement à employer. Il remplit cette périlleuse mission avec tant de succès, qu'à son retour, en février 1814, il fut nommé médecin adjoint de la maison de Santé.

Des articles remarquables, publiés dans le grand *Dictionnaire des sciences médicales*, un ouvrage spécial sur les épizooties (1 vol. in-8. — Panckouke. 1815), ajoutèrent à sa réputation. Déjà il était connu pour s'occuper, d'une manière spéciale, de la pathologie de l'enfance, lorsque plusieurs vacances successives lui ouvrirent, en mai 1818, les portes de l'hôpital des enfants malades.

« Ce vaste et triste champ d'observations, auparavant si peu exploré, était dès-lors aux mains d'un travailleur ardent, dévoué, infatigable, qui, trente années durant, le féconda et lui fit donner les plus riches moissons scientifiques. C'est, on peut

(1) Allocution de M. le professeur Duméril, aux funérailles de M. le docteur Guersant, au nom de l'Académie nationale de médecine.

le dire, en effet, de l'hôpital des enfants que sortirent les travaux si neufs, si intéressants, si nombreux que M. Guersant publia, dans le dictionnaire de médecine en 21 volumes (1828) sur la plupart des affections de l'enfance, sur le muguet, les convulsions, la méningite granuleuse, le croup, le rachitisme et les scrofules; travaux empreints d'une couleur pratique si remarquable, résultats éclatants et solides d'une expérience consommée. C'est à l'hôpital, en face même de la nature souffrante ou inanimée, qu'ont été tracées ces descriptions si vraies qui ont popularisé la connaissance des maladies de l'enfance; tableaux faits de main de maître et qui resteront à jamais dans la science. Grâce à ses écrits, grâce à une clinique savante qu'il fit pendant de longues années et qui attiraient une foule de médecins français et étrangers, bien des préjugés et des erreurs sur la pathologie de l'enfance se sont évanouis devant les lumières d'une observation exacte (1).

Depuis longtemps, et dès l'année 1814, Guersant avait été nommé l'un des seize membres adjoints à la Société de médecine établie dans le sein de la Faculté, ce qui l'appela de droit, et par ordonnance, à l'une des places de titulaire dans l'Académie de médecine. Plus tard, il fut nommé

(1) Discours prononcé sur la tombe de Guersant, par le docteur Roger, agrégé de la Faculté de médecine de Paris.

médecin consultant du roi et des maisons de Saint-Denis, chevalier, puis ensuite officier de la légion-d'honneur. Il était, en outre, agrégé libre de la Faculté de médecine.

Les exigeances d'une clientelle nombreuse, l'âge, n'affaiblirent point l'ardeur de Guersant pour la science; plusieurs de ses écrits, et ses meilleurs, datent de ses dernières années; la mort est venue interrompre un *Traité complet de pathologie de l'enfance* auquel il travaillait depuis longtemps, ouvrage assez avancé pour donner l'espoir qu'on ne laissera point perdre les fruits d'une incomparable expérience. Son fils et son gendre (M. Blache), ses élèves les plus distingués, et dont les noms sont déjà si avantageusement connus, tiendront à honneur d'élever ce dernier monument à la mémoire de leur savant maître.

Guersant a succombé le 23 mai 1848, à une double pneumonie. Il était âgé de 71 ans.

Aux regrets que lui inspire la perte de ses membres, l'Académie doit ajouter ceux qu'elle ressent par la mort de ces savants illustres qui appartiennent, pour ainsi dire, à toutes les corporations scientifiques. Notre compagnie n'a laissé échapper aucune occasion de témoigner de son respect et de son admiration pour ces grands génies qui font la gloire de la France.

Cette année, elle s'est empressée de s'associer, par une souscription assez forte, aux membres de l'Institut qui ont eu la bonne pensée d'élever, à Etampes, un monument en l'honneur de Geoffroy-Saint-Hilaire. Cet hommage de reconnaissance nationale était bien dû au zoologiste éminent, qui, par ses nombreux travaux et la tendance philosophique qu'il a su imprimer aux recherches des naturalistes contemporains, a contribué, d'une manière si remarquable, aux développements rapides que les sciences naturelles ont pris en moins d'un demi-siècle.

Je termine en regrettant de n'avoir pu imprimer aux divers travaux de l'Académie, cette physionomie animée et intéressante qu'ils avaient dans nos séances particulières, et qui eût aidé à supporter plus patiemment l'analyse incomplète, et pourtant déjà si longue, que mes devoirs de secrétaire m'obligeaient à présenter.

J'aurais voulu, surtout, faire naître cette conviction que notre Compagnie a pris une part honorable et large à ce mouvement intellectuel qui se manifeste de tous côtés; qu'elle a contribué à reculer, sur plusieurs points, les limites de la science, et qu'elle a répandu autour d'elle des notions utiles. Je serais heureux de penser que, sous ce rapport du moins, j'ai obtenu le résultat que j'ambitionnais.

Rapport

SUR LES TRAVAUX

DE LA CLASSE

DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS,

PENDANT L'ANNÉE 1847—1848,

PAR M. A.-G. BALLIN,

architecte.

Messieurs,

La commotion qui, dès le commencement de cette année, a ébranlé notre patrie, ne pouvait manquer d'exercer une certaine influence dans la modeste région des Sciences, des Lettres et des Arts, où se renferme l'Académie; la Cité était livrée aux plus sinistres préoccupations, l'Hôtel-de-Ville avait un aspect guerrier qui devait en éloigner les muses. Aussi, n'avez-vous pas cru convenable de tenir votre séance publique et annuelle, à l'époque ordinaire du mois d'août; mais, vous avez pensé qu'il n'en serait pas moins utile de publier un compte fidèle de vos travaux, qui paraissent devoir

intéresser vos concitoyens, puisque vous vous efforcez de les consacrer aux progrès intellectuels et à l'avantage général.

L'Académie se glorifiera toujours de voir le mérite de ses membres obtenir la récompense qui lui est due ; mais elle ne peut s'empêcher de regretter en même temps de se trouver privée, par leur éloignement de leurs talents et de leur concours, surtout, lorsqu'ils occupent dans son sein des fonctions aussi importantes que celles de secrétaire des Lettres, dont M. Richard (1) s'acquittait avec distinction. La nomination qui vient de le faire entrer dans la carrière administrative qu'à parcourue son père, l'ayant forcé de se rendre promptement à son nouveau poste.

C'est à ce départ précipité que je dois l'honneur de le remplacer momentanément, et c'est à l'aide des procès-verbaux qu'il a rédigés pour vos séances particulières, que je vais essayer, Messieurs, d'accomplir un devoir dont il se serait beaucoup mieux acquitté.

Nouveaux statuts réglementaires

Une ère nouvelle s'est ouverte pour la France ; l'Académie a cru devoir en profiter pour renouveler aussi sa Constitution ; elle a voulu en faire dispa-

(1) Nommé Sous-Préfet de Châteaulin, département du Finistère, en août 1848.

raître tout ce qui pourrait porter atteinte au principe d'égalité; ainsi, les fonctions de secrétaire étant à la fois honorables et assujettissantes, il lui a paru juste que chaque membre pût prétendre à l'honneur de les exercer, et participât aussi au travail qu'elles imposent; en conséquence, au lieu d'être perpétuelles, ces fonctions ne seront plus désormais que triennales, comme celles de trésorier et d'archiviste, avec faculté, toutefois, de réélection.

D'après les anciens statuts, certains fonctionnaires publics étaient, de droit, *membres honoraires* de l'Académie; ce privilége a cessé; la Compagnie s'empressera, sans doute, d'accueillir les fonctionnaires qui voudront se présenter à elles; mais, ils seront soumis, comme les autres citoyens, à l'épreuve du scrutin, et cette réception, lorsqu'elle aura lieu, n'en sera que plus flatteuse.

Quoique les discussions relatives au nouveau règlement aient exigé beaucoup de temps, elles n'ont pas interrompu les travaux ordinaires. Dans plusieurs de ses séances, l'Académie s'est occupée, avec intérêt, des questions de philosophie, dont quelques-uns de ses membres l'ont entretenue.

PHILOSOPHIE — Schelling

L'un de nos confrères, que nous avons eu aussi le regret de voir s'éloigner de nous cette année, M. Bénard, nous a offert une traduction remar-

quable de quelques *écrits philosophiques de Schelling*. M. l'abbé Picard s'est chargé de nous la faire connaître par un rapport qui est lui-même un ouvrage que l'Académie a jugé digne d'occuper une place dans le *Précis* de ses travaux, ce qui me dispense d'en faire l'analyse ; mais je dois vous rappeler qu'après la lecture de ce rapport, M. Bénard a demandé la parole pour faire mieux comprendre l'idée fondamentale de Schelling, et pour montrer le lien par lequel il se rattache à tous les systèmes antérieurs de la philosophie moderne. « Depuis Descartes, dit-il, le développement de la pensée philosophique roule sur une série d'oppositions ou d'*antinomies* qui se sont multipliées à mesure que les divers systèmes ont approfondi les questions philosophiques, ou en ont étendu la portée. Ces oppositions, dont la première est celle de la *matière* et de l'*esprit*, dans le système de Descartes, acquièrent, dans la philosophie allemande, en particulier, une importance et un développement tels, qu'elles contiennent l'essence même des problèmes philosophiques. Les vices du système de Schelling ont été depuis longtemps signalés, mais comme il donne une réponse catégorique à la question universelle qui contient en principe toutes les autres, il a dû exercer sur la pensée contemporaine une vaste et profonde influence. » M. Bénard ajoute que l'influence d'un système dépend moins de sa vérité que

de sa portée, surtout lorsqu'il présente l'avantage d'exciter puissamment les forces et les facultés de l'esprit humain, en faisant comprendre l'impérieuse nécessité d'une solution nouvelle et supérieure.

M. Bouchitté.

M. l'abbé Neveu est venu à son tour rendre compte d'un mémoire de M. Bouchitté (1), intitulé : *De la Spontanéité du développement sensible-intelligent dans les enfants nouveaux-nés.* L'auteur combat les systèmes des philosophes qui subordonnent l'intelligence des enfants à l'action matérielle des sens, et l'isolent ainsi de l'action directe et innée de la Providence.

M. Pesche.

Le même rapporteur, en se livrant à l'examen d'un autre ouvrage intitulé : *De la Sainteté du serment*, par M. J.-R. Pesche, donne des éloges à la justesse des réflexions de l'auteur, et analyse les raisons qu'il allègue pour prouver que le serment doit être entouré des mêmes garanties qu'un acte essentiellement religieux.

HISTOIRE. — Instruction publique à Rouen.

L'histoire a occupé un rang important parmi les travaux de cette année ; elle est venue à plusieurs reprises faire revivre d'intéressants souvenirs des temps passés.

(1) Inséré dans les *Mémoires de la Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Versailles*, t. I, de 1847.

M. Chéruel nous a communiqué la première partie d'un travail sur l'*Instruction publique à Rouen* ; c'est celle qui embrasse le moyen-âge.

On est réduit à des conjectures sur l'instruction publique à Rouen jusqu'au XIII^e^ siècle ; alors une école est établie sous la direction du chancelier du Chapitre de la cathédrale. C'était la grande école à laquelle étaient obligés de se rendre les enfants des écoles particulières. Dès le XIV^e^ siècle, il y en avait plusieurs autres, notamment celles de l'évêque de Lisieux et de l'abbaye de Saint-Ouen. Le collége des Bons-Enfants fut établi en 1340, par l'évêque Guillaume de Flavacourt.

En semant le trouble à Rouen, pendant le XV^e^ siècle, l'anarchie et la domination anglaise devinrent fatales à l'instruction, qui fut complètement négligée, et l'école capitulaire resta longtemps déserte malgré les efforts du chancelier.

L'enseignement, borné d'abord à une grammaire, une logique et une philosophie sèches et pédantesques, s'améliora au XVI^e^ siècle, et c'est alors qu'on sentit le besoin de reconstituer les anciennes écoles de Rouen.

Dans un second chapitre, M. Chéruel trace d'abord un tableau de la renaissance des arts, des sciences et des lettres dans notre ville au XVI^e^ siècle.

Ce morceau offre un véritable intérêt pour notre

ville, et c'est à ce titre que l'Académie en a ordonné l'impression.

Marie Stuart.

Le même membre nous a communiqué aussi un fragment d'un mémoire où il a l'intention d'exposer, d'après des documents, la plupart inédits, les relations de Marie Stuart(1) avec notre patrie. Après avoir raconté les meurtres de Riccio, l'assassinat de Henri Darnley, le mariage de Marie Stuart avec Bothwell et les malheurs dont il fut suivi, l'auteur fait un tableau brillant des causes qui ont précipité cette malheureuse reine dans une triste captivité où elle avait même perdu les sympathies de la France.

L'Eglise de Rouen.

L'Eglise de Rouen, depuis le commencement du Jansénisme jusqu'au pontificat de la Rochefoucauld, tel est le titre d'un travail lu à l'Académie par M. Fallue.

Après avoir exposé la règle de conduite des jésuites et la formation de la secte des jansénistes, l'auteur montre le jansénisme faisant de tels progrès parmi le clergé de Rouen, que l'archevêque fut obligé, en 1659, de chercher à en modérer les effets.

---

(1) *V.* dans le *Précis* de 1842, une curieuse Notice de M. de Villers, à laquelle sont joints des *fac simile* de lettres d'Elisabeth et de Marie Stuart.

Eudes Rigaud.

M. Richard a entrepris de faire connaître à l'Académie l'ouvrage publié par M. Bonnin, d'Evreux, sous le titre de *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis.* (*Visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen.*) Il l'a analysé avec un soin tout particulier, dans des lectures qui ont occupé plusieurs séances.

Il entre en matière par quelques détails concernant le livre et le manuscrit (petit in-f° de 660 p.), et donne, sur la vie d'Eudes Rigaud, des renseignements qui sont le fruit de ses recherches personnelles, et qui offrent d'autant plus d'intérêt qu'ils sont très peu connus. Notre confrère, ayant raconté ensuite les rapports de cet archevêque avec la métropole et des faits remarquables sur la ville de Rouen, passe aux préparatifs de la croisade qu'Eudes Rigaud prêcha à Rouen, après avoir lui-même pris la croix ; puis, à sa tournée d'adieu et à son départ. Saint-Louis l'institua son exécuteur testamentaire, et Philippe-le-Hardi le nomma l'un des administrateurs du royaume. Enfin, Eudes Rigaud meurt à un âge avancé, en 1275, selon les uns, en 1276, selon les autres.

Pour dégager de toute complication l'*Histoire des mœurs du clergé de Normandie*, objet principal de ces mémoires, M. Richard a réuni, en un chapitre à part, des notes sur des sujets divers qui présentent un grand intérêt. Dans la première

partie de ce chapitre, il a groupé plusieurs jugements rendus par Eudes Rigaud, tant comme juge spirituel que comme juge temporel.

Notre confrère cite plusieurs affaires de meurtres, de déprédations et de violences, des atteintes aux membres ou aux propriétés du clergé, et aussi des délits de chasse. Il donne les sentences qui ont été prononcées, les peines qui ont été infligées, et fait connaître des détails curieux sur la jurisprudence, la pénalité, les mœurs et les usages du XIIIe siècle.

Ce travail de M. Richard, sous l'apparence modeste d'un simple rapport, est si important et si étendu, qu'une analyse, même succincte, et, par conséquent, insuffisante, serait encore trop longue pour trouver place ici; mais heureusement il a été inséré, en grande partie, dans la *Revue de Rouen* (cahier de mars à juin derniers), et l'on doit espérer que ce recueil en complètera plus tard la publication.

Statue de Napoléon.

D'après le désir que lui en a exprimé M. Duputel, M. Ballin a appelé l'attention de l'Académie sur un point assez curieux d'histoire contemporaine.

M. Thiers dit, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*: « Ce fut vers le mois de juillet 1806, « que Napoléon s'arrêta à l'idée de faire élever un « monument triomphal, dans la place Vendôme,

« et que sa statue, en costume impérial, dut en « couronner le chapiteau. » Mais M. Duputel, ayant trouvé, dans une lettre autographe du duc de Frioul à M. Daru, du 23 août 1808, l'expression du mécontentement manifesté par Napoléon, en apprenant que sa statue était coulée et allait être placée sur la colonne de la place Vendôme, pria M. Thiers de lui expliquer une telle contradiction. Il résulte de la réponse de ce dernier, que la date de la lettre du duc de Frioul suffit peut-être pour en révéler la cause, puisqu'elle n'est postérieure que de peu de jours à la première capitulation subie par une armée impériale (1).

ARCHÉOLOGIE — Architectes de la Cathédrale.

Ceux des membres de l'Académie qui s'occupent plus particulièrement de l'archéologie, n'ont pas failli à la tâche qu'ils se sont imposée d'arrêter en quelque sorte la marche du temps, soit en fixant le souvenir des monuments ou des usages qui disparaissent, soit en exhumant du sein de la terre des objets antiques dont ils offrent la description à notre curiosité; ils nous ont apporté, comme les années précédentes, les résultats de leurs investigations.

M. Deville, qui vient de publier une intéressante

(1) *V.* dans le *Précis* de 1842, p. 310, le document intitulé : *Circonstances inédites de la vie de Napoléon*, par M. Duputel.

Revue des architectes de la cathédrale de Rouen, du XIII^e^ *au* XVI^e^ *siècle*, vous l'avait communiquée, en partie, avant l'impression.

Notre confrère présente son travail, fruit de recherches longues et consciencieuses, comme de simples notes qu'il abandonne, dit-il, à la main savante et hardie qui osera entreprendre une histoire de la cathédrale de Rouen. Il entre dans des détails d'une certaine étendue sur chacun des *maîtres de l'œuvre de maçonnerie* qui se sont succédé depuis *Ingelram*, en 1214, jusqu'à *Pierre Vitecoq*, en 1549, et donne une attention particulière à *Robert Becquet*, qui, sans appartenir à la classe des maîtres de l'œuvre de maçonnerie, n'en a pas moins fait acte d'architecte d'une manière fort remarquable, puisqu'on lui doit l'élégante flèche détruite par la foudre en 1822, et qu'il avait achevée en 1544, année où ce grand artiste obtint un succès d'un autre genre à l'Académie des Palinods qui le couronna pour une ballade(1).

Histoire de la Cathédrale de Rouen.

Au commencement de sa *Revue*, l'auteur semble appeler de ses vœux une *Histoire complète de la*

(1) D'après M. Deville, Robert Becquet serait mort dans la même année, et, par conséquent, en décembre, puisque les prix des Palinods étaient décernés le 8 de ce mois, jour de la *Conception*, mais, suivant l'abbé Guiot, il n'aurait terminé sa carrière qu'en 1545. *V.* le *Précis* de 1858, p. 311.

Cathédrale de Rouen, « où viendraient se dérouler, dans un vaste tableau, non-seulement les fastes de l'art architectural et de tous les arts qui s'y rattachaient au moyen-âge, dans la province de Normandie, mais encore tous les grands événements qui ont sillonné ses annales. » Cependant, les immenses difficultés d'une pareille entreprise lui font craindre qu'elle ne se réalise pas de longtemps; nous devons donc féliciter celui de nos confrères qui n'a pas craint de s'y livrer avec ardeur, et nous lui souhaitons un succès digne de sa courageuse persévérance. Déjà l'on peut tirer un augure favorable de l'honneur que lui a fait l'Académie en publiant, dans son volume, un extrait de cet ouvrage concernant la construction de l'une des tours de la Cathédrale.

L'auteur, M. Fallue, raconte les différentes assemblées dans lesquelles fut résolue, par le Chapitre, la construction de la *Tour de beurre*, et les moyens que l'on employa pour se procurer l'argent nécessaire.

Le même membre vous a communiqué quelques autres passages non moins intéressants du même ouvrage, notamment celui où il décrit les travaux du XVIII^e^ siècle, qui ont fait disparaître les tombeaux du chœur pour la construction d'un nouvel autel, dont la première pierre fut posée le 20 novembre 1733. Les anciennes grilles furent remplacées, à

la même époque, par de nouvelles dont les ornements sont dus à l'architecte Defrance.

Il nous a entretenus une autre fois de la construction du jubé moderne, dont la première pierre fut posée le 2 avril 1774, et dont le plan fut tracé par Carpentier, de l'Académie de Rouen, et membre de l'Académie d'architecture de Paris.

Enseignes des maisons.

Un autre confrère, dont le zèle archéologique est infatigable, vous a rappelé qu'avant l'adoption du numérotage des maisons, en 1788, la plupart des habitations de nos pères étaient désignées par des *enseignes* tantôt sculptées sur la pierre ou le bois, tantôt peintes sur une plaque de tôle, et il est entré, à cet égard, dans des détails auxquels l'Académie avait accordé les honneurs de l'impression; mais l'auteur, M. De la Quérière, a cru devoir le retirer pour le rendre plus complet et plus digne de faire suite à ses autres ouvrages du même genre (1).

Beffroi de Rouen.

M. Richard vous a lu deux chapitres de sa Notice sur le *Beffroi* de Rouen.

Le premier est consacré à l'*horloge*, commencée en 1389, par un ouvrier nommé Jourdain De-

(1) *Description des Maisons de Rouen*, 1re v., 1821, 2e 1841. *Essai sur les girouettes*, 1846. *Description de l'église Saint-Vincent*, etc., etc.

lestre, et terminée par Jehan de Sélains et par sa femme. Elle était placée dans la tour en 1396, et offre un très curieux spécimen de l'horlogerie au XIV^e^ siècle.

Les anciens cadrans ont été remplacés de 1527 à 1529, par ceux qu'on y voit aujourd'hui.

La sonnerie primitive se composait d'une cloche et d'un appel à deux cloches ; cet appel a été changé, en 1713, pour les quatre tinterelles qui existent encore.

Ce chapitre est complété par la liste, depuis 1389 jusqu'à nos jours, de presque tous les gardiens de l'horloge, avec quelques détails sur chacun d'eux.

Le second chapitre est intitulé : *la Fontaine.*

Après quelques renseignements sur la source de Gaalor, qui alimente cette fontaine, M. Richard relate une ordonnance du bailli de Rouen, de 1480, sur la police des eaux, et termine par le récit d'un différend qui s'éleva, en 1516, entre les Cordeliers et la Ville, au sujet de la possession, par ces derniers, de la clé de la cuve du Beffroi.

Ce monument devait être consacré à rendre hommage au duc de Montmorency-Luxembourg, gouverneur de Rouen, qui avait abandonné à la ville les 3,000 fr. que, selon l'usage, on lui avait offert le jour de son installation. En 1731, l'architecte Defrance avait présenté un projet dont le sujet

était *le Baptême de Clovis et du premier baron chrétien*, mais, d'après l'avis de l'intendant des devises et inscriptions des édifices royaux, de Bore, on y substitua le sujet mythologique d'Alphée et d'Aréthuse, dont l'exécution fut confiée au même artiste, qui était aussi sculpteur.

Beaux-Arts. Musées.

L'Académie, qui s'est toujours fait un devoir de veiller aux intérêts du pays, particulièrement en ce qui concerne les Sciences, les Lettres et les Arts, s'est émue de l'arrêté du Ministre provisoire de l'intérieur, en date du 3 avril dernier, qui, sur le rapport du Directeur des Musées de Paris, ne tendait à rien moins qu'à dépouiller les Musées de province des principaux tableaux et autres objets d'art qu'ils possèdent, sous le prétexte, très peu fondé, qu'ils sont tenus avec négligence, et que le public des départements ne sait pas apprécier les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture.

Elle a donc cru devoir protester contre une mesure si contraire à la justice et à la propagation de l'art dans les départements, par des observations (v. à la suite de ce rapport la pièce n° I) où la cause des Musées a été défendue avec modération, mais avec l'énergie que donne le bon droit : aussi avons-nous eu la satisfaction de voir abandonnée la mesure désastreuse dont nous nous plaignions.

Suppression de l'Académie universitaire.

Vous vous rappellerez, Messieurs, que, par un mémoire fortement motivé, l'Académie avait réclamé, dès l'année dernière, la création, à Rouen, de Facultés des Lettres et des Sciences, mais au moment où elle se flattait d'un succès qui semblait assez présumable, elle s'est vue cruellement déçue de son espérance par une mesure encore plus déplorable que celle dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir, et qui malheureusement a déjà reçu son exécution; je veux parler de l'arrêté du pouvoir exécutif, du 7 septembre 1848, qui est venu enlever à la ville de Rouen son Académie universitaire, et, par conséquent, en dépouiller les deux départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure. L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen s'est empressée d'adresser à l'Assemblée Nationale d'énergiques réclamations auxquelles ont adhéré toutes les Sociétés savantes des deux départements. (V. la pièce n° II.)

Le général Duvivier.

Une autre circonstance a fourni à l'Académie l'occasion de donner une nouvelle preuve de son esprit vraiment patriotique. Pensant que Rouen devait s'associer à l'hommage rendu par l'Assemblée Nationale au général Duvivier, qui a vu le jour dans ses murs, elle s'empressa de demander (1) à

(1) Cette demande a été faite sur la proposition de M. Deville, aux recherches duquel est due la découverte de la maison où naquit Duvivier.

l'autorité municipale de signaler à la reconnaissance publique la maison où il est né, rue des Arpents, 65, en y faisant placer, sur une plaque de marbre blanc, une inscription commémorative.

On trouvera ci-après, n° III, l'extrait textuel du procès-verbal de la séance où cette proposition a été adoptée.

Armand Carrel.

Déjà, quatre mois auparavant, et d'après la même initiative, une semblable plaque avait été placée sur la maison natale d'ARMAND-CARREL, dès le commencement d'avril 1848, en conséquence de la proposition qui en avait été adressée à M. le maire de Rouen, le 18 mars, par M. le président de l'Académie. Cette proposition est reproduite à la suite du présent, sous le n° IV.

Mort de Châteaubriand.

L'Académie ne pouvait rester insensible à la perte irréparable que la France a faite, au mois de juillet dernier, de l'une de ses illustrations littéraires; aussi a-t-elle pris, à la nouvelle de la mort de CHATEAUBRIAND, une délibération spéciale pour s'associer à la profonde douleur de la nation entière.

Je me suis un peu écarté des travaux littéraires

de l'Académie, mais je me hâte d'y revenir, et, pour terminer le compte-rendu que j'avais à vous soumettre, Messieurs, je vais jeter un coup-d'œil rapide sur divers sujets.

Bourdaloue à Rouen.

Dans une anecdote intitulée : *Bourdaloue à Rouen*, M. l'abbé Picard passe condamnation sur le mauvais style de la chaire de la Cathédrale, mais il revendique nos respects en faveur de ce monument, à cause du souvenir des voix éloquentes qui s'y sont fait entendre. En effet, Bourdaloue vint y prêcher une station de carême en 1677, alors que sa haute réputation avait déjà été sanctionnée par les éloges de Louis XIV. Ce document historique figurera dans notre volume.

Bagnes de Brest et de Rochefort.

La *Retraite donnée à Brest, par M. l'abbé de la Roque*, a été l'objet d'un rapport de M l'abbé Neveu. Celui-ci rappelle d'abord les succès que l'abbé de la Roque avait obtenus précédemment au bagne de Rochefort, et qui se sont renouvelés d'une manière plus remarquable encore à celui de Brest. Là, il a fait entrer le repentir et l'espoir dans l'âme des malheureux condamnés ; sur 3,000 forçats, 2,000 convaincus et entraînés par les paroles éloquentes du missionnaire, se sont réconciliés, dans la communion, avec cette religion qu'ils avaient si

longtemps outragée, et, cela, sans que la moindre contrainte les y eût excités.

Mademoiselle de Rassent.

M. l'abbé Cochet a envoyé à l'Académie une anecdote intitulée : *Mademoiselle de Rassent ou la Miraculée d'Archelles*. Félicité-Angélique de Rassent, née le 16 septembre 1749, était, à l'âge de vingt-trois ans, dans un tel état de faiblesse et de dépérissement qu'on ne conservait plus aucun espoir de prolonger ses jours, lorsqu'elle se mit sous la protection du Saint-Sacrement de l'autel. Arrivée au dernier degré de la maladie, on la regardait déjà comme morte; cependant le jour du jeudi saint de l'année 1772, au moment où la procession passait sous ses fenêtres, elle fut miraculeusement guérie.

La Révolution l'ayant chassée du château de ses pères et l'église d'Archelles ayant été détruite, elle se fit *Clémentine*(1), et mourut le 9 avril 1825, dans la chaumière où elle s'était réfugiée.

Charles Torlonia.

M. Ballin a donné lecture à l'Académie d'une notice nécrologique qu'il a rédigée sur le commandeur *Charles* Torlonia, né à Rome le 18 dé-

(1) Il y avait alors, dans ce pays, un schisme ou *petite église* qui ne reconnaissait point le *Concordat*, et avait pour chef un abbé nommé *Clément*.

cembre 1798. Dès son enfance, il montra les qualités qui le distinguèrent pendant toute sa vie. Son inépuisable charité, réchauffée par les sentiments chrétiens, lui fit consacrer des sommes considérables à des fondations de bienfaisance.

Pie IX, dont il fut l'un des plus ardents et des plus dévoués admirateurs, l'employa en diverses occasions et particulièrement à l'organisation de la garde civique, dont il était lieutenant-colonel; malheureusement les fatigues que son zèle lui occasionna, hâtèrent le moment de sa mort, arrivée le 31 décembre 1847.

Son dernier acte résume sa vie entière : il légua, en mourant, 50,000 fr. à l'hôpital du Saint des Saints, et fit de larges aumônes aux pauvres.

Renseignements relatifs à Corneille.

Le même membre a communiqué à l'Académie un travail qui a pour titre : *Recueil de renseignements relatifs à* Corneille, *principalement en ce qui concerne l'Académie de Rouen.*

Il a eu pour but de constater que, depuis les premiers temps de sa création, l'Académie a laissé passer peu d'années sans s'occuper de Corneille et qu'elle a saisi toutes les occasions de rendre hommage à cet illustre rouennais. Ce travail a paru assez intéressant pour obtenir une place dans le *Précis* de cette année; mais ce n'est, à proprement parler, qu'une table chronologique suivie de la

liste d'un grand nombre d'ouvrages relatifs à Corneille, qui ne figurent pas dans la bibliographie de M. Jules Taschereau, et dont elle peut être considérée comme le complément.

Portraits

Je dois rappeler à cette occasion que M. Hellis a offert à l'Académie une belle copie du portrait de Pierre Corneille, par Lebrun, copie faite par un jeune peintre du même nom; déjà M. Deville nous avait donné une autre copie, faite par M. Balan, du portrait de Thomas Corneille, par Jouvenet.

Précédemment, nous avions reçu de M. Dutuit une très-belle épreuve du portrait de Corneille, gravé par Fiquet, épreuve d'autant plus précieuse aux yeux des amateurs que quelques accessoires ne sont pas entièrement terminés.

C'est ici le lieu de mentionner l'acquisition que nous avons faite d'un beau portrait de Fontenelle.

M. Deville nous a donné en outre deux petits portraits qui doivent être rares aujourd'hui, ce sont ceux de *Jacques* Basnage, né à Rouen en 1653, et de *Pierre-François* Guyot des Fontaines, né aussi à Rouen, en 1685. Ces deux portraits sont gravés, le premier par Pinssio, le second par E. Desrochers.

Enfin, M. Nicétas Périaux a également contribué à l'ornement de notre salle par un portrait de Cideville, élégamment encadré.

Portrait en pied de Pierre Corneille.

M. Hellis vous a présenté aussi l'esquisse d'un portrait en pied de Pierre Corneille, composant sa tragédie d'Héraclius, que M. Auguste Lebrun a exécuté en grand, et a fait recevoir cette année même à l'exposition de Paris. Cette œuvre importante d'un jeune artiste de notre ville a été décrite avec éloge dans la *Revue de Rouen* (cahier d'avril 1848) à laquelle je ne saurais mieux faire que d'emprunter le passage suivant : « L'artiste s'est imposé l'obligation de reproduire la tête peinte en 1647 par Ch. Lebrun, en s'astreignant à l'exactitude la plus minutieuse et la plus complète. Mais, tout en lui conservant la même expression, la même attitude, il a réussi, sans contrainte et sans raccords maladroits, à lui subordonner une pose générale du personnage, une composition de sujet, un agencement d'accessoires, qui, s'harmonisant parfaitement avec la donnée principale et obligée, constituent un ensemble aussi homogène que si l'artiste, dégagé d'entraves, avait eu toute sa liberté d'invention.

« Pierre Corneille est représenté composant *Héraclius*. Le poète est dans son cabinet, vêtu d'un costume du temps; il vient de consulter les annales de Baronius, qui lui ont fourni le sujet de sa tragédie. Debout, sa main droite tient une plume, tandis que la gauche, appuyée sur une table, retient une feuille sur laquelle on lit : *Héraclius*. Corneille

est prêt à écrire et dans l'attitude d'un homme livré à une profonde réflexion.

« Les accessoires sont fort simples : un fauteuil antique supportant un manteau, une table, des livres, le buste d'Eschyle, une draperie dans le fond. Une fenêtre entr'ouverte dans l'angle de la pièce laisse entrevoir les tours de la cathédrale de Rouen.

« Cette peinture, grave et sévère, est parfaitement appropriée au sujet. On n'y remarque aucune trace d'un luxe qui eût été un contre-sens avec les mœurs de l'époque et la simplicité bien connue du poète. Rien ne distrait les yeux de la figure de Corneille. On voit que M. A. Lebrun, élève de M. Coignet, a fait aussi une étude approfondie des chefs-d'œuvre du Titien.

« La pose qu'il a donnée à la figure est naturelle, sa touche est ferme, les mains sont d'une beauté remarquable; mais la tête surtout nous a paru mériter une mention toute particulière. Le but de l'artiste était de produire un portrait en pied qui donnât une idée exacte de ce qu'était notre compatriote; nous avons dit quel parti il avait su prendre pour obtenir, d'une manière incontestable, ce précieux avantage.

« Plus d'un portrait de Pierre Corneille a été, depuis trente ans, exécuté par des artistes en renom; mais, inspirés tous par les traditions de Fiquet ou de Caffiéri, ils laissent beaucoup à désirer sous

le rapport de la ressemblance. Le portrait de M. A. Lebrun ne peut encourir ce reproche; c'est la fidèle image du grand poète, telle qu'elle nous a été transmise, telle que la postérité doit la conserver. »

J'ai eu l'honneur, Messieurs, dans le cours de ce rapport, de vous parler de l'éloignement de deux de nos confrères; je dois vous entretenir aussi du départ d'un troisième, M. Giffard, qui, sur le point de quitter notre ville, est venu offrir ses adieux à l'Académie, en lui faisant hommage de trois pièces de vers dont la Religion lui a fourni le sujet: une *Traduction du Magnificat*, un *Sonnet* et une *Ode à la Vierge*. Cette dernière pièce a été inspirée à l'auteur par l'aspect d'une assemblée religieuse désignée sous le nom d'*Archi-confrérie de Notre-Dame-des-Victoires*. Notre confrère, dans les sept strophes de cette ode, chante les bienfaits que la protection de Marie répand sur les hommes, et chaque strophe est suivie de ce refrain :

C'est toi, c'est toi, Reine de gloire,
Divine mère de Jésus,
C'est toi dont la douce victoire
Change les pécheurs en élus.

Dans une circonstance que je n'ai point à apprécier, M. Des Michels a cru devoir donner sa démission de recteur de l'Académie universitaire, et cette détermination nous a privés de la présence

d'un confrère aussi recommandable par ses qualités personnelles que par ses vastes connaissances.

Malheureusement, nos rangs se sont éclaircis d'une manière plus affligeante encore. NÉCROLOGIE.

L'Académie l'a douloureusement éprouvé cette année,

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles.

En effet, elle ne nous a peut-être jamais frappés avec autant de cruauté en si peu de temps, et je crois, Messieurs, me faire l'interprète de vos regrets en rendant hommage à la mémoire des confrères que nous avons perdus pour toujours.

M. Bignon, notre doyen, le dernier des membres qui ont fait partie de l'Académie lors de sa restauration, en 1804, est décédé au Val-de-la-Haye, où il s'était retiré il y a cinq à six ans. M. Bignon.

Averti, le 3 janvier dernier, que l'indisposition dont il était atteint depuis quelque temps devenait plus grave, je me rendis près de lui, le lendemain matin, avec un de ses amis, M. le docteur Bouteiller; mais il était déjà trop tard; il n'eut pas la consolation que notre empressement à l'assister à ses derniers moments aurait pu lui procurer; à une nuit très agitée avait succédé l'affaissement, et il s'éteignit tranquillement, environ une heure après notre arrivée.

A trois jours de là (le 7), M. De la Quérière et moi allâmes lui dire un dernier adieu sur sa tombe, entourée de quelques amis et des membres du Conseil municipal de la commune.

Privé, à sa naissance, des faveurs de la fortune, M. Bignon sut profiter de la manière la plus heureuse de l'éducation qui lui fut donnée, et, après avoir été un écolier remarquable, il devint un professeur distingué.

Pendant plus de vingt années, son esprit élevé, son élocution facile, la vigueur, la précision, la clarté de son style, en ont fait un des secrétaires les plus brillants de l'Académie, qui s'empressa de lui décerner le titre de *secrétaire honoraire* lorsqu'il voulut en cesser les fonctions.

Tous ceux qui ont eu des relations fréquentes avec lui se rappelleront longtemps le charme de sa conversation, dans laquelle son érudition et son excellente mémoire lui permettaient de citer, sans affectation et toujours à propos, nos classiques, ainsi que ceux de la Grèce et de Rome, qu'il entremêlait quelquefois d'un couplet de chanson.

Je dois me borner ici à cette simple mention, qui pourrait sembler trop succincte si elle n'était complétée par la notice nécrologique qu'a rédigée M. De la Quérière, et qui sera insérée dans votre volume.

M. De Martainville.

La mort nous a enlevé, presqu'à la fois, deux de

nos membres les plus honorables, et la ville de Rouen a perdu, en même temps, deux de ses anciens maires, dont elle se souviendra toujours avec vénération; tous deux ont fait partie du Conseil-Général, tous deux ont obtenu de l'estime de leurs concitoyens l'honneur de les représenter à la Chambre des députés.

Il suffit de prononcer le nom de M. de Martainville pour rappeler le souvenir d'un homme de bien; aussi ne chercherai-je point à en faire un éloge superflu; je me bornerai à citer brièvement quelques faits qui le concernent, l'un de nos confrères, M. de Villers, s'étant d'ailleurs chargé de rédiger sur son compte une notice plus étendue dont vous avez ordonné l'impression.

M. de Martainville a commencé sa carrière administrative comme membre de la Commission des hospices, fonctions toujours honorables, qui devinrent très pénibles et même très dangereuses en 1814, par l'arrivée à Rouen de blessés, presque tous atteints du typhus et dans le dénuement le plus complet. La maison de Saint-Yon devint alors un hôpital improvisé, qu'il fallut organiser presque instantanément, et M. de Martainville fit, en cette circonstance, preuve de ce dévouement qu'inspire aux hommes d'élite un ardent amour de l'humanité, dévouement que partagèrent avec une admirable constance plusieurs autres citoyens de Rouen, qui

se sont également acquis des droits à la reconnaissance publique, surtout notre vénérable doyen, M. Lézurier de la Martel, qui était maire à cette époque désastreuse (1).

C'est à cette occasion que M. de Martainville fut décoré, longtemps avant d'être lui-même maire de Rouen (2).

On n'a pas oublié le hideux aspect que donnaient à l'Hôtel-de-Ville les traces de la démolition faite, en 1816, de la maison abbatiale de Saint-Ouen, dite le *Luxembourg*, qui en occupait à peu près le milieu. Le bâtiment fut complètement restauré en 1825, et c'est à M. de Martainville qu'on doit le péristyle du milieu, ainsi que les deux pavillons des extrémités, dont l'architecte, M. Maillet-Duboullay, est aussi l'un des membres de l'Académie. On sait d'ailleurs que le même magistrat fit exécuter beaucoup d'autres travaux d'utilité publique.

Président du Conseil-Général et député (3) pendant plusieurs années, il ne manqua pas d'user de son influence pour provoquer les mesures les plus avantageuses au pays.

---

(1) Déjà M. Vingtrinier a rendu hommage à cet honorable citoyen, dans son éloge nécrologique de notre ancien confrère le docteur Vigné. (V. le *Précis* de 1844, p. 53).

(2) Nommé par ordonnance du 20 juin 1821.

(3) Nommé membre du Conseil-Général par ordonnance du 9 mai 1816. — Député de l'arrondissement d'Yvetot en 1824.

La franchise de son caractère et son affabilité lui firent bien des amis, et il n'avait point d'ennemis.

Il a voulu donner un dernier gage d'affection et de reconnaissance à la ville de Rouen en y faisant rapporter ses restes mortels, qui reposent au cimetière Beauvoisine.

Ses funérailles ont eu lieu le 21 octobre 1847, et son cercueil a été suivi respectueusement d'un concours considérable.

Notre confrère, M. Girardin, a prononcé sur sa tombe, au nom de la Société d'agriculture, un discours qui a été écouté avec un religieux intérêt et a obtenu l'assentiment général.

M. Ribard.

M. Prosper Ribard n'est pas moins digne d'obtenir le tribut de nos regrets. Vous le savez tous, Messieurs, il appartenait à une famille de commerçants qui, depuis bien des années, jouissaient, de père en fils, dans notre ville, d'une haute réputation de piété et de probité.

Jean-Nicolas Ribard, père de celui que nous venons de perdre, était premier échevin et fut le premier des officiers municipaux élus en 1790; la place de maire, devenue vacante, lui fut offerte; mais il refusa cet honneur, parce qu'à ses yeux c'eût été un passe-droit, et qu'au moment où éclatait une révolution pour détruire des abus, il ne

fallait pas, dit-il, en introduire de nouveaux. Or, suivant une ordonnance de 1766, les maires devaient être choisis successivement dans la noblesse d'épée, la magistrature et le commerce, et le tour de la magistrature était arrivé. Par suite de cette résolution, il resta premier officier municipal, et M. Le Pelletier d'Etoutteville fut le premier maire de Rouen, à l'époque de la Révolution.

Prosper Ribard, notre confrère, montra de bonne heure qu'il était le digne héritier des vertus de sa famille, et, par un exemple peut-être unique, il fut, en 1789, à vingt-cinq ans, élu aux fonctions de *quartenier*, qui répondaient, dans notre ville, à celles des administrateurs actuels des hospices, et qui étaient alors le noviciat obligé pour arriver aux honneurs municipaux.

Plus tard, il fut juge au tribunal de commerce; en 1808, époque à laquelle ce tribunal fut organisé conformément au nouveau code, il en devint le premier président.

Membre du Conseil municipal, dès le commencement de l'Empire, il fut, à la fin de 1815 (1), nommé aux fonctions de maire de Rouen, dont il se démit en 1819. L'année suivante, il fut élu député, et fit, en outre, partie du Conseil-Général (2) jusqu'en 1830.

---

(1) Nommé par ordonnance du 29 novembre, en remplacement de M. Lézurier de la Martel.

(2) Nommé par ordonnance du 12 mars 1817.

Il ne tarda pas à se retirer à Canteleu, où il est mort, le 15 janvier 1848.

Deux faits, peu importants il est vrai, serviront néanmoins à mettre en relief le caractère de droiture de M. Ribard et son amour du bien public. Lui, si connu par sa vénération profonde pour la religion et ses ministres, s'empressa, lors de la nomination du prince de Croï à l'archevêché de Rouen, de proposer au Conseil-Général de supprimer l'indemnité annuelle de 25,000 fr. dont avaient joui ses prédécesseurs, parce que le nouveau prélat, ayant une fortune personnelle considérable et jouissant d'un traitement de 100,000 fr. comme grand-aumônier de France, cet argent pouvait, suivant lui, être employé plus utilement. Antérieurement, M. Demadières, étant maire, demanda au Conseil municipal de mettre une voiture à sa disposition ; mais M. Ribard s'y opposa, disant que ce n'était pas là une dépense d'utilité publique, et que ceux qui voulaient se procurer des jouissances personnelles devaient le faire à leurs frais. Il paraît que M. de Martainville pensait de même, car, lorsqu'il devint à son tour le premier magistrat de la cité, il fit don à la mairie d'un très beau carrosse.

M. Verdière (Louis-Taurin) était, comme M. Ribard, un de ces hommes de bien que chaque jour rend plus rares et dont on ne saurait trop honorer M. Verdière.

la mémoire. Issu d'une famille de commerçants qui jouissaient de la meilleure réputation, il est né à Evreux, le 11 août 1762. Il fit ses humanités, d'une manière distinguée, au collége de cette ville, et entra ensuite chez M. Michel, procureur au Parlement de Paris, dont il devint bientôt le premier clerc; en 1787, il fut reçu bachelier le 9 janvier, licencié le 18 avril, et avocat au Parlement de Paris le 26 du même mois. Il fut élu juge suppléant du district de Chaumont (Oise), le 20 mars 1791 ; nommé notaire à Evreux, le 30 messidor an XIII (19 juillet 1805), puis juge au tribunal civil de Louviers, en 1809, et juge d'instruction près le même tribunal, le 26 mars 1811. Il passa, en cette qualité, au tribunal civil de Rouen, le 23 octobre 1816. L'importante affaire de Mathurin Bruno, se prétendant Louis XVII, dont il fut chargé, mit en relief son zèle et sa capacité; il fut décoré le 30 avril 1821, et obtint, le 4 mars 1831, le titre de conseiller à la Cour d'appel de Rouen, où il siégea jusqu'en 1842; il fut alors admis à la retraite et alla se retirer à Louviers, où demeure l'une de ses filles, mariée à l'économe de l'hospice; il y vécut modestement, aimé et considéré, partageant ses loisirs entre l'étude, la promenade et la culture des fleurs. Depuis près d'un an, ses forces diminuaient sensiblement; sur ses derniers temps, il fut atteint de violentes douleurs, qu'il supporta avec résigna-

tion, et mourut, sans agonie, le 22 octobre 1847.

Ses mœurs simples et sévères ne se sont jamais démenties pendant le cours de sa longue carrière, et vous avez tous été à portée d'apprécier son aménité.

Lors de son entrée à l'Académie, le 14 février 1834, M. Verdière nous a donné un aperçu d'un ouvrage qu'il préparait alors *Sur les vices de la preuve testimoniale en matière criminelle*, et ce fragment, qui a vivement intéressé la Compagnie, est de nature à faire regretter qu'il n'ait pas mis la dernière main à ce travail.

A quatre ans de là, il nous a lu une *Dissertation sur la situation des Belles-Lettres en France*. Ce morceau, remarquable par la justesse des aperçus, contient d'utiles conseils pour les jeunes littérateurs; il leur recommande surtout de considérer comme un défaut grave l'obscurité affectée de la pensée enveloppée dans l'étrangeté du langage. La décadence lui paraissait évidente dans toutes les parties de la littérature; il n'en exceptait que l'éloquence du barreau.

M. Ladoucette.

Nous avons perdu, dans M. Ladoucette, l'un de nos correspondants les plus marquants; c'était un homme très distingué comme administrateur, comme littérateur et comme législateur. J'ai con-

sulté sur son compte six biographies qui s'accordent à lui donner des éloges sans restriction sous ce triple rapport (1).

Comme *administrateur*, il s'est concilié l'affection de ses administrés par son dévouement au bien public et par sa justice ; il s'est acquis leur estime par son intégrité et par le désintéressement le plus honorable, qui fut sa règle de conduite dans toutes les circonstances de sa vie.

Le premier Consul, qui se connaissait en hommes, le nomma préfet des Hautes-Alpes, le 23 germinal an X (13 avril 1802), quoiqu'il n'eût pas encore trente ans. Il trouva ce département dans un état déplorable : tous les services étaient désorganisés, la disette s'y faisait sentir, la misère y était générale. M. Ladoucette rétablit l'ordre dans l'administration, ranima le commerce et l'industrie, fit arriver des subsistances et organisa des travaux

---

(1) La première se trouve dans les *Archives de la France contemporaine* (t. 1er, 1845). C'est la plus étendue. — La deuxième fait partie de la *Revue biographique des Hommes du jour* (sans date). — La troisième est insérée dans la *France représentative* et signée J. Blard (1844). — La quatrième, signée Vte Lacaisne et Ch. Laurent, est tirée des *Biographies et Nécrologies des Hommes marquants* du XIXe siècle (1846). — La cinquième a été rédigée, par M. Albert Montémont, pour la *Société de Géographie* (cahier de juin 1848). — Enfin la sixième et dernière se trouve dans le *Plutarque* de 1847, publié par MM. Germain Sarrut et B. Saint-Edme.

publics qui occupèrent la population indigente. C'est lui qui, à l'aide des habitants du Briançonnais et des soldats de la garnison, fit ouvrir, sur le mont Genèvre, malgré la vive opposition du directeur-général des ponts et chaussées, une route de communication avec le Piémont. Il ne craignit pas même d'avancer de ses deniers une somme de 25,000 fr. pour assurer le succès de cette vaste entreprise, qui fut achevée en deux années.

Le 22 germinal an XII (12 avril 1804), une fête brillante, donnée par le Préfet, consacrait l'inauguration d'un obélisque de 20 mètres de haut, élevé près du point de partage de la France et du Piémont, pour perpétuer le souvenir de ce beau travail.

L'obélisque, fait de roche coquillière, est d'un style sévère et d'une exécution savante ; ses assises sont d'une forte dimension et ses angles polis.

On y plaça diverses inscriptions latines, italiennes, espagnoles et françaises, gravées sur des tables de marbre noir de Como. En 1815, l'armée austro-sarde, tout en laissant subsister le monument, en détruisit les inscriptions, qui, sur la demande de M. Ladoucette, furent rétablies en 1835.

Pendant les sept années que M. Ladoucette administra ce département, il y fit tant de bien, que son souvenir y est encore béni aujourd'hui, et que Napoléon, qui n'était pas prodigue d'éloges, dit un

jour, en parlant de lui : *C'est le premier de mes Préfets.*

En mars 1809, il passa à la préfecture de la Roër. Là encore il se distingua par sa prévoyance et son habileté. Il fonda plusieurs établissements d'utilité publique, notamment *un dépôt de mendicité* qu'on cita depuis comme modèle en France et en Allemagne. Enfin, lors de l'invasion étrangère, en 1814, il déploya la plus énergique activité pour arrêter les progrès de l'ennemi.

A l'époque des cent jours, les habitants des Hautes-Alpes, redemandèrent leur ancien Préfet, mais la gravité des événements décida l'Empereur à lui confier de préférence la Préfecture de la Moselle. Dès son arrivée à Metz, M. Ladoucette, se concerta avec le général Miollis, qui commandait le département, et parvint à conserver à la France l'une des clés de son territoire.

La seconde restauration vint clore la carrière administrative de M. Ladoucette qui, n'approuvant pas la marche du Gouvernement, renonça aux emplois publics, pour s'adonner entièrement à l'étude des Sciences et des Lettres, et aux occupations agronomiques.

Comme *Littérateur*, M. Ladoucette publia de nombreux ouvrages qui furent reçus favorablement.

De retour à Paris, le 16 août 1815, il s'occupa de mettre en ordre les immenses matériaux qu'il

avait rassemblés dans sa préfecture de la Roër, et les fit paraître en 1818, sous le titre de *Voyage entre Meuse et Rhin*. C'est une statistique exacte de ce pays, un exposé complet de ses besoins et de ses ressources; c'est en outre, un magnifique tableau historique d'une contrée féconde en grands souvenirs; aussi, l'auteur reçut-il les applaudissements unanimes de la presse.

Il donna, pour ainsi dire, un pendant à cet ouvrage par la publication de celui qui a pour titre: *Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes, avec un atlas et des notes.* Ce pays offre les contrastes les plus saisissants, et le plus vaste champ à la description, si l'on en juge par le début du livre; après avoir parlé des vallées, des torrents, des montagnes, des glaciers, des forts, des terrains arides, des pleines émaillées de fleurs, l'auteur termine ainsi ce tableau animé: « Tous les aspects, toutes les expositions, et les « températures; tout ce qu'il y a de plus varié et « de plus monotone, de plus curieux et de moins « intéressant, de plus imposant et de plus simple, « de plus riche et de plus pauvre, de plus riant et « de plus triste, de plus beau et de plus horrible; « Voilà le département des Hautes-Alpes. » (*Coup-d'OEil général*, p. 1re.)

En adressant ses remercîments aux habitants des Hautes-Alpes, qui l'ont secondé dans ses re-

cherchès, et lui ont fourni des matériaux, il termine en ces mots : « je me plais à proclamer les « droits qu'ils pourraient revendiquer à la compo- « sition de cet ouvrage, sorte de testament que « mon esprit et mon cœur envoient aux Hautes-Alpes. » (Fin de l'Avant-Propos, p. xv.) Et en effet, il en a donné un exemplaire à chacune des communes du département, qu'il avait quitté depuis 40 ans (en 1809.)

Ainsi, cet ouvrage, outre son mérite réel, est à la fois une preuve de la modestie de l'auteur, et un monument qui atteste son bon cœur et sa générosité.

M. Ladoucette occupait aussi ses rares loisirs à des essais purement littéraires.

Dès l'an VI (1798), il avait fait jouer avec succès, sur le théâtre de Molière, à Paris, *Helvétius à Vore*, jolie petite comédie en prose, dont le sujet est un acte de bienfaisance, que M. et M^me^ Helvétius exercent, à l'insu l'un de l'autre, envers le même individu.

Il fit paraître ensuite une heureuse imitation d'un roman allemand, alors en réputation, l'*Agathon*, de Wieland. Il le dédia, sous le titre de *Philoclès*, à l'auteur original qui, après l'avoir lu, dit : *C'est ainsi que j'aurais voulu traiter mon sujet, si je l'eusse écrit pour les Français.*

Sur les instances de quelques amis, il publia,

en 1822, trois volumes de *Nouvelles, Contes, Apologes et Mélanges* qui obtinrent un succès mérité. Un volume de *Fables* en vers ne fut pas moins bien accueilli.

En 1824, parut le *Troubadour* ou *Guillaume et Marguerite*, tableau fort intéressant des mœurs de la Provence au XII^e^ siècle ; puis, trois ans plus tard, *Robert et Léontine*, roman remarquable, qui offre une peinture vivante du XVI^e^ siècle, où les figures historiques sont reproduites avec autant de bonheur que de vérité.

Il a mis au jour, à diverses époques, un grand nombre d'opuscules dont aucun n'est dépourvu d'intérêt, et plusieurs biographies d'illustres contemporains, qui renferment des détails piquants, et de curieuses anecdotes. Il a en outre coopéré à la rédaction des recueils scientifiques et littéraires les plus estimés.

Il n'est aucun des ouvrage de M. Ladoucette qui n'ait son côté utile et moral ; la plupart ont été réimprimés ; la troisième édition de son *Histoire des Alpes* a paru en 1848, et il nous l'a envoyée en février, un mois avant sa mort.

J'arrive enfin, à vous entretenir, Messieurs, de la *carrière législative* de notre correspondant.

En 1834, l'arrondissement de Briey, département de la Moselle, le nomma député ; il remplit son mandat jusqu'à la chute du Gouvernement

monarchique, avec ces qualités dont il avait fait preuve dans toutes les positions où il s'était trouvé précédemment.

Il déclara qu'il refuserait tout emploi salarié qui pourrait lui être offert, et n'a jamais cessé de soutenir avec énergie la dignité de la France à l'extérieur, la franchise de sa politique à l'intérieur, et surtout la fusion des partis.

Comme orateur, M. Ladoucette avait un mérite des plus rares, celui de la concision et de la clarté; sa parole était, comme son style, élégante et facile; il prit une part active à toutes les discussions importantes et d'un intérêt général; il y apporta son tribut de zèle et de lumières, et souvent eut beaucoup d'influence, tant sur les avis des Commissions, que sur les décisions de la Chambre.

Arrivé à la fin de sa longue et honorable carrière, M. Ladoucette devait se rappeler sa vie avec une douce satisfaction, car, c'est lui qui l'a dit : « Le cœur de l'honnête homme se dilate, lorsque, « reportant sa pensée en arrière, il croit pouvoir « se dire qu'il n'a pas toujours été inutile à sa « Patrie. » (Avant-Propos de l'*Histoire des Alpes.*)

La famille de notre correspondant était originaire de Metz, son aïeul avait été chirurgien-major de cette ville et de sa citadelle, son père fut avocat au Parlement de Paris.

Jean-Charles-François LADOUCETTE, né à Nancy.

le 4 octobre 1772, est mort à Paris, en mars 1848, dans sa soixante-seizième année ; l'empereur l'avait fait *baron* et *Officier de la Légion-d'Honneur*. Il était membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, nationales et étrangères, et secrétaire de la société philotechnique de Paris ; il était correspondant de notre Académie depuis 1832.

Un autre de vos correspondants, M. Albert Montémont, a rédigé sur M. Ladoucette une notice nécrologique qu'il a lue à la société de géographie, le 16 juin dernier; je ne puis mieux terminer celle-ci qu'en lui empruntant ses dernières paroles :

« Je n'ai pas à parler de la vie parlementaire « de M. Ladoucette ; dans les seize années qu'elle « embrasse, il demeura fidèle à son mandat, il avait « salué avec joie la révolution de 1830, et, sous la « dynastie de Juillet, il ne cessa de montrer la lu- « mière à ceux qui ne voulaient point la voir. Il a « de même accepté la révolution de Février, en « homme sincère et modéré ; et quelle que fût pour « lui la forme du gouvernement, il la voulait avec « les grands principes sanctionnés par les progrès « de la raison.

« Notre confrère s'est éteint sans souffrance, « laissant à sa veuve et à ses enfants (1) un bel

(1) M. Ladoucette a deux fils qui, dès leur début dans la carrière de l'administration, ont révélé des qualités précieuses, et

« héritage de sagesse et de vertus privées, comme « il laisse à ses nombreux amis de légitimes et « durables regrets. »

M. Jullien, de Paris.

Nous avons encore appris récemment la nouvelle perte que nous venons de faire d'un autre de nos correspondants, dont le nom est intimement lié à notre histoire.

Marc-Antoine Jullien, dit de *Paris*, parce qu'il naquit en cette ville le 10 mars 1773, était fils de Jullien, de la Drôme, membre de la Convention Nationale.

Le jeune Jullien était doué d'une âme ardente, d'une intelligence rare et précoce. En 1785, son père l'ayant conduit à Lyon, l'envoya, comme externe, à un collége de Jésuites; bientôt de retour à Paris, il fut placé d'abord au collége de Navarre et ensuite à celui de Montaigu.

En 1792, il quitta le collége, après avoir fini son cours d'étude avec de brillants succès et avoir remporté plusieurs couronnes aux distributions générales des prix de l'Université.

Le collégien, malgré son extrême jeunesse, fut reçu aux Jacobins; bientôt son père le fit passer en Angleterre, muni d'un *brevet d'élève diplomate*.

---

ont été nommés auditeurs au Conseil-d'Etat; l'aîné a été longtemps sous-préfet, et le jeune a publié plusieurs ouvrages d'administration.

Rentré en France, à la fin de la même année, il fut nommé aide-commissaire des guerres à l'armée des Pyrénées-Orientales, et montra tant de zèle et de capacité qu'il fut successivement chargé de missions d'une haute importance, qui le mirent sur la ligne des hommes les plus marquants. Ici commence une vie aventureuse, où les événements se pressent avec une telle rapidité, qu'il serait beaucoup trop long d'en faire l'énumération la plus succincte (1).

Envoyé en 1796 au quartier général de l'armée d'Italie, Bonaparte l'attacha à son cabinet particulier, mais son peu de soumission aux inspirations du général amena une rupture. Cependant Bonaparte, revenu à Paris et disgracié, mais au moment de partir pour l'Egypte, rappela Jullien et lui proposa de l'associer à l'expédition projetée, ce qu'il accepta; il fut attaché à la division du général Bon et envoyé à Rosette en qualité de commissaire des guerres, sous les ordres du général Menou. Plus tard, il fut employé, en la même qualité, dans l'armée d'Italie, victorieuse à Marengo, et, lors de la formation du camp de Boulogne, il y fut attaché comme sous-inspecteur aux revues.

A la restauration, il fut envoyé à Grenoble, pour

(1) Ceux qui voudraient en connaître les détails les trouveront dans le Plutarque de 1847, publié par MM. Germain Sarrut et B. Saint-Edme.

l'organisation et l'inspection des corps d'artillerie, mais s'étant mis en opposition avec le ministère, il fut obligé de se réfugier en Suisse.

De retour à Paris, en 1817, les sentiments républicains qui avaient nui à son avancement sous l'Empire, ne lui permettant plus de prétendre à aucun emploi public, il rentra dans la vie privée, où il se livra entièrement à des occupations littéraires, et fonda, en octobre 1818, la *Revue encyclopédique*, à laquelle s'associèrent les écrivains les plus éminents de cette époque. Depuis 1833, année de la fondation des Congrès scientifiques en France, il prit une part très active à leurs travaux.

Dès 1792, M. Jullien avait commencé à se faire connaître comme écrivain ; il a contribué à la rédaction de divers journaux, tant en France qu'en Italie, et a fait de nombreuses publications politiques et scientifiques dont plusieurs méritent d'être distinguées, entr'autres ses *écrits sur la Doctrine du docteur Gall ;* son *Essai sur l'emploi du temps* ; son *Essai général d'éducation physique, morale et intellectuelle ;* son *Exposé de la méthode d'éducation de Pestalozzi ;* son *Tableau synoptique des connaissances humaines ;* son *Esquisse sur la philosophie des sciences*, etc., etc. C'est en 1846 qu'il nous a envoyé ses derniers ouvrages intitulés : *A l'Angleterre savante et littéraire, hommage en vers d'un voyageur français, Petit Code philosophique et moral,*

1844 ; *Le Congrès scientifique d'Italie en* 1845, et *Géorama ou vue intuitive du globe terrestre.*

M. Jullien était membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, tant françaises qu'étrangères, et appartenait à notre Académie depuis 1833. Il est décédé à Paris, au commencement de novembre dernier.

M. Botta.

Je dois encore mentionner l'un des membres les plus éminents de notre Compagnie, *Charles-Joseph-Guillaume* Botta, qui fut Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, de 1817 à 1822. Privé alors de ses fonctions, il alla résider à Paris, où il vécut dans la retraite, et il paraît que, lorsqu'il mourut, en 1837, l'Académie ignora cette perte ou du moins n'y donna pas l'attention qu'elle méritait, puisqu'il n'en a pas été fait mention dans son *Précis* de cette année ni dans ceux des suivantes. Nous devons donc des remercîments et des félicitations à M. Chéruel, qui s'est chargé de réparer cet oubli, et qui s'en est acquitté de manière à ne pas faire regretter que l'hommage dû à l'illustre historien ne lui ait pas été rendu plutôt. La notice de M. Chéruel devant être imprimée en entier dans le volume de cette année, il serait superflu de m'étendre davantage sur ce sujet.

Si cette trop longue série funèbre, que j'ai dû faire passer sous vos yeux, est de nature à vous

inspirer de vifs regrets, elle porte avec elle sa consolation, puisqu'elle est un titre de gloire pour l'Académie, et qu'elle doit lui donner l'espérance de réparer bientôt ses pertes par l'admission de nouveaux membres non moins méritants.

M. Decorde.

M. Decorde vous a soumis plusieurs ouvrages, dont le plus important, ce me semble, est intitulé : *Des facultés humaines comme éléments originaires de la civilisation et du progrès.* L'auteur voit le principe de la perfectibilité de l'homme dans deux de ses facultés : l'*intelligence* et le *sentiment*, qui le placent au-dessus de tous les êtres et en font le roi de la création. M. l'abbé Picard, en rendant compte de cette œuvre philosophique, donne des éloges au talent de l'écrivain ; mais il lui reproche d'avoir voulu établir le perfectionnement de l'homme par l'homme seul, tandis que la pensée chrétienne lui paraît indispensable pour compléter son système, qui, privé de cet élément, est seulement ingénieux, intéressant, profond même et instructif dans beaucoup de détails, mais ne peut être considéré, au moins dans les points essentiels, comme l'expression de la vérité.

M. l'abbé Picard vous a fait aussi l'analyse des autres compositions du même auteur, et a terminé son rapport en ces mots: « Les œuvres de M. De-« corde sont très remarquables, surtout sous le

« point de vue philosophique, et je pense qu'il n'est « pas de compagnie savante et littéraire qui ne « fût heureuse de le compter au nombre de ses « membres. »

M. Antoine Blanche.

M. Antoine Blanche vous a présenté son discours de rentrée de la Cour d'appel au mois de novembre 1847. M. Homberg en a rendu compte au nom d'une commission qui l'a jugé aussi remarquable par la science dont l'auteur a fait preuve, que par la manière dont le sujet est traité. M. Blanche, à l'aide de recherches nouvelles, est parvenu à déterminer l'époque, jusqu'à ce jour incertaine, où l'*ancien Coutumier de Normandie* a été rédigé, et qu'il fixe de 1270 à 1280.

Je crains, Messieurs, d'avoir fatigué votre attention par un compte-rendu que je me suis efforcé d'abréger, autant que possible, et je ne vous demande plus que quelques instants pour vous parler du concours.

Concours de 1848.

Le sujet était: *Recherches biographiques sur* Thomas Corneille, *et Revue critique sur ses ouvrages.*

Un seul mémoire vous a été adressé, et, sans méconnaître le talent dont l'auteur a fait preuve dans quelques parties de son travail, vous n'avez pas cru devoir lui accorder le prix; mais le sujet proposé vous a semblé assez intéressant, assez

digne d'exciter l'émulation parmi les jeunes littérateurs, pour le remettre au concours, et, dans le désir de leur donner la facilité d'y consacrer tout le temps qu'exige une œuvre de cette importance, vous avez décidé que le prix ne serait décerné qu'en 1850. Le rapport de la commission, dont vous avez ordonné l'impression à la suite de celui-ci, pourra, en outre, leur servir de guide pour se faire une juste idée du but qu'ils doivent atteindre.

PIÈCES

ANNONCÉES

DANS LE RAPPORT PRÉCÉDENT.

I.

Observations de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, sur l'arrêté ministériel du 3 avril 1848, concernant les Musées départementaux.

Un arrêté du Ministre de l'Intérieur provisoire de la République, du 3 avril 1848, inséré au *Moniteur* du 10 du même mois, nomme quatre inspecteurs attachés à la direction des Musées nationaux, qui sont chargés « de « procéder à la réintégration immédiate des objets appar- « tenant au Musée central, ou de constater simplement « l'existence et l'état de conservation de ces objets, et en « dresser l'état. »

Cet arrêté, d'après les termes dans lesquels il est conçu, n'eût pas éveillé la sollicitude de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, si le Ministre n'eût pas énoncé, dans le considérant qui précède l'arrêté, qu'il a été pris en vue et par suite du rapport du Directeur des Musées nationaux, le citoyen Jeanron, et si la lecture de ce rapport, figurant au *Moniteur* du même jour, n'eût révélé à l'Académie la véritable pensée qui se cache sous les termes de l'arrêté.

Il menace, disons-le hautement, les grandes villes des départements, et particulièrement la nôtre, d'une véritable spoliation. A ce titre, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, fidèle au but de son institution, fidèle à ses antécédents, ne pouvait rester indifférente : elle vient montrer à la ville de Rouen le danger qui la menace, et plaider sa cause.

Que dit le rapport, qui a donné naissance à l'arrêté ? « Que l'administration des Musées devra rechercher tous « les objets d'arts disséminés par *la blamable condescen-* « *dance* de l'ancienne administration des Musées, *par* « *les abus de pouvoir* des différents gouvernements « qui se sont succédé en France depuis la Convention « Nationale. »

« Que les Musées de province sont composés des pein- « tures échappées au pillage et à la ruine des églises, « couvents, châteaux et palais des provinces ; des envois « faits par le Musée central ; des tableaux provenant des « pays conquis et fruit de nos victoires. »

« Que les commissaires inspecteurs de la Sainte-Al- « liance enlevèrent au Louvre quelques-uns des chefs- « d'œuvre dont il s'était enrichi, mais *oublièrent leurs* « *reprises* dans les Musées départementaux. »

« Maintenant, » ajoute le rapport pour justifier la spolia- « tion de ces Musées, « les Musées départementaux déten- « teurs, comme on le voit, de tant d'acquisitions pré- « cieuses et nationales, sont-ils régis avec le zèle, la com- « pétence que leur importance réclame ? »

La réponse ne se fait pas attendre :

« Une organisation centrale manque à nos Musées de « France, dit le rapport. C'est là pour eux une triste cause « de désordre et de dépérissement. »

« Leurs directeurs ou conservateurs, dans une omni-
« potence que rien ne sanctionne, sans contrôle aucun,
« n'administrent pas, mais gouvernent. Un directeur ou
« conservateur peut restaurer, ce qui n'est pas loin de
« pouvoir détruire ; il peut prêter, ce qui n'est pas loin de
« pouvoir perdre ; il peut ne pas cataloguer, ce qui n'est
« pas loin de pouvoir se laisser voler. »

Comme si ce n'était pas assez de cette désolante accusation, l'auteur du rapport, afin de donner le dernier coup de grâce aux Musées de province, a soin d'ajouter :

« Aujourd'hui, ces Musées, depuis le temps de leur
« création, sont livrés au plus profond oubli et au plus
« affligeant abandon. A peine intéressent-ils les habitants
« des villes où ils se trouvent. Les voyageurs même les
« visitent peu. On néglige ces collections qui semblent
« destituées de la protection de l'autorité centrale. »

La conclusion est celle-ci : il faut se hâter de dépouiller les Musées de provinces des tableaux de prix qu'ils possèdent.

C'est donc ainsi, qu'à l'aide de suppositions, d'accusations lancées en masse, sans vérification aucune, sans examen préalable, un artiste, pour répondre à l'honneur qui lui a été fait en l'appelant à la tête du premier Musée de France, a cru devoir déverser le blâme sur les Musées de province, pour arriver à les dépouiller, et est parvenu à surprendre la religion du ministre.

Reprenons une à une toutes ces accusations. Etablissons, d'abord, les droits des Musées des départements à posséder, à conserver les tableaux, les objets d'art qu'on veut leur enlever. Nous les laverons ensuite des reproches que, pour arriver à ce but, on a accumulés contre eux. Bien que ce soit dans l'interêt plus spécial de la ville de Rouen que nous élevions ici la voix, c'est la cause de

tous les Musées de province que nous défendons en plaidant la sienne ; car nous ne doutons pas, qu'à de bien faibles exceptions près, si même il en existe, tous ne soient dans les mêmes conditions, comme ils ont les mêmes droits.

En énumérant les sources auxquelles il a été puisé pour composer les Musées de province : Églises et Couvents, Musée central de Paris, Collections enlevées aux pays conquis, l'auteur du rapport aurait dû dire, pour être exact, que la part la plus large a été fournie par les Églises et Couvents supprimés de chaque province elle-même ; que le Musée de Paris, ou plutôt les pays conquis n'y ont contribué que pour une portion extrêmement minime. Mais pourquoi taire les acquisitions de tableaux et de collections privées, que les villes ont effectuées de leurs propres deniers, et les dons que d'honorables citoyens se sont empressés de leur faire ? Il est tel Musée, celui de Cherbourg, par exemple, celui de Montpellier, qui sont dus presque entièrement à la générosité de simples particuliers. Le Musée de Rouen, sans avoir été aussi favorisé, a également des bienfaiteurs à nommer. Si l'auteur du rapport l'a ignoré, ou n'a pas voulu le dire, les Musées de province, reconnaissants, se plaisent à le proclamer.

Nous pourrions, par un seul mot, repousser la spoliation dont sont menacés les Musées des départements, en invoquant la prescription qui, d'après l'auteur du rapport lui-même, *est maintenant acquise* à ce qu'il appelle de si lamentables usurpations. Nous pourrions invoquer, en leur faveur, l'article 2279 du Code civil, qui dit : *qu'en fait de meubles, la possession vaut titre ;* mais nous voulons faire valoir leurs droits à d'autres titres encore, que nous ne croyons pas possible de récuser.

Si l'auteur du rapport, si le Ministre auquel ce rap-

port a été adressé ne l'ont pas su, nous ouvrirons le Bulletin des lois, nous leur lirons l'article 3 du décret de l'Assemblée législative, du 16 septembre 1792, où il est dit : « que les tableaux, statues et autres monuments « relatifs aux Beaux-Arts, renfermés dans les Églises et « Maisons nationales, seront recueillis, pour la *réparti-* « *tion en être faite entre le Muséum de Paris et ceux qui* « *pourraient être établis dans les autres départements.* »

Ainsi, c'est en vertu d'une loi que les Musées de province possèdent ce qui fait le fond de leur collection. L'Assemblée législative avait compris que la France tout entière avait droit à jouir des productions des Arts devenues une propriété nationale : que Paris ne devait pas tout absorber, que Paris n'était pas toute la France ; que le goût, les jouissances des Beaux-Arts devaient être propagés, entretenus dans les provinces ; que la vue des ouvrages des grands maîtres, des modèles, pouvait seule y allumer, y nourrir le feu sacré ; que c'était un droit, un besoin pour elles, un devoir pour le Gouvernement.

Sous l'Assemblée nationale de 1848, voudrait-on adopter d'autres principes, déshériter les départements, les dénationaliser au profit d'une seule ville? Nous nous refusons à le croire.

C'est dans les mêmes vues d'art et d'équité professées par l'Assemblée législative, qu'un des anciens gouvernements qui se sont succédé en France, a distribué aux principaux Musées de province quelques-uns des tableaux, fruits de nos conquêtes.

Les commissaires chargés de recueillir, à la suite de nos armées victorieuses, en Italie, en Belgique, en Allemagne, ce noble et glorieux tribut, conseillèrent eux-mêmes (le rapport du citoyen Jeanron en fait foi) *le partage de cette moisson, au profit des Musées départementaux.* Paris, et

cela devait être, nous eussions été les premiers à le demander, reçut, et sur une large échelle, les chefs-d'œuvre, les immortelles productions des plus grands maîtres. Le chef de l'État, qui avait imposé ce tribut aux nations vaincues, qui avait, certes, le droit d'en disposer, voulut que les principales villes de France eussent une part, faible il est vrai, mais enfin une part dans ces dépouilles opimes, conquises par tous les enfants de la France.

Et voilà ce que le rapport ose qualifier de *faible condescendance, d'abus de pouvoir, de lamentables usurpations !*

Que dirons-nous du reproche qu'on semble adresser aux Musées des départements, d'avoir conservé le petit nombre de tableaux qui leur furent ainsi partagés, et que les commissaires de la Sainte-Alliance oublièrent, dit-on, de réclamer ?

Comment ! vous voudriez nous punir, en nous ravissant ce que la Sainte-Alliance nous a laissé, de ce que vous appelez un oubli ? Mais, pour ne parler ici que de la ville de Rouen, apprenez que c'est à elle, à elle seule que la France doit la conservation des quelques tableaux qui lui étaient échus en partage. Vous dites que les commissaires inspecteurs de la Sainte-Alliance avaient oublié leurs reprises dans son Musée ? Erreur ! la Sainte-Alliance les avait redemandés. Le Musée de Paris se fit l'écho de ses commissaires inspecteurs ; les lettres les plus impératives furent écrites à la ville de Rouen, pour exiger l'envoi immédiat des tableaux qui lui avaient été donnés (ils étaient au nombre de huit) et que les alliés réclamaient. Le conservateur du Musée de Rouen, M. Descamps, n'obtempéra pas à cette demande. Le maire, l'honorable M. Ribard, opposa la résistance la plus énergique. Elle fut telle, que les commissaires de la Sainte-Alliance, lassés d'attendre, partirent chargés du honteux butin qu'ils avaient fait à Paris.

Et ce sont ces huit tableaux sur lesquels on jette un œil d'envie ; ces huit tableaux, que le Musée central redemandait à Rouen au nom des commissaires de la Sainte-Alliance ; ce sont ces huit tableaux, qui eussent été perdus pour la France si Rouen n'eût résisté avec indignation, qu'on veut aujourd'hui lui arracher !

Mais le Musée de Rouen, ainsi que les autres Musées départementaux, car l'anathème est général, serait-il donc indigne, par le désordre qui y règne, par l'abandon dans lequel il se trouve, par l'incurie de ses conservateurs, par l'indifférence de la population, de posséder ces quelques tableaux, devenus sa propriété ?

En vérité, on reste confondu de la légèreté avec laquelle de semblables accusations ont été lancées, quand il était si facile de s'assurer du véritable état des choses.

Nous apprendrons au Ministre, aujourd'hui membre de la Commission exécutive, dont on a surpris la religion, que le Musée de Rouen est dans l'état le plus parfait ; qu'il est sous la direction d'un de nos artistes les plus distingués, les plus consciencieux, M. Hippolyte Bellangé, qu'il est entouré, de la part de l'administration municipale, de la plus constante sollicitude ; que les habitants de la ville de Rouen, qui protestent ici contre le sentiment d'indifférence dont on les accuse, le visitent avec empressement et se font gloire de le posséder.

Il sera facile à la ville de Rouen d'énumérer les sacrifices qu'elle a faits, d'année en année, pour la formation, l'agrandissement et la conservation de son Musée, auquel elle a consacré les plus belles galeries, les plus belles salles de son Hôtel-de-Ville.

Un conservateur, deux garçons de salle sont préposés à sa direction et à sa garde.

Des règlements pour la police intérieure du Musée ont été dressés par les soins de l'autorité municipale.

Elle a fait rédiger un inventaire général des tableaux, sculptures et dessins qui le composent. Cet inventaire est constamment à jour.

Un catalogue est mis à la disposition du public. Il en est distribué chaque année 500 exemplaires aux visiteurs étrangers.

Aucun tableau n'est nettoyé, verni, rentoilé, qu'après mûre délibération et par des hommes de l'art, sous la direction du conservateur.

Aucun tableau de quelque mérite n'est dérobé à la vue des curieux et des voyageurs nationaux et étrangers, pour aller pourrir dans les greniers, comme cela a lieu au Louvre. Tout est vu, connu, entouré de la surveillance et des soins les plus assidus.

La ville de Rouen, la population qu'on taxe d'incurie, d'indifférence, ont fait plus.

Comme annexe à son Musée, la ville de Rouen a ouvert une école de peinture et de dessin, qui est fréquentée par un grand nombre d'élèves, dont les plus avancés étudient les bons tableaux du Musée et les copient ; hâtons-nous de le dire, ce sont les tableaux qu'on veut nous enlever.

La ville de Rouen a organisé, à grands frais, des expositions annuelles de tableaux, sculptures et autres objets dans les salles de son Musée. Ces expositions sont aussi nombreuses que goûtées du public. Si l'artiste qui a rédigé le rapport au Ministre n'a pas cru devoir y prendre part (car Paris a été convié à ces expositions), qu'il interroge ses confrères ; il saura d'eux que Rouen a accueilli avec empressement leurs ouvrages et a su y mettre un prix. Quelques-uns lui diront que l'exposition de Rouen est une des expositions de province qui les font vivre.

En effet, ce public de Rouen, qu'on proclame si indifférent, a répondu à l'appel qui lui a été fait par la création de deux Sociétés des Amis des Arts ; l'une d'elles, depuis 14 années consécutives, puise dans ces expositions, venant ainsi en aide aux artistes et s'associant aux progrès des arts dans notre ville.

Avant donc d'envelopper le Musée de Rouen dans cette réprobation générale qu'on fait peser sur les Musées de province, pour les dépouiller, la justice voulait qu'on s'enquît des faits, qu'on prît du moins les plus simples renseignements. Ce n'est point ainsi qu'on a procédé.

Si la province devait à son tour élever quelques récriminations, et cela dans l'intérêt général de la France et des arts, nous dirions au Muséum de Paris, qui nous adresse, par la voix du *Moniteur*, à la face du pays, de si graves reproches : « Vous qui nous accusez d'incurie, de désordre, d'indifférence, qu'avez-vous fait? Nous avez-vous prêché d'exemple ? Ce n'est pas nous, c'est vous-même qui allez répondre. Comment vous exprimiez-vous, dans un second rapport adressé au même Ministre de l'Intérieur, et que nous lisons au *Moniteur* du 11 avril dernier? Nous citons vos propres paroles :

« Si l'on veut connaître exactement l'état des richesses « renfermées dans le Louvre, rétablir l'ordre où règne la « confusion, il est urgent de faire au plus tôt un inven- « taire général. » Ainsi vous n'aviez pas d'inventaire de votre Musée, quand nous en avions un du nôtre !

Qu'ajoutiez-vous :

« Plus de vingt magasins, obscurs pour la plupart, en « tous cas délabrés, sont au Louvre, remplis des objets « d'art de différentes natures, accumulés et empilés les « uns sur les autres dans la plus reprochable confusion. « Une quantité considérable de toiles roulées, dont on ne

« peut connaître l'état et la valeur sans des manipulations « qui demandent de la place, s'y trouvent également. Il y « a, bon ou mauvais, conservé ou abîmé, un musée tout « entier ignoré du public. »

Mais avant de nous arracher nos quelques bons tableaux pour les jeter dans ce charnier, nettoyez-donc vos étables d'Augias ; au lieu d'y enfouir sept ou huit toiles, qui font notre orgueil, dont nous avons un soin religieux, envoyez-nous quelques-unes de ces toiles *roulées*, perdues dans *vos magasins obscurs et délabrés*, dont vous ne savez que faire ; nous les rendrons à la lumière, nous en parerons les murs de notre Musée, nous les restituerons à la France, comme nous lui avons conservé celles que réclamait la Sainte-Alliance et que vous voulez nous prendre. Voilà ce que nous vous demandons.

II

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, à l'Assemblée nationale,

Citoyens Représentans,

Un arrêté du Pouvoir exécutif, en date du 7 septembre 1848, supprime l'Académie universitaire de Rouen, et rattache à l'Académie de Caen les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure. Cette mesure laisse sans direction les écoles destinées à former une population de douze cent mille ames, deux écoles normales primaires, une Faculté de théologie, une école secondaire de médecine,

un Lycée qui compte plus de six cents élèves, huit collèges communaux, et un grand nombre d'institutions privées. Comment, en effet, deux inspecteurs placés à Caen, pourraient-ils, malgré leur zèle et leur habileté, exercer une surveillance réelle, efficace, sur cinq départements qui renferment une population de près de trois millions d'habitants, quatre Facultés, deux écoles secondaires de médecine, trois Lycées et vingt-six collèges communaux? Il est évident que l'inspection sera rapide et superficielle, la direction sans efficacité pour stimuler le zèle des maîtres et développer l'instruction des élèves. Ces conséquences de l'arrêté du Pouvoir exécutif ont ému l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, sa mission est de favoriser le progrès intellectuel; son devoir, de protester contre une mesure funeste à l'instruction publique et au véritable esprit du Gouvernement démocratique. La République doit l'instruction à tous ses enfants, elle doit surtout faire pénétrer la lumière dans les grands centres de population industrielle, où l'adulte, au sortir de l'école primaire, peut être séduit par des doctrines dangereuses. On ne peut les combattre que par un système d'enseignement fortement organisé et approprié aux besoins de notre époque et des populations industrielles Au lieu d'accomplir cet impérieux devoir, le Gouvernement supprime l'administration académique, là où son action est le plus nécessaire, et il affaiblit ainsi l'enseignement dans deux départements qui sont au premier rang par leur population, leur commerce, leur industrie, leur importance agricole, les charges qu'ils supportent au profit de l'Etat, et enfin par l'essor qu'y ont pris les institutions scientifiques et littéraires.

Quant à la ville de Rouen, elle est frappée d'une véritable déchéance; ancienne capitale de la Normandie, siége d'une église métropolitaine, elle avait reçu du Gou-

vernement impérial une administration académique, une Faculté des Lettres et un Lycée de première classe. On lui a successivement enlevé la Faculté des Lettres et le chef-lieu académique ; aujourd'hui nos enfants sont forcés d'aller subir à Caen des examens doublement onéreux pour les familles. Quelle est donc la cause de cette disgrâce ? La ville de Rouen l'a-t-elle méritée en refusant de s'associer aux progrès de la France ? Permettez-nous, pour toute réponse, de mettre sous vos yeux le tableau que notre Académie traçait, l'an dernier, du mouvement intellectuel de la ville de Rouen. « Qu'on passe en revue les « établissements scientifiques, littéraires, artistiques qu'on « y a créés, développés, dans un court espace de temps ; « leur nomenclature seule étonnera.

« Sans parler de notre Académie, signalons la Société « libre d'Émulation, la Société d'Agriculture, la Société « d'Horticulture, les Sociétés de médecine et des Pharmaciens, la Société de Commerce et de l'Industrie, la « Société philharmonique, la Société des Amis des Arts, la « Commission des Antiquités, la Commission des Archives, « l'École départementale d'Agriculture et d'Économie « rurale, les cours municipaux de Chimie, de Physique, « des Mathématiques, d'Histoire naturelle, de Dessin et « de Peinture, de Musique, qui sont fréquentés par un « si grand nombre d'élèves, ceux qui ont été institués par « la Société libre d'Émulation, le Musée de peinture, le « Musée des Antiquités, le Jardin botanique, les exposi- « tions des Tableaux. Quelle ville a plus fait que Rouen, « sous ce rapport ? Quelle ville a plus fait pour le développement, l'encouragement des Lettres, des Sciences « et des Arts ? Que de publications, dans ces diverses « branches des connaissances humaines, sont sorties de son « sein, depuis trente années ? Si notre Académie n'était

« pas ici aussi directement intéressée, nous citerions, pour « terminer ce tableau, les récompenses si honorables qui « sont venues chercher les auteurs de quelques-uns de ces « ouvrages. L'Institut a fait plus, il a ouvert ses rangs à « plusieurs d'entr'eux.«

Pour donner une nouvelle impulsion à l'essor que prenaient à Rouen, les Sciences, les Lettres et les Arts, notre Compagnie sollicitait l'établissement de Facultés de Lettres et de Sciences, on lui répond par la suppression de l'Académie universitaire. L'économie insignifiante qu'on attend de cette funeste mesure sera plus qu'absorbée par les retraites dues à sept recteurs, à quatorze inspecteurs, et à un grand nombre d'employés d'Académie qu'on a brusquement éliminés.

A ces motifs d'un intérêt puissant, nous ajouterons une considération qui doit être décisive pour des législateurs. Le Pouvoir exécutif ne s'est probablement pas rendu compte de l'illégalité qu'il commettait par l'arrêté du 7 septembre. Il a sans doute ignoré que les Académies universitaires, créées par une loi, ne pouvaient être supprimées par une simple ordonnance. Le décret du 17 mars 1808, qui a institué les circonscriptions académiques, a toujours été exécuté sans réclamation, depuis sa promulgation; il a même reçu la sanction de toutes les lois de finances votées depuis 1814 Dans un arrêt du 27 juin 1831, la Cour d'appel de Paris a reconnu en termes formels que le décret de 1808 avait acquis force de loi et ne pouvait être abrogé par une simple ordonnance.

A l'Assemblée nationale seule appartient de réformer ou de maintenir, de consolider ou de renverser l'établissement universitaire. C'est à elle que l'Académie de Rouen s'adresse pour obtenir le rapport d'un arrêté qui viole la loi

et blesse les intérêts les plus chers d'une partie considérable de la République.

Rouen, le 21 septembre 1848.

CHÉRUEL, *Président* de l'Académie de Rouen.

J. GIRARDIN, *Secrétaire*, pour la classe des Sciences.

BALLIN, *Archiviste*, pour le secrétaire de la classe des Lettres, absent.

Les autres Sociétés savantes des départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure, ayant reçu communication des observations qui précèdent, se sont empressées de s'y associer ainsi qu'il suit :

Adhésion de la Société des Pharmaciens de Rouen.
24 septembre 1848.

La Société des Pharmaciens a appris avec peine la suppression de l'Académie de Rouen : comme tous les amis des Sciences et des Lettres, ses membres se sont émus d'une mesure aussi rigoureuse et aussi peu méritée. Ils adhèrent complètement aux observations qui sont présentées ci-dessus et supplient les citoyens Représentants d'y donner toute leur attention.

Signé : J. CLOUET, *Président de la Société ;* MALLEBRANCHE, *Secrétaire ;* LEBRET, *Trésorier* ; THOREL, PAPILLON, SIMON, ALEX. AUBER, L. PREVOST, J. VIEL, AUG. THUIN, DELAMARE, LESCANNE, P. ERNOULT, TASSEL, FRÉD. LASNEL, F. BASTARD.

Adhésion de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, 25 *septembre* 1848.

La Société centrale d'Agriculture s'était émue à la nouvelle de la suppression de l'Académie universitaire de Rouen, et se disposait à adresser au Gouvernement ses vives réclamations contre une mesure qu'elle envisageait comme étant funeste au développement de l'instruction générale dans le département, lorsqu'elle a reçu la communication de la Pétition que l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de notre ville se propose de faire parvenir à l'Assemblée nationale.

La Société s'associant à toutes les pensées que l'Académie a formulées d'une manière si nette et si précise, y donne son adhésion pleine et entière, et proteste de toutes ses forces contre l'arrêté du 7 septembre 1848.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en séance extraordinaire, le 25 septembre 1848.

Pour le Président absent, J. Girardin; pour le Secrétaire du Bureau absent, Est de Corval; le Trésorier, Deboos.

Adhésion de la Société Centrale d'Horticulture du département de la Seine-Inférieure, 26 *septembre* 1848.

La Société centrale d'Horticulture du département de la Seine-Inférieure, par délibération spéciale, déclare se réunir à la demande formée par le Conseil municipal de Rouen, par l'Académie des Sciences et Arts, et par l'unanimité de la population, pour la conservation de l'Académie universitaire dans cette ville.

La Normandie, contrée de sapience, est amie des Lettres et de l'Instruction. Ses enfants aiment l'étude ; ils sont braves, patriotes et partisans de la liberté. Les noms des Casimir Delavigne, des Carel, des Duvivier, ne suffisent-ils pas pour démontrer les sentiments qui les inspirent ?

Le triomphe que Rouen a remporté sur le désordre, les 27 et 28 avril dernier, proclame l'esprit patriotique qui l'anime. Rouen est la première ville de France qui a résisté à l'anarchie ; nous devons le dire, il a sauvé la République par l'impulsion qu'il a donnée, par son exemple, par son courage et par son dévouement à l'ordre. N'a-t-il donc pas bien mérité de conserver ce qu'il possède en vertu d'une loi ?

Nous espérons que l'Assemblée Nationale voudra bien exaucer les vœux de la famille normande, en maintenant à Rouen l'Académie universitaire.

Délibéré en séance, à Rouen, le 26 septembre 1848.

Signé : le Président Tougard ; le Secrétaire de Bureau, A. Péron ; le Secrétaire de correspondance, Lebourgeois.

Adhésion du Cercle-pratique d'Horticulture et de Botanique du département de la Seine-Inférieure, 29 *septembre* 1848.

Les membres soussignés du Cercle-pratique d'Horticulture et de Botanique de la Seine-Inférieure donnent leur pleine et entière adhésion à la pétition ci-dessus.

Signé : Adam, premier Vice-Président ; Grainville, deuxième Vice-Président ; Delabrosse, Secrétaire de correspondance ; John Wood, Secrétaire de Bureau ; Teinturier, bibliothécaire-archiviste ; Deboos, trésorier ; Ouin, Lesueur, Debonne, administrateurs.

Adhésion de la Société d'Emulation de Rouen, 29 *septembre* 1848.

La Société libre d'émulation de Rouen, convoquée à cet effet, en séance extraordinaire, déclare protester aussi contre l'arrêté du Pouvoir exécutif, en date du 7 septembre 1848, et donner l'adhésion la plus complète à la pétition de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Signé : Poullain, président ; Amédée Lecointe, vice-président ; A. Péron, secrétaire de correspondance ; A. Barré, secrétaire du Bureau ; Delabrosse, archiviste.

Adhésion de la Société havraise d'Etudes diverses, 29 *septembre* 1848.

La Société havraise d'études diverses, réunie en séance extraordinaire, a décidé à l'unanimité qu'elle approuvait les considérations ci-dessus énoncées, et qu'elle se joignait à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pour demander que l'Académie universitaire de Rouen ne fût pas supprimée.

Signé : Baltazard, président ; Millet-Saint-Pierre, vice-président ; Borely, secrétaire.

Adhésion de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, 1er *octobre* 1848.

La Société n'ayant pu se réunir, ont adhéré successivement les membres ci-après ;

Signé : Sauvage, vice-président ; H. Bidault, secrétaire perpétuel ; Cassen, Bourguignon, Louis Tavernier, Deschamps, Duchesne, L'Hôpital, A. Hérissen, Gamot, Lorin, Hérouard, Anaire, Louis-Henri Taillandier, Ferdinand Bagot.

Adhésion de la Société libre du Commerce et de l'Industrie de Rouen, 3 *octobre* 1848.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-jointe une copie du mémoire que la Société a décidé d'adresser à l'Assemblée Nationale, pour venir à l'appui des réclamations de l'Académie contre l'arrêté du 7 septembre 1848.

Vous remarquerez que la Société du commerce, en donnant une adhésion complète et sans réserve au mémoire de l'Académie, a discuté avec développement la question de légalité qui venait d'être traitée dans un sens tout contraire, par le rapport du Comité d'Instruction publique à l'Assemblée Nationale.

Enfin, la Société a cru devoir entrer, sur le fonds même de l'arrêté, dans des détails qui lui ont paru nécessaires pour détruire les arguments employés par le Ministre dans son exposé des motifs.

Agréez, etc.

Le Président de la Société, LEMOYNE-JOURDAINNE.

Le Secrétaire, DUJARDIN aîné.

NOTA. Le mémoire ayant été adressé à l'Assemblée par la Société du Commerce, on s'est dispensé de le reproduire.

P. S. La Société médicale de Bolbec nous a également envoyé son adhésion, mais elle est arrivée trop tard pour être mentionnée avec les autres.

Pour copie certifiée conforme, des diverses adhésions contenues au présent, et dont les originaux sont déposés aux Archives de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Le président de l'Académie, A. CHÉRUEL.

Le Secrétaire de la Classe des Sciences, J. GIRARDIN.

L'Archiviste, pour le Secrétaire de la Classe des Lettres, absent, BALLIN.

III.

Séance du 14 *juillet* 1848. — *Extrait du procès-verbal.*

L'Assemblée Nationale vient de décréter que le général Duvivier, mort des blessures qu'il a reçues en combattant l'émeute dans Paris, avait bien mérité de la patrie, et que son corps serait déposé aux Invalides. (Séance du 12 juillet 1848.)

La France entière a applaudi à cet hommage rendu à l'un des officiers les plus distingués de l'armée française, homme aussi éminent par son courage que par ses talents et son caractère.

La ville de Rouen doit être fière d'avoir donné le jour à ce brave et vertueux citoyen, tombé glorieusement en défendant l'ordre et la liberté ; elle lui doit, à son tour, un hommage public : qu'une inscription commémorative signale à la reconnaissance de ses concitoyens la maison où il est né.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, fidèle à la mission qu'elle s'est imposée de découvrir et d'indiquer à l'autorité municipale les maisons de notre ville illustrées par la naissance, le séjour ou la mort des hommes en tout genre, gloires de la cité, vient aujourd'hui lui faire connaître celle qui a donné le jour au général Duvivier, de si regrettable mémoire.

L'acte de naissance de Duvivier, qui est conservé dans les registres de l'état civil de Rouen, est ainsi conçu :

L'an second de la République une et indivisible, le vingt-un messidor, avant midi, devant moi, soussigné, officier public de la commune de Rouen, est comparu François-Marie Duvivier, premier commis des subsistances militaires, *rue Guillaume-Tell*, n° 35 ; lequel, en pré-

sence des témoins ci-après désignés, m'a déclaré que le 19 *de ce mois* (le 19 thermidor an II répond au 7 juillet 1794), à dix heures du matin, est né *en son domicile* et de son mariage avec Julie-Ursule Lefebvre, contracté en la ci-devant paroisse de Saint-Roch, de la commune de Paris, il lui est né *(sic) un enfant du sexe masculin*, auquel ont été donnés les prénoms de *Franciade-Fleurus*.

Suivent les noms et signatures.

La rue Guillaume-Tell, ainsi nommée dans notre première Révolution, n'est autre que la rue des *Arpents*, qui, du quai de Paris, remonte à la rue Martainville. C'est vers le milieu de la rue, à main gauche, en partant du quai, que se trouve la maison où est né Franciade-Fleurus Duvivier.

Nous avons pu vérifier sur les lieux, et d'après le relevé des rôles des contributions, qui sont déposés aux archives de la ville, que le n° 35 ancien de la rue des Arpents répond au n° 65 actuel. (La maison contiguë porte encore, au-dessous du n° 63 moderne, son ancien n° 34 tracé en noir). Nous avons trouvé, sur ces rôles, le nom de François-Marie Duvivier, père du général, comme occupant cette maison en 1793 et en 1794, en qualité de locataire.

Cette petite et bien modeste maison qui fait, pour ainsi dire, corps avec les n°s 67 et 69, après avoir appartenu à un sieur Papillon, passa dans les mains de sa fille qui la vendit au sieur Boulenger, propriétaire actuel, demeurant à Rouen, rue de la Grosse-Bouteille, n° 19.

Nous ne doutons pas de l'empressement de cet honorable citoyen à permettre à la ville de placer, sur sa maison, une plaque de marbre destinée à rappeler le glorieux souvenir qui s'y rattache. L'Académie propose à l'autorité municipale de faire graver, sur cette plaque de marbre, en lettres d'or, l'inscription suivante :

DUVIVIER (Franciade-Fleurus),
GÉNÉRAL DE DIVISION,
MORT GLORIEUSEMENT, A PARIS, EN 1848,
EN DÉFENDANT L'ORDRE ET LA LIBERTÉ,
EST NÉ DANS CETTE MAISON,
LE 7 JUILLET 1794,

Pour compléter l'hommage rendu au général Duvivier par sa ville natale, nous demandons qu'un buste ou un portrait peint de cet illustre enfant de Rouen, soit placé à notre Musée de peinture, et qu'on dépose à la Bibliothèque de la ville la collection complète des écrits si remarquables dus à sa plume et à son patriotisme éclairé.

Fait et délibéré en séance de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, le 14 juillet 1848.

IV.

Extrait du procès-verbal de la Séance du 17 *mars* 1848.

Proposition faite par l'Académie de Rouen, au Maire et au Conseil municipal de cette ville.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, considérant qu'un hommage public rendu à la mémoire des hommes qui ont laissé un nom pur et illustre, est une dette de la Cité, a fait, depuis plusieurs années, des recherches sur les maisons où sont nés les hommes auxquels Rouen est fier d'avoir donné naissance, afin de les signaler à l'attention et à la reconnaissance publiques.

L'autorité municipale, gardienne de toutes nos gloires, s'est empressée, à plusieurs reprises, sur la proposition de l'Académie, de faire placer des plaques de marbre commémoratives sur les maisons qui lui ont été indiquées.

C'est ainsi que des inscriptions se lisent sur les maisons, où sont nés, *Jouvenet*, *Boïeldieu*, *Géricault et Dulong*.

L'Académie, considérant qu'Armand Carrel a droit aux mêmes hommages, et qu'il attend encore cet honneur de sa ville natale, propose à l'autorité municipale de faire placer sur la maison où est né ce citoyen, une tablette de marbre blanc avec l'inscription suivante en lettres d'or :

ARMAND CARREL
EST NÉ DANS CETTE MAISON,
LE 8 MAI 1800.

C'est en effet, le 8 mai 1800, qu'Armand Carel naquit à Rouen, ainsi qu'il est consigné aux regîtres de l'état-civil, dont voici l'extrait :

« Carrel (Jean-Baptiste-Nicolas-Armand), né à Rouen, « le 8 mai 1800, fils de Nicolas-Armand Carrel et de « Marie-Madeleine Dubuisson. »

Le même acte apprend qu'il naquit *rue* Coignebert, ancien n° 16. Il résulte des recherches auxquelles l'Académie s'est livrée, que cette maison porte aujourd'hui le n° 31, et qu'elle figure au rôle de la propriété foncière, sous le nom du sieur Layer, propriétaire. Elle est située à peu près au milieu de la rue, à gauche en montant, presque en face la petite rue de la Moëlle.

Ces détails, sur lesquels il ne peut exister de doute, nous ont été confirmés par le père d'Armand Carrel lui-même, qui vit encore, et qui habite Rouen. Ce respectable vieillard, en apprenant les intentions qui animent l'Académie, n'a pu retenir son attendrissement. Il trouvera un adoucissement à la perte cruelle et prématurée qui l'a frappé, dans cet hommage rendu par sa ville natale à l'un de ses plus nobles enfants, à l'un des premiers publicistes de la France.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS

FAIT AU NOM D'UNE COMMISSION,

PAR M. L'ABBÉ PICARD,
rapporteur.

Séance du 4 août 1848.

Messieurs,

D'après votre règlement et les usages de l'Académie, vous avez à décerner cette année, s'il y a lieu, un prix dont le sujet doit entrer dans les attributions de la classe des Lettres.

En conséquence, un concours a été ouvert, et le sujet à traiter était formulé ainsi qu'il suit :

Recherches biographiques sur Thomas Corneille et revue critique de ses ouvrages.

L'intention de l'Académie, en proposant ce sujet, ne pouvait demeurer douteuse pour personne. En même temps qu'elle se réjouit de voir placés avec honneur, dans le lieu de ses séances, les portraits fidèles des deux Corneille, qui semblent ainsi présider à ses travaux, elle

serait heureuse aussi de réunir dans ses Archives les documents le plus propres à faire bien connaître ces frères, et dans leur vie privée, et dans leur vie littéraire.

Déjà les désirs de l'Académie ont été accomplis aussi pleinement que possible par rapport à Pierre Corneille, grâces aux recherches consciencieuses et aux travaux remarquables de plusieurs de nos confrères, parmi lesquels, je citerai, surtout, MM. Floquet, Deville, Hellis et Ballin. Mais une lacune considérable existait en ce qui touche Thomas Corneille. L'Académie, donc, ne pouvait que sourire d'avance à l'espoir d'entrer en connaissance plus intime avec ce dernier, et, par là, avec cette famille qui fait notre gloire, et que nous envient la France et l'Europe entière.

Telles ont été, Messieurs, les causes de l'appel que vous avez fait aux littérateurs dans le sujet de prix proposé pour l'année 1848. Il semblait qu'il dût exciter une vive sympathie, surtout dans notre province, et amener de nombreux concurrents. Les faits ont été loin de réaliser cette attente. Un seul mémoire vous est parvenu. Il porte pour épigraphe ces paroles de Tacite, vie d'Agricola : *Decentior quam sublimior fuit, nihil metus in vultu, gratia oris supererat, bonum virum facile crederes, magnum libenter.*

C'est de ce travail que je viens vous rendre compte aujourd'hui, au nom et comme rapporteur d'une commission nommée à cet effet. Cette commission, composée de MM. Hellis, Deville, Bergasse, Pottier et Picard, et à laquelle s'est adjoint M. le secrétaire des Lettres, s'est réunie le 2 de ce mois. Voici le résultat de ses appréciations.

Les concurrents, d'après votre programme, avaient à se proposer un double but. Ils devaient d'abord s'efforcer

de recueillir, sur la vie de Thomas Corneille, les documents les plus propres à faire bien connaître ce personnage dont la gloire n'est pas tellement éclipsée par le nom immortel de son frère, que la Normandie ne soit encore fière de le compter au nombre de ses enfants. Ils avaient aussi, non seulement à donner la liste complète de ses nombreux ouvrages, mais encore à les apprécier au point de vue de la critique littéraire, et, sans dissimuler les défauts qui peuvent les déparer, à faire ressortir le mérite qui leur est propre et qui a rendu leur auteur justement célèbre.

Ce double but a-t-il été atteint par le mémoire dont j'ai l'honneur de vous rendre compte? Votre Commission, Messieurs, sans lui refuser une valeur réelle, sans méconnaître le travail auquel l'auteur a dû se livrer, et souvent avec succès, pense cependant que les intentions de l'Académie n'ont pas précisément été remplies.

D'abord, la partie biographique est à peu près nulle. C'est à peine si elle occupe cinq ou six pages dans ce mémoire, d'ailleurs assez étendu. On n'y voit rien de neuf, rien de saillant. Ce ne sont que des choses banales qu'on a lues déjà cent fois, soit dans les dictionnaires historiques, soit dans les courtes notices qui précèdent d'ordinaire les diverses éditions des œuvres de Thomas Corneille. L'auteur paraît n'avoir puisé qu'à ces sources déjà bien souvent exploitées. Il eût dû, pour rendre son travail plus utile et plus complet, porter plus loin ses investigations. Les mémoires de l'Académie française, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, les œuvres de Fontenelle, les correspondances particulières, les ouvrages déjà publiés sur Pierre Corneille, où son frère Thomas se trouve souvent cité d'une manière indirecte, eussent pu, sous ce rapport, lui être d'un grand secours. Il semble

n'avoir pas soupçonné ces ressources qui lui étaient offertes, et c'est un malheur pour la perfection de son œuvre.

Quant à la partie bibliographique et littéraire, elle se montre beaucoup plus remarquable, et il n'est pas un seul des membres de votre commission qui ne l'ait lue avec intérêt; je dirai plus, avec fruit. L'auteur passe successivement en revue toutes les productions de Thomas Corneille, depuis la comédie latine qu'il composa lorqu'il était encore élève de rhétorique, jusqu'à ses derniers travaux académiques. Il a fallu, sans doute, un grand travail pour analyser quarante-deux pièces de théâtre, un grand nombre de poèmes divers, d'ouvrages d'histoire, de géographie, de grammaire, de critique littéraire. Car, si Thomas Corneille n'a pas toujours été digne de lui-même, il a été excessivement fécond; il travailla jusqu'à la plus extrême vieillesse, et la collection de ses œuvres est on ne peut plus volumineuse.

En général, une critique saine et éclairée préside à l'appréciation de ces œuvres. L'auteur dispense la louange et le blâme avec discernement et bonne foi. Seulement, ses citations ne sont pas toujours heureuses. Il eût pu quelquefois mieux choisir, et il arrive, de loin en loin, que le lecteur ne partage pas son admiration et son enthousiasme pour certaines tirades. Je citerai pour exemple le monologue de Seleucus dans sa tragédie d'*Antiochus :*

SELEUCUS.

Un feu pareil au tien l'attache à Stratonice,
Ton bonheur fait sa mort, le tien fait son supplice,
Et, quoique sa vertu triomphe du désir,
Il meurt si tu ne meurs, c'est à toi de choisir.
Dure nécessité d'une ame combattue,
Je veux croire ma gloire et ma gloire me tue,

Et mon cœur, que toujours trop de tendresse emeut,
Voulant tout ce qu'il doit, n'ose voir ce qu'il veut.

L'auteur admire ces vers et on en est surpris, surtout lorsqu'on pense que quelques lignes auparavant il a cité ce fragment d'un dialogue des Morts de Boileau, qui fait précisément allusion à la tragédie d'Antiochus. Il s'agit de l'endroit de la pièce où Antiochus cherche le portrait de Stratonice qui lui a été dérobé :

UNE PERSONNE VOYANT ARRIVER ANTIOCHUS.

Qu'est-ce que veut cet homme ? Il a l'air de chercher quelque chose.

DIOGÈNE.

Il cherche le recueil où les beautés de sa maîtresse étaient en dépôt, et qui a percé l'antre obscur où il croyait l'avoir mis en sûreté.

UNE PERSONNE.

Que ne dit-il simplement le *portrait et la poche ?*

DIOGÈNE.

C'est que, quand on comprend, on n'applaudit pas.

N'en déplaise à Diogène, j'aimerais mieux, du moins pour la clarté, les bouts-rimés de Loret, cités aussi par l'auteur du mémoire. Je dois dire avant tout que, non plus que lui, je ne les donne pas pour des modèles d'élégance. Loret parle de la tragédie de Stilicon, œuvre de Thomas Corneille qui eut momentanément un succès de vogue.

Stilicon, histoire romaine,
Ayant paru cette semaine
Admirablement, sur ma foi,
Aux grands comédiens du roi,

Ouvrage du jeune Corneille
Me fit, mardi, crier merveille;
Ce ne fut pas moi seulement
Qui en eus du contentement,
Car cette pièce dramatique
Eut l'approbation publique

Et plus loin :

Enfin, Corneille le cadet
A si bien poussé son bidet
Sur ce sujet extraordinaire,
Qu'on dirait que Monsieur son frère,
En vers n'a jamais mieux paru. . . . .

On regrette que l'auteur du mémoire, en traçant l'historique des ouvrages de Thomas Corneille n'y ait pas fait plus souvent entrer quelques-unes de ces anecdotes du temps, qui reposent l'attention du lecteur, et n'en sont pas moins instructives, lorsqu'on veut se placer au point de vue contemporain. On aimerait par exemple à rencontrer plus souvent des détails tels que ceux-ci sur la tragédie de *Timocrate :*

« Les défauts de cette tragédie ne l'empêchèrent pas d'avoir un prodigieux succès. On joua cette pièce pendant tout un hiver, et la salle était toujours pleine dès midi. Enfin, elle fit tant de bruit, que le Roi alla la voir en grand gala, au théâtre du Marais. Les mémoires du temps rapportent que Louis XIV en fut si content qu'il fit distribuer cent vingt pistoles aux acteurs, et félicita Thomas. On était arrivé à la quatre-vingtième représentation, et la foule ne cessait d'augmenter. Les comédiens se rebutèrent les premiers. Un d'eux s'avança un jour sur le bord du théâtre, et dit : — « Messieurs, vous ne vous lassez « pas d'entendre *Timocrate*, pour nous, nous sommes las « de le jouer. Nous courons risque d'oublier nos autres « pièces. Trouvez bon que nous ne le représentions plus. »

— Les représentations cessèrent et la pièce ne fut jamais reprise.

On a vu plus d'une fois se renouveler ces étranges vicissitudes qui témoignent d'ordinaire et d'un excès de faveur et d'un excès de sévérité. Du reste, la pièce de Thomas Corneille était médiocre, elle ne méritait pas la vogue extraordinaire avec laquelle elle fut tout d'abord accueillie.

En rendant hommage à ce qu'il y avait de sain et de vrai dans la critique de l'auteur, votre Commission, Messieurs, a cependant regretté que cette critique n'eût pas toute la largeur, toute l'élévation désirables. L'auteur ne s'est pas placé assez haut. Il n'a pas assez saisi l'ensemble de son sujet. Ses appréciations sont coupées, isolées les unes des autres. On dirait trop souvent d'un simple catalogue de bibliothèque. On voudrait être plus à même de suivre la marche du génie de Thomas Corneille, d'observer l'influence qu'ont dû avoir sur ses compositions les circonstances diverses au milieu desquelles il s'est trouvé placé. Il a semblé à la Commission que ce travail manquait d'ensemble, d'unité, qu'au lieu de présenter l'aspect d'un édifice complet et régulier, ce n'était qu'un assemblage de matériaux qui ont leur prix, sans doute, mais qui attendent encore la main d'un habile ouvrier pour les disposer et les mettre en œuvre.

Votre commission a pensé aussi que le style du mémoire était loin de répondre à l'importance du sujet. C'est même la principale considération qui a motivé les conclusions un peu sévères que je vais avoir l'honneur de vous soumettre en son nom. La diction de l'auteur est lâche, diffuse, quelquefois incorrecte. Il emploie trop souvent des périodes longues, embarrassées, à retours uniformes et monotones. On voit qu'il n'est pas toujours maître de

sa phrase, et que, pour la compléter, il lui faut souvent des mots parasites et insignifiants. Je dois dire cependant que ce défaut ne règne pas exclusivement dans tout l'ouvrage. Il s'y trouve des pages véritablement bien écrites, mais malheureusement elles sont trop rares, et, sous ce rapport surtout, le travail de l'auteur laisse beaucoup à désirer.

Je justifierai par quelques citations ce que je viens d'avancer à ce sujet.

Voici le début de l'auteur :

« Lorsqu'on jette les yeux sur le dix-septième siècle, l'éclat que répandirent tant de grands génies surprend et éblouit ; on admire, et le roi qui est à la tête de la France, et les hommes qui mettent la France à la tête de l'Europe. On s'étonne de cette variété de talents, de cette réunion de gloires, et l'on comprend ce qu'il a fallu de mérite pour n'arriver qu'au second rang. En effet, vit-on jamais une époque plus fertile en grandes choses ? Que de succès ! Que de grands noms, depuis Corneille jusqu'à Condé, depuis Boileau jusqu'à Bossuet ! Partout du talent, partout du génie : c'est Colbert réparant les opérations brillantes, mais forcées de Richelieu, les querelles de la Fronde et l'anarchie des finances ; c'est Turenne vainqueur sans gagner de bataille ; c'est Corneille créant la langue ; c'est Molière forçant l'humanité à rougir de ses propres vices; que dire de Condé, de Racine, de La Fontaine, de Boileau, de Pascal et de Labruyère ? Que dire enfin de ce roi qui se servit de tous ces grands hommes, et les fit concourir à un seul but, la gloire de son règne ? Au milieu de cette foule d'historiens, de guerriers, de poètes, d'écrivains et d'artistes, les plus grands obstacles attendaient ceux qui auraient osé revendiquer une part de la gloire commune. Quelle estime ne devons-nous donc pas à

l'homme qui, suppléant au génie par le travail et la vertu, a su conquérir une place, fût-elle même la dernière? N'est-il pas juste que la postérité le récompense de ses services, en examinant sa vie et en le jugeant d'après ses œuvres? C'est ainsi que *Thomas* Corneille mérite l'attention et l'estime, non-seulement parce qu'il fut savant, poète, homme de bien, mais parce qu'il resta digne du grand nom qu'il portait et qui lui imposait, pour ainsi dire, la nécessité d'avoir du génie. Voltaire a dit : *Thomas n'eut d'autre malheur que d'avoir un frère.* » Mais en cela Voltaire a-t-il dit juste? et n'est-il pas plus glorieux pour lui d'avoir triomphé de cette réputation même, et d'avoir su, par son mérite, conquérir une place après l'immortel auteur du *Cid* et des *Horaces*?

« *Thomas*, né à Rouen, rue de la Pie, le 20 août 1625, fut baptisé le 24, à la paroisse Saint-Sauveur. Les deux Corneille n'avaient pas besoin d'être nobles; le talent égalise toutes les conditions. Mais aussi, pourquoi le taire? leur père, Pierre Corneille, avocat du roi à la Table de marbre de Normandie et maître des eaux et forêts en la vicomté de Rouen, avait rendu à Louis XIII de si bons services, que celui-ci l'anoblit en 1637. Leur mère, Marthe, était issue d'une noble famille, les Pesants de Bois-Guilbert. A l'âge de onze ans, le jeune Thomas entre chez les Pères jésuites, où il se distingue par son assiduité et sa bonne conduite. C'était un enfant studieux, intelligent très aimé de tous ses camarades. Lorsqu'il parvint dans les classes supérieures, les beaux vers de Virgile et d'Homère firent battre son cœur; la nature l'avait créé poète. Socrate croyait avoir un génie qui veillait auprès de lui; ne pourrait-on pas croire que tous les hommes en ont un qui les entraîne vers le but fixé par les lois de la Providence? Ne pourrait-on pas dire qu'une force irrésistible nous précipite, dès notre jeune âge, dans la route que nous devons

parcourir? Ne pourrait-on penser que le génie de Pierre ne vint veiller auprès de son frère Thomas? Quoi qu'il en soit, dès son enfance, le jeune Corneille se livra tout entier à l'étude, et sentit de bonne heure son âme s'élancer vers la poésie. En rhétorique, il composa une comédie en vers latins, et son régent la trouva si remarquable qu'il la substitua à celle qu'il avait faite lui-même pour la distribution des prix. Cette circonstance, si petite qu'elle fût en elle-même, décida de l'avenir de Thomas. Fort de sa conscience, cédant à une ardeur irrésistible, excité par une noble émulation, il résolut de travailler pour le théâtre et de rappeler sur le nom qu'il portait les applaudissements qui avaient salué à leur naissance *le Cid* et *les Horaces*. »

Je passe à la conclusion de l'ouvrage :

« Telle est l'image que mes faibles regards ont pu saisir de ce grand homme, image bien douce, puisqu'elle nous montre partout le bonheur, partout la vertu, partout le talent. Les yeux se reposent avec plaisir sur cette vie si courte de quatre-vingts ans, sur cette vie si bien remplie, qui s'est écoulée calme et tranquille, comme le soir d'un beau jour. Souvent, quand on examine la vie des grands hommes, on voit le mal à côté du bien, le mal effaçant le bien. Ici, un écrivain emploie son talent au service d'une mauvaise cause; là, un guerrier souille sa victoire par un massacre; plus loin, un homme flétrit une vie pure et sans tache par un acte indigne. Aujourd'hui rien de tout cela ne vient troubler la pureté du tableau qui s'offre à nos regards. C'est un homme que la nature a doué d'une prodigieuse facilité et qui se sert de cette facilité pour éclairer ses semblables; c'est un homme qui sait rendre les Lettres estimables par ses ouvrages et sa vertu, et jouit de cette considération qui vaut mieux que la renommée, de cet honneur qui vaut mieux que la gloire; c'est un homme enfin qui ne mérite ni la haine ni l'envie, et qui prouve que la sagesse est préférable au génie; c'est un homme de

bien ! Heureux celui qui a consacré sa vie à l'utilité publique, qui a goûté ce bonheur qu'on cherche tant et que l'on trouve si peu ! Cet homme est heureux, car il est digne que ses contemporains l'estiment et que la postérité l'admire. »

En conséquence des observations qui précèdent, votre Commission, Messieurs, pense qu'il n'y a pas lieu d'accorder, au mémoire dont je viens de vous entretenir, le prix annoncé pour l'année 1848.

PROGRAMME DES PRIX PROPOSÉS

POUR 1849, 1850 ET 1851.

POUR 1849.

PROGRAMME DU **PRIX GOSSIER.**

L'Académie décernera, dans sa séance publique du mois d'août 1849, un prix de 800 fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire sur les artistes normands, et les OEuvres d'Art en Normandie au* XVI^e^ *siècle.*

Encouragements aux Beaux-Arts.

L'Académie décernera des *médailles d'encouragement* aux artistes nés ou domiciliés dans un des cinq départements de l'ancienne Normandie, qui, pendant les trois dernières années, c'est-à-dire depuis le mois d'Août 1846, se seront le plus distingués dans les Beaux-Arts, savoir : *la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure ou la lithographie et la composition musicale.*

POUR 1850

L'Académie décernera, dans sa séance publique du mois d'août 1850, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. au meilleur Mémoire manuscrit et inédit, dont le sujet sera :

Un petit Traité d'Hygiène populaire, dégagé de toute considération purement théorique, à l'usage des ouvriers des villes et des habitants des campagnes.

Ce livre, qui sera particulièrement applicable au département de la Seine-Inférieure, devra présenter, sous la forme la plus simple et la plus attrayante possible, les préceptes généraux qu'il importe surtout de vulgariser.

Le Ministre de l'Instruction publique ayant reconnu l'utilité de cette question et voulant augmenter l'émulation des auteurs, a, par arrêté du 12 octobre 1848, doublé la valeur de ce prix, qui sera en conséquence de 600 francs.

POUR 1851

L'Académie remet au concours le sujet suivant :

Recherches biographiques sur Thomas CORNEILLE, *et revue critique de ses ouvrages.*

Une médaille d'or de la valeur de 300 fr. sera décernée à l'auteur couronné, dans la séance publique du mois d'août 1851.

Observations relatives à tous les Concours.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté*, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet sera faite par M. le Président, en séance particulière, et l'un de MM. les secrétaires donnera avis au lauréat de son succès, assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, *francs de port*, avant LE 1^er^ JUIN 1849, 1850 ET 1851, TERME DE RIGUEUR, à M. *J. Girardin* ou à M. *A. Pottier*, *secrétaires de l'Académie.*

CLASSE DES SCIENCES.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

DE

L'EXISTENCE DU PLOMB

A L'ÉTAT NORMAL

dans le Corps de l'Homme,

considérée sous le rapport de la chimie légale,

PAR M. MORIN,

Professeur de chimie à l'École préparatoire
de médecine et de pharmacie de Rouen.

L'existence du plomb physiologique dans les organes de l'homme a été tour à tour niée et admise. En présence de cette divergence d'opinions, nous crûmes devoir nous livrer à de nombreuses expériences pour lever les doutes qui existaient. Le foie étant l'organe qui, en raison de ses fonctions, doit être le réceptacle de toutes les substances minérales que le sang charrie, et qui, aussi, à cause de son état vasculaire, les retient avec une sorte d'opiniâtreté, fut celui que nous choisîmes de préférence pour rechercher le corps du litige.

Ces recherches étaient tellement indispensables pour nous, qu'appelé par les magistrats, il y a un an environ, pour une expertise chimico-légale, dans le but de déterminer les causes de la mort du nommé L...., de Franqueville, nous fûmes frappé, en recherchant les poisons

que le crime emploie le plus habituellement, de trouver une grande quantité de plomb dans les viscères de la victime.

Le mode d'expérimentation que nous avions suivi ne nous permettant pas de déclarer que ce métal fût plutôt du plomb physiologique que du plomb d'ingestion, il nous a fallu recourir à un autre mode analytique. En conséquence, nous fîmes bouillir le foie coupé en petits morceaux, avec de l'eau aiguisée d'acide acétique, et on renouvela ce traitement jusqu'à ce que la matière animale ne parût plus rien céder à ce liquide. On a réuni les liqueurs pour les évaporer à siccité. En cet état, on versa dans la capsule de l'acide azotique pur, additionné d'un 15e de chlorate de potasse, et on fit chauffer de manière à obtenir un charbon qu'on traita successivement par l'eau régale et l'eau distillée. Après une heure d'ébullition avec chaque liquide, on filtra la liqueur à travers un papier Berzelius, qui avait été lavé avec de l'acide chlorhydrique et de l'eau distillée, précaution presque superflue à cause de la pureté de ce papier. La dissolution, concentrée par l'évaporation, fut mise en contact avec les réactifs propres à déceler le plomb. Ainsi l'iodure de potassium et le chromate de potasse y déterminèrent des précipités jaunes, tandis que l'acide sulfhydrique produisit un trouble abondant noirâtre. Ces caractères démontrent évidemment l'existence du plomb. Mais comme en chimie légale, il faut, autant que possible, isoler le radical du poison pour le joindre aux pièces à conviction, nous avons desséché le sulfure de plomb, et nous l'avons soumis à l'action de l'hydrogène, dans un tube en U convenablement chauffé. Cette expérience nous a fourni du plomb métallique.

La toxicologie n'admettant point de doutes, et en vue de prévenir une objection qui aurait pu nous être faite de la

part de la défense, que le plomb dont l'existence venait d'être démontrée, appartenait au plomb physiologique, nous avons pris le foie d'un homme qui avait succombé à une maladie aiguë, et nous l'avons fait bouillir dans de l'eau aiguisée d'acide acétique dont la pureté nous était connue. La liqueur résultant de ce traitement, évaporée à siccité, et traitée comme dans l'expérience précédente, ne nous a fourni aucune trace de plomb. Le foie, au contraire, qui avait subi l'action de l'eau acétique, désorganisé par l'acide azotique pur et le chlorate de potasse, nous a donné des indices non équivoques de ce métal.

Il nous semble résulter de là que le plomb normal se trouve combiné avec l'organe à la manière de l'oxygène, de l'hydrogène, du carbone et de l'azote dans les matières organiques. L'expert chimiste peut, en toute sécurité de conscience, affirmer que le plomb qu'il a obtenu *est du plomb d'ingestion*, lorsqu'il s'est borné à faire agir l'eau acétique sur l'organe, puisque, par ce moyen, on laisse intact le plomb physiologique. Aussi nous n'avons pas hésité à affirmer que la mort de L.... était le résultat de l'ingestion d'une préparation saturnine.

La présence du plomb normal dans le foie de l'homme qui avait succombé à une maladie aiguë, ne constituant pour nous qu'un fait *unique* pour corroborer ce qui avait été avancé sur ce sujet, nous avons voulu nous assurer si ce métal se rencontrait constamment dans cet organe. Alors nous avons opéré sur le foie de sujets de différents âges. Les foies qui furent mis d'abord à notre disposition provenaient d'un enfant de 8 jours, et l'autre d'un enfant âgé de 7 ans et 8 mois; ces foies, traités séparément par l'acide azotique et le chlorate de potasse ne nous ont fourni aucun indice de plomb; tandis que dans huit foies prove-

nant d'hommes âgés de 60 à 72 ans, nous y avons rencontré constamment ce métal. Nous devons dire que le procédé de carbonisation ci-dessus décrit, avait été deux fois insuffisant pour nous donner le plomb normal, et cela s'est présenté pour le foie d'un homme de 60 ans et pour celui d'un homme de 66 ans. Le charbon obtenu dans cette circonstance paraissait retenir avec avidité le plomb normal, car l'eau régale n'en a pas extrait de traces sensibles. En conséquence nous avons incinéré le charbon obtenu en procédant ainsi : on fit dessécher ce charbon, et après l'avoir pulvérisé dans un mortier de porcelaine, il fut mêlé avec de l'azotate d'ammoniaque parfaitement pur, puis on projeta ce mélange dans un creuset de porcelaine rouge de feu. Après le refroidissement, on versa sur le résidu de l'acide chlorhydrique, et ensuite de l'eau distillée. On fit évaporer la liqueur dans une capsule de porcelaine, pour chasser la presque totalité de l'acide, et on reprit par l'eau. La liqueur, soumise à un courant de gaz sulfhydrique, donna lieu à un précipité brun noirâtre de sulfure de plomb. Ce sulfure, traité par l'acide chlorhydrique additionné de quelques gouttes d'acide azotique, donna lieu à un précipité de soufre ; on filtra la liqueur, et on obtint une solution dans laquelle il fut très facile de démontrer l'existence du plomb.

Cette ténacité du charbon pour certaines substances minérales n'est pas un fait nouveau, car mon confrère M Girardin et moi l'avons observée de la part de ce corps, à l'égard de l'arsenic ; deux fois, pour obtenir ce toxique, nous avons été obligés d'incinérer, par le moyen de l'azotate de potasse, le charbon provenant de viscères empoisonnés.

Si, d'après ces résultats, le plomb paraît être l'un des éléments constants de l'organisme animal, quelle en est

l'origine ? Son absence dans le foie des deux enfants dont nous avons parlé, tendrait à faire supposer qu'il est porté dans le corps des adultes par l'alimentation.

Il me semble que nous pourrions convertir notre conjecture en certitude, en recherchant ce métal dans le foie d'individus qui auraient succombé à une maladie longue, pendant laquelle aucune nourriture n'aurait été administrée. Nous nous proposons d'exécuter ces recherches aussitôt que nous pourrons nous procurer les matériaux convenables. De même aussi nous avons le projet de rechercher le plomb dans les matières alimentaires les plus usuelles. Déjà nous avons reconnu la présence de ce métal dans le thé désigné par le nom de *thé vert*. Ne sait-on pas aussi qu'on emploie l'acétate de plomb pour clarifier les eaux-de-vie factices !

NOTE

SUR

LA COLORATION ACCIDENTELLE DE SILEX,

PAR M. J. GIRARDIN,

Professeur de chimie de la ville de Rouen,
Correspondant de l'Institut.

Lue à l'Académie des Sciences de Rouen, séance du 24 Mars 1848.

Dans l'usine au gaz d'éclairage de Déville, près Rouen, les allées du jardin du directeur furent recouvertes d'une couche de chaux ayant servi à la dépuration du gaz, et sur cette couche bien battue, on étendit ensuite du sable d'alluvion. Au bout de peu de temps, on fut fort étonné de voir apparaître une belle couleur bleue sur la plupart des cailloux ou silex blancs et jaunes dont le sable était entremêlé. Mon préparateur, M. Donnet, s'empressa de m'apporter un certain nombre de ces silex teints en bleu intense.

J'ai voulu savoir quelle est la nature de cette matière colorante développée dans des conditions aussi singulières, et voici les résultats de mon examen.

Les silex qui m'ont été remis ne sont pas colorés dans toute leur masse; c'est seulement sur la face qui reposait directement sur la chaux que la couleur se montre, et encore n'apparaît-elle que par places. Cette couleur est tantôt d'un bleu vif, d'autre fois d'un bleu verdâtre, parfois

même n'est-ce qu'une faible teinte bleuâtre. Dans tous les cas, elle s'arrête, pour ainsi dire, à la surface de la pierre, et n'a pas pénétré à l'intérieur.

L'eau avive cette couleur, sans l'attaquer ou la dissoudre. Il en est de même de l'esprit de vin et de l'acide acétique.

L'acide chlorhydrique la fait peu à peu disparaître, en se colorant fortement en jaune, et en prenant tous les caractères d'une dissolution ferrique.

La potasse caustique la dissout immédiatement.

Par la calcination au rouge dans un tube, la couleur se détruit; le silex ainsi chauffé devient brun, puis rougeâtre, et laisse exhaler des vapeurs qui ramènent au bleu le papier rouge de tournesol, en répandant une odeur de matière animale. Traité alors par l'acide chlorhydrique, le silex décoloré cède à l'acide chlorhydrique du fer en assez grande proportion.

Il est évident, d'après tous ces caractères, que c'est du bleu de Prusse qui colore les silex dont il est question.

Mais quelle peut être la cause de sa production? Voici, à cet égard, ce qui me paraît le plus vraisemblable.

La chaux qui a servi à la dépuration du gaz renferme toujours un peu de cyanures, ainsi que je m'en suis assuré. Ces cyanures, dissous par l'humidité ambiante, pénètrent dans la pâte du silex, et, en réagissant sur l'oxyde de fer qui s'y trouve, donnent lieu à la production de bleu de Prusse qui reste dans les pores superficiels de la pierre.

Voici un nouvel exemple de ces réactions chimiques qui s'effectuent après coup dans les minéraux, et qui produisent des colorations nouvelles. N'est-ce pas de cette manière, par l'introduction d'oxyde de fer dans certains

os fossiles, qu'il se crée du phosphate de fer qui les colore en bleu et les change en *turquoises ?*

Ces effets d'imprégnation et de coloration par voie chimique ne pourraient-ils pas servir à expliquer comment il se fait qu'une substance blanche comme la silice, se montre presque toujours colorée par l'oxyde de fer en jaune, en rouge, en brun, en noir, ainsi que cela se voit surtout sur les silex de la craie ? Il est bien probable que c'est à l'état de silice gélatineuse que la masse a été pénétrée d'une dissolution ferrique, que plus tard des liquides alcalins, également infiltrés, ont décomposée ; l'oxide ferrique ou ferroso-ferrique a été alors répandu dans toutes les parties, et il en est résulté une coloration uniforme jusqu'au centre de la pierre.

Si, dans les silex colorés par le bleu de Prusse que j'ai eu l'occasion d'examiner, la coloration n'a pas dépassé la surface, cela tient sans aucun doute au peu de porosité de ces pierres, et à ce que les particules du bleu de Prusse, formé tout d'abord dans la croûte extérieure, ont bouché les pores et empêché la dissolution des cyanures de s'infiltrer plus avant.

Dans l'usine de Déville, un mur, construit en silex et mortier fait avec la chaux d'épuration du gaz, s'est trouvé bientôt diapré de magnifiques taches bleues de diverses nuances. Ces taches ont persisté pendant longtemps, mais peu à peu elles sont devenues verdâtres, et beaucoup même ont presque entièrement disparu. C'est encore là un des caractères du bleu de Prusse, car on sait que les rideaux de soie, colorés par cette substance tinctoriale, se dégradent et deviennent blancs sous l'influence prolongée des agents atmosphériques.

RECHERCHE

DE

L'ARSENIC ET DU CUIVRE

dans les Eaux ferrugineuses de Saint-Paul et de la Maréquerie DE ROUEN,

et composition chimique des Eaux minérales ferrugineuses du département,

PAR M. J. GIRARDIN,

Professeur de Chimie de la ville de Rouen, correspondant de l'Institut.

(*Note lue à l'Académie des Sciences de Rouen, dans sa séance du* 28 *Juillet* 1848.)

1er §.

Dans la séance du 21 septembre 1846, M. Walchner, membre de la direction des mines du grand-duché de Bade, communiqua à l'Institut un fait de la plus grande importance, sous le double rapport de la chimie et de l'oryctognosie, à savoir : que le cuivre et l'arsenic accompagnent en tous lieux les minerais de fer si communs à la surface du globe ; qu'ils existent, en très petite quantité, il est vrai, dans le fer météorique, dans les dépôts de fer hydraté anciens et récents dûs aux eaux minérales, et

dans toutes les substances terreuses qui renferment du fer en assez grandes proportions, telles que les terres arables ocreuses, les argiles, les marnes, les limons ferrifères.

Il était tout naturel de rechercher le cuivre et l'arsenic dans les eaux minérales ferrugineuses dont les dépôts ocreux avaient offert des traces de ces deux métaux. C'est ce que fit le chimiste allemand, et, dans toutes — c'étaient les eaux acidules ferrifères de la Forêt-Noire, les eaux thermales de Wiesbaden, les eaux acidules de Schwalbach, d'Ems, de Pyrmont, de Lamschied et de la vallée de Brohl, près d'Audernach, — il reconnut la présence des métaux en question, mais en proportions tellement minimes, toutefois, qu'elles s'élèvent à peine à des millionièmes (1).

Déjà, en 1840, M. Tripier, pharmacien-major à l'armée d'Afrique, avait signalé l'existence de l'arsenic dans les sources thermales d'Hammes-Koutin, situées entre Bone et Constantine, ainsi que dans les concrétions calcaires qu'elles forment à la surface du sol (2). La présence d'un composé arsenical dans une eau minérale parut tout d'abord si extraordinaire que l'on contesta l'exactitude de l'analyse de M. Tripier; mais les essais entrepris par MM. Henry et Chevallier, en 1845, sur des échantillons de la même eau rapportée par M. le docteur Boudet, confirmèrent pleinement la découverte du pharmacien militaire (3).

---

(1) Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences, t. XXIII, p. 612.

(2) *Journal de Chimie médicale*, t. VI, 2e série, p. 274.

(3) *Id.*, t. XI, 2e série, p. 413.

Une fois l'attention éveillée sur ce point, les chimistes s'empressèrent à l'envi de rechercher l'arsenic et le cuivre dans les eaux ferrugineuses, et grâce surtout à MM. Flandin, Chatin, Figuier, Lemonnier, Henry, Buchner jeune, Bayard, Langlois, Caventou, Audouard, Menière, Filhol, Legrip, Chevallier et Schaeffèle, Chevallier et Gobley, nous savons aujourd'hui que si toutes les eaux minérales ferrugineuses ne renferment pas ces deux métaux dangereux, si les eaux ferrosulfatées, entr'autres, et telle est celle de Passy, aux portes de Paris, en sont dépourvues, on en trouve des traces manifestes dans un grand nombre de celles qui renferment le fer à l'état de carbonate, et même dans certaines eaux qui ne contiennent pas sensiblement de fer.

Parmi les eaux qui sont d'un usage journalier, celles de Vichy, d'Hauterive, de Plombières, du Mont-Dore, de Bourbonne, de Spa, de Bussang, de Provins, de Wiesbaden, d'Ems, de Pyrmont, de Pougues, de Chateldon, de Bagnères de Bigorre, de Cusset, etc., sont manifestement arsenicales. Mais, répétons-le ici, pour calmer les craintes que pourrait faire naître la présence d'un pareil principe toxique dans les eaux minérales, l'arsenic s'y trouve en si minimes proportions qu'il ne peut exercer d'effet dangereux sur l'économie animale. Tout doit faire penser, au contraire, qu'il contribue pour quelque chose à l'effet salutaire de ces eaux.

« On connaît, dit M. Figuier, un très grand nombre d'eaux minérales qui, chimiquement, ne diffèrent pas de l'eau de puits, qui, cependant, produisent tous les jours les effets les plus énergiques de réaction générale, et qui exercent conséquemment sur l'économie les modifications les plus profondes. Ces faits singuliers, qui tous les jours frappent les médecins de surprise, n'ont, jusqu'ici, trouvé

aucune explication plausible, et ont contribué à élever contre la valeur des indications chimiques appliquées aux eaux minérales, certaines défiances que le temps apprendra à surmonter. Quelques médecins vont, en effet, jusqu'à faire honneur de l'efficacité thérapeutique des eaux dont nous parlons à leur thermalité particulière. Il devient maintenant très probable que ces effets remarquables sont dus, en partie, à quelques substances actives à faible dose, et probablement les chimistes pourront ajouter quelques noms à la liste de ces agents méconnus jusqu'ici, et dont l'acide arsénieux nous aura appris à rechercher l'existence (1). »

Des chimistes qui ont entrepris, dans ces derniers temps, des recherches sur la présence de l'arsenic dans les eaux minérales et dans les dépôts qu'elles fournissent, MM. Chevallier et Gobley sont ceux qui ont fait les essais les plus étendus et les plus nombreux. Ils ont examiné, sous ce rapport, 46 espèces d'eaux ferrugineuses ou autres (2).

Au total, au moment où je parle, 92 sources minérales, tant en France qu'à l'Étranger, ont été soumises à l'analyse, et, sur ce nombre, 75 contiennent de l'arsenic, avec ou sans traces de cuivre. Dix-sept autres n'ont fourni aucun indice de ces métaux accessoires, soit qu'ils n'y existent réellement pas, comme cela paraît certain pour les eaux de Passy, de Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure), de Saint-Amand et de Saint-Allyre, soit que les expé-

---

(1) Figuier. — *Observations sur l'existence de l'arsenic dans les eaux minérales.* — Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences, t. XXIII, p. 818.

(2) *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*, t. XIII, p. 864.

riences aient été faites sur une trop petite quantité de matière, eau ou dépôt.

Des eaux ferrugineuses, si nombreuses dans notre département, deux seulement ont été étudiées jusqu'ici, sous le rapport de l'arsenic et du cuivre, à savoir : l'eau de Forges, et l'eau de la Maréquerie à Rouen. La première ne contient pas d'arsenic, d'après MM. Chevallier et Gobley ; son dépôt, constitué surtout par du crénate de peroxyde de fer, n'en renferme pas davantage ; mais il contient des traces de cuivre. En opérant sur 93 grammes de dépôt sec, qui représentent 930 bouteilles d'eau telle qu'elle sort de terre, M. Chevallier a pu reconnaître la présence du cuivre, au moyen des réactifs, mais non en déterminer le poids à la balance (1).

Quant à l'eau de la Maréquerie, voici ce que MM. Chevallier et Gobley en disent dans leur intéressant mémoire :

« Cette eau ne nous a présenté aucun indice d'arsenic et de cuivre. Ayant fait nos essais sur une minime proportion de sels, nous pensons que nos expériences doivent être répétées par des chimistes de Rouen, qui pourront se procurer une plus grande quantité de résidu salin et du dépôt que sans doute laisse cette eau. Nous devions celle sur laquelle nous avons fait nos recherches à la bienveillance de M. Esprit, pharmacien, à Rouen. »

Je me suis empressé de répondre à l'appel de mes confrères de Paris, et je viens de rechercher l'arsenic et le cuivre, non-seulement dans les eaux de la Maréquerie,

(1) *Journal de Chimie médic.*, 3e série, t. III, p. 3.

mais aussi dans celles de Saint-Paul, qui sont également ferrugineuses, et qui jouissent encore ici de quelque crédit. Voici les résultats de mes essais.

1. *Eau de la Maréquerie.* Vingt-huit litres d'eau évaporés à siccité, avec ménagement, m'ont donné 9 gram. 70 de résidu ocreux. J'ai fait bouillir ce résidu avec un excès d'acide azotique, en y ajoutant quelques cristaux de chlorate de potasse, afin de bien détruire toute la matière organique. J'ai ensuite traité par l'acide sulfurique concentré et pur, pour chasser les composés de l'azote et du chlore. La substance saline refroidie a été alors introduite dans un appareil de Marsh, fonctionnant à blanc depuis un quart d'heure. Je n'ai pu recueillir la moindre trace d'arsenic sur les soucoupes, même après avoir continué le courant de gaz pendant plus de 25 minutes.

J'ai ensuite agi sur 1200 grammes du dépôt ocreux enlevé du bassin dans lequel l'eau arrive à sa sortie de terre. J'ai fait bouillir ce dépôt avec un excès d'acide sulfurique, afin de détruire la matière organique, puis, après le refroidissement du mélange et la précipitation du sulfate de chaux, le liquide clair a été décanté, étendu d'eau et filtré. Après la concentration du liquide à une douce chaleur, et sa neutralisation presque complète avec de la potasse caustique pure, on l'a introduit dans un appareil de Marsh convenable; mais on n'en a retiré aucune parcelle d'arsenic.

Comme ce dépôt renferme des sulfures alcalins en proportions notables, j'ai supposé un instant que l'arsenic pouvait y exister à l'état de sulfure. Pour m'en assurer, j'ai traité, par de l'ammoniaque caustique, à plusieurs reprises, ce dépôt préalablement desséché et pulvérisé; les liqueurs ammoniacales n'ont laissé, par l'évaporation,

qu'un résidu insignifiant ne contenant aucune trace de sulfure d'arsenic. Ce résidu, mis à bouillir successivement avec de l'acide azotique et de l'acide sulfurique, n'a rien donné dans l'appareil de Marsh.

L'eau de la Maréquerie ne contient donc pas d'arsenic, ainsi que MM. Chevallier et Gobley l'avaient supposé.

Pour la recherche du cuivre, j'ai fait chauffer légèrement une certaine quantité du dépôt sec avec de l'acide chlorhydrique en excès, puis j'ai filtré la liqueur. Celle-ci a été soumise à un courant de chlore, pour peroxyder le fer, mise à bouillir pour se débarrasser du chlore en excès, puis additionnée d'un grand excès d'ammoniaque, afin de précipiter tout l'oxyde ferrique, et retenir l'oxyde de cuivre en dissolution. La nouvelle liqueur filtrée et évaporée aux neuf dixièmes, a été alors soumise à tous les essais qui font découvrir les plus petites quantités de cuivre en dissolution, mais ces essais ne m'ont donné que des résultats négatifs; aussi je crois pouvoir affirmer que l'eau et le dépôt de la Maréquerie ne contiennent pas plus de cuivre que d'arsenic.

II. *Eau de Saint-Paul.* Il y a un demi-siècle, les eaux minérales de Saint-Paul étaient très fréquentées. Elles sortaient du pied méridional de la montagne Sainte-Catherine, à l'entrée de Rouen, dans un verger, situé au bord de la Seine, où l'on avait élevé des salles de réception et de danse, pour les buveurs d'eau. Il y avait alors quatre sources ou fontaines bien distinctes, qui portaient les noms de : *la Paule*, *l'Argentée*, *la Céleste* et *la Dorée*. La dernière, la plus rapprochée de la Seine, était très peu ferrugineuse ; la première, la plus éloignée du fleuve, était considérée comme la plus active.

A la fin du siècle dernier, l'établissement minéral de Saint-Paul fut converti en une fabrique de velours, puis quelque temps après en une teinturerie. Cette propriété est actuellement dans les mains de MM. Lepicard, qui y ont une teinturerie et une filature. Des quatre fontaines, trois ont été bouchées, parce que les eaux de la Seine, en remontant dans les canaux, les engorgeaient; on n'a conservé que la source la plus ferrugineuse, celle qu'on appelait autrefois *la Paule*. Elle coule dans un bassin de pierre dont les bords et le fond sont couverts d'un dépôt ocreux.

La température de cette eau est encore aujourd'hui la même qu'en 1778, alors que Lepecq de la Clôture s'en occupait. Je l'ai trouvée, en effet, à + 12°5 centigr.

C'est sur l'eau de cette unique fontaine que j'ai opéré. Elle est claire, transparente, sans odeur, d'une saveur ferrugineuse très prononcée. Le papier de tournesol y rougit au bout d'un quart d'heure. Par la concentration, elle se colore et laisse déposer des flocons ocreux.

Quarante litres m'ont fourni, par l'évaporation ménagée, un résidu rougeâtre du poids de 9 grammes 1/2. Le résidu, traité convenablement, ne m'a fourni aucune trace d'arsenic ni de cuivre. Il en a été de même du dépôt ocreux recueilli dans le bassin de la fontaine.

II^e §.

Composition chimique des Eaux minérales de la Seine-Inférieure.

Il y a, dans le département, un assez grand nombre de sources minérales; toutes, sans exception, sont ferrugi-

neuses, quel que soit leur point de départ. M. Passy les rapporte à trois systèmes différents (1).

Les unes viennent du terrain superficiel de la craie, et prennent naissance ordinairement sur des fonds tourbeux à base d'argile plastique. Telles sont celles d'Aumale, de Ry, de Nointot, de Rolleville, de Rançon, de Villequier, d'Oherville, de Contremoulins, de Valmont et de l'Épinay.

D'autres proviennent de la marne glauconieuse. Telles sont celles de Saint-Paul et de la Maréquerie, à Rouen, et de Bléville près du Havre.

Enfin, quelques-unes prennent naissance dans les sables ferrugineux inférieurs à la craie, qui sont à la surface du sol dans le pays de Bray. Telles sont celles de Forges, de Gournay et de Quiévrecourt, près Neufchâtel.

Toutes ont, à peu de chose près, la même composition. Elles doivent leurs propriétés ferrugineuses au crénate et au carbonate de fer. Voici ce qu'on sait sur ces différentes eaux :

Les eaux de Forges ont été les premières connues, ou au moins employées comme agent thérapeutique. Leur usage date de 1573. Elles ont donné lieu à un grand nombre de publications, parmi lesquelles je mentionnerai spécialement le mémoire de Robert (2), publié en 1814, le rapport de MM. Morin et Girardin, imprimé en 1837 (3),

---

(1) *Description géologique du départ. de la Seine-Inférieure*, p. 279.

(2) Analyse des Eaux-de-Forges. — *Annales de chimie*, t. XCII, p. 172. — Novembre 1814.

(3) Rapport adressé à M. le Préfet, sur une nouvelle source d'eau minérale, découverte à Forges-les-Eaux, par le docteur Cisseville. *Précis des travaux de l'Académie de Rouen, pour* 1837, p. 47, et *Journal de pharmacie*, Mai 1837, p. 209.

la notice du docteur Cisseville, de 1845 (1), enfin, l'intéressant mémoire de M. O. Henry, de 1845 (2), qui fait connaître d'une manière très exacte la véritable composition de ces eaux. Il est donc superflu de nous en occuper plus longtemps.

Les eaux minérales de Gournay étaient connues bien avant la publication de l'ouvrage de Lepecq de la Clôture, qui mentionne dix sources, dont deux seulement étaient plus fréquentées : la *Fontaine de Jouvence* et la *Fontaine des Malades* (3). Elles sont situées près de la ville. Suivant Lepecq, elles contiennent du fer et du sel marin; celle de Jouvence est plus riche en ces principes que la Fontaine des malades. Dupray en a fait l'analyse en 1810, et, d'après lui, elles contiennent par litre :

Carbonate de chaux. . .	0 gr.	073
— de magnésie..	0	032
— de fer. . . .	0	093
Sulfate de chaux. . .	0	077
	0	275 (4)

On découvrit, quelques années avant 1778, une source d'eau minérale ferrugineuse dans la paroisse de Quiévrecourt, au nord-ouest de Neufchâtel (5). La source s'ap-

(1) Notice sur les eaux minérales de Forges. — *Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, 1846. 12e année. p. 382.

(2) Analyse de l'eau naturelle ferrugineuse de Forges-les-Eaux. — *Bulletin de l'Académie de Médecine*, t. X. — Voir aussi le *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, pour 1847, p. 49.

(3) Maladies et constitutions épidémiques de la Normandie, vol. I, p. 92.

(4) Analyse de l'eau minérale de Gournay. — *Bulletin de Pharmacie*, t. II, p. 527.

(5) Lepecq de la Clôture, I, p. 64.

pelle *Source de Cramillon*. Elle contient, d'après M. Michu, du gaz acide carbonique et du carbonate de fer (1).

En 1755, don Mahon, religieux bénédictin, découvrit, dans la prairie au nord de la ville d'Aumale, plusieurs sources d'eaux minérales que le comte d'Eu s'empressa d'approprier aux besoins des malades De quatorze sources, connues par les recherches de Marteau, qui pratiqua longtemps la médecine avec distinction à Aumale, on se contenta d'en enfermer trois qui reçurent les noms de *la Bourbonne*, *la Savary*, et *la Malon*. Marteau fit paraître, en 1759, un traité sur ces eaux, dans lequel il consigna l'analyse qu'il en avait faite. Monnet publia un peu après une analyse de ces mêmes eaux, un peu différente de celle de Marteau (2). M. Dizengremes a repris, beaucoup plus tard, l'analyse de ces sources, et il y a reconnu par litre :

Acide carbonique	0 lit.	201
— hydrosulfurique . . .	0	037
Chlorure de calcium. . . .	0 gr.	3426
Carbonate de chaux	0	0571
— de fer..	0	1713
	0	5710 (3).

De temps immémorial, on sait qu'il existe, dans les environs de Fécamp, trois sources d'eaux minérales ferrugineuses, une à Contremoulins ou Mémoulins, dans la vallée de Ganzeville, une dans l'enclos de l'abbaye de Valmont, et la troisième à Fécamp, au hameau de l'Épinay, domaine

(1) *Manuel des Eaux minérales* de Patissier et Boutron-Charlard, p. 368. Paris, 1837.

(2) Lepecq de la Clôture, I, p. 73.

(3) Patissier et Boutron-Charlard, p. 357.

qui, précédemment, appartenait aux ducs de Normandie, et que l'un d'eux légua à la ci-devant abbaye de Fécamp. Celle de Contremoulins passe pour être la plus chargée, ensuite celle de Valmont, et enfin celle de l'Épinay, mais approximativement, car personne ne se rappelle qu'elles aient été analysées. Lepecq de la Clôture ne dit que quelques mots des deux premières (1).

L'eau minérale de l'Épinay a été analysée, en 1824, par Germain, pharmacien de Fécamp. Il a trouvé, dans un litre de cette eau, les substances suivantes :

Chlorure de calcium. . .	0 gr.	042
— de potassium. .	0	021
Carbonate de fer.	0	064
— de magnésie. .	0	042
— de chaux . . .	0	136
Silice.	0	042
	0	347 (2).

En 1843, M. Marchand, pharmacien à Fécamp, a fait, à ma prière, l'analyse des eaux ferrugineuses de Valmont. Je reproduis ici textuellement la note qu'il m'a envoyée à ce sujet :

« J'ai examiné les sources d'eau ferrugineuse qui se trouvent dans une propriété située à Valmont, et qui appartenait, il y a quelques années, à M. Bataille, mais qui, par la mort de celui-ci, est passée dans les mains de M. Bornot. Les sources ferrugineuses y sont au nombre de deux. Elles sont dans un état d'abandon déplorable, mais qu'explique peut être le peu de propriétés médicamenteuses que doivent posséder ces eaux. Quoi qu'il en

1. Lepecq de la Clôture, I, p. 156.

2. *Journal de Pharmacie*, t. X, p. 105. Mars 1824.

soit, j'ai examiné l'eau de l'une de ces deux sources, celle qui est la plus petite et dont le réservoir peut avoir 0^m45 de largeur sur 0^m80 de longueur et autant de profondeur, et dans lequel on descend à l'aide de trois marches. L'autre source était mélangée d'une si grande quantité de feuilles et de détritus organiques, que j'ai craint que sa constitution n'en fût trop profondément modifiée. Voici les résultats de mon analyse pour un litre d'eau :

Acide carbonique libre, à + 15° et à 0^m76	0 lit. 766.
Matière organique colorée en jaune	quantité indéterminée.
Résine verte, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'éther, beaucoup plus soluble dans l'alcool	0 gr. 00087.
Chlorure de potassium	0 00949.
— de sodium	0 07297.
— de magnésium	traces.
— de calcium	0 00454.
Azotate de chaux	0 00382.
Sulfate de chaux	0 01075.
— de potasse	0 00465.
Carbonate de magnésie	0 04514.
— de chaux	0 28865.
— d'ammoniaque	0 00227.
Carbonate ferreux	0 00558.
Oxyde de cuivre	traces (1).
Silice	0 01260.
Matières solides	0 gr. 46133.

(1) C'est tout récemment, et à ma demande, que M. Marchand a recherché dans l'eau ferrugineuse de Valmont, le cuivre et l'arsenic. En opérant sur 170 grammes de boues égouttées, contenant 7 grammes 73 d'oxyde ferrique anhydre et représentant 2000 litres d'eau, il n'a pu reconnaître la moindre trace d'arsenic, mais il a constaté la présence d'une proportion de cuivre très sensible. On peut encore déterminer ce dernier corps en agissant sur une quantité de dépôt ocreux correspondant à 500 litres d'eau. Dans tous les cas, cette proportion de cuivre dans l'eau de Valmont est bien minime, et l'on peut dire qu'elle est infinitésimale. (Lettre de M. Marchand, en date du 22 septembre 1848.)

En 1777 ou 1778, on découvrit, dans la vallée de Cany, une eau ferrugineuse, au pied de la colline orientale, dans la paroisse d'Oherville. Le Pecq de la Clôture mentionne le fait sans autres détails (1). Cette eau n'a point été analysée.

Le même auteur cite encore plusieurs sources semblables dans la paroisse de Nointot, à un quart de lieue de Bolbec. Ces eaux incrustent légèrement leurs réservoirs, et les lieux par où elles passent, d'un limon ocreux. Leur saveur est vitriolique et lourde ; elles noircissent avec la noix de galle et les feuilles de chêne, mais la teinte est peu foncée (2).

A Villequier, il y a une source très ferrugineuse qui a eu quelque réputation (3).

Le bourg du Bec a des eaux minérales dans lesquelles, dit Lepecq, la terre martiale est mal combinée, et qui sont pesantes pour les estomacs délicats (4).

La paroisse de Rolleville, non loin de Montivilliers, voit sortir une source ferrugineuse au pied d'un de ses coteaux (5). En 1846, j'ai constaté que le fer y est à l'état de carbonate, de crénate et d'apocrénate. Dans le bassin où l'eau séjourne, on voit le même dépôt ocracé, les mêmes conferves et oscillatoires que ceux qu'on remarque dans les bassins des sources de Forges.

Au commencement du XVIII^e^ siècle, on découvrit, à trois quarts de lieues au nord-est de Caudebec, dans la

(1) Lepecq de la Clôture, t. 1, p. 146.
(2) idem. t. 1, p. 156.
(3) idem. t. 1, p. 157.
(4) idem. t. 1, p. 206.
(5) idem. t. 1, p. 151.

vallée du Brébecq ou de Rançon, trois sources ferrugineuses, que les médecins de Rouen regardèrent comme aussi actives que celles de Forges. Leurs effets salutaires attirèrent un grand concours de malades chez le propriétaire qui les fit boucher, pour se soustraire aux dépenses extraordinaires qui en résultaient pour lui. On les remit en état vers 1778. Une des trois sources est plus chargée de fer que les autres. Lepecq dit qu'elles ont une saveur et une odeur très vitrioliques, qu'elles déposent en vases fermés, qu'elles noircissent aussitôt avec la poudre de noix de galle, qu'elles donnent un précipité avec les alcalis ordinaires (1). Il ne reste plus aujourd'hui qu'une des trois sources; elle est dans la propriété de M. Paul des Hesberts, non loin de Saint-Wandrille; elle coule entre les deux sources qui forment la petite rivière de Rançon. Cette eau, qui est claire et sans odeur, a une saveur très légèrement atramentaire; elle se trouble par l'ébullition et laisse déposer une petite quantité de poudre ocreuse. M. Belot m'en ayant procuré plusieurs litres, je l'ai analysée, en 1842, de concert avec M. Preisser. Chaque litre nous a donné par l'évaporation un résidu pesant 0,258, et ainsi composé :

Carbonate de chaux.....	0,202.
Sulfate de chaux.....	0,015.
Chlorure de calcium.....	0,011.
Chlorure de magnésium	0,006.
Carbonate et crénate de fer.....	0,024.
Silice, ...	traces.
Matière organique	
Acides crénique et apocrénique.	
	0,258

(1) Lepecq de la Clôture, t. I, p. 186.

A Bléville, village à une lieue et demie de Montivilliers, il y a une source ferrugineuse au pied d'une falaise très près de la mer, et qui se trouve submergée dans les grandes marées. Analysée, en 1810, par M. Dupray, elle a fourni, par litre :

Chlorure de sodium	0 gr 1257
— de magnésium.	0 0686
Sulfate de chaux.	0 1713
Carbonate de chaux	0 0686
— de fer.	0 1142
	0 gr. 5484 (1)

En 1603, un sieur Antoine, écuyer du duc de Montpensier, découvrit des sources ferrugineuses dans Rouen, et Jacques Duval, docteur et professeur de médecine en cette ville, les mentionna dans son *Hydrothérapeutique*, publiée dans la même année (2). Voici ce qu'il en dit :

« En la paroisse de Saint-Maclou, rue Martainville, entre la maison où pend pour enseigne le *Bras-d'Or*, et celle où est l'enseigne du *Vert-Galand*, est un puits d'où l'eau s'élève et s'écoule par un trou qui est à la superficie de la terre. Cette eau est ferrugineuse, mais ne renferme ni alun ni nitre. Si on la laisse reposer, elle abandonne, une crême argileuse et une substance jaunâtre, abondante, par l'ébullition La noix de galle la colore en noir. »

Il cite ensuite une autre source ferrugineuse de l'autre côté de la rue Martainville, dans la cour des Parcheminiers ; la fontaine du Prey, hors la porte Martainville ; la

(1) *Bulletin de pharmacie*, II, p. 523. — Novembre 1810.

(2) *Hydrothérapeutique des fontaines médicinales nouvellement découvertes à Rouen* ; 1 vol. in-8.

fontaine Voisin au pied de la côte Sainte-Catherine, près d'Eauplet ; la fontaine en l'enclos de Saint-Paul, qui est au prieuré des Filles de l'ordre de Saint-Benoît.

En 1708, Balthase Néel, docteur en médecine, agrégé au Collége des médecins de Rouen, se transporta, avec deux apothicaires, à Saint-Paul, où l'on venait de trouver une nouvelle eau médicinale. Voici quelques fragments du mémoire qu'il publia à ce sujet (1) :

« Ces fontaines sont au nombre de quatre, et coulent au bas d'une grande montagne nommée Sainte-Catherine, d'où elles tirent leur source. Les trois premières sont dans un bassin fort propre, éloignées d'environ vingt pas l'une de l'autre. La quatrième est environ quarante pas au-dessous des trois premières, et n'a pas de bassin naturel. C'est la plus minérale des quatre. »

Les expériences entreprises par Néel et ses deux associés se réduisirent à fort peu de choses. Ils se contentèrent: 1° de jeter, dans chaque eau, de la noix de galle en poudre; 2° d'y verser quelques gouttes d'esprit de vitriol; 3° de les traiter par un peu d'huile de tartre par défaillance (carbonate de potasse.) Ils évaporèrent ensuite une portion d'eau à siccité, et il leur resta « une terre brune et roussâtre, styptique et sans sel apparent. » Après avoir lessivé ce résidu et évaporé à siccité l'eau de lavage, il ne resta « aucun sel, mais une simple crasse sans sel, d'un goût âcre et styptique. »

De ces expériences, ils conclurent : « que ces eaux sont minérales; que le Mars en est le minéral sensible et pré-

(1) Dissertation sur les eaux de Saint-Paul, par Balthase Néel, D.-M.

dominant ; que les principes minéraux qui existent dans ces eaux et entrent dans leur composition, n'y résident qu'en esprit et en embryon, et qu'ils sont si subtils et si volatils qu'ils échappent et éludent l'opération du chymiste le plus expérimenté..... Ces principes minéraux fugitifs qui donnent à l'eau leur vertu, sont leur esprit, leur soufre et leur sel de Mars embryonné et dans leur premier être. »

En **1717**, Michel Cottard, médecin du roi, publia une *Lettre touchant la nature et les effets* des eaux minérales de Rouen (in-12.) On n'y trouve que quelques expériences tout-à-fait insuffisantes pour reconnaître la véritable nature de ces eaux.

En **1755**, Ledanois communiqua à l'Académie de Rouen un mémoire sur les eaux minérales de Saint-Paul ; Boisduval présenta au même corps savant l'analyse des eaux minérales des environs de Rouen ; mais ces travaux ont été perdus (1).

En **1759**, parut un *Traité des eaux minérales de Rouen et de ses environs*, par de Nihell, conseiller médecin du roi. Ce médecin relate les expériences qu'il entreprit, et qui sont analogues à celles de Néel ; il en conclut que les eaux minérales de Rouen sont ferrugineuses (2).

En **1767**, Lechandelier et Monnet firent l'analyse des eaux minérales de Rouen, d'abord par les réactifs, puis par l'évaporation. De **24** pintes d'eau de la Maréquerie,

(1) *Précis de l'Académie de Rouen*, t. II. — 1751 à 1760.

(2) *Traité des eaux minérales de Rouen.* — 1759. Rouen, chez E.-V. Machuel, imprim.-libraire, rue Saint Lo, vis-à-vis le Palais.

ils obtinrent 24 grains de fer et à peu près autant de terre calcaire ; ils n'y trouvèrent point de sel marin. Ils avaient établi que le fer n'est point dissous par l'acide vitriolique, qu'il est dissous par l'eau, et que l'eau froide seule a le pouvoir de le dissoudre. En 1770, Lechandelier, par suite de nouvelles expériences, reconnut la présence de l'acide vitriolique dans les eaux de la Maréquerie (1).

Lepecq de la Clôture, dans son précieux ouvrage, décrit avec soin les eaux de la Maréquerie, qu'on voit à l'Est du quartier Martainville, dans un jardin arrangé pour leur usage, mais un peu triste et borné. On les avait précédemment nommées la *Royale* et la *Dauphine ;* on les appelait de son temps la *Cardinale* et la *Reinette*. D'après lui, elles sourdent perpendiculairement sous la vallée de Darnétal, en un lieu autrefois marécageux, et semblent venir de dessous la coupe occidentale du mont de Sainte-Catherine. — Il parle aussi des eaux de Saint-Paul, qui sortent de la coupe la plus méridionale de la montagne de Sainte-Catherine. Il les regarde comme moins martiales que celles de la Maréquerie ; elles se brouillent quelquefois dans les temps pluvieux, même en été. — Enfin, il indique une troisième source, à Déville, sous la coupe orientale du *Mont de Tribaudet*, dans une masure un peu marécageuse, dont le sol est absolument une terre ocreuse, chargée de scories ferrugineuses. Cette eau devenait noire comme l'encre avec la feuille de chêne.

Lepecq ne donne pas l'analyse de ces eaux ; il dit que celles qui ont été faites jusqu'alors sont insuffisantes. Il

(1) *Précis analytique des Travaux de l'Académie de Rouen*, t. III, p. 119. — 1761 à 1770.

relate seulement leur grande analogie avec les eaux de Forges, et il cite leur température. Le thermomètre de Réaumur marquant dans l'air 17°, l'eau de la Maréquerie le faisait descendre entre 8° 1/2 et 9°, celle de Saint-Paul à 10°, et celle de Déville à 9° (1).

En 1806, Dubuc père fit l'analyse de l'eau de la Maréquerie, prise indistinctement aux deux robinets, dont l'un est à l'orient, et l'autre à l'occident. Il dit y avoir trouvé par pinte :

Carbonate de fer.....	1 grain.
Muriate calcaire.....	3
Carbonate de chaux.....	» 3/4
Extractif végétal.....	de 1 à 2 grains.
Acide carbonique interposé,	environ 1/30e de son volume.

L'eau de la fontaine qui sourd au sud de la Maréquerie contient les mêmes principes, mais en plus grande quantité. Dubuc n'en a point déterminé les proportions, parce qu'elle était presque abandonnée (2).

En 1814, M. Vogel père contesta l'exactitude de cette analyse, et, d'après quelques essais qu'il fit, il avança que les eaux de la Maréquerie contenaient, outre l'acide carbonique, le carbonate de chaux et le carbonate de fer, du sulfate de chaux, du sulfate et du muriate de magnésie. Il concluait par le désir que ces eaux fussent soumises à un nouvel examen (3).

---

(1) Lepecq de la Clôture, t. I, p. 263.

2 Analyse de l'eau minérale des fontaines de la Maréquerie, situées à l'est et dans la ville de Rouen. — *Annales de Chimie*, t. LVIII, p. 315.

3) Vogel. — *Annales de Chimie*, t. LXXXIX, p. 105. — Note.

Voici la composition que nous avons trouvée, en 1842, M. Preisser et moi, aux eaux de Saint-Paul et de la Maréquerie :

Principes constituants par litre d'eau.	*S.-Paul.*	*La Maréquerie.*
Acide carbonique libre	0,001	0,002
Silice	0,002	0,003
Carbonate de fer avec crénate de fer.	0,069	0,094
Carbonate de chaux	0,068	0,079
— de magnésie	»	0,011
Chlorure de calcium	0,046	0,087
— de magnésium	0,028	0,041
Sulfate de chaux	0,008	0,012
— de magnésie	0,006	0,008
— de fer	traces.	0,001
— d'alumine	traces.	»
Matière organique bitumineuse... Acides crénique et apocrénique..	0,002	0,007
Perte	0,003	»
	0,233	0,345

Le résidu salin de ces eaux, traité par l'alcool, abandonne à ce véhicule une matière d'apparence bitumineuse, que nous avons retrouvée en bien plus grande quantité dans le dépôt ocreux des bassins où les eaux s'écoulent.

Comme on le voit, les eaux de Rouen sont très chargées de fer, et, sous ce rapport, elles peuvent être placées en première ligne parmi les eaux minérales ferrugineuses. Les eaux de la Maréquerie sont même plus riches que les eaux de Forges, et assurément elles ne méritent pas l'abandon dans lequel elles sont tombées depuis longtemps. Elles ont contre elles d'être aux portes de Rouen et d'un trop facile accès.

Aujourd'hui que la médecine paraît accorder aux préparations ferrugineuses une plus grande attention, nos eaux minérales peuvent reprendre avec avantage le rang qu'elles avaient autrefois. Une circonstance doit encore engager les praticiens de Rouen à les préférer à celles qu'on fait venir du dehors. Les eaux ferrugineuses s'altèrent très facilement par le transport ; elles laissent déposer, en poudre ou en flocons, une partie des sels, et notamment du fer qu'elles contiennent ; leur composition varie donc à chaque instant, et leurs propriétés s'affaiblissent. Or, en employant les eaux de Saint-Paul et de la Maréquerie peu après leur sortie des canaux souterrains, il est bien certain qu'elles offriraient un médicament plus uniforme dans sa constitution et plus constant dans ses effets que les eaux de Forges, qui ne nous arrivent ici que dans un état d'altération plus ou moins avancé. La raison d'économie vient encore appuyer cette substitution que je conseille.

Je serais heureux que toutes ces considérations engageassent les médecins de Rouen à ne plus négliger un agent curatif aussi précieux qu'ils ont sous la main.

DE

LA CALÉFACTION

DES

CORPS LIQUIDES,

PAR M. A. BOUTAN,

Professeur de Physique au Lycée de Rouen.

DISCOURS DE RÉCEPTION PRONONCÉ LE 14 JANVIER 1848.

Messieurs,

Au moment où je prends, pour la première fois, la parole devant vous, j'éprouve une émotion que j'ai beaucoup de peine à dominer. En présence des hommes d'élite qui composent cette Académie, et qui tous ont fait leurs preuves en matière d'érudition et de savoir, je sens toute l'infériorité que me donnent mon inexpérience et ma jeunesse, et je comprends mieux que jamais tout ce qu'il me faudra d'efforts et de zèle pour justifier votre choix et vous remercier dignement de vos suffrages.

Aujourd'hui même, je ne saurais me dissimuler combien est au-dessus de mes forces la tâche que m'impose le réglement. Votre bienveillance seule pourra prêter quelque

intérêt aux considérations que je vais avoir l'honneur de vous présenter, et me donner la force d'accomplir jusqu'au bout un devoir si difficile et pourtant si honorable.

J'aurais voulu, Messieurs, abandonnant la science pure et abstraite, développer un sujet d'une application très prochaine, d'une utilité tout-à-fait immédiate ; mais j'ai craint qu'en sortant du cercle habituel de mes études, toute autre matière me trouvât plus inhabile encore, et j'ai mieux aimé vous entretenir d'une question de physique pure qui m'est devenue familière par les recherches auxquelles je me suis livré à son sujet.

Cette question est encore l'une des plus obscures de la science ; les phénomènes qu'elle embrasse semblent, au premier abord, contredire les lois établies, et leur anomalie apparente a pu faire élever des doutes sur la généralité de la grande loi de l'équilibre de température. Vous avez deviné que je veux parler de la *caléfaction des corps liquides*.

Certes, Messieurs, lorsqu'on étudie les changements d'état des corps, lorsqu'on voit l'indépendance moléculaire s'accroître rapidement chez eux à mesure que la force calorifique augmente dans leur sein, on croirait, guidé par une induction qui paraît bien légitime, que des liquides très volatils qu'on laisse tomber dans une capsule de platine, chauffée au rouge blanc, doivent se gazéifier avec une rapidité d'autant plus grande, que la température de la capsule est plus élevée. Cependant, l'expérience renverse cette idée, et nous montre des corps éminemment volatils comme l'acide sulfureux, l'acide carbonique, parfaitement liquides à + 14 et 1500°, tandis qu'on a beaucoup de peine à les conserver dans cet état à des températures bien inférieures à zéro, lorsqu'on les place dans les cir-

constances ordinaires. Ce fait, il faut l'avouer, est en opposition directe avec toute les notions que nous possédons sur la chaleur et sur la tendance continuelle à l'équilibre de température entre les corps inégalement chauds. Il mérite une attention d'autant plus sérieuse, que tous les liquides, indécomposables au moment de leur ébullition, se comportent comme l'acide sulfureux, et nous offrent une lenteur plus grande dans leur vaporisation, quoique la température de l'enceinte qui les contient soit plus élevée.

Malgré l'importance d'un pareil sujet d'études et les aperçus nouveaux qu'il ne peut manquer de fournir, il n'est qu'un petit nombre de physiciens qui s'en soient occupés, et encore les travaux qui ont été faits dans cette voie manquent-ils de cette rigueur d'expérimentation sans laquelle les résultats obtenus ne peuvent offrir aucun degré de certitude. Depuis Leidenfrost, qui déjà, en 1756, avait signalé cette singulière propriété des liquides, jusqu'aux physiciens de nos jours, qui n'ont découvert que quelques particularités de plus dans le phénomène, la question n'a pas fait un seul pas au point de vue théorique, et les explications qui ont été données sont ou insuffisantes ou en désaccord avec les faits.

Je n'ai besoin, pour prouver la vérité de cette assertion, que d'exposer successivement les théories qui ont été émises, et vous verrez, Messieurs, qu'elles se réduisent à des hypothèses incomplètes, et qui ne sauraient résister au contrôle de l'expérience.

On a d'abord voulu expliquer la forme sphéroïdale que prend la masse liquide dans le creuset rouge de feu, et sa suspension dans une atmosphère de vapeur, par la force répulsive que la chaleur exercerait à distance, force répulsive qui s'opposerait au contact du liquide avec la paroi

échauffée. Il est très vrai que la forme sphérique est la conséquence de l'isolement de la masse; mais cet isolement ou plutôt cette suspension que tout le monde admet a-t-elle réellement lieu? et, en admettant son existence, est-elle due à une répulsion de la part de la chaleur? Ne savons-nous pas, au contraire, que le caractère essentiel de cet agent, c'est de n'agir sur les molécules qu'à des distances insensibles pour nous; sa propagation s'effectue, sans doute, dans de grands intervalles, mais son effet répulsif ne se manifeste que dans l'intérieur des pores, dans ces espaces inter-moléculaires tout-à-fait inappréciables pour nos sens. Il faudrait donc, pour avoir la conviction que, dans le cas qui nous occupe, le calorique suit, dans sa manière d'agir, des lois nouvelles, il faudrait, dis-je, des expériences bien décisives, des preuves bien convaincantes, et nous ne voyons cette théorie surgir dans la science que comme une simple opinion.

D'autres physiciens pensent que le sphéroïde est soutenu comme par un coussin de sa propre vapeur; celle-ci lui communiquerait le mouvement giratoire qu'il possède souvent, et le tiendrait à distance de la surface incandescente.

Je ne comprends pas, je l'avoue, qu'on puisse s'arrêter sérieusement à une pareille explication.

Comment penser que la vapeur d'eau, dont la densité est si faible, puisse supporter une masse liquide et la soustraire à l'action de la pesanteur? Dira-t-on que la suspension est produite par la force ascensionnelle de la vapeur? mais le jet qui s'échappe avec tant de vitesse d'une chaudière où la vapeur était coercée, serait insuffisant pour maintenir une pareille masse à une distance constante. Il y aurait d'ailleurs plus de raison pour attribuer à l'air

échauffé une propriété de ce genre, car sa densité est plus considérable, et il en résulterait que des corps solides peu denses et pris sous un petit volume, pourraient être maintenus à distance d'une surface fortement échauffée, et présenter, comme le liquide, des mouvements de rotation par la succession continue des courants ascendants.

Telles seraient les conséquences d'une pareille hypothèse ; leur fausseté est tellement évidente, que je ne la discuterai pas plus longtemps.

Ne serait-il pas possible, dans l'état actuel de la science, de donner une explication plus plausible et surtout plus rationnelle, du fait si remarquable de la suspension de la goutte caléfiée ?.... Voici une théorie à laquelle j'ai été amené après de nombreuses observations : l'expérience nous montre que lorsqu'un solide est échauffé d'une manière continue, sa dilatation ne s'effectue pas, comme on serait porté à le croire, d'une manière uniforme et permanente, mais bien par sauts brusques, de telle sorte qu'il existe dans les corps, à ce moment, un déplacement périodique dans les molécules ; c'est cette espèce de mouvement vibratoire qui engendre précisément un son dans l'appareil de Traveliane. Il est nécessaire, pour que le mouvement vibratoire soit rapide, que la température soit assez élevée. Dans le creuset incandescent, un phénomène du même genre doit se produire. Si donc on projette à sa surface une goutte d'un liquide qui ne la mouille pas, cette goutte participera à ce mouvement vibratoire et sautillera au-dessus de la surface incandescente. Il n'y aura pas une suspension constante, mais seulement momentanée. On s'explique par là l'erreur de la plupart des physiciens, qui admettent la suspension, parce qu'ils ont pu voir un jour entre le liquide et le métal ; c'est qu'en réalité les

intervalles pendant lesquels l'isolement de la goutte se produit, se succèdent avec tant de rapidité, que l'œil nous trompe et nous fait croire à leur continuité.

On peut engendrer un mouvement tout-à-fait identique, à l'aide de l'expérience suivante : on prend une plaque de verre carrée, qu'on fixe par ses quatre angles ; on répand à sa surface quelques gouttes de mercure, qui prennent immédiatement la forme sphéroïdale ; puis, à l'aide d'un archet, on fait vibrer la plaque en la frottant perpendiculairement à l'une de ses arêtes. Aussitôt, on voit la goutte, animée du même mouvement vibratoire, se détacher de la lame solide, et un rayon visuel qui rase sa surface, peut faire distinguer une lumière placée de l'autre côté ; mais la goutte ne persévère pas longtemps dans cet état, elle rencontre bientôt un nœud de vibration, et reste là tout-à-fait immobile.

Il faudrait, pour compléter cette théorie, dire pourquoi les liquides qui mouillent les solides froids ne les mouillent pas lorsqu'ils sont portés à une haute température. Beaucoup de physiciens pensent avec raison, je crois, que cela tient aux changements apportés par l'écart plus grand des molécules à la résultante des forces capillaires, changements qui seraient assez puissants pour modifier le sens de cette résultante. Cette influence de la chaleur est, d'ailleurs, depuis longtemps établie par les expériences de M. Gay-Lussac sur l'ascension des liquides dans les tubes capillaires.

Je ne vous ai encore présenté, Messieurs, que le côté le moins important de la question ; la difficulté est plus grande lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'inégalité de température qui existe entre le liquide et le creuset. Ici, les opinions sont nombreuses et souvent aussi plus rationnelles.

La première idée qui s'est présentée à l'esprit des observateurs était assez naturelle ; ils l'ont puisée dans les expériences si remarquables de Leslie sur la chaleur rayonnante, expériences récemment confirmées et étendues d'une manière si heureuse par M. Melloni, et qui établissent la diathermanéité de la plupart des liquides pour les rayons de haute température, c'est-à-dire la propriété qu'ils ont de se laisser traverser par ces rayons sans les absorber. Partant de là, on conçoit très bien qu'au moment où le contact de la goutte avec le métal n'existe pas, celle-ci n'absorbant que très peu de chaleur, sa température ne s'élève aussi que très peu ; mais l'expérience donne un démenti formel à cette explication. En effet, en communiquant au liquide un pouvoir absorbant considérable, en le mélangeant avec du noir de fumée, qui le rend opaque pour la chaleur comme pour la lumière, l'ébullition de la masse ne se manifeste pas, elle conserve le même état et se vaporise avec la même lenteur.

On a prétendu ensuite que toute la chaleur rayonnée par l'enceinte était absorbée par la pellicule superficielle du liquide, et convertie en chaleur latente, pour réduire cette pellicule en vapeur. Il suffit, pour comprendre l'insuffisance de cette théorie, de calculer le temps qu'une goutte d'eau met à se vaporiser, d'en déduire la chaleur absorbée, et de comparer celle-ci à la chaleur émise ; on voit alors que la première n'est qu'une fraction assez petite de la seconde.

Une troisième théorie a été proposée, il y a quelques années, par M. Person, alors membre résidant de cette Académie, physicien aussi laborieux qu'habile, et qui a laissé parmi vous, Messieurs, une réputation si bien méritée de professeur érudit et d'observateur consciencieux. Dans le mémoire qu'il publia à ce sujet, il cherche à

établir, en prenant pour point de départ les lois de Dulong et Petit sur le refroidissement des corps, que la quantité de chaleur rayonnée vers la goutte liquide, dans une enceinte échauffée, n'est pas suffisante pour expliquer la durée de sa vaporisation complète ; qu'il faut encore admettre que la vapeur interposée lui communique, par contact, une fraction assez grande de la chaleur absorbée. Cette conclusion paraît si extraordinaire, lorsqu'on songe à la température si élevée du creuset, que j'ai cherché à la soumettre à une vérification directe.

J'ai placé, à une petite distance de la paroi métallique, portée au rouge blanc, une petite boule de verre très mince, pleine en partie de liquide ; alors la vaporisation, loin de se produire lentement, comme cela devrait avoir lieu, si la conséquence admise par M. Person était exacte, s'est effectuée avec beaucoup de rapidité ; une vive ébullition s'est manifestée, et, au bout de quelques instants, le liquide a disparu.

En voulant vérifier ainsi cette théorie, je suis arrivé à un résultat qui me paraît assez curieux : au moment où le liquide bout avec force dans la petite ampoule, je la plonge dans une portion du même liquide caléfié ; alors, malgré le contact, l'équilibre calorifique ne s'établit pas, le premier liquide continue à bouillir ; le second conserve son état primitif, et la rapidité de son évaporation ne paraît pas augmenter.

Examinons enfin une dernière hypothèse contre laquelle les faits n'ont point encore parlé, qui n'offre rien de contradictoire, mais qui aurait besoin cependant, pour être adoptée, de résultats nouveaux et d'expériences décisives.

Dans cette opinion qui est toute récente, on ne se préoccupe pas de la suspension du liquide ; on la considère

comme un fait incontestable. Quant au manque d'équilibre dans l'état calorifique du système, on en rend compte en disant que la chaleur envoyée par la paroi échauffée subit, à la surface de la goutte liquide, une réflexion presque totale, de façon qu'il n'y aurait que la pellicule superficielle qui pût se vaporiser. On assimile, dans cette nouvelle manière d'expliquer le phénomène, le mode d'action du liquide sur la chaleur à celui de certains corps transparents sur la lumière. Seulement, dans le cas que nous examinons, la réflexion se produirait au moment où la chaleur tend à pénétrer dans un milieu plus dense, tandis que c'est toujours l'inverse pour la lumière.

Cette théorie n'offre sans doute rien d'impossible à admettre; mais avant de la considérer comme vraie, il faudrait des expériences positives, des vérifications nombreuses; car son point de départ ne se rattache à aucune des propriétés connues de la chaleur.

Je devrais encore, pour être complet, rappeler l'explication assez originale qu'on a voulu donner de la caléfaction, en inventant un quatrième état des corps, *l'état sphéroïdal*.

J'avoue que c'est là un moyen très commode et surtout très expéditif de résoudre une difficulté; heureusement le bon sens public fait bien vite justice de pareilles aberrations d'esprit.

Je viens de vous offrir, Messieurs, un résumé rapide, mais fidèle, des solutions proposées pour résoudre la question que j'ai l'honneur de discuter devant vous. En voyant tant d'opinions diverses surgir et s'entremêler, on croirait que des travaux nombreux et approfondis ont été faits à propos de ce curieux phénomène, et cependant les annales de la science n'offrent que quelques recherches sans importance qui ne font qu'effleurer le sujet, et qui ne peuvent conduire à la découverte de lois générales.

Dans ces dernières années, un observateur actif et zélé, l'inventeur de l'*état sphéroïdal*, a multiplié avec un acharnement digne d'éloges les expériences sur la caléfaction. Malheureusement, comme il l'avoue lui-même, les instruments lui manquaient pour des recherches réellement précises. Aussi, malgré tout son dévoûment, la question est-elle restée au point où je vous l'ai montrée tout-à-l'heure.

Le seul moyen qui existe de jeter quelque lumière sur un point aussi obscur de la physique, c'est d'avoir recours à une méthode d'expérimentation rigoureuse, à des procédés délicats qui nous permettent d'apprécier les causes d'erreur, s'il en existe.

Il semble, du reste, qu'aujourd'hui il s'opère, à propos de toutes les théories physiques, une réaction dans le sens que je signale. Partout, en France, en Allemagne, en Angleterre, les hommes qui s'occupent des sciences expérimentales tendent à substituer les méthodes de précision minutieuse aux approximations toujours incertaines, souvent inexactes qui satisfaisaient, il n'y a encore que peu de temps, le monde savant.

Nous sommes déjà éloignés, Messieurs, de l'époque où la science se créait, de ce temps d'éclosion rapide, où les découvertes de premier ordre se succédaient avec tant de vitesse. La physique n'est plus dans son enfance; ses grandes lois sont depuis longtemps connues, le calcul les a expliquées, l'expérience de tous les jours en vérifie les conséquences; les progrès sont, par suite, bien plus lents, car il n'est qu'un petit nombre de recoins dans la science qui n'aient pas été explorés.

C'est dans cette époque de crise, pendant laquelle s'est

accompli le mouvement scientifique, qui a caractérisé la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci, que la physique a acquis son caractère de science positive. Les hommes de génie qui la créaient, n'avaient souvent recours qu'à des méthodes d'expérimentation grossières, auxquelles la sagacité de leur esprit savait arracher des secrets précieux et des vérités jusqu'alors ignorées. Les faits s'accumulaient de toutes parts, les observations se multipliaient ; on n'avait encore, il est vrai, que des approximations assez vagues; mais apparaissait bientôt un de ces savants à l'œil pénétrant, à l'esprit généralisateur, un Ampère, un Fresnel, un Dulong, qui démêlait, dans ce chaos inexpliqué, la part de la vérité et de l'erreur, qui coordonnait tout ce qu'il y avait de vrai dans les travaux des autres, et, complétant le tout par ses propres découvertes, établissait, d'une manière définitive, les théories qui immortalisent leurs noms.

Dans cet enfantement laborieux, mais rapide, on ne pouvait découvrir et indiquer toutes les particularités des phénomènes, fournir les coefficients numériques avec une exactitude mathématique ; toutes les causes d'erreur ne pouvaient être prévues ; on ne pouvait donc se prémunir contre elles. On n'apportait pas, d'ailleurs, à la construction des instruments de physique, cette habileté et cette adresse qu'on y met aujourd'hui.

Gardons-nous donc, Messieurs, de faire un reproche à ces savants, qui ont rendu tant de services, des légères inexactitudes qui déparent leurs travaux. Si leurs œuvres ne sont pas parfaites, sous le rapport de la rigueur du procédé, on doit l'attribuer à l'activité qui les dévorait, au vif besoin de découvrir et de connaître qui les poussait,

et qui ne leur permettait guère de s'arrêter à des détails trop minutieux.

Reconnaissons aussi que cette période d'années, qui a vu naître tant d'inventions remarquables, a été remplacée par une période nouvelle où il faut plutôt consolider qu'inventer, revenir sur les travaux de nos prédécesseurs, disséquer leurs méthodes, analyser leurs résultats, les comparer aux nôtres, et emprunter, pour cette vérification et cet examen, les secours d'une expérimentation plus précise, d'une observation plus scrupuleuse. Ce genre de travail est moins agréable pour l'esprit; il déverse sur les hommes dévoués qui s'y livrent, moins de brillant et moins de gloire, mais il exige peut-être, de la part de l'esprit, autant de pénétration et de justesse. Quelque ingrate que soit, d'ailleurs, une semblable étude, nous devons l'accepter comme un héritage sacré, destiné à fournir aux sciences expérimentales les bases solides d'une élaboration future qui reculera leurs limites.

En France, depuis quelques années, un jeune savant à qui la science pure et aussi la science pratique doivent de si belles découvertes, a imprimé à tous les esprits une impulsion dans cette voie, avec un courage et un dévoûment à toute épreuve; il a déjà passé en revue les principales théories qui se rapportent à la chaleur, et il a su apporter à toutes les lois qu'il a modifiées, un cachet de vérité qui peut défier toute vérification nouvelle.

Ne serait-ce pas aussi, Messieurs, en marchant dans la même direction, en s'aidant des appareils de mesure perfectionnés par M. Regnault, qu'on pourrait percer le voile qui couvre encore la théorie de la caléfaction ?

Tout d'abord, ne faudrait-il pas, en débutant dans cette étude, déterminer avec exactitude la température des

liquides caléfiés, celle du creuset qui les renferme, rechercher si, chez les premiers, elle est constante ou variable, établir sa relation, s'il en existe, avec celle de l'enceinte rayonnante ? Il me semble que ce serait la seule marche rationnelle à suivre, la seule qui pût nous rapprocher de la solution. Quelques tentatives ont été faites, il est vrai, pour obtenir ces données premières ; mais les procédés employés sont si imparfaits, qu'on n'est pas étonné de voir les physiciens arriver à des résultats si différents les uns des autres, si peu comparables entr'eux.

C'est presque toujours la boule d'un petit thermomètre à mercure qu'on plonge au sein de la goutte caléfiée ; mais la masse de l'instrument est si grande, lorsqu'on la compare à celle du liquide lui-même, que son immersion doit faire varier d'une très notable quantité la température que l'on veut mesurer. En outre, il n'est possible de plonger qu'une portion du réservoir thermométrique, surtout lorsqu'il s'agit de petites gouttes ; la tige et l'autre portion de la boule subissent le rayonnement direct de l'enceinte, et c'est là évidemment une cause très grave d'erreur.

La seule loi qu'on ait découverte, en employant une méthode aussi grossière, n'indique que la marche du phénomène ; les liquides, si elle est vraie, auraient toujours, dans les circonstances où nous les considérons, une température inférieure à celle de leur ébullition. Rien, dans cet énoncé, ne permet d'apprécier les températures absolues ; on ne sait pas si la distance du point de caléfaction au point d'ébullition est la même pour tous les liquides, ou bien si elle varie d'un liquide à l'autre. Cette loi, qui est incertaine dans son expression, laisserait donc beaucoup à désirer encore sous le rapport de sa généralité.

Il faudrait, pour arriver à une formule positive, un

appareil thermoscopique, d'une petite masse, d'une grande sensibilité, qui permît de sonder les gouttes liquides, même les plus petites, dans leurs différentes couches, depuis la périphérie jusqu'au centre. Il est inutile d'ajouter que cet instrument devrait offrir toutes les garanties d'exactitude désirables ; un semblable instrument est plus difficile à réaliser qu'on ne le croirait au premier moment. De l'avis de tous les physiciens, de l'avis de M. Regnault, dont l'opinion fait autorité en pareille matière, il n'est pas de question plus ardue en physique que celle qui concerne la mesure des températures. D'après ce savant, on peut, entre 0 et 100°, avoir une grande confiance dans les indications du thermomètre à mercure construit avec toutes les précautions qu'il signale. Il faudra donc, dans tous les cas, quel que soit le procédé employé, ramener les valeurs obtenues à celles que fournirait un thermomètre à mercure placé dans les mêmes conditions.

C'est après avoir longtemps cherché un procédé de mesure susceptible de précision et réunissant les avantages que je mentionnais tout-à-l'heure, que je me suis arrêté à l'emploi des courants thermoélectriques. M. Melloni en avait déjà tiré un parti bien avantageux dans ses belles recherches sur la chaleur rayonnante. Je ne pouvais, toutefois, employer, comme lui, une pile composée d'un grand nombre d'éléments ; il fallait, avant tout, un instrument d'un petit volume, et éviter en même temps la graduation toujours incertaine du galvanomètre multiplicateur.

M. Regnault, qui a beaucoup expérimenté sur la thermoélectricité appliquée à la mesure de la chaleur, a reconnu la grande variabilité de ces courants, et le peu de confiance qu'ils doivent inspirer lorsqu'on les emploie à la manière habituelle. Une même pile, au bout d'un temps qui n'est pas très long, n'est plus comparable à elle-même,

et l'on n'est jamais sûr d'obtenir un courant de même intensité lorsqu'on met, à plusieurs reprises, les deux soudures à la même température. Si l'on joint à cette cause d'erreur la perturbation que les aiguilles du galvanomètre subissent dans leur aimantation, soit par l'action du globe, soit par celle de masses de fer voisines, on verra qu'il était indispensable de modifier profondément le procédé de M. Melloni.

Voici la méthode à laquelle je me suis arrêté, après plusieurs essais et d'assez longs tâtonnements. Je prends trois fils métalliques d'un petit diamètre, l'un en platine, les deux autres en fer; l'une des extrémités de chaque fil de fer est soudée à un bout de celui de platine; cette soudure est effectuée, par juxta-position, à la température à laquelle le fer se soude, sans intervention d'aucun métal étranger plus fusible. En outre, la soudure n'existe que sur une petite longueur, 1 millimètre environ, si bien que mon thermomètre a un volume plus petit que la tête d'une épingle. On cherche à rendre les deux soudures aussi égales que possible en étendue. D'autre part, je me sers du galvanomètre si sensible de l'appareil de M. Melloni; son fil de cuivre est mis en contact à l'aide de vis de pression avec les extrémités libres de mes deux fils de fer. Enfin, dans une petite capsule pleine de mercure, je plonge la boule d'un très petit thermomètre, construit avec les plus grandes précautions, et capable de donner des fractions assez petites de degrés centigrades. Contre la boule du thermomètre est attachée l'une de mes soudures, de telle sorte qu'à cause de sa petite masse et de son contact immédiat, elle participe à toutes les variations de température du thermomètre lui-même, quelque brusques que soient d'ailleurs ces variations. L'autre soudure est dirigée avec la main qui soutient les deux fils, et c'est elle

qui, plongée dans les diverses couches du liquide, doit se mettre, avec elles, en équilibre de chaleur, et nous permettre, par suite, d'en estimer la température.

La description que je viens de donner fait déjà pressentir le mode d'emploi de l'instrument. On sait, d'après la connaissance des lois qui régissent les courants thermo-électriques, que lorsque les deux soudures sont exactement à la même température, les courants qui en émanent sont égaux, de sens contraire, et neutralisent complètement leurs effets ; l'aiguille du galvanomètre doit alors rester stationnaire.

Lorsqu'au contraire les deux soudures sont inégalement chaudes, l'aiguille est déviée, et, d'après son écart maximum, on peut estimer, par la graduation préalable du rhéomètre, la différence des températures. Or, comme l'une d'elles est indiquée exactement par le thermomètre à mercure, il est facile d'en déduire la valeur de l'autre, c'est-à-dire la température réelle de la couche de liquide où plonge la soudure. Mais, je l'ai déjà dit, Messieurs, il fallait à tout prix éviter la graduation toujours douteuse du galvanomètre. Voici comment je suis parvenu à m'en affranchir :

Au moment où je veux faire une détermination de température dans un liquide caléfié, j'échauffe avec une lampe à alcool, le bain de mercure où plongent à la fois le thermomètre et l'une des soudures. Lorsque je suppose que la température du bain n'est pas très éloignée de celle de mon liquide, j'immerge dans celui-ci la deuxième soudure, et je fais aussitôt passer le courant, en établissant le contact du fil de fer avec celui du galvanomètre. Le sens de la déviation de l'aiguille aimantée m'indique si le bain est plus chaud ou plus froid que le liquide ; s'il

est plus froid, je continue à échauffer le bain. Au bout de quelques instants, je fais une nouvelle observation, et je finis par arriver à une température du bain plus élevée que celle du liquide. Il est évident qu'à ce moment, la température cherchée est comprise entre deux limites assez voisines et qui me sont connues par une série de tâtonnements. Je parviens à resserrer ces limites de plus en plus, de façon à ce qu'elles ne soient distantes que d'un degré centigrade, et même d'une fraction de degré; alors j'ai la certitude d'avoir, à moins d'un degré près, la vraie température de la goutte liquide.

Ce procédé ne suppose, comme vous le voyez, Messieurs, aucune constance dans l'état du galvanomètre. La soudure est tellement petite, qu'elle ne peut recevoir la chaleur d'aucune source étrangère; elle ne reçoit que celle qui lui est fournie par le contact même du liquide.

On pourrait objecter que la soudure ayant un pouvoir absorbant plus grand que celui du liquide, pourrait retenir, à leur passage, un plus grand nombre de rayons, et, par suite, s'échauffer davantage. Pour me mettre à l'abri d'une pareille influence, j'ai le soin de mélanger, au liquide caléfié, un peu de graphite en poudre fine; alors la masse devient opaque, et la soudure ne peut être réellement échauffée que par contact.

Il pourrait y avoir encore une autre cause perturbatrice dans l'instabilité des états moléculaires des deux soudures. Pour l'éviter, j'ai pris le soin de les plonger alternativement dans le même liquide, à la même température, de telle sorte que chacune d'elle se trouvait successivement en contact avec le thermomètre à mercure, pendant que l'autre plongeait dans la goutte caléfiée.

Les expériences que j'ai faites en suivant la méthode que je viens de décrire, m'ont conduit à quelques résultats assez importants :

J'ai constaté d'abord qu'on était dans une grave erreur, en admettant qu'un liquide caléfié avait une température constante. Quand la masse est un peu considérable, les diverses couches de liquide ont des températures différentes. Ce n'est que dans les gouttes assez petites, et lorsque le creuset a atteint une température stationnaire, que l'équilibre calorifique est aussi établi dans la goutte. Ce fait rend très bien compte des résultats si divers auxquels sont arrivés les physiciens dans l'estimation de la température de caléfaction, et l'impossibilité où ils étaient d'obtenir des indications comparables entr'elles.

J'ai pu aussi apprécier l'influence qu'exerce la présence d'un corps solide plongé dans la masse liquide, et qui est en même temps en contact avec la paroi échauffée. La température s'élève aussitôt, mais en demeurant au-dessous de celle du point d'ébullition, quoique le vase immergé contienne le même liquide bouillant. Seulement, des bulles de vapeur se forment à la surface des corps métalliques introduits, elles y adhèrent fortement et ne s'en détachent qu'en petit nombre.

Enfin, j'ai pu, à l'aide du même instrument, faire un assez grand nombre de déterminations numériques que le temps ne m'a pas encore permis de compléter, et que j'aurai l'honneur de communiquer bientôt à l'Académie. Ces nombres me paraissent donner les premiers éléments nécessaires pour rattacher la théorie de la caléfaction aux lois bien établies du calorique.

J'ai essayé, Messieurs, dans l'exposé qui précède, de vous montrer l'obscurité qui règne encore sur un des

points les plus curieux de la physique, et tout le vide des explications qui ont été proposées. J'ai soumis ensuite, à votre appréciation, une méthode d'expérimentation nouvelle, qui me paraît destinée à fournir des indications positives, et à amener, plus tard peut-être, une solution complète et rationnelle.

Il ne me reste plus, en terminant, Messieurs, qu'à vous remercier de la bienveillante attention dont vous venez de m'honorer; elle sera toujours pour moi un encouragement précieux pour l'avenir, et la plus douce récompense de mes efforts.

DE L'ACTION TOXIQUE

DE

L'ÉTHER SULFURIQUE,

MÉMOIRE PRÉSENTÉ A L'INSTITUT,

LE 10 MAI 1847,

Et communiqué à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, dans la séance du 24 Décembre 1847.

PAR M. LE Dr PARCHAPPE,

Médecin en chef de l'Hospice des Aliénés du département, Professeur de Physiologie à l'École de Médecine de Rouen, etc.

Dès 1812, M. Orfila a constaté que l'éther, comme l'alcool, injecté dans les veines jugulaires des chiens, coagule le sang et tue les animaux. Il avait vu que, soumis à la vapeur de l'éther, les chiens s'enivrent, deviennent insensibles et meurent. C'est un enivrement tout-à-fait comparable à celui de l'alcool. Les trois périodes qu'on a assignées aux effets toxiques de l'éther, sont en tout semblables aux trois périodes décrites dans l'ivresse alcoolique par M. Orfila (1).

L'action de l'éther, justement assimilée par M. Orfila à celle de l'alcool, bien que fondamentalement identique à

(1) *Toxicologie*, 1re édit., 1814. — Séance de l'Académie de médecine, 2 février 1847.

elle-même dans toutes les conditions, varie singulièrement pour l'étendue et la portée physiologiques des effets produits suivant la dose, suivant la forme et suivant le mode d'introduction dans l'organisme.

Expériences.

I

100 grammes d'éther pur et liquide ont été introduits, à l'aide de la sonde œsophagienne, dans l'estomac d'un chien mâtin, de moyenne taille et adulte, le 15 mars 1847.

L'animal vomit immédiatement deux cuillerées d'éther à peu près.

Après 4 minutes, l'animal trébuche, tourne en rond, tombe, se relève, puis commence à pousser des cris.

Après 6 minutes, il tombe et ne peut plus se relever; il pousse des hurlements affreux; il se roule sur lui-même; la respiration est accélérée; la physionomie est hébétée; l'animal ne voit plus, n'entend plus.

Peu à peu les cris diminuent de force, puis ils cessent ainsi que les mouvements.

Les muscles sont dans le relâchement, la sensibilité est complètement éteinte, l'intelligence est abolie. Tiraillé, secoué, pincé, piqué, coupé, l'animal demeure absolument immobile dans les parties irritées aussi bien que dans tout le reste du corps.

La respiration est très embarrassée et la mort par asphyxie paraît imminente.

Après 38 minutes, la respiration redevient plus libre ; des mouvements réflexes se produisent dans les paupières, dans les muscles respiratoires, dans les muscles des membres, sous l'influence de l'irritation de la conjonctive, de la pituitaire, de la peau.

A partir de ce moment, quelques mouvements spontanés, quelques essais pour se relever, des gémissements, des cris faibles, puis une marche chancelante avec retour incomplet à la connaissance et à la perception de la douleur.

Après 12 heures, mort.

Pendant toute la durée de l'empoisonnement, point de vomissements ; vers la fin, quelques déjections de mucosités sanguinolentes.

Nécropsie. — Toute l'étendue de la muqueuse digestive offre les traces d'une violente inflammation.

Hypérémie notable de l'encéphale.

II

Le 3 mars 1847, 30 grammes d'éther, mêlés à deux tiers d'eau sucrée, avaient été introduits dans l'estomac du chien qui avait été le sujet de l'expérience précédente.

Le liquide avait été versé dans la gueule de l'animal, et quelques gouttes avaient pénétré dans les voies respiratoires.

L'animal, immobile et à demi asphyxié, est exposé à l'air.

Après quelques secousses de toux et quelques mouvements convulsifs, il pousse des cris perçants, puis se lève, cherche à marcher, trébuche à chaque pas, se roule, se relève, puis retombe. La physionomie est hébétée; l'animal marche la tête pendante, allant de droite et de gauche sans but; il se couche.

On coupe un bout de la queue; le sang jaillit *vermeil*.

L'animal n'a ni bougé, ni crié. On lui coupe un bout de l'oreille sans qu'il semble s'en apercevoir.

Quelques instants plus tard, la plaie de l'oreille est pincée; le chien pousse un cri, se lève et marche en vacillant. Peu à peu la marche devient plus ferme; l'animal se met à trotter de côté et d'autre, fouillant le sol avec son nez, le frottant contre tout ce qu'il rencontre.

Toutes ses actions semblent avoir pour but exclusif de débarrasser ses fosses nasales de l'éther qui s'en échappe.

Après un quart d'heure, la marche est solide, et le retour à l'intelligence est complet.

L'animal n'a éprouvé depuis d'autre symptôme morbide qu'un peu de diarrhée.

Ces expériences infirment celles que M. Flourens a faites, et dont il décrit les résultats en ces termes :

« J'ai fait avaler à plusieurs chiens de l'éther à diverses doses, depuis 6 grammes jusqu'à 24. Tous ces animaux ont beaucoup souffert; quelques-uns sont morts, les autres sont devenus *étourdis*, *ivres*; aucun n'est devenu *éthérisé*, c'est-à-dire n'a été frappé de cette *insensibilité générale totale* qui est le caractère propre de *l'éthérisa-*

tion. Les plus *ivres* sont restés *sensibles*. L'ingestion de l'éther dans l'estomac ne détermine donc pas l'éthérisation (1). »

III

30 grammes d'éther pur et liquide injectés dans le gros intestin du chien des précédentes expériences, le 1er mars 1847, avaient provoqué des coliques, avaient été presque immédiatement rejetés, et avaient déterminé des évacuations sanguinolentes avec ténesme, sans trouble appréciable dans les fonctions du système nerveux.

D'une communication de M. Dupuy, faite à l'Académie de médecine le 16 mars 1847, il résulte qu'en injectant à plusieurs reprises, dans le gros intestin des chiens, l'éther, soit pur, soit étendu d'eau, à la dose de 24 ou de 34 grammes, M. Dupuy a déterminé les symptômes caractéristiques de l'action de l'éther sur les centres nerveux : marche vacillante, somnolence, engourdissement, abolition des perceptions douloureuses (2).

IV

De la vapeur d'éther est introduite d'une manière continue, par l'anus, dans le canal digestif d'un chien (mâtin, petit, adulte), le 30 mars 1847.

L'opération a été continuée pendant 13 minutes, avec une suspension de 4 minutes. Soixante-treize grammes

(1 Comptes-rendus de l'Institut, 22 mars 1847.

(2 Acad. de méd., 16 mars 1847.

d'éther ont été vaporisés, mais la moitié, au moins, de la vapeur est ressortie de l'anus, par un courant continu, pendant l'opération.

Au moment où l'on prépare l'animal à subir l'opération, il pousse des cris perçants.

Pendant les 6 premières minutes de l'expérience, plaintes sourdes, puis agitation, cris violents, gêne de la respiration, ballonnement du ventre, hébétude du regard.

Laissé libre, l'animal voit, entend ; il marche sans trébucher, il est sensible à la douleur, il cherche à fuir, à se cacher.

Soumis de nouveau à l'action de l'éther pendant 4 minutes, après quelques plaintes sourdes, quelques mouvements latéraux de la tête, et quelques mouvements de la langue pour lécher ses lèvres, il tombe dans la stupeur.

On cesse l'opération.

L'animal mis sur ses pattes, s'y tient un instant. Il ne voit ni n'entend. On lui coupe un bout de l'oreille sans qu'il bouge. A la section d'un bout de la queue, il jette un petit cri.

Il tombe sur le flanc et demeure immobile.

La respiration est haute, lente, profonde. Les oreilles sont insensibles à la section, à la torsion, à l'introduction d'un instrument piquant dans le canal auditif.

On coupe une rondelle de la queue, l'animal relève un peu la tête, ouvre les yeux, tourne la tête du côté de la queue, tout en poussant un léger cri.

Cinq minutes après la suspension de l'opération, l'assoupissement de l'animal est plus profond. La queue est pincée, tordue, sans que l'animal crie. Il se fait dans la tête un léger mouvement. Plusieurs rondelles de la queue sont successivement coupées sans qu'il y ait ni cri, ni mouvement.

La respiration se fait comme dans le sommeil. Le sang qui coule de la plaie est *vermeil*.

L'animal reste dans cet état de profond assoupissement pendant une demi-heure.

A partir de ce moment, la respiration s'embarrasse, la circulation s'affaiblit, l'animal se refroidit; quelques mouvements spontanés des pattes, quelques gémissements, un léger cri; puis le poil se hérisse, les membres se raidissent, la respiration se suspend, et la mort arrive une heure 27 minutes après le commencement de l'opération.

Nécropsie. — Inflammation considérable de toute la longueur du tube digestif.

Injection très vive avec ecchymoses de la pie-mère cérébrale.

V

De la vapeur d'éther est introduite par le même procédé dans l'intestin d'un jeune chien de chasse, le 28 mars 1847.

Après 7 minutes, plaintes, agitation, cris, la respiration s'accélère.

Après 9 minutes, l'opération est suspendue. Huit grammes d'éther ont été vaporisés.

Le chien est livré à lui-même. La station et la marche sont solides. L'intelligence est conservée. L'animal voit, entend, flaire, est sensible aux caresses.

Il y a une évacuation alvine.

Après 8 minutes de suspension, l'opération est reprise.

Plaintes sourdes, agitation, accélération de la respiration.

Après 7 minutes, cris plaintifs, continuels, physionomie hébétée, balancement latéral de la tête qui a peine à se soutenir. L'animal ne voit plus. L'oreille est pincée et coupée sans que l'animal, qui continue à crier, paraisse en avoir conscience.

Après 9 minutes, on cesse l'opération.

Vingt-sept grammes d'éther ont été vaporisés dans cette seconde expérience ; une certaine portion de la vapeur est ressortie par l'anus.

L'animal livré à lui-même tombe comme une masse inerte, ne se relève pas, et ne tente pas de se relever. Il pousse des cris continuels qui deviennent peu à peu très sourds. La queue est coupée, les cris ne changent pas, et l'animal demeure immobile. Le sang qui sort de la plaie est *vermeil*.

Treize minutes après le commencement de la reprise de l'expérience, l'animal se roule par terre ; il fouille le sol avec son museau. On pince fortement la queue coupée ; il ne crie pas, et semble ne pas s'en apercevoir.

Après 16 minutes, il commence à se soutenir sur ses pattes, il cherche à marcher. Il commence à voir et à entendre.

Après 18 minutes, quand on lui pince la queue, il ne crie pas, mais il retourne la tête et il cherche à fuir.

A partir de ce moment, les fonctions intellectuelles et la sensibilité se rétablissent peu à peu. La marche se raffermit. L'animal court de côté et d'autre, et ne peut se maintenir un seul instant en repos.

Après 23 minutes, évacuation alvine avec ténesme.

Après 30 minutes, vomissement de matières alimentaires.

L'animal a recouvré toutes ses facultés. L'agitation locomotrice a disparu.

Dans la journée il mange. Le lendemain, aucune trace de trouble morbide.

VI

Le 10 avril 1847, l'expérience est répétée sur le même chien.

Après 10 minutes, agitation, cris continuels. Les pupilles se dilatent.

Après 13 minutes, l'opération a cessé. Quatorze gram. d'éther ont été vaporisés.

Livré à lui-même, l'animal ne peut se soutenir sur ses pattes Il ne voit pas, n'entend pas. Les cris continuent.

Après 16 minutes, il a cessé de crier, il commence à se soutenir.

On coupe la queue, et il paraît à peine s'en apercevoir. Le sang qui coule est *vermeil*.

Après 17 minutes, il marche en trébuchant, en se cognant contre les obstacles. La queue étant fortement pincée, il pousse un léger cri. La respiration n'est pas troublée.

Après 18 minutes, il voit, il entend, il marche un peu plus solidement, il s'agite, il fouille le sol avec son nez.

Après 20 minutes, la marche est encore vacillante; l'agitation et les efforts pour débarrasser le museau continuent.

Après 23 minutes, évacuation de matières stercorales.

Le retour de l'intelligence est complet; la marche est à peu près solide. L'agitation a cessé.

Point de trouble notable dans la santé, à partir de ce moment.

VII

M. Renaut a injecté 16 grammes d'éther dans la veine jugulaire d'un cheval. Après quelques secondes, l'animal tombe, il s'endort et subit plusieurs incisions profondes, sans donner aucun signe de sensibilité (1).

(1) Académie de médecine, 28 janvier 1847.

VIII

Inspiré pur ou mêlé en proportions variables avec l'air atmosphérique, l'éther détermine plus ou moins rapidement la mort chez les animaux qui, après avoir passé par les phénomènes d'ivresse avec sensibilité et marche chancelante, d'assoupissement avec insensibilité, offrent, aux approches de la mort, tous les phénomènes de l'asphyxie.

M. Amussat a constaté qu'à une période avancée de l'inhalation, le sang artériel présente une couleur foncée, presque noire.

Il a constaté, chez les animaux morts, une congestion générale de sang noir dans les viscères intérieurs, poumons, cœur, foie, reins (1).

IX

Inspiré à l'état de vapeur mêlée à l'air atmosphérique, avec les précautions convenables pour éviter l'asphyxie par défaut d'air respirable, pendant une durée variable de 3 à 8 minutes, l'éther amène chez l'homme les effets qui ont été décrits sous le nom d'éthérisation, effets qui consistent dans l'abolition momentanée de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté, qui rendent l'homme apte à subir, sans qu'il en ait conscience, les opérations les plus douloureuses, et qui, après avoir duré un temps fort court, disparaissent complètement et sans laisser d'autres traces que des troubles très légers, très fugaces dans les fonctions du système nerveux.

1) Institut, 22 février 1847.

Ces effets ont été succinctement décrits en ces termes par l'auteur de cette admirable découverte : « Au bout de quelques minutes, le malade tombe dans un état de sommeil très particulier, et peut être soumis à toutes les opérations chirurgicales, sans éprouver aucune douleur ; son pouls devient généralement un peu plus rapide, et ses yeux brillent comme par l'effet d'un état particulier d'excitation ; en se remettant au bout de quelques minutes, il vous dira qu'il a dormi, et qu'il a rêvé (1). »

Cette merveilleuse propriété de supprimer, sans danger pour le malade, la douleur dans les opérations chirurgicales, a été pleinement confirmée par les expériences de nos plus habiles et plus célèbres chirurgiens.

X

Le 3 mai 1847, le chien des expériences V et VI est enfermé dans une boîte dont le couvercle est muni de carreaux de verre, et dont une paroi est percée d'un trou pour l'entrée de l'air extérieur. Par une ouverture pratiquée dans une paroi latérale de la boîte, de la vapeur d'éther est introduite au moyen d'un tube en communication avec une cornue que l'on chauffe.

Pendant 23 minutes, 32 grammes d'éther sont vaporisés.

Après 9 minutes, plaintes, agitation, éternuement. L'animal cherche l'air extérieur aux fissures du couvercle.

---

(1) Comptes-rendus de l'Institut. 18 janvier 1847. — Lettre de Jackson, 13 nov. 1846.

Après 15 minutes, anxiété, l'animal paraît moins solide sur ses pattes.

Après 17 minutes, l'agitation est très grande, l'animal va et vient dans la boîte, cherchant l'air aux fissures ; les pattes de derrière s'affaiblissent ; il tombe de temps en temps et se relève avec peine.

Après 19 minutes, plaintes, grognements, cris. L'animal a de la peine à se soutenir sur ses pattes. Il cherche encore à se rapprocher des fissures.

Après 22 minutes, l'animal tombe sur le flanc, puis se renverse sur le dos, il pousse des cris faibles, la gêne de la respiration est très grande. L'œil est fixe, la physionomie hébétée, la gueule ouverte.

On ouvre la boîte. La queue est coupée sans que l'animal crie, et sans qu'il se meuve. La blessure, fortement pincée, ne provoque ni cri, ni mouvement. Le sang qui coule de la plaie est *vermeil*, d'une teinte moins vive que dans les autres expériences.

Après 23 minutes, l'animal est retiré de la boîte, et exposé à l'air.

La gêne de la respiration diminue promptement. L'animal se traîne en rampant sur le sol.

Après 24 minutes, la plaie pincée provoque un cri et un mouvement.

Le sang est *vermeil*.

Après 25 minutes, l'animal se lève, essaie de marcher, vacille et tombe. Il se tient un instant sur ses pattes. Il voit. Il entend.

Après 26 minutes, il marche en trébuchant.

Après 27 minutes, il court et ne trébuche plus que rarement. Il commence à fouiller le sol avec son museau.

Après 29 minutes, il est complètement rétabli.

Action physiologique et toxique de l'Éther.

De l'ensemble de tous ces faits, il résulte que l'éther agit localement par suite de contact à la manière des irritants, et généralement par suite d'absorption à la manière des narcotiques.

Son action irritante au contact, quand il est administré sous forme de vapeur mêlée à l'air et même pure, et pendant un temps court, est légère et fugace (1); il en est de même quand il est employé sous forme liquide mêlé avec deux tiers d'eau (2); cette action est au contraire fort énergique, quand il est employé pur à l'état liquide et à dose forte, soit de 50 à 100 grammes (3), et même lorsqu'il est employé à l'état de vapeur pure, si le contact est prolongé (4).

Son action générale, par suite d'absorption, s'exerce d'une manière spéciale sur le système nerveux, et consiste à diminuer graduellement, jusqu'à l'abolition complète, la force qui réside dans ce système et qui y préside aux fonctions intellectuelles, sensoriales et motrices.

A dose faible, il détermine une excitation légère et fugace; à dose plus forte, il produit l'ivresse, le délire,

(1) Expériences V, VI, IX, X. (3) I.
(2) II, III. (4) IV.

puis l'assoupissement et l'insensibilité, phénomènes qui disparaissent promptement et sans laisser de traces (1); à dose encore plus forte, il produit la stupeur dans tout le système nerveux, et éteint la vie en faisant cesser la respiration (2).

Quels que soient la dose, la forme et le mode d'administration employés pour introduire l'éther dans le sang, la perturbation qu'il produit dans les fonctions du système nerveux est graduelle, et ses diverses phases peuvent être rapportées, en raison de la nature des manifestations successives, à trois périodes : période *d'ivresse*, période *d'assoupissement*, période *de stupeur*.

1° PÉRIODE D'IVRESSE.

Résultat des observations sur l'homme.

Après une minute ou deux, les effets de l'éther commencent à se produire. Les yeux s'injectent, s'humectent; les paupières semblent se gonfler, elles s'appesantissent.

L'intelligence se trouble; les sensations deviennent confuses; le regard se fixe; la sensibilité générale s'émousse; le malade s'agite; il se lève sur son séant; il profère des paroles qui ont un rapport plus ou moins étroit avec ce qui se passe autour de lui, avec ce qu'il entend; puis il s'affaisse et s'endort.

Les animaux conservent la sensibilité générale; ils voient, ils entendent, mais ils sont agités; ils vont, ils viennent; ils ne peuvent demeurer en place. Lorsque

(1) Expériences II, III, V, VI, VII, IX, X.
(2) I, IV.

l'ivresse se prononce davantage, ils sont peu solides sur leurs pattes, ils trébuchent, ils tombent; leur physionomie est hébétée; ils cessent de faire attention à ce qui se passe autour d'eux; ils courent la tête basse, flairant, fouillant avec le nez, secouant leur museau comme pour soustraire leur pituitaire à l'action de l'éther qui revient par les narines pendant l'expiration. Vers la fin de cette période, la sensibilité et l'intelligence s'engourdissent de plus en plus.

2° PÉRIODE D'ASSOUPISSEMENT.

Au moment où le sommeil s'empare de l'homme, le rythme respiratoire se modifie, la respiration s'accélère ou se ralentit, l'élévation des côtes se prononce davantage; les yeux sont ouverts et ne voient pas; l'ouie ne s'exerce plus; les membres sont dans la résolution. Quelques paroles sans suite s'échappent comme de la bouche d'un homme qui rêve; elles se rapportent au sujet du rêve qui se rattache souvent, par un lien plus ou moins étroit, au fait même de l'opération qui est pratiquée. La sensibilité tactile est éteinte; la douleur de l'opération n'est pas perçue et ne détermine même aucun mouvement de réaction automatique.

Les animaux demeurent immobiles; posés sur leurs pattes, ils s'affaissent; leur tête qu'on soulève retombe lourdement; ils ne voient ni n'entendent; on peut les secouer, les pincer, les piquer, les couper, sans qu'ils se plaignent, sans qu'ils se meuvent; à peine si parfois une plus forte inspiration, un léger soulèvement de la tête, une plainte sourde, un cri étouffé se font-ils remarquer ou entendre, et l'animal retombe dans l'immobilité; la respiration est plus haute, plus lente, comme dans le sommeil.

3° PÉRIODE DE STUPEUR.

La période de stupeur n'a pas été observée chez l'homme, grâce à la prudence des habiles chirurgiens qui ont si honorablement rempli leur mission philanthropique dans leurs efforts courageux et persévérants pour élever l'éthérisation empirique jusqu'à la hauteur d'une méthode scientifique.

Chez les animaux, tous les effets signalés à propos de la période d'assoupissement se montrent pendant la période de stupeur, mais avec des caractères plus prononcés, plus absolus : immobilité, inintelligence, insensibilité; mais, de plus, l'immobilité est absolue, cadavérique; aucun phénomène de mouvement réflexe ne peut être déterminé par aucune irritation; la respiration est notablement gênée et s'embarrasse de plus en plus. Des symptômes d'asphyxie se produisent, la circulation languit, l'animal se refroidit, et la mort arrive après une agonie plus ou moins longue.

Les trois périodes de l'éthérisme ne sont pas seulement caractérisées de manière à pouvoir être positivement distinguées par la nature d'un phénomène dominant qui diffère de l'une à l'autre, l'ivresse, l'assoupissement, la stupeur. Chacune de ces périodes se distingue, en outre, par la nature des suites de la perturbation morbide qu'elle représente.

Ainsi, l'ivresse de la première période se dissipe avec rapidité, sans laisser aucune trace de trouble notable dans les fonctions et la santé. En sortant de l'assoupissement, l'homme et les animaux ne retrouvent l'état normal qu'en repassant par les manifestations caractéristiques de la

période d'ivresse. Les animaux succombent ordinairement quand l'éthérisme a atteint la période de stupeur, et lorsqu'ils reviennent à la vie, c'est en repassant péniblement par les phénomènes des périodes d'assoupissement et d'ivresse.

Chez l'homme, voici ce qu'on observe le plus généralement au réveil.

Souvenir confus des premiers moments de l'ivresse; compte-rendu des rêves qui, en raison de leur lien avec les faits de l'opération, attestent que des sensations confuses se produisaient au moment même de l'assoupissement à la manière des sensations confuses du rêve ordinaire. Loquacité, hilarité, instabilité dans les idées, léger balbutiement.

Constamment la perception de la douleur a manqué à propos des opérations faites pendant l'assoupissement.

Théorie de l'action de l'Éther.

Cette action si remarquable de l'éther, il ne suffisait pas à la science de l'avoir constatée, de l'avoir appliquée au soulagement de l'humanité, d'en avoir étudié empiriquement toutes les circonstances, toutes les variétés, afin de proportionner les effets aux convenances et aux nécessités de l'application, et de prévenir, autant que possible, toute espèce de danger et même toute espèce d'inconvénient; il fallait encore l'interpréter, l'expliquer, la rattacher théoriquement à la physiologie et à la pathologie.

Malgré les nombreuses analogies qu'il est impossible de ne pas reconnaître immédiatement entre les effets de l'éther et les effets de l'alcool et des narcotiques, plusieurs

physiologistes, se préoccupant surtout des phénomènes d'asphyxie qui accompagnent la dernière période de l'éthérisme, se sont demandé si l'action de l'éther dans l'inhalation respiratoire ne devait pas être tout simplement assimilée à l'action des gaz irrespirables.

L'abolition de l'intelligence, de la volonté et de la sensibilité, pendant la courte période qui précède la mort, est un des effets connus de l'asphyxie par défaut d'air respirable ou par inspiration de gaz autres que l'air et l'oxygène. Il y a longtemps que Bichat a fort bien expliqué ces phénomènes de l'asphyxie, par l'influence stupéfiante du sang non artérialisé sur les centres nerveux.

Ces effets se reproduisent, avec des caractères analogues, dans l'agonie de toutes les maladies qui entraînent la mort par défaut d'hématose respiratoire. Je suis porté à croire que plusieurs gaz auxquels on a attribué une action spéciale sur le système nerveux, et notamment le gaz acide carbonique, ne donnent naissance, dans l'asphyxie lente, à des phénomènes convulsifs, qu'indirectement par l'intervention de l'action du sang non artérialisé sur le système nerveux.

J'ai eu l'occasion d'étudier les effets de l'action du sang non artérialisé sur le système nerveux dans un cas où un aliéné, qui s'était pendu, a pu être ramené à la vie, et a offert, pendant six heures, un état d'abolition de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté, qui n'excluait pas les phénomènes de mouvement réflexe, et qui s'accompagnait de mouvements convulsifs. L'autopsie n'a permis de constater, dans les centres nerveux, aucune autre lésion qu'une hypérémie considérable dans tous les ordres de vaisseaux. L'analogie de ces effets de l'asphyxie avec les phénomènes qui caractérisent l'action de l'éther

dans la période de stupeur, a conduit plusieurs observateurs à assimiler l'action de la vapeur d'éther dans l'inhalation à l'action des gaz irrespirables, et à considérer ses effets comme équivalents à ceux de l'asphyxie (1).

Lorsque l'introduction de l'éther dans le sang a été réalisée par la méthode d'inhalation respiratoire, comme ce mode d'administration, quelque précaution que l'on prenne, d'ailleurs, pour assurer l'introduction constante d'une certaine portion d'air respirable, a pour effet nécessaire de diminuer graduellement la proportion de l'air respirable dans le mélange gazeux que contiennent les cellules pulmonaires, et qui est le réservoir où le sang veineux puise d'une manière continue les matériaux aériens de son artérialisation, et a par conséquent pour effet non moins nécessaire d'amener graduellement une asphyxie par défaut d'air respirable, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'inhalation prolongée de l'éther détermine une asphyxie qui se traduit dans les expériences sur les animaux par la coloration de plus en plus noire du sang artériel.

L'asphyxie doit d'autant plus sûrement se manifester dans ces conditions, que lorsque l'action de l'éther a été poussée assez loin pour que la stupeur se soit produite, la respiration s'embarrasse directement par défaut d'innervation, ainsi que le prouvent les expériences dans lesquelles l'éther a été ingéré liquide ou en vapeur dans le tube digestif. (2).

---

(1) MM. Preisser, Pillore et Melays, de Rouen. — Comptes-rendus de l'Institut, 22 mars 1847.
M. Hossard, d'Angers, dito.
M. Revel, de Chambéry, 5 avril 1847.
M. Deschamps, dito.

(2) Expériences I, IV.

C'est ainsi qu'on s'est trouvé conduit à restreindre l'action de l'éther à ce rôle d'agent asphyxiant, et à expliquer les phénomènes d'ivresse, d'assoupissement et de stupeur, par l'action stupéfiante du sang non artérialisé.

Mais ici, on a évidemment confondu les effets exceptionnels du mode d'administration, et les effets qui appartiennent à l'agonie, avec ceux qui caractérisent l'action propre et spéciale de l'éther sur le système nerveux, action que révèlent avec la plus entière évidence les expériences faites sur les animaux, d'après d'autres méthodes (1), et que révèle encore plus manifestement, s'il est possible, le fait de l'intégrité de la fonction respiratoire et de l'hématose chez l'homme dans la période d'ivresse, et même dans la période d'assoupissement (2).

Tous les faits d'observation et d'expérimentation s'accordant à présenter l'action de l'éther comme une action spéciale qui s'exerce sur le système nerveux, il reste à déterminer quelle est la nature de cette action, et quel est le mode de sa propagation dans son rapport avec le développement périodique des perturbations qui l'expriment. C'est ce que se sont proposé pour but dans leurs recherches expérimentales, MM. Flourens, Serres et Longet.

MM. Serres et Longet, pour étudier l'action directe de l'éther sur les nerfs, ont répété les expériences à l'aide desquelles Muller a démontré que les narcotiques éteignent directement dans les nerfs leur irritabilité motrice et leurs

---

(1) Assoupissement, insensibilité et sang vermeil, II, IV, V, VI, X.

(2) Assoupissement, insensibilité et sang vermeil chez l'homme.
Roux. — Comptes-rendus de l'Institut, 15 février 1847.
Laugier, — 22 février 1847.
Velpeau et la plupart des chirurgiens.

propriétés conductrices, soit pour la sensibilité, soit pour la motilité.

A la manière de l'opium, l'éther détruit directement les propriétés physiologiques de la partie touchée du nerf, par une mutation de tissu, qui, à la condition d'une action suffisamment prolongée, 12 à 15 minutes, suivant M. Longet, est équivalente à une désorganisation complète et irréparable.

Des expériences de M. Longet, il résulte que l'action de l'éther est graduelle, et que les propriétés du nerf s'éteignent dans l'ordre suivant : la conductibilité pour le sentiment, la conductibilité pour le mouvement, l'irritabilité motrice.

Les expériences de MM. Flourens et Longet sur les animaux éthérisés par inhalation respiratoire ont prouvé que l'éthérisme, parvenu à la période de stupeur, a pour effet, non-seulement de supprimer les manifestations d'intelligence, de volonté, de sensibilité, mais encore d'abolir la conductibilité dans les nerfs et la moelle épinière, et de plus dans la moelle épinière l'action excito-motrice qui préside aux phénomènes de mouvement réflexe.

M. Flourens admet, en outre, l'extinction de l'irritabilité motrice dans la moelle épinière, aussi bien que dans les nerfs, en se fondant sur ce que l'irritation mécanique de ces parties ne détermine plus aucun mouvement. Mais M. Longet ayant constaté que l'irritation électrique détermine des mouvements quand on l'applique soit aux nerfs moteurs, soit aux colonnes motrices de la moelle, et ayant pourtant reconnu que l'irritabilité persiste moins longtemps dans les nerfs après la mort, chez les animaux éthérisés, on peut conclure, des expériences de tous deux, que l'irritabilité motrice est réellement diminuée par l'action de l'éther dans la moelle épinière et les nerfs.

MM. Flourens et Longet ont, tous les deux, constaté que dans cet état d'altération des propriétés des centres nerveux qui correspond à la période de stupeur de l'éthérisme, les mouvements respiratoires persistent.

M. Flourens explique cette persistance par l'intégrité fonctionnelle de la moelle allongée qui, suivant lui, a conservé ses propriétés relativement à la part qu'elle prend dans les phénomènes de sensibilité et de mobilité, s'appuyant sur ce que la piqûre de la moelle allongée, chez un chien parvenu à cette période de l'éthérisme, a provoqué un cri et des mouvements dans les muscles cervicaux.

M. Longet a vu persister les mouvements respiratoires à un moment de l'éthérisme, où la piqûre de la moelle allongée ne provoquait plus ni cri, ni mouvement, et il explique ce fait par l'intégrité fonctionnelle de la partie latérale du bulbe rachidien, qui, suivant ce physiologiste, préside aux mouvements respiratoires.

L'asphyxie et la cessation de la respiration qui terminent la période de stupeur et la vie, expriment la propagation de l'action de l'éther à la moelle allongée, suivant M. Flourens, à la partie latérale du bulbe, suivant M. Longet.

Ces faits démontrent que l'éther, introduit par absorption dans le sang, agit sur le système nerveux de la même manière que par le contact direct, en diminuant jusqu'à l'abolition les propriétés physiologiques et les fonctions de ce système. Ils prouvent, en outre, que l'action de l'éther, dans l'empoisonnement par absorption, s'étend à tout le système nerveux, aussi bien aux parties périphériques qu'aux parties centrales, et parmi les parties centrales, aussi bien à la moelle épinière qu'au cerveau et au cervelet.

Ils prouvent aussi, comme le démontrent au reste les

symptômes mêmes de l'empoisonnement, qu'il y a un ordre de succession dans les altérations des propriétés du système nerveux, et qu'ainsi la propriété conductrice pour les excitations sensoriales, s'éteint avant la propriété conductrice pour les excitations motrices ; les propriétés conductrices s'éteignent avant les propriétés de réaction, soit pour l'irritabilité excito-motrice de la moelle épinière, soit pour l'irritabilité motrice des nerfs.

MM. Flourens et Longet ont cru pouvoir étendre leurs inductions jusqu'à l'explication positive de l'ordre de succession des phénomènes de l'étherisme, et jusqu'à la confirmation absolue de leurs doctrines sur le rôle physiologique des diverses parties constituantes du système nerveux.

D'accord sur l'existence d'un ordre déterminé dans la succession des lésions fonctionnelles, ces deux physiologistes éminents n'admettent pas le même ordre, et n'interprètent pas les faits de la même manière.

Ainsi, M. Flourens conclut de ses expériences, que l'action de l'éther sur les centres nerveux est successive et progressive, et que cette action successive va d'abord aux lobes cérébraux et au cervelet, puis à la moelle épinière et à la moelle allongée (1).

« Quand on soumet un animal à l'action de l'éther, ses centres nerveux perdent successivement leurs forces dans un ordre donné : les lobes cérébraux perdent d'abord leur force, c'est-à-dire l'intelligence ; puis le cervelet perd la sienne, c'est-à-dire l'équilibration des mouvements de locomotion ; puis la moelle épinière perd la sienne, c'est-

(1) Comptes-rendus de l'Institut, 22 février 1847, p. 257

à-dire le principe du sentiment et du mouvement ; enfin la moelle allongée survit seule dans son action, et c'est pourquoi l'animal survit aussi (1). »

M. Longet admet aussi que, chez les animaux, les effets de l'inhalation de l'éther peuvent être gradués de manière que les centres nerveux perdent leurs fonctions dans un ordre progressif déterminé ; mais suivant lui, cessent de fonctionner successivement : 1° le cerveau proprement dit, organe de l'intelligence, avec le cervelet, organe de coordination des mouvements locomoteurs ; 2° la protubérance annulaire ou méso-céphale, organe central du principe de ces mouvements et du principe du sentiment, avec la moelle épinière et le bulbe rachidien, d'abord, comme simples agents de transmission de ces deux principes ; 3° puis, cette même moelle et ce même bulbe, comme centres d'où dérive une force toute spéciale, récemment désignée sous le nom de force ou de pouvoir réflexe ; 4° enfin le bulbe, encore comme organe procréateur et coordinateur du principe des mouvements respiratoires, quand l'inhalation a été prolongée jusqu'à la mort.

Il me paraît difficile d'admettre que l'action toxique de l'éther se délimite et se fractionne en actions partielles et successives, comme le supposent ces théories. Il me semble qu'on peut concevoir et expliquer physiologiquement la succession graduelle des perturbations caractéristiques de l'empoisonnement par l'éther, sans avoir besoin de recourir aux hypothèses sur lesquelles s'appuient ces théories.

Une fois introduit dans le sang, l'éther est porté tout à la fois dans toutes les parties du corps. Son influence doit

(1) Comptes-rendus de l'Institut, 22 février 1847, p. 250.

dès-lors s'exercer sur le système nerveux tout entier, et sur chacune de ses parties, et doit tendre, d'après la nature connue de son action, à éteindre la force nerveuse dans tout le système.

Ce sont, en réalité, des effets généraux qui se produisent dans les fonctions du système nerveux, par suite de l'action de l'éther, et si une gradation et une succession se manifestent dans l'altération et la suppression des diverses fonctions auxquelles préside la force nerveuse, en raison de l'intensité et de la durée de l'action toxique, depuis un léger et fugace délire jusqu'à la mort, cela tient à la nature même de l'organisme nerveux qui, dans sa résistance aux causes de destruction, succombe graduellement et perd ses forces dans un ordre déterminé.

Ainsi, dans la période d'ivresse, il y a délire, mais il y a aussi incertitude et instabilité dans les mouvements de locomotion, et de plus il y a défaut de netteté dans les sensations, engourdissement de la sensibilité tactile, diminution de la réceptivité sensitive qui est due peut-être autant à la stupéfaction commençante des extrémités conductrices qu'à l'altération des fonctions centrales.

A mesure que l'assoupissement s'établit de manière à supprimer en réalité l'action du principe du sentiment et du mouvement volontaire, par la suppression de l'action des hémisphères cérébraux, les propriétés des centres nerveux qui président aux mouvements de réflexion, tendent de plus en plus à s'effacer, parce que l'influence du cerveau et du cervelet, en tant que sources d'innervation cesse de se produire, et parce que ces centres eux-mêmes sont directement altérés par la cause toxique. Mais dès que l'animal a cessé de sentir et de vouloir, le principe du sentiment et du mouvement volontaire est

réellement éteint, et les phénomènes de mouvement qui persistent sont des phénomènes de mouvement réflexe. Ces phénomènes eux-mêmes disparaissent graduellement jusqu'à ce que la mort arrive par la cessation des phénomènes réflexes de la respiration.

Or, il n'y a véritablement rien dans ces faits, même au point de vue de leur ordre de succession, qui diffère de ce qui arrive toutes les fois qu'une action s'est exercée sur le système nerveux, de manière à amener la mort, et même de ce qui arrive dans les maladies des centres nerveux qui conduisent à la mort par le coma.

Ainsi, dans ces maladies, l'intelligence et la volonté s'éteignent, l'action du cervelet ne se produit plus, la respiration prend un caractère particulier de gêne qui atteste l'influence de l'innervation cérébrale sur la respiration normale, la sensibilité s'affaiblit et s'éteint, les phénomènes de mouvement réflexe tendent à disparaître, puis la respiration cesse.

C'est là l'ordre naturel et en quelque sorte fatal de succession et de propagation dans les phénomènes qui expriment la diminution graduelle, jusqu'à l'abolition de la force nerveuse, même lorsque la condition de cette abolition est une lésion partielle des centres nerveux supérieurs et particulièrement du cerveau.

Les effets de l'éther ne diffèrent réellement pas, quant à l'ordre de leur succession, des effets que produit toute cause, qui tue graduellement le système nerveux. Il est même fort digne de remarque que cet ordre de succession dans la suppression des fonctions nerveuses, se conserve malgré l'action que l'éther exerce simultanément sur toutes les parties constituantes du système nerveux.

Ainsi, dire que l'éther agit d'abord sur le cerveau et le cervelet, puis sur la moelle épinière, puis sur la moelle allongée pour abolir d'abord l'intelligence, la volonté, la sensibilité, pour supprimer ensuite les mouvements réflexes, et enfin pour anéantir les mouvements respiratoires et la vie, ce n'est rien dire de nouveau à propos des effets du narcotisme, ni rien de caractéristique à propos de l'action de l'éther.

C'est dire que l'action motrice qui préside aux mouvements respiratoires, ou l'action de la moelle allongée, représente, dans l'action nerveuse, l'*ultimum moriens*, quant aux conditions essentielles à l'entretien de la vie, comme l'irritabilité motrice dans les nerfs, comme les mouvements de l'oreillette dans le cœur, représentent l'*ultimum moriens*, quant aux phénomènes de survie.

EXPÉRIENCES

SUR

LES ANIMAUX,

AU MOYEN

DU CHLOROFORME ET DE L'ÉTHER,

Par MM. **Verrier**, médecin vétérinaire,
et **J. Girardin** ✻, correspondant de l'Institut.

Première Note lue à l'Académie, dans la séance du 17 Décembre 1847.

Messieurs,

Il y a à peine une année, une belle découverte émut le monde médical, c'était l'application de la vapeur éthérée à la chirurgie de l'homme. Cet agent énergique eut, comme toutes les choses d'ici-bas, ses détracteurs et ses partisans; mais il n'en resta pas moins une utile découverte qui continue à recevoir son application. Sa faveur exclusive ne devait cependant pas être de longue durée; la science toujours progressive, vient, sinon de le détrôner, au moins de lui opposer un antagoniste puissant, le chloroforme.

Nous n'entrerons, Messieurs, dans aucun détail sur ce produit de notre chimie moderne, nous n'entendons vous

entretenir que de son application aux animaux, et rechercher, s'il y a lieu, quelles sont les conséquences physiologiques que son emploi entraîne.

Diverses opinions se sont produites sur le mode d'action du chloroforme, aussi bien que sur celui de l'éther. Les uns prétendent qu'il anéantit la sensibilité en agissant sur l'économie à la manière des gaz impropres à la respiration, conséquemment par asphyxie; les autres, qu'il porte uniquement son action sur les organes directs de la sensibilité. Les uns prétendent que son emploi est parfaitement innocent, les autres craignent qu'il n'ait des inconvénients graves. Nous ne prétendons point ici, Messieurs, trancher ces deux questions délicates, émises, d'ailleurs, de part et d'autre, par des hommes de valeur; nous voulons, seulement, apporter notre part d'observations et vous communiquer les idées qui nous ont été suggérées par les expériences directes que nous avons entreprises.

Voici, Messieurs, ces expériences, l'ordre dans lequel elles ont été faites, et les résultats que nous avons obtenus:

Première Expérience.

Notre premier sujet d'expérimentation est un cheval hongre, de taille moyenne, hors d'âge et encore vigoureux. Nous avons commencé par mettre l'une des carotides à nu, afin de constater l'état du sang artériel; puis, nous avons imbibé de 15 grammes de chloroforme deux éponges et les avons introduites dans les narines du cheval. Ces éponges permettaient également l'accès de l'air pour la respiration. Après 2 minutes d'inspiration, l'animal a chancelé sur ses membres, mais il a conservé sa sensibilité et s'est promptement remis de ce premier effet du médicament. Nous avons ajouté 15 grammes de chloroforme;

les mêmes phénomènes se sont produits et se sont succédés de la même façon. Enfin une nouvelle addition de 15 grammes a déterminé l'affaissement et l'insensibilité complète de l'animal, après 17 minutes d'inspiration.

Pendant ce premier temps de notre opération, nous avons plusieurs fois retiré du sang de l'artère mise à nu, et nous avons constaté qu'il est toujours resté le même, c'est-à-dire, rutilant et parfaitement oxygéné. L'insensibilité de notre sujet a été très complète; nous avons pu pratiquer, sans qu'il les ait senties, plusieurs opérations douloureuses, en particulier la section des nerfs plantaires. Le pouls était calme et régulier. Après 4 à 5 minutes, la sensibilité a reparu. L'animal n'a point accusé de souffrances; il s'est relevé, s'est secoué comme le fait un cheval en parfaite santé et qui se redresse après avoir dormi, puis il s'est mis à manger.

Deuxième Expérience.

Cette expérience a été faite sur un cheval débilité; son pouls est faible. Nous avons commencé notre opération par 30 grammes de chloroforme. Après 2 minutes, comme le précédent sujet, notre cheval a chancelé, puis s'est remis. Nous avons ajouté 15 grammes, et, à 4 minutes, l'animal est tombé insensible. Nous avons successivement ajouté jusqu'à 75 grammes de ce médicament, que nous avons fait respirer pendant 20 minutes. Durant tout ce temps, la respiration et le pouls sont restés à l'état normal; l'animal paraissait plongé dans un profond sommeil. Nous avons cessé l'action du chloroforme, et après 12 minutes la sensibilité a reparu. Pendant tout le temps de cette opération, le regard a été fixe, la pupille dilatée, et, comme chez le précédent sujet, le sang artériel n'a pas changé de nature.

Le but de cette expérience était de nous assurer si la mort pouvait être la conséquence de l'inspiration prolongée du chloroforme. D'après ce résultat, nous sommes autorisés à penser que l'inspiration du chloroforme, prolongée même longtemps après l'insensibilité, ne peut amener la mort chez le cheval.

Troisième Expérience.

Le sujet de notre troisième expérience est un poulain âgé de 2 ans. Comme dans la première opération avec le chloroforme, nous avons mis à nu la carotide et avons introduit dans les narines des éponges imprégnées de 30 grammes d'éther. Nous avons continué, pendant 3/4 d'heure l'inspiration de la vapeur éthérée, et avons employé 360 grammes de cette substance. Pendant tout ce laps de temps et l'emploi de cette quantité de médicament, nous n'avons remarqué dans l'habitude du cheval, qu'une légère variation du pouls et les pupilles dilatées. Nous avons cessé là notre opération; la sensibilité a été conservée. A ce moment, nous avons retiré du sang artériel et du sang veineux; à l'aspect physique, la différence était considérable; le sang artériel ne nous a pas paru avoir sensiblement changé de caractères. Nous avons laissé coaguler ces deux sangs pendant le même temps; le sang veineux n'a formé qu'un magma boueux, tandis que celui fourni par le sang artériel a été consistant, rouge, fibrineux.

Quatrième Expérience.

Nous avons découvert l'artère fémorale d'un chien basset, et avons recueilli du sang; puis, nous avons commencé l'inspiration du chloroforme, en maintenant dans un verre

le museau du chien sur 10 grammes de substance. L'animal s'est beaucoup débattu ; mais après 1 minute 1/2, il s'est affaissé ; le collapsus était complet. Dans cet état, ni la vie organique, ni la vie animale n'étaient perceptibles; elles n'ont point été éveillées par des opérations douloureuses. Le sang artériel était le même qu'avant l'opération. L'animal paraissait dormir, le pouls et la respiration s'effectuaient à peu près régulièrement. Après 6 minutes, la sensibilité organique a commencé à se faire apercevoir ; l'animal n'avait point encore conscience de lui-même. Peu-à-peu les forces vitales ont reparu, et, après 12 minutes, le chien s'est relevé et a marché. Nous avions omis de vous dire, Messieurs, que la quantité de 10 grammes de chloroforme avait été loin d'être employée.

Cinquième Expérience.

Le sujet de cette expérience est un vieux cheval. Comme dans les précédentes, la carotide est découverte.

Nous commençons l'inspiration des vapeurs éthérées avec 60 grammes ; nous augmentons successivement jusqu'à 500 grammes en une heure, et le seul effet que nous ayons obtenu a été un vacillement sur les membres, une sorte d'ivresse, pendant laquelle le sujet est tombé, mais la sensibilité n'a point paru diminuée. Le sang artériel n'a subi aucune influence ; comparé au sang veineux, il a conservé les mêmes rapports qu'à l'état normal. Après fort peu de temps, cette sorte d'ivresse a disparu, et l'animal est promptement revenu à son état naturel.

Sixième Expérience.

Cette observation est identique aux précédentes par le chloroforme et sur le cheval ; l'animal est tombé à 40

grammes, le collapsus était complet à 50 grammes, et après 5 minutes d'inspiration. Même observation sur le sang que dans les précédents faits. Après 5 minutes, la sensibilité reparaît ; après 12 minutes, le cheval se relève.

Septième Expérience.

Le chien qui, ce matin, nous a servi à une première expérimentation, est de nouveau soumis aux inspirations du chloroforme. Après un temps assez court, 2 minutes environ, il y a insensibilité. Après 10 minutes, il n'y paraît plus.

Voilà, Messieurs, la série des expériences auxquelles nous nous sommes livrés ; elles nous ont convaincus :

1° Que les vapeurs d'éther et de chloroforme n'agissent point, comme quelques expérimentateurs l'ont dit, en asphyxiant les sujets qui y sont soumis, mais anéantissent la sensibilité, en portant leur action directe et exclusive sur les organes de l'encéphale et de ses annexes ;

2° Que le chloroforme agit d'une manière prompte et complète sur le cheval, tandis que l'éther ne fait que l'assoupir ;

3° Que le chien, comme les autres animaux, peut être chloroformisé et éthérisé, sans que sa vie en soit compromise, si les opérations sont faites avec soin.

CONTINUATION

DES

EXPÉRIENCES SUR LES ANIMAUX,

AU MOYEN

DU CHLOROFORME ET DE L'ÉTHER,

Par MM. Verrier et J. Girardin ✻.

Deuxième Note lue à l'Académie, dans la séance du 24 Décembre 1847.

Lorsqu'on étudie les effets d'un nouvel agent sur l'économie animale, on ne saurait trop multiplier les expériences, afin de contrôler les résultats, de tenir compte de toutes les circonstances qui peuvent les influencer dans un sens ou dans un autre, et de déterminer d'une manière exacte les causes réelles de leur manifestation.

Les expériences dont nous avons déjà rendu compte à l'Académie, bien que décisives pour nous, en raison de la manière dont elles ont été conduites, avaient besoin d'être étendues à d'autres espèces animales, et d'être reproduites pour celles d'abord employées dans des conditions diffé-

rentes, afin que les conclusions émises par nous ne pussent donner lieu à aucune objection sérieuse.

Voici comment nous avons opéré dans la nouvelle série d'essais, dont nous présentons aujourd'hui le résumé à l'Académie.

Nous avons adopté, pour soumettre les animaux à l'action des vapeurs de l'éther et du chloroforme, un appareil imaginé par le docteur Parchappe, au commencement de cette année, et dont il s'est servi avec beaucoup de succès pour étudier le mode d'action de l'éther sur les chiens. — Cet appareil consiste en une grande boîte de bois, munie d'un couvercle vitré à charnières, et dans laquelle un chien de moyenne taille peut se mouvoir facilement. Cette boîte est percée sur ses côtés de plusieurs trous en regard, pour la libre circulation de l'air; l'un deux est destiné à recevoir le bec d'une cornue en verre. — La capacité de la boîte est telle qu'un animal peut y vivre pendant fort longtemps sans y éprouver aucune gêne dans la respiration, et comme il est toujours facile, pendant les expériences, au moyen de vapeurs quelconques, d'y laisser rentrer l'air extérieur autant qu'on le veut, en ouvrant plus ou moins le couvercle supérieur, on conçoit que les résultats obtenus sur les animaux par ces vapeurs sont dégagés de toute la complication qui résulterait du manque d'air respirable, complication qu'on ne peut éviter avec les appareils défectueux dont la plupart des opérateurs font usage.

Les liquides dont nous voulions faire passer les vapeurs dans la boîte ont été pesés, puis introduits dans une cornue en verre tubulée, posée dans un bain-marie, et dont le col était luté sur l'un des trous latéraux de la boîte.

Première Expérience.

Un chat de moyenne grosseur, plein de vie, est enfermé dans la boîte. Il s'y promène librement. On fait arriver de la vapeur d'éther, après avoir abaissé le couvercle. Trois minutes plus tard, l'animal est pris d'éternuement; pendant quelques minutes, il sort fréquemment la langue et la promène sur ses lèvres, comme s'il venait de boire. Au bout de 8 minutes, il s'affaisse, éprouve des mouvements convulsifs, remue latéralement la tête, se lèche de plus en plus, sa vue s'obscurcit, puis à 11 minutes, il devient complètement insensible; on le retire de la boîte, dont on avait, à cinq ou six reprises différentes, soulevé le couvercle pour laisser rentrer l'air; on le pince, on lui coupe les oreilles, sans exciter chez lui le moindre indice de souffrance; le sang coule clair et vermeil. On le secoue doucement pendant quelques minutes; peu à peu il exécute de légers mouvements des pattes; il semble se ranimer, puis il agite successivement tous ses membres; après 4 minutes 1/2, il essaie de se relever, mais il est si complètement ivre qu'il ne peut se tenir debout; il a le regard hébété, fixe; au bout de 20 minutes, il se tient sur ses pattes, marche en chancelant légèrement; 4 minutes après, il est parfaitement remis et court dans le laboratoire.

40 grammes d'éther ont été employés pour l'expérience.

Deuxième Expérience.

Le chien basset, qui avait servi à nos expériences du 17 décembre, et qui se porte à merveille, est mis dans la boîte, dont on a renouvelé complètement l'air. 30 grammes d'éther sont introduits dans la cornue; l'ébullition a lieu immédiatement, le bain-marie ayant 50 degrés de température.

Après 1 minute 1/2, le chien s'agite, est pris de mouve-

ments latéraux de la tête, et, en quelques secondes, il tombe dans le collapsus. On le retire de la boîte, pour expérimenter sur lui, au moyen des instruments tranchants. L'artère fémorale, qui avait été mise à découvert avant l'expérience, est examinée; le sang y circule vermeil et sans offrir la moindre nuance d'altération; les oreilles sont coupées, sans que l'animal en ait conscience, et le sang s'échappe des blessures avec tous les caractères du sang artériel. Après 2 minutes d'insensibilité parfaite, la sensibilité reparaît; tous les phénomènes de l'ivresse se montrent alors; le chien roule sur lui-même, chaque fois qu'il essaie de se mettre sur ses pattes; cet état dure pendant 2 minutes, puis l'animal revient à l'état normal et court dans le laboratoire, comme si rien ne lui était arrivé.

Troisième Expérience.

Un chien noir, de taille moyenne, bien portant et n'ayant jamais été soumis aux inhalations éthérées ou chloroformiques, est placé dans la boîte, dont on a chassé toutes les vapeurs d'éther. 30 grammes de chloroforme sont mis en ébullition dans la cornue. Après 4 minutes, l'animal paraît abattu, il tient la tête inclinée; à 10 minutes, il éprouve une grande agitation, il porte son museau vers les fissures du couvercle; on soulève celui-ci pour donner de l'air en excès; le chien manifeste les mêmes mouvements latéraux de tête que les précédents sujets, puis à 11 minutes, il tombe sur le plancher et paraît mort; mais le pouls et la respiration sont à l'état normal; il est complètement insensible; on l'ampute des oreilles, sans qu'il fasse un mouvement; le sang coule avec une belle couleur vermeille. L'insensibilité ne persiste que pendant 1 minute; arrive alors la période d'ivresse qui dure 2 minutes, puis l'animal est complètement remis.

On lui passe son collier, et son maître, le docteur Delabrosse, l'emmène.

Quatrième Expérience.

Un cheval hors d'âge, encore vigoureux, est destiné à faire connaître l'effet de l'éther directement introduit dans le torrent circulatoire. A cet effet, on met à découvert une des jugulaires, on l'incise, on y introduit un entonnoir, en prenant les précautions convenables contre l'introduction de l'air, et on y fait pénétrer 15 grammes d'éther. On fait une suture et l'on observe l'animal. Au bout d'une demi-minute, l'animal éprouve des vertiges, des tournoiements; il chancelle sur ses jambes, puis s'affaisse. Son regard est fixe; à une minute, l'insensibilité existe, sinon d'une manière absolue, au moins tellement obtuse que l'animal sent à peine la section du gros nerf plantaire. Il exhale par les naseaux une forte odeur éthérée. Les vaisseaux capillaires donnent un sang vermeil parfaitement oxygéné. Peu-à-peu la sensibilité revient, et, après 6 minutes, l'animal se relève, mais il est encore chancelant.

Cinquième Expérience.

Au bout d'une heure, le même cheval reçoit, dans la veine, 30 grammes d'éther. Les phénomènes précédents se reproduisent plus rapidement; l'insensibilité est complète et persiste pendant 10 minutes; pendant toute cette période, le sang artériel ne change pas de nature. 10 minutes après, l'animal se relève et marche.

Sixième Expérience.

Sur un autre cheval, dans les mêmes conditions de vie et de santé que le précédent, on essaie le chloroforme

par les mêmes moyens et avec les mêmes précautions que pour l'éther ; seulement on n'introduit dans la veine que 5 grammes de liquide. Après 1/4 de minute, l'animal est ivre, il chancelle ; le regard est fixe et la pupille dilatée. Il exhale une forte odeur de chloroforme par les organes respiratoires ; cet état dure 1 minute environ, et l'animal se remet. — 1/4 d'heure après, le cheval étant revenu à son état normal, on introduit de nouveau 10 grammes de chloroforme dans la veine. En 15 secondes, les mêmes phénomènes d'agitation et d'ivresse se manifestent, et l'animal tombe. Il pousse quelques gémissements, il remue convulsivement et automatiquement les membres ; après 1 minute, l'anesthésie est complète ; le sang artériel est vermeil. Le collapsus se prolonge 12 minutes au moins, puis la sensibilité reparaît peu-à-peu, et, au bout de 20 minutes, l'animal se relève. Il est encore, pendant quelque temps, à l'état d'ivresse. Il est mis à l'écurie.

Comme on le voit, les trois premières expériences confirment pleinement ce que nous avions déja avancé, à savoir : que les vapeurs éthérées et chloroformiques, lorsqu'on les fait respirer aux animaux, avec toute la quantité d'air nécessaire à l'hématose pulmonaire, n'agissent aucunement sur l'appareil respiratoire, et produisent les phénomènes d'ivresse et d'insensibilité propres à tous les liquides et agens qui opèrent comme stupéfiants, en portant uniquement leur action sur les centres nerveux.

Les trois dernières expériences prouvent également que, sur les animaux, les mêmes phénomènes d'ivresse et d'insensibilité peuvent être obtenus par l'injection directe dans le torrent de la circulation, mais que les doses des agens sont nécessairement moins fortes. Dans ce mode

d'expérimentation, l'appareil respiratoire jouit de toute l'intégralité de ses fonctions, et pourtant l'insensibilité se produit de la même manière que par l'inhalation, sans que le sang artériel en soit aucunement modifié. Donc, suivant nous, l'éther et le chloroforme ont une action spéciale et primitive sur les organes directs de la sensibilité, et n'agissent point à la manière des gaz irrespirables. Si quelquefois il y a asphyxie, celle-ci n'est qu'un phénomène consécutif à l'altération de l'innervation.

Il est évident pour nous que les opérateurs qui ont observé la coloration du sang artériel en brun rougeâtre, sous l'influence des vapeurs éthérées, ont dépassé la période d'insensibilité, et ont produit l'asphyxie par excès de l'agent employé et par défaut d'air respirable. Ils ont alors pris l'effet pour la cause, en rapportant à l'asphyxie les phénomènes d'insensibilité qui en sont tout à fait indépendants.

EXPÉRIENCES COMPARATIVES

SUR LES EFFETS PRODUITS

PAR L'ÉTHER ET LE CHLOROFORME,

Par MM. Preisser, Pillore et Melays.

Note lue à l'Académie, dans la séance du 24 décembre 1847.

Dans un premier mémoire, nous avons cherché à démontrer, par une série d'expériences entreprises sur des chiens :

1° Que l'insensibilité produite à la suite des inspirations éthérées est le résultat de l'influence qu'a exercée sur les centres nerveux le sang qui n'avait pas subi l'hématose pulmonaire; en un mot, qu'elle doit être attribuée à un commencement d'asphyxie qui, à un degré plus avancé, eût amené la cessation des mouvements respiratoires et la mort;

2° Que cette même insensibilité a pu être provoquée par des gaz impropres à la respiration, et qui ne déterminent pas l'ivresse.

Notre première conclusion est conforme aux opinions émises par MM. Amussat, Longet, Lallemand et Rayer, et

vient d'être confirmée par les récens travaux du docteur Gruby. On peut dire aujourd'hui qu'elle n'est plus guère contestée, et qu'en se servant de l'appareil Charrière pour déterminer l'insensibilité, on asphyxie par défaut d'air. Quand on met une artère et une veine à nu, on aperçoit toujours le changement de couleur du sang rouge en sang veineux, dès que l'insensibilité est provoquée. Ce qui a pu induire en erreur les premiers observateurs, c'est le mode d'expérimentation employé par eux. En laissant couler un filet de sang d'une veine et d'une artère, la différence de couleur est beaucoup moins sensible, et l'on conçoit que, puisque le sang noir pendant l'éthérisation redevient immédiatement rouge dès que la sensibilité revient, l'air doit produire un effet analogue, quand on laisse couler le sang devenu veineux.

Aujourd'hui, un nouvel agent, doué de propriétés plus merveilleuses que l'éther, vient de nous être dévoilé. Le chloroforme possède sur ce dernier liquide divers avantages qui vous ont déjà été signalés.

Nous avons aussitôt cherché à reconnaître le mode d'action de ce nouvel agent.

Pour cela, nous avons fait construire une petite boîte en fer blanc, percée d'un grand nombre de trous. Cette petite boîte est terminée par un entonnoir. Nous avons introduit au fond de l'appareil six petites éponges imbibées de chloroforme, et c'est par l'entonnoir que nous avons fait respirer les chiens soumis à notre expérimentation.

Les deux premiers chiens, que nous avons exposés à l'action de la vapeur du chloroforme, sont morts au bout d'une dizaine d'inspirations. L'artère et la veine crurale étaient mises à nu, et nous n'avons pas observé de chan-

gement dans la couleur du sang artériel, pendant ce court intervalle de temps.

Pensant que la quantité de chloroforme contenu dans notre appareil était trop considérable, nous avons modifié l'expérience, en faisant d'abord respirer au chien un peu de ce liquide à distance, et en n'introduisant dans notre appareil qu'un seul fragment d'éponge avec quelques gouttes de chloroforme. Au bout de deux minutes, l'animal tomba endormi et resta parfaitement insensible, car il ne fit aucun mouvement quand nous lui tiraillâmes le nerf crural avec une pince à dissection. Le sang ne changea pas et ne présenta aucune différence de coloration pendant toute la durée de l'expérience.

Nous avons répété plusieurs fois cette expérience, et nous sommes toujours arrivés à la même conclusion.

Ainsi, le mode d'action du chloroforme est tout différent de celui de l'éther. Le sang artériel, loin de se changer en sang veineux pendant l'inspiration du chloroforme, reste rouge et clair, comme quand l'animal respire de l'air atmosphérique.

Seulement l'action de ce liquide est plus prompte et plus énergique, car il suffit de peu d'inspirations pour produire l'insensibilité, et si l'on emploie une trop grande quantité de ce liquide, ou si l'aspiration de ses vapeurs dépasse une certaine limite, elles deviennent mortelles.

En faisant nos expériences sur l'éther, nous avons employé l'appareil de Charrière, parce que nous avons voulu nous placer dans les conditions ordinaires, quand on expérimente sur l'homme. Dans cet appareil, l'air extérieur passe dans le flacon, s'imprégne de vapeur d'éther, et

est respiré par un tuyau ayant le diamètre du larynx. Il semble qu'en agissant ainsi, on n'ait plus à craindre l'asphyxie.

Mais, pour mettre nos conclusions à l'abri de toute objection et pour démontrer que le mode d'action de l'éther est bien de déterminer l'insensibilité par l'asphyxie, nous avons fait une nouvelle série d'expériences sur des chiens, en nous servant du même appareil que pour le chloroforme. Les éponges furent imbibées d'éther à la place de ce dernier liquide, et l'animal soumis aux vapeurs éthérées tomba insensible au bout de cinq minutes, c'est-à-dire en cinq fois plus de temps qu'avec le chloroforme. Au moment où nous avons constaté l'insensibilité de l'animal, le sang artériel avait pris dans l'artère la couleur du sang veineux, et aussitôt que le chien fut réveillé et eut respiré un peu d'air, le sang reprit sa couleur normale.....

Comme vous le voyez, Messieurs, sur ce dernier point, nous restons, complètement en contradiction avec MM. Verrier et Girardin, qui avancent que le sang artériel conserve sa couleur pendant l'éthérisation. Cependant, dans cette nouvelle série d'expériences, telle que nous vous l'avons décrite, on ne peut plus nous objecter que l'animal a été asphyxié par défaut d'air, car nous avons opéré dans les mêmes conditions qu'avec le chloroforme. L'air, avec notre appareil, peut librement circuler par un grand nombre de trous, et, en outre, nous avons eu la précaution de ne pas enfoncer la tête de l'animal jusqu'au fond de l'entonnoir, et de permettre par conséquent un libre jeu au mouvement de l'air.

Nous avions à peine terminé nos expériences, que nous avons vu dans les comptes-rendus de l'Institut du 13 décembre, un travail de M. Gruby, qui est arrivé aux mêmes

conclusions que nous. Permettez-nous de vous lire les conclusions de ce mémoire.

M. Gruby déduit de ses expériences sur diverses espèces d'animaux : « 1° Que le sang artériel, loin de se « changer en sang veineux pendant l'inspiration du chlo- « roforme, reste non-seulement rouge-clair, mais rede- « vient rouge-clair, si, par l'asphyxie, il avait été changé « en sang noir. Pour arriver à ce résultat, je me suis servi « de chloroforme pur, que je versais sur du papier à filtre, « lequel se trouvait placé dans un bocal en verre de 25 « à 30 centimètres de haut, sur 6 à 10 centimètres de dia- « mètre. On avait soin de laisser un espace de 2 à 4 milli- « mètres entre le museau de l'animal et le bord du bocal; « l'animal respirait avec facilité les vapeurs du chloro- « forme et l'air atmosphérique. Si, au lieu de chloroforme, « on versait de l'éther dans le même appareil, le sang ar- « tériel se changeait, avant la mort, en sang noir.

« 2° Qu'une partie de l'animal, un membre par exemple, « séparé du tronc et exposé aux vapeurs du chloroforme « ou à celles de l'éther sulfurique, devient insensible.

« 3° Que la sensibilité se rétablit dans le même membre; « si l'expérience est interrompue.

« 4° Que, pendant l'inspiration des vapeurs du chloro- « forme, le nombre d'inspirations augmente en raison du « degré d'insensibilité.

« 5° Que les animaux peuvent rester pendant plusieurs « heures dans l'état d'insensibilité produite par le chloro- « forme, et revenir ensuite en pleine santé, si l'inhalation « des vapeurs est de temps en temps interrompue.

« 6° Qu'au contraire les lapins, les chiens, et les gre-
« nouilles meurent subitement au bout de 1 à 4 minutes
« d'inspiration, si la dose de chloroforme excède 3 à
« 4 grammes, et que l'inhalation soit interrompue.

« 7° Qu'après la mort, le tissu du poumon reste rose-
« clair, quoique ses grosses veines, ainsi que les veines
« caves, les veines cérébrales, les veines mésentériques,
« les veines rénales, le tissu du foie, des reins, les cavités
« du cœur, soient gorgés de sang noir.

« 8° Que le mouvement péristaltique du tube digestif
« persiste, et même est augmenté par l'inhalation.

« 9° Que les chairs et les organes des animaux morts
« par l'inhalation ne conservent aucune odeur de chloro-
« forme, et ne perdent rien de leur saveur naturelle,
« tandis qu'après l'inhalation des vapeurs de l'éther sul-
« furique, ils en exhalent l'odeur jusqu'à la putré-
« faction.

« 10° Que les avantages du chloroforme sur l'éther
« sont : A, que le sang dans les artères reste rouge sous
« l'influence du chloroforme, tandis qu'il devient noir sous
« l'action de l'éther ; B, que l'action enivrante est plus
« rapide, et que la sensibilité se rétablit plus promptement
« si l'expérience est interrompue ; C, que les chairs des
« animaux morts par l'inhalation du chloroforme peuvent
« servir d'aliments ; qu'au contraire, celles des animaux
« morts par l'action de l'éther sulfurique en conservent le
« goût et l'odeur, même après la coction, et ne peuvent
« être employées comme aliments, ni pour les hommes,
« ni pour les animaux.

« 11° Que le désavantage du chloroforme est dans la

« rapidité de son action, et le plus grand danger auquel « il expose la vie des animaux soumis à l'inhalation. »

Nous persistons dans nos conclusions, et nous prions l'Académie de bien vouloir nommer une commission à l'effet d'examiner cette question :

Y A-T-IL, PENDANT L'ÉTHÉRISATION, TRANSFORMATION DU SANG ARTÉRIEL EN SANG VEINEUX; EN D'AUTRES TERMES, Y A-T-IL ASPHYXIE PENDANT L'ÉTHÉRISATION?

RAPPORT DE LA COMMISSION

CHARGÉE DE L'EXAMEN

DES PHÉNOMÈNES PHYSIOLOGIQUES

PRODUITS PAR L'INHALATION

DE L'ÉTHER ET DU CHLOROFORME,

Par M. **Pouchet,** rapporteur.

COMMISSAIRES :

MM. Hellis, Morin, Vingtrinier, Bergasse, Avenel, Boutan et Pouchet.

Séance du 21 Juillet 1848.

MESSIEURS,

L'Académie de Rouen, qui s'est si fréquemment et parfois si heureusement associée au mouvement intellectuel qu'on voit se manifester de toutes parts, s'est récemment occupée d'une question neuve et importante, des phénomènes physiologiques de l'éther et du chloroforme.

Je n'ai point assisté aux intéressantes discussions auxquelles cette question a donné lieu dans son sein, et n'ai

été chargé que fortuitement de vous rendre compte des expériences qui les ont suivies. J'aurais désiré que ce soin fût confié à des mains plus habiles et plus exercées : en acceptant cette tâche, je n'ai été mu que par le désir de vous donner une preuve du zèle que m'impose l'honneur d'appartenir à votre savante compagnie.

Deux opinions diamétralement opposées ont été soutenues dans le sein de l'Académie, et, de part et d'autre, elles l'ont été avec vivacité. Cela n'a rien d'étonnant. Toutes les personnes qui suivent le mouvement incessant imprimé, de notre époque, aux sciences physiologiques, savent que de semblables dissidences sont on ne peut plus fréquentes. Le célèbre W. Hunter prétendait « qu'il n'y a point eu de grands anatomistes qui n'aient eu de grandes querelles »; on peut en dire autant, Messieurs, de tous les physiologistes, eux dont la science présente tant de doutes et d'incertitudes.

Voici succinctement l'objet du débat dont il est question :

MM. Preisser, Pillore et Melays, d'après leurs expériences, prétendent :

1° Que pendant l'éthérisation le sang artériel devient immédiatement noir ;

2° Que cet état précède l'apparition de l'insensibilité ;

Et 3° Que, conséquemment, l'insensibilité n'est qu'un phénomène secondaire résultant de l'asphyxie.

Au contraire, MM. Girardin et Verrier ont déduit de leurs expériences les propositions suivantes :

1° Les vapeurs de l'éther et du chloroforme agissent primitivement sur le système nerveux;

2° Les phénomènes d'asphyxie ne se développent que secondairement, si l'emploi de ces agents est trop prolongé.

Et 3° La coloration du sang en noir n'est qu'un phénomène subséquent de l'insensibilité.

Comme on le voit, aucune transaction n'était possible entre des opinions si directement opposées. Aussi, pour asseoir son jugement, la commission devait recourir au moyen qui a jeté les plus vives clartés sur le mouvement intellectuel de notre époque, à l'*expérimentation !* à l'expérimentation, qui, depuis Galilée, ainsi que l'a dit notre Fontenelle, est devenue comme *la maîtresse souveraine* de toutes nos sciences physiques !

Vos commissaires, Messieurs, ont suivi cette impulsion, et voici sommairement le récit des expériences auxquelles ils ont assisté, et l'exposé des impressions qu'elles ont laissées parmi eux.

MM. Preisser, Pillore et Melays ont mis à découvert l'artère et la veine crurales d'un chien de moyenne taille; puis, après avoir introduit le tube d'un entonnoir en verre dans l'intérieur du tuyau de l'appareil de Charrière, ces expérimentateurs ont placé, de vive force, le museau de cet animal dans la partie évasée de cet entonnoir, et soumis le chien à l'action des vapeurs de l'éther.

Au bout de quelques minutes, il fut évident que le sang contenu dans l'artère devenait noir; la sensibilité ne semblait encore avoir subi aucune atteinte apparente; mais peu de minutes après, l'asphyxie était incontestable et l'insensibilité lui succédait.

Cette expérience, analogue à celles qui ont été faites dans la même direction, par M. Amussat, nous a paru

la plus propre à soutenir les prétentions des expérimentateurs, c'est pourquoi nous l'avons citée : les autres, de l'aveu même de leurs auteurs, étaient moins démonstratives.

Cependant, Messieurs, quoique, en apparence, l'expérience précitée ait suivi la marche qu'on en attendait pour prouver que l'asphyxie précédait l'insensibilité, vos commissaires n'ont point paru convaincus.

En effet, l'un des membres de la Commission pensa que, dans cette circonstance, l'animal soumis à l'expérience était plutôt asphyxié que réellement éthérisé.

Deux causes, selon nous, contribuaient à égarer l'*expérimentation* : la première tenait à ce que le museau du chien étant enfoncé de vive force dans le cône creux de l'entonnoir, la gueule, qui est le principal organe par lequel l'air est introduit dans l'appareil respiratoire, se trouvait forcément fermée, et les narines, elles-mêmes, subissaient une certaine pression qui en retrécissait l'ouverture ; la seconde cause, qui contribuait encore à entraver la respiration, c'était l'étroitesse du canal par lequel l'air était livré à l'animal. En effet, le tube de l'entonnoir introduit dans le tuyau de l'appareil de Charrière en avait nécessairement réduit le diamètre de toute l'épaisseur de ses parois ; il en résultait que le canal aérifère de cet appareil offrait un bien moindre diamètre que celui de la trachée artère du chien ou de l'ouverture de sa glotte, et que, par conséquent, l'animal ne pouvait recevoir la quantité d'air qui parvient normalement à ses poumons.

C'est tout simplement à cette double cause que, selon nous, Messieurs, il faut attribuer la marche insidieuse de l'expérience.

A priori, pour nous, l'animal devait être asphyxié avant d'être éthérisé; *à posteriori*, l'expérience confirmait nos prévisions. Dès le début, ce chien n'avait plus la faculté de dilater librement et complètement la poitrine; sa respiration était bruyante, saccadée, convulsive; une écume abondante sortait de sa gueule; par de violentes contractions, l'animal s'efforçait de se soustraire à l'immense gêne qu'il éprouvait; il était donc tout naturel que le sang devînt noir et il était évident qu'il y avait là une véritable asphyxie.

D'après les remarques de certains membres de la Commission, on varia le mode d'expérimentation. Afin de rendre la respiration plus libre, on environna la tête du chien d'une vessie fixée sur l'appareil de Charrière; à l'aide de cette modification, la respiration s'exerçait beaucoup plus librement. Aussi, comme nous eûmes tous l'occasion de l'observer, ne vit-on apparaître, même après un temps assez long, aucune coloration anormale du sang artériel.

C'était, comme vous le voyez, réaliser par le fait les prévisions de vos commissaires.

Du reste, ces expériences, quel qu'en ait été le résultat, ont eu pour effet de faire reconnaître à leurs auteurs que, par l'appareil de Charrière, la fonction respiratoire ne trouvait pas tous les éléments qui lui sont normalement indispensables. A cet égard, on peut donc les regarder comme ayant rendu un service à la science.

Maintenant, Messieurs, passons aux expériences exécutées devant la commission par MM. Girardin et Verrier.

Celles-ci, quoique arrivant au même résultat, sont pratiquées de deux manières différentes. Dans les unes, ces

expérimentateurs introduisent directement de l'éther dans la veine jugulaire des chevaux, et dans les autres ils placent des chiens dans une grande boîte en bois, communiquant largement avec l'air extérieur, et dans laquelle ils font affluer de la vapeur d'éther.

En opérant ainsi, la respiration est toujours parfaitement libre ; aussi arrive-t-on à des résultats tout à fait opposés à ceux qu'ont offerts les expériences de MM. Preisser, Pillore et Melays.

D'abord, afin d'établir un point de comparaison sur un cheval, on tira un verre de sang artériel et un verre de sang veineux ; puis on injecta successivement 80 grammes d'éther dans la veine jugulaire de cet animal; bientôt après, on vit l'insensibilité se manifester, et cependant un nouveau verre de sang extrait d'une artère, constata que ce liquide n'avait point changé de couleur.

Sur un autre cheval, après une injection de 30 grammes d'éther, presqu'immédiatement l'animal tombe, et la plus complète insensibilité se manifeste ; alors le sang artériel n'a subi aucune altération de couleur. Peu de temps après, on injecte encore 60 grammes d'éther : l'animal semble être menacé d'une mort prochaine ; il est plongé dans le plus profond état comateux, et cependant, Messieurs, le sang artériel n'a pas encore changé de couleur. L'asphyxie devenait alors imminente, mais le sujet en triomphe, et trois quarts d'heure après, il se relève encore chancelant de cette terrible épreuve.

Sur des chiens renfermés dans l'appareil du docteur Parchappe, on observe absolument la même marche ; en peu de minutes ceux-ci deviennent insensibles, chancèlent et tombent, et alors le sang extrait des artères est tout aussi

rouge, tout aussi rutilant que celui que l'on avait tiré des mêmes vaisseaux avant l'expérience, et que l'on a conservé comme critérium.

Telles sont, Messieurs, en résumé, les expériences de MM. Girardin et Verrier, qui, toutes, ont été conduites avec une admirable sagacité.

Si maintenant nous abandonnons le rôle d'historien pour vous communiquer les conclusions auxquelles ces expériences nous ont amené, nous vous dirons que, pour nous, au moins, et nous espérons que cette opinion sera partagée par la majorité de l'Académie, elles démontrent incontestablement que, contrairement à l'opinion de MM. Amussat, Hossard d'Angers, Revel de Chambéry et Deschamps, et à celles de MM. Preisser, Pillore et Melays, l'éthérisation agit primitivement sur le système nerveux, en anéantissant la sensibilité, et que ce n'est que postérieurement à cela qu'on voit apparaître l'asphyxie, si l'éthérisation est poussée trop loin.

Cette conclusion, que le rapporteur vient formuler dans le sein de l'Académie, n'est pas seulement basée sur les belles expériences qui ont été exécutées par nos collègues, mais elle repose encore, soit sur les observations d'un grand nombre de savants, soit sur les déductions que peut fournir la physiologie des organes intéressés.

Dans un mémoire sur l'action physiologique et toxique de l'éther, qui vous a été présenté par le docteur Parchappe, et dans lequel la question est constamment traitée avec un brillant discernement, nous trouvons déjà d'importantes observations tendantes à corroborer l'opinion que nous venons d'avoir l'honneur d'émettre devant vous, Messieurs; ces observations ont même précédé d'environ une année

les expériences de MM. Girardin et Verrier, qui sont venues leur donner une éclatante sanction.

« A dose faible, dit M. Parchappe, l'éther détermine une excitation légère et fugace ; à dose plus forte, il produit l'ivresse, le délire, puis l'assoupissement et l'insensibilité : à dose encore plus forte, il produit la stupeur dans tout le système nerveux, et éteint la vie en faisant cesser la respiration. »

Ce peu de mots, comme vous le voyez, contient toute l'histoire des phénomènes de l'éthérisation. C'est le système nerveux qui est d'abord frappé et cesse de fonctionner ; puis après, si l'on continue l'administration de l'agent, l'appareil respiratoire est atteint et l'asphyxie devient manifeste.

Les observations faites sur l'homme par MM. Roux, Velpeau et la plupart des chirurgiens français et étrangers, confirment cette assertion, car presque tous assurent que, dans l'état d'assoupissement et d'insensibilité, le sang, jaillissant des artères durant les opérations, était rutilant et vermeil. M. Gruby va même beaucoup plus loin, car il affirme, d'après ses nombreuses expériences pratiquées sur les chiens et sur les lapins, que le sang artériel, loin de se colorer en noir pendant l'inspiration du chloroforme, reste non-seulement rouge-clair, mais redevient même rouge-clair, si par l'asphyxie il a été changé en sang noir.

Mais, Messieurs, à tous ces arguments sur le rôle de l'éther et du chloroforme, déduits de l'observation et de l'expérience, nous pouvons encore ajouter d'autres preuves que nous offrent en foule les sciences physiologiques.

Notre célèbre Bichat, dans ses recherches sur la vie et la mort, a établi, d'une manière évidente, que l'entre-

tien de la vie repose sur l'exercice simultané de trois ordres d'organes : du cerveau et du système nerveux qui en émane, de l'appareil respiratoire et de l'appareil de la circulation.

L'illustre physiologiste démontra, par ses expériences, quelles étaient les corrélations de ces trois appareils vitaux, et comment, à mesure que la vie s'éteignait dans l'un d'eux, les fonctions des autres étaient successivement paralysées.

Toute la question, Messieurs, réside dans ce point de doctrine.

Or, s'il est possible d'indiquer sur quelle branche de ce trépied fondamental de la vie se porte d'abord l'action de l'agent qui nous occupe, vous parvenez facilement à suivre toutes les phases des phénomènes concomitants.

La physiologie, qui a déjà précisé avec une si admirable justesse sur quels organes et en quelque sorte sur quels points, sur quels fibres agissent certains médicaments, la physiologie arrivera, à n'en pas douter, à fixer le siége précis de l'action de l'éther et du chloroforme. Déjà elle est largement sur la voie : seulement le dernier mot n'est peut-être pas encore dit !

En considérant les discussions animées auxquelles l'éthérisation a donné lieu, on serait cependant tenté de croire que la solution de la question offre d'immenses difficultés. Mais si vous voulez me prêter encore quelques moments d'attention, vous allez reconnaître, Messieurs, qu'il n'en est pas ainsi, lorsqu'on procède avec une connaissance complète des faits acquis par la science relativement aux fonctions des appareils essentiels à la manifestation de la vie : là est toute la question, là est toute la difficulté.

Les expériences de Bichat, de Legallois, de Dupuytren, d'Emmert, de Provençal, de Mayer, de De Blainville, de Longet et de Flourens, nous ont permis d'apprécier rigoureusement quelle était l'influence du système nerveux, soit sur les mouvements des organes respiratoires, soit sur leurs phénomènes chimiques.

Lorsqu'on a gravement médité les diverses causes de la mort, exposées avec un si rare talent par Bichat, et lorsque surtout on a scruté attentivement son paragraphe intitulé : *De l'influence que la mort du cerveau exerce sur celle du cœur*, il ne peut plus y avoir de doutes. Dans l'éthérisation, c'est le cerveau qui, d'abord, subit l'influence de l'agent ; puis, peu à peu, l'action stupéfiante paralyse successivement le cervelet, la moelle allongée, la moelle épinière et tous les nerfs qui en naissent.

Peu à peu la mort se répartit sur tous les organes, et elle est déterminée par la paralysie successive des nerfs qui les animaient.

On voit se succéder l'interruption des fonctions cérébrales, la cessation des fonctions mécaniques ou des mouvements de la respiration, et l'anéantissement des phénomènes chimiques des poumons. Puis, arrivent après, la cessation de l'hématose et la projection du sang noir dans toutes les parties ; enfin, le cœur lui même est frappé de paralysie, et la mort devient imminente ! Cette altération et cet anéantissement successifs des fonctions du système nerveux, frappant immédiatement de mort la respiration et la circulation, peuvent être facilement discernées dans des expériences de précision, exécutées dans le silence du cabinet ; là, lorsque le sujet est parfaitement maintenu, on lit sur lui, d'instant en instant, la marche des phéno-

mènes, et on assiste aux combats de l'agonie qui se manifestent dans chacun des organes fondamentaux !

Je suis loin d'exagérer, Messieurs ; un physiologiste illustre que vous appeliez naguère à siéger parmi vous, M. Flourens, à l'aide d'expériences ardues, est arrivé à préciser et à suivre, pour ainsi dire pas à pas, l'action de l'éther sur l'ensemble de l'organisme des animaux.

Selon lui, les centres du système nerveux perdent successivement leurs forces dans un ordre donné. Les lobes cérébraux subissent la première influence, aussi, observe-t-on, comme phénomène précurseur, l'anéantissement des opérations de l'intelligence ; ensuite le cervelet perd sa force, c'est-à-dire l'équilibration des mouvements de locomotion, puis la moelle épinière perd la sienne, c'est-à-dire le principe du sentiment et du mouvement ; enfin, la moelle allongée, survit seule dans son action, et c'est pourquoi l'animal survit aussi.

M. Longet est parvenu à peu près aux mêmes conclusions.

Si l'inhalation de l'éther est poussée plus loin, l'influence s'étend sur la moelle allongée et sur la moelle spinale. Alors les mouvements respiratoires et l'action chimique des organes pulmonaires étant manifestement entravés, l'asphyxie apparaît.

Cela dépend, comme l'ont démontré les expériences de Legallois et Dupuytren, de la connection des fonctions de la moelle allongée et des mouvements et des phénomènes chimiques de la respiration.

Ici, Messieurs, se termine le travail de la Commission. Vous aurez pu apprécier, je l'espère, que tout semble d'accord pour considérer comme démontré ce point de doctrine professé dans le sein de l'Académie par nos deux

collègues, MM. Girardin et Verrier, ainsi que par M. Parchappe, savoir : que l'inhalation de l'éther et du chloroforme employés convenablement et dans un état de pureté absolue, agit d'abord sur le système nerveux, et que les phénomènes d'asphyxie ne sont que secondaires et ne se développent que lorsqu'on administre ces agens à une dose plus élevée que cela n'est nécessaire pour obtenir l'insensibilité.

Nous croyons que l'expérience, l'observation et le raisonnement, tour-à-tour invoqués, ont apporté des preuves incontestables en faveur de cette opinion.

Si, en suivant l'exposé de la question qui vient d'être traitée, vous avez vu que les expériences pouvaient donner lieu à quelques hésitations, il ne faut pas vous en étonner; dans les sciences, ce n'est souvent qu'après de longs combats, que la vérité brille de tout son éclat. Comme l'a dit Fontenelle, « l'art de faire des expériences porté à un certain degré n'est nullement commun. Le moindre fait qui s'offre à nos yeux est compliqué de tant d'autres faits qui le composent et le modifient, qu'on ne peut, sans une extrême adresse, démêler tout ce qui y entre, ni même sans une sagacité extrême soupçonner tout ce qui peut y entrer. »

Cependant, Messieurs, c'est en connaissant toutes ces difficultés que nous sommes venus devant vous formuler notre jugement et le soumettre à votre sanction.

L'Académie nous avait encore demandé la solution d'une question d'un autre ordre, c'était de préciser au juste le mode d'administration sur l'homme, des deux agens actuellement si usités dans l'art médical.

Dans l'état actuel de la science, il est encore impossible de fixer les doses auxquelles on peut administrer ces mé-

dicaments, parce que leur action varie selon les idiosyncrasies des personnes; mais, ainsi que l'un de vos commissaires, le docteur Avenel, l'a reconnu dans sa pratique, l'instant précis où l'inhalation peut s'arrêter sans danger est celui de la troisième période, c'est-à-dire celui de la résolution des membres, au-delà de laquelle quelques accidents suivis de mort ont été signalés. Pendant la deuxième période, c'est-à-dire la perversion de l'intelligence, bien que celle-ci ne soit pas complètement abolie, l'insensibilité existe et l'on peut déjà opérer sans que le malade ait conscience de la douleur.

Mais, Messieurs, en poursuivant leurs travaux, vos commissaires ont été frappés des fâcheux résultats que peut avoir sur l'homme l'emploi intempestif des deux agens dont ils ont reconnu et étudié l'action. Ils ont aussi reconnu que ceux-ci, abandonnés à des mains criminelles, peuvent seconder de coupables desseins dont les médecins légistes suivraient même parfois difficilement la trace. Enfin, comme vous l'avez vu, il est certains appareils qui n'offrent pas les conditions nécessaires pour l'administration rationnelle de l'éther ou du chloroforme.

C'est d'après ces considérations et dans l'intérêt de l'art médical, que vos commissaires ont pensé qu'il serait bon d'inviter l'autorité :

1° A surveiller la vente des deux substances précitées, et à l'assimiler à celle des substances délétères;

2° A exiger qu'elles ne soient administrées qu'avec l'assistance des hommes de l'art ;

Et 3° à surveiller la vente des appareils eux-mêmes, puisqu'il en existe de réellement défectueux.

SUR LES

COLONIES PÉNALES

ET

LA DÉPORTATION.

Lecture faite dans la Séance du 16 Juin 1848,

PAR M. VINGTRINIER,

Médecin en chef des Prisons de Rouen.

La nouvelle et grave situation faite à la France par les événements accomplis en février 1848, impose à tous les citoyens le devoir de réfléchir sur cette situation et de manifester leurs pensées, lorsqu'ils les croient propres à produire quelque amélioration sociale.

La bonne intention devra d'ailleurs concilier à chacun la bienveillance de tous.

Cette réflexion m'engage à appeler l'attention sur une mesure d'utilité publique qui a déjà été réclamée par de nombreux publicistes, et que j'ai moi-même préconisée dans trois précédentes publications : en 1826, 1840 et 1846; je veux parler de l'établissement d'un lieu de *déportation*.

On répète, et je le crois vrai, que plus que tout autre gouvernement, une république, en raison des libertés

qu'elle concède à tous les citoyens, doit se montrer sévère en ce qui concerne la moralité publique. Ceux qui manquent à l'honneur, à l'ordre, aux lois, sont des ennemis, de véritables conspirateurs, qui veulent mettre le pays sous le joug honteux et tyrannique de leurs vices; indignes d'avoir une patrie, il faut, selon l'avis de beaucoup d'économistes, les expulser, les jeter sur une terre inhabitée et lointaine, afin qu'ils connaissent, par un dur travail, comment les bons citoyens vivent, à quelles conditions ils possèdent, comment enfin on acquiert une patrie et pourquoi on l'aime. Mais à quel degré ces hommes méritent-ils, par leurs attentats, la répulsion publique? Pour le savoir et pour y remédier, il faut bien se décider à voir en face les infirmités sociales, ainsi qu'on le fait pour les infirmités humaines. Fermer les yeux serait faiblesse, et regarder sans agir serait incapacité ou crime. On ne peut plus maintenant ne pas reconnaître et ne pas regretter vivement que les hommes du pouvoir aient autant, et depuis si longtemps, ignoré le véritable état des choses, malgré tant d'avertissements donnés; toujours la vue tournée vers les degrés élevés de l'échelle sociale, ils ont trop obstinément négligé de regarder au bas, où tant de misères s'accumulaient chaque jour. — Aujourd'hui, nous sommes arrivés aux dernières limites, l'abîme est près de nous, et il faut avoir le courage d'y jeter la vue et d'en mesurer les profondeurs.

Déjà la science statistique a sondé le mal dans tous les sens, elle l'a fait voir et facilement palper, en le réduisant à la proportion et à l'exactitude des chiffres; elle a dit les nombres exacts de la part que se font, dans notre société, la misère, le crime, l'infirmité, et les commentateurs de ces chiffres en ont plus d'une fois fait connaître les déplorables conséquences; leurs travaux méritaient plus d'attention

qu'ils n'en ont obtenu. Les événements le prouvent. Redisons ces chiffres qui ne sont pas assez connus :

Pendant une période de 18 ans, de 1825 à 1843, il a été constaté qu'en France, sur 34 millions d'habitants (1), son mauvais génie s'est fait chaque année, sans augmenter ni diminuer son chiffre, cette part de pauvres, d'infirmes et de criminels :

1° 20,000 individus cachent la perte de leur raison dans les hospices, et l'on peut supposer qu'un chiffre pareil serait fourni par d'autres aliénés restés inaperçus ou tolérés ;

2° 3,000, trop faibles pour lutter contre l'adversité, ont recours au suicide ;

3° 100,000 sont retenus chaque jour dans les hôpitaux par la souffrance et les infirmités ;

4° 800,000, poussés par la misère, recourent à la charité publique dans les dépôts de mendicité ou les bureaux de bienfaisance ;

5° Enfin, 160,000 viennent chaque année figurer en prison, amenés là par les vices ou les passions, c'est-à-dire par les délits et les crimes qui en sont la suite ; souvent aussi, il est bien de le dire, c'est seulement par la *misère*.

Il convient de remarquer particulièrement pour mon sujet, que le chiffre général des écrous a entretenu cha-

(1) La population est en 1848 de 35 millions et demi.

que jour un autre chiffre spécial, aussi à peu près immuable depuis un certain nombre d'années, à savoir :

Sept mille aux bagnes, ci.....	7,000
Dix-huit mille aux maisons centrales.....	18,000
Dix-huit mille aux maisons départementales.	18,000
Quatre mille aux prisons d'arrondissement.	4,000
Trois mille aux colonies d'enfants.....	3,000
Total.....	50,000

Ainsi, 50,000 individus sont toujours présents dans nos prisons, et causent à l'état une charge de dix-neuf millions. Cette somme énorme est répartie ainsi :

Pour les bagnes, deux millions et demi.	2,500,000 fr.
Pour les maisons centrales, trois millions et demi.....	3,500,000
Pour les prisons départementales, quatre millions et demi.....	4,500,000
Pour les prisons et colonies d'enfants, quatre millions.....	4,000,000
Ajoutons, pour frais de justice criminelle, quatre millions et demi.....	4,500,000
Total.....	19,000,000 fr.

sans compter les frais de surveillance de la police.

On peut sans doute regretter une perte annuelle aussi considérable, mais ce n'est pas seulement la perte de tout cet argent que coûte le pansement de ce cancer incurable, qu'il faut regretter, c'est encore la perte morale qu'en rentrant dans la société, ces 50,000 mille malfaiteurs peuvent causer, par la propagation de leurs vices dans la population honnête.

Si l'on dit, et l'on aura raison, qu'on ne peut pas croire que ce chiffre de *libérés* indique celui de tous hommes

devenus méchants et dangereux, parce qu'il doit sortir des prisons des hommes réellement corrigés et punis, je répondrai qu'il sera bien certainement complété par le nombre inconnu, mais considérable, de tous ces êtres parasites et cosmopolites qu'on nomme mendiants, paresseux, vagabonds, voleurs, escrocs, chevaliers d'industrie, grecs, joueurs.., lesquels savent avec habileté éviter la prison, quoique, par leurs œuvres quotidiennes, ils méritassent bien d'y venir prendre place.

Assurément il n'y a pas moins, en France et surtout à Paris, de cinquante mille de ces parasites venimeux, sortis des bagnes ou près d'y rentrer, qui se trouvent mêlés parmi le peuple comme l'ivraie l'est au bon grain; demandons maintenant quelle protection la société a-t-elle contre tant d'ennemis qui ne veulent autre chose que l'exploiter et qui l'inquiètent sans repos ni trêve?

La surveillance de la police! cela est vrai, c'est quelque chose; mais on le sait bien, cette surveillance est loin d'atteindre le but, elle gêne beaucoup les libérés devenus honnêtes et les force souvent à redevenir voleurs; tandis qu'elle gêne fort peu les mauvais sujets, les incorrigibles, véritables artisans du crime, de la débauche et du désordre. Or, les chasser, les déplacer, les traquer ainsi que le fait la police, n'est pas faire de la punition, et encore moins de la *moralisation;* aussi la peine de la *surveillance*, sans être inutile positivement, ne peut-elle être considérée que comme accessoire et de peu d'effet préventif.

La *déportation* est, selon l'avis de beaucoup de publicistes et le nôtre, la seule mesure complémentaire préventive et afflictive à infliger à tous ceux qui, par leurs rechutes criminelles, ont prouvé qu'ils ne voulaient pas se soumettre aux lois de leur patrie et qu'ils en étaient les

ennemis. Trente années d'expérience dans les prisons de Rouen m'ont toujours confirmé dans cette pensée.

On oppose de suite deux difficultés : la *dépense* et l'embarras de trouver une *terre* convenable à cette destination.

Quant à la *dépense*, je rappelle ce que j'ai dit avec intention des sommes énormes qu'exigent l'entretien des prisons et la justice criminelle, ainsi que les frais de surveillance de police, dont je n'ai pu assigner le chiffre, parce qu'il reste secret. Dans tous les cas, il est évident que, sur les *dix-neuf ou vingt millions* que coûte ce hideux cancer social, il y aurait une économie qui contribuerait à l'entretien d'une colonie de déportation. Au surplus, s'il était vrai qu'il n'y eût pas économie, il se ferait un utile déplacement dans l'emploi des fonds, et ce serait y gagner au point de vue moral.

Après la promulgation de nos lois pénales qui prononcent la peine de la déportation, beaucoup d'écrivains ont publié leurs idées sur l'utilité de la peine et les moyens d'exécution, et l'on a même pu croire un instant que l'épreuve en serait bientôt faite par le gouvernement. Mais d'autres philanthropes ont surgi, qui ont persuadé qu'il convenait mieux de chercher à moraliser les prisonniers dans leurs prisons, et de là sont nées les diverses mesures de discipline introduites dans ces maisons depuis 1810, et enfin les études longuement élaborées du système cellulaire ou d'isolement, qui se trouvent aujourd'hui interrompues, au moment où elles étaient en plein débat législatif.

Maintenant, nous ne pouvons en douter, l'engouement devra cesser dans les circonstances nouvelles, politiques et morales qui viennent de surgir dans la nation et dans la

loi pénale. En présence de tant de misères dévoilées et pressantes ; devant une augmentation annuelle de la population libre, qui augmentera la population prisonnière ; devant tant de gênes, tant de besoins, il y a autre chose à faire que de chercher à obtenir, à grands frais et si durement, les quelques moralisations qu'on espérait du système cellulaire ; elles ne seraient que d'un bien faible effet dans cet océan du mal. Il faut à la France un préservateur plus assuré, il faut une terre de *déportation* pour ses enfants égarés, insoumis ou criminels, et, à l'intérieur, une terre de colonisation pour ses travailleurs inoccupés et pour les délinquants ; pour tous il faut la moralisation par le travail, et par le travail la *propriété*, la propriété, qui est le véritable but de tous les travaux des honnêtes gens, véritable bonheur qu'il faut faire espérer à tous et surtout à ceux qui ont pu le croire à jamais impossible pour eux.

En dissertant, dans mon livre des prisons et des prisonniers, publié en 1840, sur les détentions perpétuelles, je faisais remarquer l'inutilité pour la société de toutes les peines prises par le système cellulaire pour obtenir la moralisation d'un condamné à vie, et je disais qu'envers ces hommes morts pour le monde, il convenait de prendre une mesure propre à les mettre en dehors de ce système. J'ajoute ici que les condamnés aux longues peines, de toutes les catégories, c'est-à-dire tous les grands coupables, devraient être compris dans cette mesure de sûreté et de préservation.

« Qu'on choisisse, disais-je pages 345, 6, 7 et 8, un « coin de terre, où l'on pourra, pourvu que ce soit le plus « loin possible de l'Europe ; qu'on y déporte tous les con- « damnés à perpétuité qu'on jugerait indignes d'une com- « mutation, qu'ils soient soumis, pendant un nombre

« d'années qu'on fixera, à un travail de défrichement et « de colonisation ; que ce temps d'épreuve accompli, on « leur donne un lot de terre qui puisse suffire à leur « nourriture, et qu'on les y laisse libres, mais avec l'o- « bligation de ne pas quitter le lieu de leur exploitation, à « moins de permission spéciale ou de commutation, sous « peine d'être soumis au joug qu'ils portaient en arrivant « au lieu de leur déportation. Cette mesure une fois adop- « tée, un grand bien pourrait en résulter ; rien n'empê- « cherait de déporter là, aux mêmes conditions, les réci- « divistes incorrigibles, ces hommes qu'aucun système ne « moralisera jamais, et qui, rejetés dans la société, fe- « raient perdre, par leurs rechutes, toute la confiance « dont a tant besoin la réforme pénitentiaire ; car, nous « ne saurions trop le répéter, pour qu'elle amène de bons « résultats, il faut déraciner entièrement ce préjugé qui « fait voir un ennemi dans chaque condamné libéré, et la « défiance se maintiendra longtemps.

« Plus on éloignera de la mère-patrie les gens indisci- « plinables, qu'aucun bon sentiment ne pourrait faire « agir, plus on rendra impossible leur retour, plus aussi « on assurera l'avenir des pénitents, et surtout des péni- « tenciers. On éloignera de ceux-là le foyer de la corrup- « tion à laquelle leur vertu, si nouvelle encore, n'aurait « peut-être pas échappé. »

Ces idées me semblent toujours bonnes, rien ne m'en- gage à les modifier.

En médecine morale, comme en médecine physique, le plus important est de connaître les causes du mal et de les éviter bien plutôt que de les combattre dans leurs effets.

Soustraire les hommes incorrigibles, vicieux, immo- raux, aux excitations coupables, à la débauche, à l'ivrogne-

rie, au vol ; les forcer à employer leurs forces physiques et morales au travail nécessaire à leur vie, à la culture du sol, qui doit être toujours leur patrie, et même leur *propriété*, tel est le seul secret; tous les autres échoueront, et, aux motifs que nous avons déjà donnés, nous pourrions en ajouter un autre qui ne sera peut-être pas approuvé de tout le monde, nous le savons, mais qui n'en est pas moins une vérité pour nous, médecin et observateur de tous ces esprits possédés du mal. C'est que beaucoup de ces êtres incorrigibles sont de véritables *insensés;* insensés par mauvaise organisation native, insensés par organisation altérée, déformée par les excès, par les liqueurs alcooliques, par la débauche, etc.

La vue du cabaret, des lieux de désordre, les mauvaises rencontres... font perdre en un instant les meilleures résolutions de ces faibles d'esprit et de conscience ; chaque jour nous en donne la preuve. Or, en lieu de déportation, la vie sera forcément honnête par l'absence des causes provocatrices ; et par la déportation, la patrie, en faisant des honnêtes gens, se débarrassera d'une des plus hideuses plaies de la société et de la civilisation.

Je suis tout naturellement amené à reproduire ici ce que j'ai dit à ce sujet dans mon travail *sur les conséquences à tirer de la statistique criminelle*, qui a été publié dans les actes de l'Académie en 1846 (p. 46, 47 et 48).

« Aujourd'hui, la statistique indique à la société quel « est le nombre de ces êtres malheureusement nés, qu'elle « doit constamment craindre et surveiller ; elle prouve « qu'aucune des peines prononcées contre eux dans tous « les temps, ne les a pas corrigés de l'entraînement à nuire « aux autres et à eux-mêmes ; c'est que leur nature est « rebelle et contraire aux sentiments du bien, comme un

« mauvais sol est contraire au développement de bons « fruits ; c'est que les occasions se montrent sans cesse « renaissantes et engageantes, et que leur faiblesse est trop « grande pour y résister ; c'est que ce sont des êtres *in-* « *termédiaires* entre le sensé et le fou.

« Est-ce que cet enseignement donné par la statistique, « par l'expérience du mal, par la nullité des remèdes usités, « et par la raison, ne fera pas donner enfin une suite « sérieuse à la pensée si souvent reproduite par des pu- « blicistes bien instruits, de créer un lieu de déportation? « Il n'y a cependant pas d'autre remède. Le rapport du « législateur Lepeltier de Saint-Fargeau, sur la loi pénale « de 1791, dit : *Quiconque aura été repris de justice cri-* « *minellement, et condamné pour la seconde fois, subira* « *la peine portée par la loi contre son délit; mais, lorsqu'il* « *aura ainsi satisfait à l'exemple, il sera conduit au lieu* « *fixé pour la déportation. Par-là, vous remplirez le* « *double objet, et de punir la récidive et de délivrer la* « *société d'un malfaiteur incorrigible.* » (Voir *le Moniteur* du 4 juin 1791.)

« Sous un autre ciel, sur une autre terre, incessamment « poussés par l'instinct de la conservation, sans occasion « de succomber au vice et de satisfaire des passions ; forcés « enfin, comme les premiers hommes, de tirer de la terre, « à la sueur de leur front, des moyens d'existence, ces « ennemis de la société civilisée oublieront forcément leurs « mauvais penchants, et beaucoup deviendront un jour des « gens de bien, ainsi que Botany-Bey en fournit la preuve. »

Depuis cette publication, une nouvelle autorité est venue me confirmer dans l'opinion que j'avais de l'importance des services rendus par cette colonie à la mère-patrie ; je

la citerai, après avoir parlé de la deuxième difficulté, c'est-à-dire de l'embarras de trouver une terre convenable.

Où placer ce lieu de déportation ?

En vérité, lorsqu'en jetant un coup d'œil sur notre globe terrestre, on voit que nous y tenons si peu de place, malgré le bruit que nous y faisons et le mal que nous nous y donnons ; lorsqu'on voit que la moitié de la terre n'est pas habitée et qu'elle est habitable dans la plus grande partie, on ne saurait rencontrer un obstacle sérieux dans l'embarras de trouver une terre de déportation ! Il suffira de vouloir, soyez-en certains ; mais jusqu'ici l'on n'a jamais voulu. Voilà la vérité.

Dans un ouvrage que j'ai publié en 1826, sous le titre de *Notice sur les prisons de Rouen*, à la page 166, je reproduisais, avec des idées déjà arrêtées sur la nécessité d'une terre de déportation, l'indication faite par M. Jeulin père, ancien directeur des prisons de Rouen, de la terre la plus propice à cette destination. M. Jeulin pensait qu'une colonie établie dans une des îles de la Nouvelle-Zélande, vers le 40e degré de latitude méridionale, serait placée dans toutes les conditions nécessaires ; climat analogue, éloignement des continents et de la patrie (4 mille lieues), productions faciles à exploiter, et, par suite, profits pour la France provenant de la colonie, créée d'ailleurs utilement dans l'état nouveau des rapports qui vont nécessairement s'établir avec les Etats de l'Amérique du Sud, et notamment le Brésil et les rives de la Plata.

M. Moreau de Jonnès, dans son ouvrage intitulé : *le Commerce au 19e siècle*, traite des colonies de déportation, et en préconise les avantages ; après avoir passé en revue les divers lieux dont on pourrait faire des colonies pénales, il dit :

« Il résulte de ces faits, que la France a la possibilité de « former des colonies de déportation, établissements dont « l'impérieuse nécessité est démontrée autant que les « avantages. »

L'auteur finit par indiquer, comme situations propres à ce but, l'île de Bièque, la Désirade et Saint-Martin.

Dans un mémoire publié en août 1848, M. Stanislas d'Escayrac a désigné la baie de Diego-Sparez, ou tout autre point de la côte septentrionale de la grand'terre de Madagascar, pour la formation d'une colonie pénale.

M. Ernest de Blosseville, dans son *Histoire des Colonies pénales de l'Angleterre dans l'Australie*, décide ainsi la question, page 510 :

« Aujourd'hui qu'une grande épreuve a constaté l'effi-» cacité d'un système qui, seul, peut joindre aux moyens « de réformation la certitude d'un avenir pour le criminel « repentant, l'Angleterre pourra donner plus de soins à « la colonisation de ses condamnés. La population de la « Nouvelle-Galles peut se passer désormais des secours « de la mère-patrie, mais l'humanité et une sage politique « recommandent au cabinet de Saint-James de conserver « toute sa prépondérance, en usant sans réserve de tous « les moyens de réformation mis en son pouvoir. C'est « à lui d'établir l'alliance de la colonisation pénale et du « système pénitentiaire. Que de vastes établissements, for-« més sur le modèle combiné des prisons d'Auburn et de « Genève, de Lausane et de Richmont, reçoivent à leur « débarquement les jeunes déportés de la Grande-Bre-« tagne; que d'autres (sur cette terre immense la place en « laisse le pouvoir), que d'autres, sous une surveillance « toujours active et sous l'empire de la loi du silence,

« soient employés à d'autres défrichements, et là, dégagés « de l'indispensable nécessité des maisons de refuge, le « système pénitentiaire portera tous ses fruits. »

Page 109, l'auteur avait déjà dit : « Huit années ont « suffi pour doubler la population, pour quadrupler les « revenus. Les métairies se sont changées en villages, en « cités ; les déserts sont devenus des provinces fertiles, « les ruisseaux coulent sous les lois de l'industrie. »

Ajoutons ce résultat trouvé par M. Benoiston de Châteauneuf :

« Dans l'espace de 27 ans (1788 à 1815), 17,000 cri- « minels, parmi lesquels il y avait 3,500 femmes, ont été « déportés à la Nouvelle-Galles ; sur ce nombre, 5,500 « sont morts; ceux qui ont survécu ont produit 9,000 « enfants.

« Aujourd'hui, 40,000 habitants, en y comprenant les « émigrés volontaires, peuplent la colonie. Ils ont bâti « cinq villes et un plus grand nombre de villages. Ils cul- « tivent 700,000 ares de terre et possèdent 5,000 che- « vaux, 130,000 bêtes à cornes et 35,000 moutons Ils « envoient en Angleterre pour 2,350,000 f. de produits in- « digènes et ils lui demandent en retour pour 5,103,000 f. « de produits, dont près de quatre sortent de ses fabriques. « Ils jouissent d'un revenu colonial de 1,150,000 f., et ils « ont créé autour d'eux une valeur foncière de 40,000,000 f. »

Il faut garder en mémoire que ce tableau porte la date de 1827, et que, depuis lors, la prospérité de l'Australie n'a pu que s'accroître, et elle s'est accrue en effet (1).

---

(1) On sait que le pouvoir exécutif à soumis à une commission la question de savoir quel lieu conviendrait à la transportation. M. Stanislas d'Escayrac, qui a une grande expérience de ces ma-

En opposition avec ces opinions, j'ai lu, dans un ouvrage sur le même sujet, ces tristes paroles :

« L'expérience a démontré qu'on s'est trompé en comp-
« tant sur les colonies de déportation ; on n'a réussi qu'à
« fonder, par l'assemblage de cette multitude de criminels,
« la société la plus effroyablement corrompue qui ait encore
« existé sur le globe. »

Connaissant les opinions contradictoires et désirant être fixé sur ce qu'on pensait actuellement en Angleterre de la colonie Botany-Bay, j'ai profité de la présence au congrès pénitentiaire de Bruxelles, où j'assistais le 20 septembre

---

tières, propose les établissements français de Madagascar, Nossi-Bé, Sainte-Marie et Mayotte. Le climat du Sénégal et de la Guyenne serait mortel ; l'Algérie est trop près de Marseille ; les îles Marquises et Taïti ne sauraient nourrir les transportés, à cause des dangers récents de l'émancipation des esclaves. Il ne faut pas songer à la Martinique ni à la Guadeloupe. Mayotte, qui fait partie de l'archipel des Comores, offre, à peu de choses près, les mêmes garanties que Taïti et les îles Marquises. C'est une position importante, destinée, en cas de guerre, à devenir le refuge de nos bâtiments dans les mers de l'Inde. Une considération d'une bien grande importance paraît décisive en faveur de Mayotte : c'est la proximité de Madagascar, dont la colonisation pour la France a été rêvée, en 1829, par Charles X, qui voulait acheter une partie de l'île. « Je demande, dit M. d'Escayrac en se résumant, la transportation des insurgés de juin sur l'île de Mayotte, et leur application à des travaux d'utilité publique, la prise de possession de la Grande-Terre de Madagascar et la formation d'une colonie pénale à la baie de Diego-Sparez ou tout autre point de la côte septentrionale. » La prise de possession de Madagascar aurait, selon lui, pour résultat de donner à tous les Français les moyens de vivre par leur travail et de rendre les révolutions plus difficiles et plus rares ; de nous débarrasser des bagnes et d'amener l'abolition de la peine de mort ; de créer à la France une grande influence maritime ; d'augmenter dans une proportion considérable sa navigation ; de donner une vie nouvelle à la colonie de la Réunion.

1847, de plusieurs philanthropes anglais, parfaitement instruits des faits, pour connaître quelle est la pensée définitive sur cet essai qui date maintenant de 60 ans. Ces messieurs m'ont tous répondu, qu'en effet de graves abus, de grands désordres avaient eu lieu, que le gouvernement anglais avait eu sérieusement la pensée de renoncer à la déportation, mais que, depuis plusieurs années, c'est-à-dire depuis la dernière organisation cellulaire des prisons d'Angleterre, l'épreuve d'isolement à laquelle sont soumis les condamnés avant la transportation, avait produit un effet *immense*, *inconcevable*; de sorte que les hommes qui se montraient indisciplinés, disposés à la révolte, etc..., et qui étaient redoutés de tous les habitants, arrivent aujourd'hui résignés, calmes et heureux d'avoir échappé à l'ennui et au sépulcre cellulaire. — De leur côté, les habitants demandent des *punis*, et on ne leur en envoie pas assez pour satisfaire aux immenses travaux de culture qui se font dans ce pays.

Voilà ce qui m'a été assuré par plusieurs philanthropes anglais compétents, dignes de foi, et qui étaient venus comme moi à Bruxelles, pour conférer dans le congrès de toutes les choses relatives aux prisons. Leur témoignage est digne de toute confiance.

C'est donc maintenant une vérité acquise, qu'une déportation bien préparée, selon les conseils de M. Ernest de Blosseville, que je citais tout à l'heure, et bien administrée, peut rendre les plus grands services au pays; profitons donc de l'expérience de l'Angleterre et établissons enfin un lieu de déportation aussi éloigné de la France qu'il sera possible.

En reproduisant ces anciennes idées, je suis engagé à rappeler un autre projet de colonie pénale qui a été conçu

par M. Delamarre, ancien Préfet du département des Landes. Ce projet a été accueilli par le Conseil général du département, mais, comme bien d'autres choses utiles, il est resté sans suite. Pour moi, je l'avais trouvé digne de la plus grande attention, parce qu'il me semblait pouvoir atténuer à la fois les misères des prisons, ou celles qui les approchent, et, en 1842, dans un mémoire écrit en vue de l'extinction de la mendicité (1), j'ai répété les paroles que je vais produire ici. Le fait de la cessation des travaux dans les prisons, qui est une chose déplorable, quoique peut-être utile en ce moment, rend l'étude du projet de M. Delamarre tout-à-fait opportune.

Faire cultiver les Landes par les prisonniers condamnés à courtes peines, établis à peu de frais sur les lieux, les intéresser à ce travail, les moraliser, tel était le projet dont le développement doit être réservé à l'auteur.

Les mouvements politiques qui se sont manifestés dans les grands centres de population depuis la révolution de février, sont pour moi bien plutôt nés du besoin de moyens d'existence que du besoin de droits civiques. Aussi ai-je toujours souffert en voyant les hommes du pouvoir repousser les conseils des observateurs des misères qui s'amoncèlent depuis des années, et ne rien faire avec suite pour les atténuer.

L'administrateur que j'ai nommé, disait, en 1841, à l'appui de son projet de colonie pénale dans les Landes : « Il n'y a pour la France, ni ordre, ni liberté, ni bien-« être à attendre, si une restauration agricole n'a lieu ; « quand la population augmente et que les produits ne

(1) Inséré dans le *Journal de la Société de la Morale chrétienne*.

« s'accroissent pas, c'est la misère seule qui est en progrès ; « quand les manufactures s'encombrent et que les ou- « vriers cessent d'être occupés, ce sont des révolutions « qui se préparent par des émeutes ; car la force qui ré- « prime celles-ci un instant ne fait que les amonceler « plus grosses et plus terribles ; or, les classes ouvrières « s'agglomèrent dans les villes, hors de toute proportion. « Il y a tel département du nord, où les artisans trouvent « à peine à se loger ; les maisons sont occupées de la cave « au grenier, et le prix des objets de première nécessité « s'élève, par le seul fait de la concentration de la popu- « lation sur un point, à un taux vraiment exhorbitant ; « d'autre part, la concurrence qui en résulte fait tomber « le prix des salaires, de là le malaise des classes ou- « vrières au sein des villes, de là la mendicité, la maraude, « les délits et les crimes dont souvent la première cause « était de n'avoir pas de pain. » J'ai été à portée de re- connaître l'existence de cette cause, et de me convaincre que, parmi les hommes que la loi a flétris, mais que la société ne doit pas abandonner, puisqu'ils sont destinés à reparaître dans son sein, il en est qui ne se sont écartés, que par faiblesse et besoin, des sentiments de l'honnêteté ; c'est de ces hommes qu'en 1841, M. le Préfet des Landes voulait faire des colons dans cette partie de la France restée inutile faute de bras et d'argent, et qui, selon l'avis de tous les hommes compétents, est bien capable de dédommager des peines et des dépenses de leur culture.

Plus que jamais, ce me semble, il est nécessaire, Messieurs, d'étudier de pareils projets ; car, en considérant combien le présent est pénible, l'avenir devient effrayant, si l'on réfléchit que notre population approche de 36 millions d'habitants, et que, dans 23 ans, le sol de la France devra en nourrir 10 millions de plus.

Il faut donc que la prévoyance des hommes du pouvoir, et l'étude des faits conduisent à des mesures efficaces, auxquelles sont attachées la vie d'une partie de la population et peut-être l'existence de la nation entière.

Une colonie de déportation pour les condamnés à longue peine ;

Une colonisation généreusement préparée pour les pauvres, les surveillés, les enfants trouvés et tous ceux qui voudront travailler ;

Voilà, nous le répétons, deux mesures nécessaires, indispensables, pour nous sauver de la misère et des dangers qui en sont la suite.

J'ai pensé, Messieurs, que l'Académie, dans ses préoccupations des choses d'intérêt général, voudrait peut-être s'associer à l'étude du besoin social dont je viens de l'entretenir, et c'est ce qui m'a conduit à lui communiquer ces réflexions, comme renseignements.

RENSEIGNEMENTS

SUR

LES OPÉRATIONS

DU MONT-DE-PIÉTÉ DE ROUEN,

Présentés à l'Académie, le 24 Mars 1848,

PAR M. BALLIN,

DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT.

Messieurs,

L'époque précise de l'origine des Monts-de-Piété est incertaine, mais leur existence notoire date de près de quatre siècles. Cette institution s'est d'abord propagée lentement, mais enfin elle a été adoptée dans presque toute l'Europe, et a reçu en France une certaine extension, depuis une vingtaine d'années; c'est la preuve de son utilité réelle, malgré les attaques dont elle a été l'objet à diverses époques.

Le principal reproche qu'on fait aux Monts-de-Piété porte, avec raison, sur le taux trop onéreux des droits

imposés aux emprunteurs, mais il est difficile de remédier à ce mal. La plupart des Monts-de-Piété ne possèdent rien, ils empruntent eux-mêmes l'argent qu'ils prêtent ; il est donc indispensable à leur existence que leurs droits soient calculés de manière, non-seulement à payer l'intérêt des capitaux qu'ils emploient, mais encore à pourvoir aux frais considérables d'exploitation.

Dans cet état de choses, il serait à désirer que des personnes riches et bienfaisantes s'entendissent, comme dans l'origine de l'institution, pour former aux Monts-de-Piété des dotations qui leur permissent de diminuer leurs droits, partout où ils sont trop élevés. Ce serait, certes, une générosité des plus louables et des plus utiles aux classes malheureuses. Au moins faudrait-il que les bénéfices et les bonis abandonnés, qui sont aussi des bénéfices, restassent leur propriété, au lieu d'être versés, chaque année, dans les caisses des hospices, auxquels il n'est réellement dû que le juste intérêt de l'argent qu'ils fournissent.

Vous vous rappellerez, peut-être, Messieurs, qu'en 1842, à la suite d'une discussion publique, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, l'*Association normande*, adoptant mes conclusions, exprima, dans sa dernière séance à Rouen, *le vœu que les Monts-de-Piété fussent affranchis de la dépendance des Hospices, c'est-à-dire qu'ils ne fussent plus obligés d'y verser leurs bénéfices, afin de pouvoir, en les capitalisant, arriver à la réduction successive de droits trop élevés.*

J'ai lieu de penser que le projet de loi annoncé récemment aux Chambres aurait consacré ce principe, mais des affaires d'une tout autre importance étant à l'ordre de jour, on peut craindre que cette amélioration ne se fasse encore longtemps attendre.

Il serait donc inutile d'entrer ici dans d'autres développements à cet égard, et je me bornerai à vous donner quelques détails sur le Mont-de-Piété de Rouen, l'un des trois ou quatre plus importants de France, après celui de Paris.

J'ai l'honneur de vous présenter, Messieurs, le *Tableau décennal des opérations* de cet établissement, pendant la période de 1838 à 1847 inclusivement. Vous y remarquerez tout d'abord une augmentation assez considérable dans les opérations de cette dernière année, non-seulement sur la moyenne décennale, mais encore sur toutes les années antérieures. L'augmentation des engagements peut, sans doute, être attribuée en partie à la misère des classes pauvres et à l'état de gêne du petit commerce; mais cette idée est, sinon détruite, du moins atténuée par l'augmentation des dégagements et renouvellements.

J'ai lu, dans l'*Annuaire de l'économie politique pour* 1848, p. 223, que, depuis 1840, *un accroissement se manifeste dans les engagements du Mont-de-Piété de Paris, sans qu'on puisse lui attribuer aucune cause.* Je pense néanmoins qu'on pourrait en assigner plusieurs. Les principales, selon moi, doivent être la diminution de l'intérêt qui remonte, à Paris, à 1830; l'atténuation de cette répugnance qu'avaient excitées autrefois contre les Monts-de-Piété les exactions des anciennes maisons de prêts, et enfin l'accroissement de la population. Les mêmes causes me paraissent applicables au Mont-de-Piété de Rouen, seulement leur influence ne remonte pas aussi haut.

Les circonstances actuelles n'ont heureusement pas encore eu une influence bien sensible sur les opérations du Mont-de-Piété de Rouen, car la balance des nantisse-

ments en magasin, qui, à la fin de l'année 1847, était de 71,581 articles pour 955,781 fr. de prêts, ne s'élevait, au 15 mars courant, qu'à 72,818 articles pour 963,651 fr.; ce qui fait une augmentation de 1,237 articles et de 7,870 fr.

Je dois vous faire observer, Messieurs, que les engagements directs n'avaient jamais été aussi nombreux: ils sont presque doubles de ceux des années 1838 à 1843.

La valeur moyenne est aussi plus élevée que dans aucune des années précédentes.

Je me hâte d'ajouter que les dégagements ont éprouvé aussi une augmentation assez forte, ce qui doit atténuer, comme je l'ai déjà dit, la sensation pénible qu'aurait pu faire naître l'augmentation des engagements.

Les ventes ont été supérieures en nombre et en valeur à la moyenne décennale, ce qui peut être un signe de gêne parmi les emprunteurs; toutefois, cette augmentation n'aurait rien de bien inquiétant, puisqu'on en trouve des exemples encore plus marqués pendant plusieurs années antérieures, si les ventes de cette année, qui sont devenues très difficiles, n'avaient occasionné des pertes sur un grand nombre d'articles.

La balance moyenne décennale des nantissements fait connaître que, sur 96,000 articles d'engagements annuels, il s'en trouve ordinairement 57,000 ou $\frac{15}{25^{es}}$ en magasin; en 1847, il s'en est trouvé 72,000 sur 112,000, ou $\frac{16}{25^{es}}$, c'est-à-dire environ $\frac{1}{25^{e}}$ de plus, ce qui prouve que le terme moyen de la durée des engagements a été un peu allongé, par suite de la gêne générale.

La seconde partie du tableau contient des détails assez curieux sur les prêts séparés par séries, la comparaison des opérations faites directement à l'établissement central avec celles qui s'effectuent par l'entremise des Commissionnaires, les prêts sur argenterie et bijoux, qui, comparés à la totalité, en forment près du quart en nombre et de la moitié en somme, les objets volés, etc., mais je craindrais de fatiguer votre attention en m'appesantissant sur ces objets.

La question des Commissionnaires étant à l'ordre du jour, puisqu'on paraît vouloir les supprimer à Paris, il convient d'en dire ici quelques mots.

Peut-être a-t-on eu tort, à Paris, de permettre la vente des bureaux des Commissionnaires, de leur accorder certains avantages en dehors du règlement, de leur laisser trop de latitude pour l'admission des emprunteurs inconnus; rien de semblable n'existant à Rouen, il n'y a pas lieu de s'en occuper.

Abordons d'abord le principal, ou, pour mieux dire, le seul grief qu'on puisse alléguer contre l'institution des Commissionnaires : les droits de commission qui leur sont alloués par leur règlement, et qui aggravent nécessairement la position des emprunteurs.

Il faut observer avant tout que, ces droits étant facultatifs, ceux qui s'y soumettent le font librement, puisqu'ils pourraient les épargner en s'adressant directement à l'établissement central; or, comme la clientelle des commissionnaires est sept à huit fois plus nombreuse que celle de l'établissement central, on doit en conclure qu'ils offrent aux emprunteurs des avantages réels. Constatons tout de suite qu'au nombre de ces avantages, que nous indiquerons plus loin, la situation respective de leurs bureaux,

dans divers quartiers de la ville, doit être comptée pour fort peu de chose, puisque, dans le temps où ils étaient beaucoup plus rapprochés de l'établissement central, leur clientelle était encore plus nombreuse qu'aujourd'hui; ainsi l'on peut affirmer que des *bureaux auxiliaires* qui opèreraient comme le bureau central, ne les remplaceraient que fort imparfaitement. La meilleure chose à faire, selon moi, serait donc de conserver leur organisation actuelle, mais de mettre à la charge de l'établissement les remises dont ils jouissent, en se réservant toutefois la faculté de déterminer plus tard une retenue à faire sur la portion de leurs recettes qui dépasserait un certain maximum, si leurs opérations venaient à s'accroître sensiblement.

J'ai dit que, nonobstant le surcroît de dépense qu'entraînent les engagements faits par les commissionnaires, la plupart des emprunteurs les préfèrent à l'établissement central; voici les principaux motifs de cette préférence :

D'abord l'emprunteur, étant plus souvent connu du commissionnaire, est dispensé de toute justification.

Pour peu qu'il tienne au secret, il est reçu dans une chambre particulière.

Il est servi plus promptement, car un engagement se fait quelquefois en une minute et dure rarement plus de deux ou trois, à moins qu'il n'y ait beaucoup de monde, tandis qu'à l'établissement central, au contraire, où sept employés doivent nécessairement concourir à cette opération, elle n'exige guère moins d'un quart-d'heure et dépasse souvent cette durée.

Ensuite si l'emprunteur perd le bulletin à lui délivré par le commissionnaire, il en est quitte pour faire sa décla-

ration chez son commissaire de police, et il peut ensuite opérer le dégagement, au lieu que, s'il perd la reconnaissance, il ne peut plus dégager qu'un an après la date de l'engagement, et avec l'assistance d'une caution. Cette exigence du règlement du Mont-de-Piété a de graves inconvénients pour quelques emprunteurs qui ont souvent un besoin urgent de leurs nantissements, et sont exposés à les perdre, lorsqu'ils partent pour des pays éloignés. Elle est d'ailleurs injuste en ce qu'elle les force à payer douze mois d'intérêts, bien qu'ils en eussent payé beaucoup moins, s'ils eussent eu la faculté de dégager plus tôt.

Enfin, en débattant ses intérêts, l'emprunteur obtient quelquefois du commissionnaire une somme plus forte que la première offre qui lui est faite, et surtout plus forte que le prêt qu'il aurait eu au Mont-de-Piété.

Une dernière observation, c'est que l'intérêt personnel dispose les commissionnaires à offrir à leur clientelle toutes les facilités compatibles avec leurs devoirs, tandis que les employés à traitements fixes se bornent, pour la plupart, à s'acquitter de leur service, tout au plus de manière à ne pas s'attirer de reproches.

Le tableau mentionné dans cet aperçu des opérations du Mont-de-Piété de Rouen étant trop étendu et d'un trop grand format pour être reproduit dans ce volume, on va seulement en consigner ici les *principaux résultats moyens décennaux*, qui pourront donner une idée suffisante de l'importance des opérations de cet établissement.

Engag[ts] et renouv[ts].	95,894 art.,	p[r] 1,040,537 f. de prêts.
Dégagements	68,368	655,368
Renouvellements . .	20,982	305,939
Ventes	6,186	66,027

Comparaison des opérations faites par l'Établissement central et par les quatre Bureaux des commissionnaires.

BUREAU CENTRAL.

Engag^{ts} et renouv^{ts}.	8,802 art. p^{r}	250,741 f. de prêts.
Dégag^{ts} et renouv^{ts} non compris les ventes.	52,706	555,043

COMMISSIONNAIRES.

Engag^{ts} et renouv^{ts}.	87,092 art. p^{r}	789,796 f. de prêts.
Dégag^{ts} et renouv^{ts} non compris les ventes.	36,644	405,964

Les prêts séparés par séries donnent les résultats suivants :

Prêts de	3 f.	28,013 art.	Report .	3 à 30 f.	89,566 art.
—	4	13,370 —	Prêts de	31 à 41	2,040 —
—	5	12,556 —	—	41 à 50	1,478 —
—	6 à 10 f.	22,481 —	—	51 à 100	2,110 —
—	11 à 20	9,571 —	—	101 à 200	553 —
—	21 à 30	3,575 —	—	201 à 500	135 —
Total de 3 à 30 f.		89,566 art.	Au-dessus de 500		12 —
			Total général.....		95,894 art.

Le nombre moyen des prêts de 3 à 5 f. réunis est de 53,939 ; les prêts au-dessous de 6 f. dépassent la moitié du tout, et ceux de 3 f. en forment près du tiers.

NANTISSEMENTS EN MAGASIN.

La moyenne des nantissements en magasin est de 57,262 articles, sur lesquels il a été prêté 712,312 f. Les bijoux et l'argenterie entrent dans ces chiffres pour 12,800 articles représentant 351,426 f. de prêts.

NOMBRE moyen des Opérations par chaque jour de la semaine.

JOURS.	ENGAGEMENTS.		RENOUVELLEMENTS		DÉGAGEMENTS.		TOTAUX des OPÉRATIONS.	
	ART.	PRÊTS.	ART.	PRÊTS.	ART.	PRÊTS.	ART.	PRÊTS.
Dimanche.....	71	489 f	17	159 f	291	1,792 f	379	2,440
Lundi.....	231	2,806	52	983	211	2,205	494	5,994
Mardi.....	325	3,224	89	1,299	164	1,862	578	6,385
Mercredi.....	307	3,239	108	1,528	151	1,720	566	6,487
Jeudi.....	216	2,291	127	1,717	150	1,712	493	5,720
Vendredi.....	267	2,840	74	1,082	164	1,780	505	5,702
Samedi.....	273	3,092	41	730	242	2,381	556	6,203
Totaux	1,690	17,981	508	7,498	1,373	13,452	3,571	38,931

Les dimanches, les bureaux de l'Etablissement ne sont ouverts que pendant deux heures de la matinée, pour les *dégagements* seulement; les commissionnaires ne font, pendant le même temps, que des *engagements* et des *renouvellements*, mais ils délivrent les reconnaissances aux emprunteurs qui veulent dégager au bureau central.

Frais d'exploitation.

Les frais effectifs d'exploitation s'élèvent annuellement à environ 47,000 francs, ce qui donne 49 centimes pour le coût moyen de chaque article; mais, si l'on y comprend l'intérêt de l'argent emprunté, les frais généraux s'élèveront à plus de 75,000 francs, et le coût moyen à 78 centimes; il s'en suit que, le taux de l'intérêt étant de 10 p. 0/0 par an, les prêts qui ne rapportent pas 78 centimes, c'est-à-dire tous ceux qui sont au-dessous de 94 fr. et qui ne durent pas plus d'un mois, sont onéreux à l'établissement, et que tous les prêts de 8 francs et au-dessous, formant près des 4/5^{e} de la totalité, ne rapportent pas leurs frais, lors même qu'ils durent un an. C'est donc à tort que, dans leur organisation actuelle, on reproche aux Monts-de-Piété de prendre un intérêt trop élevé, surtout en ce qui concerne les prêts peu importants.

NOTA. — Un projet de décret concernant les Monts-de-Piété a été présenté à l'Assemblée nationale, le 28 août 1848, mais il laisse beaucoup à désirer, ainsi que le prouvent les *Observations*, en date du 9 octobre, que l'Administration du Mont-de-Piété de Rouen a publiées sur ce projet.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à Rouen,

PENDANT L'ÉTÉ ET L'AUTOMNE DE L'ANNÉE 1847 ET PENDANT L'HIVER ET LE PRINTEMPS DE L'ANNÉE 1848,

Présentées et lues à l'Académie à diverses époques,

PAR M. F. PREISSER,

Docteur ès-Sciences, Professeur de Physique industrielle à l'École municipale de Rouen.

Été de l'Année 1847.

Température. — L'été de 1847 n'a pas été très-chaud à Rouen. La température moyenne a été de 17°, 2, exactement comme en 1845.

L'année dernière, elle avait été de 20°, 1. La température la plus élevée a été observée le 17 juillet, le thermomètre a marqué 32°, 8.

La plus petite élévation de l'instrument a été constatée pendant la nuit du 7 juin, elle a été de + 3°, 9. La différence des températures extrêmes est donc représentée par 28°, 9.

Pression atmosphérique. — La pression atmosphérique a suivi une marche inverse à celle du baromètre.

La pression moyenne est de 761,09, celle de l'été dernier, plus chaud que celui de 1847, n'a été que de 758,27.

La pression la plus élevée du mois a été de 771,93, le 2 juin, et la plus basse de 748,63, le 6 août, en sorte que l'amplitude de l'oscillation barométrique a été de $23^{m},30$.

Il n'y a pas eu de brusques variations dans la hauteur de la colonne mercurielle.

Le nombre des orages a été peu considérable, nous en avons compté 1 en juin, 2 en juillet, et 1 en août, encore n'ont-il pas eu une grande intensité.

Il y a eu 22 jours de pluie.

Il n'est tombé de la grêle qu'une seule fois.

J'ai recueilli dans l'udomètre $21^{c},723$ de pluie. Les deux mois de juin et de juillet ont été assez secs, mais en août la quantité d'eau tombée a été aussi forte que pendant les deux mois précédents.

En somme, il est tombé plus de pluie pendant cette année que pendant l'année dernière ($16^{c},654$).

Enfin, je dois faire mention, avant de terminer ce résumé, du tremblement de terre qui a été observé sur les bords de la Manche, à Honfleur, à Harfleur, au Havre, etc. Les détails de ce phénomène sont peu connus, et la secousse paraît avoir été de peu d'intensité. La direction n'a pas été bien déterminée.

Vents. — Voici quels ont été les vents dominants dans cette saison :

N.	12	S.-O.	24
N.-E.	6	S.-S.-O.	2
N.-O.	25	S.-E.	6
E.	2	S.-S.-E.	1
S.	4	O.	3

Automne de l'année 1847.

Pression barométrique. — Le baromètre s'est maintenu pendant presque toute la saison à une hauteur supérieure à 760^{m} La moyenne est de 760^{m},78.

La plus grande hauteur du baromètre a été de 771,14, le 27 octobre.

Le plus grand abaissement de 734,10, le 28 novembre, de sorte que l'oscillation barométrique peut être représentée par 34^{m},04.

Vers la fin de novembre, le mercure est descendu de plus de 20 millimètres en trois jours.

Nous devons observer aussi, que très souvent le baromètre s'est maintenu à une grande hauteur, ainsi que le thermomètre, contrairement à la marche inverse de ces 2 instruments; nous voyons aussi, surtout dans le mois de novembre, le baromètre s'élever très haut, malgré des pluies abondantes et une température proportionnellement élevée pour la saison. Il est probable que, dans les contrées voisines, il a régné une température plus élevée encore, et qui a versé, par les régions supérieures, cet excédant d'air accusé par l'ascension du mercure dans le tube barométrique.

Température. — La température moyenne de la saison a été de 11°,2 : elle est à peu de chose près égale à celle des années précédentes.

Le thermomètre n'est pas descendu une seule fois au-dessous de zéro.

Le maximum a été de 24° 5, le 19 septembre.

Le minimum de 0° 8, le 26 octobre.

L'oscillation thermométrique peut donc être représentée par 23° 7.

Vents. — Les vents dominants qui ont régné pendant cette saison peuvent être classés ainsi :

N.	17.	S.-O.	24
N.-O.	25.	S.-S.-O	2
N.-E.	6.	S.	4
E.	2.	S.-E.	6
O.-N.-O.	6.	S.-S.-E.	1
O.	3		

Il y a eu 3 orages dans le mois de septembre.

Pluie. — La quantité totale de pluie évaluée en centimètres n'a été, pendant cette saison, que de 18^c^. 608, tandis que l'année dernière, pendant la même période, elle était de 26^c^. 396.

Le nombre des jours de pluie a également été moindre cette année.

J'ai observé, en septembre, 11 jours de pluie.
En octobre, 8 jours.
En novembre, 13 jours.
Il y a eu 2 jours de grêle.

Aurore boréale. — Nous avons observé, cette année, un phénomène rare dans nos contrées, celui d'une aurore boréale.

Le 20 du mois d'octobre, à 9 heures 1/2 du soir, une large bande d'un rouge très éclatant a apparu au ciel, s'étendant du N.-O. au N.-E. Sa lueur était d'une remarquable intensité et semblait provenir d'un violent incendie.

Après 10 heures, la couleur rouge s'est peu à peu fondue en une nuance violette et en passant par des teintes successives; elle a disparu après 10 h. 1/4.

Avant l'apparition de l'aurore, il était tombé une pluie

abondante ; pendant la durée du phénomène, le ciel était très-pur ; après 10 heures 1/4, il s'est chargé de nouveau, et une pluie mêlée de grêle est tombée quelques heures plus tard.

Il paraîtrait, d'après les récits des journaux, que ce même phénomène a apparu encore plusieurs fois dans le même mois, et au commencement de novembre, sur les bords de la Manche.

Hiver de l'année 1848. (*Décembre* 1847, *Janvier et Février* 1848.

Pression atmosphérique. — La pression barométrique moyenne de la saison a été de 755,36.

En décembre.....	756,39
janvier.....	756,15
février.....	753,55
Moyenne.....	755,36

La plus grande élévation du baromètre a été observée le 3 février, elle a été de 771,80.

Le plus grand abaissement a été de 729,12, le 7 décembre.

Il en résulte que l'oscillation barométrique de ces trois mois a été de $42^{m},68$.

En 1845, la moyenne de l'hiver a été de 757,04.
En 1846, — — 755,96.
En 1847, — — 755,66.

Comme on le voit, la hauteur moyenne de la colonne

barométrique n'a varié à Rouen que dans les limites d'un millimètre et demi depuis quatre ans.

Depuis le mois de janvier de cette année, je me suis décidé à consulter, quatre fois par jour, au lieu de trois fois, les instruments météorologiques ; je n'ai pas hésité, malgré ce surcroît d'un travail pénible, à me conformer à ce que l'on fait dans les grands observatoires de l'Europe. Au lieu de consulter mes instruments trois fois par jour, le matin à 7 heures, à 2 heures et à 9 heures du soir, je fais aujourd'hui quatre observations : à 9 heures du matin, à midi, à 3 heures et à 9 heures du soir. L'expérience a en effet démontré qu'en agissant ainsi, on obtient des moyennes plus exactes, et l'on observe mieux la marche des oscillations diverses. J'ai en même temps ajouté à mes tableaux deux nouvelles colonnes ; dans l'une j'ai mis l'indication de la forme des nuages, dans l'autre l'état du ciel : la sérénité, les météores aqueux. Il est intéressant à voir s'il n'existe pas quelque rapport, quelque loi entre ces divers phénomènes, et l'on ne peut arriver à leur détermination que par des observations minutieuses et persévérantes.

C'est au milieu de nombreuses perturbations qu'il faut aller chercher la loi naturelle qui régit le phénomène. La météorologie est encore une science nouvelle ; mais son importance est loin d'être méconnue. Elle est appelée à rendre de grands services, et déjà elle a jeté une vive lumière sur bien des parties obscures de la science.

Température. — La température moyenne de la saison a été de 3°, 5, et d'après les moyennes du thermométrographe de 3°, 1.

En décembre, elle a été de		4°,0
En janvier,	—	0°,0
En février,	—	6°,5
Moyenne		3°,5

Si nous comparons les moyennes des années précédentes à celles de cette année, nous trouvons qu'en 1845, l'hiver a présenté une température moyenne de 2,2.

En 1846..... 5,8.
En 1847..... 1,6.
La moyenne des quatre années est de..... 3,3.

C'est exactement la moyenne de l'hiver à Paris.

Ces limites, comme on le voit, sont assez étendues. La plus haute température de la saison a été de 14°,0, et le plus grand froid de — 11,2, de sorte que la différence des températures extrêmes est représentée par 25,2.

Pluie. — La quantité d'eau tombée pendant cette saison a été de 18°. 769, savoir :

7,118 en décembre.
4,622 en janvier.
7,029 en février.

En 1845, il en est tombé 27,454.
En 1846, — 25,528.
En 1747, — 25,719.

L'hiver de 1848 a donc été moins pluvieux que celui des années précédentes. Le nombre total des jours de pluie de la saison a été de 25.

Il n'y a eu que deux jours de neige et un jour de grêle.

Vents. — Voici comment sont classés les vents par ordre de fréquence.

N.-E....	19	S.....	5
S.-O....	18	N.-N.-E.	4
N.-O....	17	O.-N.-O.	3
O.....	11	S.-S.-E.	1
N.....	9	S.-S.-O.	1

C'est dans le dernier tiers du mois de février, du 22 au 27, que nous avons constaté les vents les plus violents. La bourrasque du 26 avait une remarquable intensité, et elle a fait beaucoup de dégâts à Rouen et dans les environs. Ces vents impétueux alternaient du N.-O. au S.-O.

Le baromètre, pendant ce dernier tiers du mois, était très bas, en moyenne à 744,67, tandis que, dans le deuxième tiers, il avait été de 755,46. La température, en même temps, s'est élevée en moyenne de 4°,6 à 7°,6.

PRINTEMPS DE L'ANNÉE 1848. (*Mars, Avril et Mai.*)

Température. — La température moyenne du printemps de l'année 1848 a été de 12°,4, savoir :

En mars...	7°,1
En avril...	12°,4
En mai....	17°,7
Moyenne.....	12°,4

Si nous comparons ce chiffre à ceux des années précédentes, nous voyons

qu'en 1845 il a été de		8°,1
en 1846	—	11°,2
en 1847	—	11°,2
en 1848	—	12°,4

Il y a donc eu depuis quatre années un mouvement ascensionnel dans la température de cette saison.

La température maxima a été de 27°,8, le 14 mai. La minima de 1°,0 a été observée le 4 et le 7 mars.

L'oscillation thermométrique peut donc être représentée par 28°,8.

Pression barométrique. — Le tableau suivant nous donne la pression moyenne pendant chaque mois de la saison :

Mars.....	751,06
Avril.....	752,35
Mai.....	760,28

La pression moyenne a donc été de 754,56.

Le 22 mai, j'ai observé la plus forte élévation du baromètre, elle a été de 768°,31.

Le 12 mars, après plusieurs jours de vents violents de S.-O., la colonne mercurielle est descendue jusqu'à 728,13.

L'oscillation barométrique de la saison a donc été de $40^{mm},18$.

Vents. — Voici comment sont classés les vents dominants pendant cette saison :

N	5	O.....	4
N.-O...	20	S.....	4
O.-N.-O·	3	S.-O...	19
N.-N.-O.	4	S.-S.-O.	5
E.....	1	O.-S.-O.	5
N.-E....	7	S.-S.-E.	7
N.-N.-E.	5		

Nous devons observer que, pendant le mois de mars, les vents de S. au S.-O. ont presque constamment dominé; le baromètre a éprouvé de fortes variations, la moyenne hauteur a été très faible (751,06). Il y a eu des bourrasques très fortes; En outre, dans ce seul mois, j'ai constaté 14 jours de pluie et 3 jours de grêle.

Pendant le mois de mai, au contraire, tous les vents ont soufflé du N. au N.-O., et pas une seule fois de la direc-

tion opposée. Nous voyons en même temps le baromètre se maintenir à une grande hauteur, la moyenne étant de 760,28.

Il n'y a pas de brusques variations dans la colonne mercurielle, pas de vents violents, 6 jours de pluie seulement, et encore ne fournissent-ils que peu d'eau. Pendant les treize premiers jours, le ciel ne présente pas un nuage. Le temps se recouvre après l'apparition de quelques *cirri*.

L'influence des vents sur la saison est donc ici bien manifeste.

Pluie. — Il est tombé à Rouen 23 centimètres, 793 de pluie, savoir :

12,696 en mars.
10,331 en avril.
1.766 en mai.

23,793.

Cette quantité est plus forte que celle des années 1846 et 1847.

Il y a eu 34 jours de pluie, savoir :

14 en mars,
14 en avril,
6 en mai.

Il est tombé 4 fois de la grêle, 3 en mars et 1 en avril.

Enfin, il y a eu 2 orages, 1 en avril et l'autre dans le mois de mai.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 1^er^ juin

au 30 novembre 1847.

Observations météorologiques

JOURS.	7 Hres du matin.		2 Hres du soir.		9 Hres du soir.	
	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.
1	769,39	+13,6	769,17	+21,4	768,86	+14,0
2	771,93	+11,5	770,22	+21,0	769,02	+14,4
3	769,31	+13,2	767,39	+21,4	765,07	+15,8
4	766,23	+13,0	764,71	+23,7	764,30	+16,7
5	768,29	+12,5	764,22	+18,4	763,61	+12,8
6	762,13	+ 9,8	760,72	+16,0	760,95	+14,4
7	764,23	+ 9,2	762,11	+14,1	762,75	+11,8
8	760,41	+ 7,2	757,27	+14,1	754,12	+10,2
9	755,11	+10,0	756,39	+13,9	757,91	+10,7
10	755,21	+11,2	754,29	+13,0	753,71	+ 9,7
11	760,40	+10,3	761,94	+15,7	762,21	+11,0
12	763,09	+ 8,1	761,10	+19,0	759,34	+15,6
13	759,97	+14,5	755,71	+23,7	754,29	+16,8
14	754,27	+15,4	752,87	+24,4	753,60	+15,7
15	754,73	+12,0	754,02	+18,0	756,44	+15,1
16	757,31	+11,7	755,73	+18,8	756,60	+14,4
17	752,64	+12,6	750,37	+19,1	750,79	+15,7
18	752,27	+12,3	753,64	+19,4	756,11	+13,4
19	759,71	+12,8	760,12	+18,0	760,47	+13,8
20	763,12	+12,8	760,72	+19,7	760,14	+14,1
21	758,14	+14,2	757,47	+19,1	756,12	+15,7
22	756,41	+14,7	755,72	+19,0	754,81	+14,4
23	754,79	+13,8	754,86	+19,7	754,16	+16,0
24	755,11	+13,7	754,72	+19,4	754,86	+16,1
25	755,81	+13,3	755,78	+16,7	756,60	+15,7
26	762,55	+13,3	764,11	+19,1	765,47	+15,6
27	767,62	+12,0	767,41	+18,4	768,50	+15,7
28	767,11	+15,0	766,84	+20,6	767,07	+16,3
29	767,13	+12,0	765,01	+20,4	764,92	+16,1
30	766,21	+12,8	764,67	+22,9	764,69	+16,5
Moyennes.	761,02	+12,3	759,97	+19,2	759,91	+14,4

faites à Rouen.—Juin 1847.

Thermomètre à maxima.	Thermomètre à minima.	ÉTAT DU CIEL A MIDI.	VENTS A MIDI.	RÉCAPITULATION.
+21,5	+ 9,7	Beau.	N,-E.	Pression barométr. moyenne.= 760,30.
+22,4	+ 9,6	Beau.	N.-E.	
+23,1	+10,4	Beau.	N.-E.	
+24,8	+11,7	Beau.	N.-E.	Press. la plus forte, = 771,91 (le 2).
+18,0	+ 8,1	Beau.	N.	
+15,0	+ 3,9	Quelq. nuages	N.	Press. la plus faible, =750,37 (le 17).
+14,8	+ 7,0	Couvt, pluie.	N.-O.	
+14,1	+ 7,6	Couvert.	N.	Moyenne de la température, = 15,3.
+14,6	+ 8,0	Couvt, pluie.	N.	
+18,1	+ 5,0	Nuageux.	N.-O.	Moyenne d'après le thermomètrograp., = 14°,9.
+20,7	+ 6,1	Beau.	S.-E.	
+24,2	+ 8,4	Nuageux.	S.	
+24,7	+18,0	Quelq. nuages	S.	Température la plus basse,=+3,9 (le 7).
+19,8	+ 7,8	Couvt, pluie.	S.-O. fort.	
+19,0	+ 8,9	Nuageux.	S.-O.	Température la plus élevée,=29,9(le 28).
+20,0	+11,1	Nuag., pl. or.	S.-O.	
+19,5	+11,0	Nuag., pluie.	O.	Quantité de pluie recueillie dans l'udomètre, = 5,456.
+18,4	+11,2	Nuageux.	N.-O.	
+19,9	+10,4	Nuageux.	O.	8 jours de pluie.
+19,7	+11,2	Nuageux.	S.-O.	1 orage.
+19,9	+11,0	Nuageux.	S.-O.	1 jour de grêle.
+20,1	+11,1	Nuageux.	S.-O.	
+20,0	+14,4	Couvt, pl., gr.	S.	—
+19,8	+11,8	Couvt, pluie.	S.	*VENTS.*
+19,8	+ 9,7	Couvt, pluie.	S.-O.	
+20,1	+10,7	Nuageux.	N.-O.	5 Vents N.
+29,9	+10,8	Couvert.	N.-O.	5 id. N.-O.
+21,6	+12,0	Beau, qq. n.	N.-E.	6 id. N.-E.
+23,2	+12,0	Beau.	N.-E.	Pas de vents E.
				4 vents S.
				1 id. S.-E.
				7 id. S.-O.
+20,5	+ 9,3			2 id. O.

Observations météorologiques faites

JOURS.	7 Hres du matin,		2 Hres du soir.		9 Hres du soir.	
	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.
1	755,92	+12,5	756,36	+17,1	756,61	+15,1
2	766,21	+12,5	766,42	+15,7	765,02	+15,0
3	763,14	+12,4	762,69	+18,0	762,17	+16,2
4	762,33	+12,8	760,12	+24,6	760,49	+15,9
5	759,12	+16,2	759,01	+28,9	759,64	+16,7
6	761,23	+15,2	758,72	+29,0	757,11	+20,1
7	757,18	+19,4	758,70	+23,8	758,86	+18,9
8	759,11	+16,2	760,09	+23,2	760,47	+18,4
9	764,73	+13,1	765,37	+21,7	765,67	+17,7
10	767,63	+15,0	767,14	+25,1	767,84	+18,9
11	766,11	+15,2	765,44	−28,0	765,17	+21,4
12	767,43	+17,3	766,60	+28,1	766,99	+20,2
13	768,13	+17,4	766,90	+27,5	767,45	+22,4
14	767,42	+17,8	767,10	+28,1	766,80	+20,6
15	765,51	+17,0	764,41	+28,2	765,49	+21,0
16	760,89	+17,2	759,49	+30,1	758,63	+22,7
17	760,11	+19,0	758,49	+32,5	757,61	+23,5
18	759,84	+16,5	759,17	+25,1	758,12	+19,4
19	760,47	+19,2	759,13	+25,5	757,63	+22,6
20	756,39	+15,4	757,84	+21,4	757,95	+17,7
21	760,21	+15,4	760,41	+23,0	760,92	+18,2
22	763,47	+15,0	764,82	+25,4	767,07	+17,8
23	767,07	+11,0	766,11	+26,0	766,94	+17,2
24	767,63	+10,7	763,87	+26,2	759,14	+17,5
25	755,86	+15,1	754,24	+15,8	753,79	+13,8
26	755,33	+13,4	760,10	+18,0	760,86	+15,7
27	764,31	+13,1	763,14	+20,2	764,16	+17,7
28	763,87	+15,0	763,40	+21,1	763,89	+17,2
29	763,90	+16,2	764,25	+23,4	764,79	+20,7
30	762,87	+15,7	762,60	+23,0	762,17	+18,4
31	762,84	+13,2	762,80	+23,9	761,91	+18,9
Moyennes.	762,46	+14,6	762,09	+24,1	762,23	+18,6

à Rouen. — Juillet 1847.

Thermomètre à maxima.	Thermomètre à minima.	ETAT DU CIEL A MIDI.	VENTS A MIDI.	RÉCAPITULATION.
+18,0	+11,8	Beau.	N.-E.	Pression baromét. moyenne, = 762,26.
+17,8	+11,0	Beau.	N.-E.	
+20,6	+12,0	Couvert.	N.-E.	Pression la pl. forte, = 768,13 (le 13).
+25,0	+12,0	Très beau.	N.-E.	
+30,1	+14,0	Beau.	S.	Pression la pl. faible, = 753,79 (le 25).
+29,6	+15,1	Très beau.	S.	
+24,2	+16,0	Couvt, pluie.	S.-O.	Moy. de la températ., = 19,1.
+23,7	+14,1	Ct, pl., gr., or.	S.-O.	
+21,5	+13,1	Nuageux.	S.-O.	Moyenne donnée par le thermométrogr., = 19,1.
+25,5	+15,0	Très beau.	S.	
+29,0	+15,1	Beau.	S.	Température la plus élev., = 32,8 (le 17).
+29,5	+16,1	Très beau.	S.	
+28,4	+17,0	Très beau.	S.	Température la plus basse, = 9,5 (le 25).
+29,0	+16,9	Très beau.	S.	
+28,8	+17,0	Beau.	S.	Quantité de pluie recueillie dans l'udomètre, = 5,680.
+31,4	+17,1	Beau.	S.	
+32,8	+16,9	Beau.	S.	6 Jours de pluie.
+26,4	+16,0	B., qq. n., or.	S.-E.	2 orages.
+25,8	+15,2	Nuageux, pl.	N.-E. fort.	
+22,0	+14,9	Nuageux, pl.	N.-E.	—
+24,1	+12,2	Beau, qq. n.	S.-O.	
+25,9	+10,1	Beau.	S.-O.	*VENTS.*
+27,1	+ 9,8	Nuageux.	S.	
+26,8	+10,4	Nuageux.	N.-E.	2 vents N.
+20,2	+ 9,5	Couvt, pluie.	N.-E.	1 id. N.-O.
+20,5	+11,7	Nuageux.	N.	9 id. N.-E.
+20,4	+11,2	Beau.	N.	Pas de vents E.
+21,1	+15,0	Beau, qq. nuag	N.-O.	11 vents S.
+24,0	+13,0	Beau.	N.-E.	6 id. S.-O.
+23,7	+13,2	Nuag., pl. fin.	S.-O.	1 id. S.-E.
+25,1	+ 9,5	Beau.	S.-O.	1 id. O.
+25,1	+13,2			

Dans la nuit du 10 au 11, un tremblement de terre a été ressenti surtout à Honfleur, Harfleur et sur les bords de la mer.

Les détails de ce phénomène sont peu connus et la secousse paraît avoir été de peu d'intensité.

La direction n'a pas été bien déterminée.

Observations météorologiques

JOURS.	7 H^res du matin.		2 H^res du soir.		9 H^res du soir.	
	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.
1	762,10	+11,0	761,64	+20,4	761,85	+20,2
2	758,81	+11,3	757,12	+26,2	756,87	+20,7
3	757,91	+12,8	759,71	+19,7	761,47	+15,2
4	761,09	+ 8,9	759,47	+24,1	758,10	+16,8
5	756,29	+15,2	755,63	+17,3	753,79	+16,3
6	748,63	+13,0	750,11	+16,0	752,10	+14,7
7	756,87	+15,1	757,80	+20,5	758,49	+15,7
8	756,98	+14,9	756,44	+20,0	756,12	+15,0
9	758,12	+11,7	758,47	+19,0	758,91	+14,0
10	759,60	+11,2	759,40	+20,2	759,82	+14,7
11	761,47	+12,0	760,62	+21,9	760,71	+15,2
12	762,15	+13,2	761,35	+21,8	761,20	+15,3
13	763,10	+15,1	762,20	+22,4	762,04	+19,0
14	764,25	+17,2	762,11	+21,1	763,15	+22,1
15	765,20	+18,4	764,71	+24,1	762,07	+21,7
16	762,15	+19,2	761,25	+23,0	761,17	+20,5
17	761,10	+18,1	762,14	+22,0	761,67	+18,2
18	760,15	+15,4	764,61	+22,1	764,10	+17,4
19	761,10	+20,1	763,17	+23,2	764,26	+18,1
20	758,10	+20,5	762,21	+23,7	762,12	+18,9
21	761,15	+18,1	758,14	+23,4	762,44	+18,5
22	761,20	+17,4	759,14	+19,1	757,21	+15,7
23	758,18	+14,2	768,17	+17,2	762,20	+16,1
24	759,07	+14,7	758,21	+16,1	757,84	+13,1
25	757,70	+12,1	758,19	+15,4	758,21	+13,5
26	760,40	+13,0	764,20	+16,7	759,91	+14,2
27	769,32	+14,1	770,01	+15,2	770,71	+16,4
28	770,11	+12,5	768,15	+21,7	769,64	+16,7
29	764,80	+14,9	763,10	+20,6	762,71	+17,6
30	765,12	+16,9	764,21	+20,4	763,83	+19,0
31	763,37	+16,8	763,82	+23,4	764,04	+18,4
Moyennes.	760,83	14,8	760,50	20,7	760,86	16,5

faites à Rouen.—Août 1847.

Thermomètre à maxima.	Thermomètre à minima.	ÉTAT DU CIEL A MIDI.	VENTS A MIDI.	RÉCAPITULATION.
+25,1	+10,8	Très beau.	N.-E.	Pression baromét. moyenne, 760,73.
+28,0	+11,1	Très beau.	O.	
+20,0	+ 8,1	Beau.	N.-E.	
+25,0	+ 9,9	Beau.	N.-E.	Press. la plus forte, 770,71 (le 27).
+23,7	+13,9	Couv^t, pluie.	S.-E.	
+21,0	+14,0	Pluie contin^le.	O.	Press. la plus faible, 748,63 (le 6).
+20,9	+14,8	Nuageux.	O.	
+20,4	+11,0	Beau.	S.-O.	Moyenne de la température, 17,3.
+19,2	+ 9,2	Couv^t, pluie.	S.-O.	
+21,4	+10,1	Nuageux.	S.-O.	Moyenne donnée par le thermométrogr., 17,8.
+22,4	+11,4	Nuageux.	S.	
+23,4	+12,0	Beau.	S.-O.	
+25,4	+13,7	Très beau.	N.-E.	Température la plus haute, 28,0 (le 2).
+23,7	+14,7	Nuageux.	N.-E.	
+25,2	+18,0	Couvert.	N.-O.	
+26,1	+17,7	Nuageux.	S.-E.	Température la plus basse, 8,1 (le 3).
+25,1	+16,1	Beau.	S.-E.	
+23,0	+14,0	Pluie.	S.-E.	Quantité de pluie recueillie, évaluée au millim., 105^mm 87.
+23,7	+17,1	Beau.	N.-E.	
+24,0	+16,2	Beau.	N.-E.	
+25,1	+15,0	Couvert.	S.-O.	8 jours de pluie.
+20,1	+13,1	Couvert.	S.-O.	1 orage.
+19,7	+12,0	Couv^t, pl. or.	S.-O.	
+17,7	+11,6	Couv^t, pluie.	S.-O.	
+18,4	+11,5	Couvert.	O.	
+18,0	+12,0	Couv^t, pluie.	S.-O.	
+22,1	+11,7	Beau.	N.-E.	
+23,4	+11,8	Très beau.	N.-E.	
+22,4	+12,0	Pluie.	S.-E.	
+24,7	+15,2	Pluie.	S.-O.	
+25,1	+16,1	Beau.	N.-E.	
22,7	13,0			

VENTS.

Pas de vents N.
1 Vent N.-O.
10 id. N.-E.
Pas de vents E.
1 Vent S.
5 id. S.-E.
10 id. S.-O.
4 id. O.

Observations météorologiques faites

JOURS.	7 Hres du matin.		2 Hres du soir.		9 Hres du soir.	
	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.
1	764,25	+16,1	763,25	+20,4	764,70	+17,4
2	760,10	+14,2	764,34	+19,7	763,30	+15,2
3	761,13	+13,3	763,21	+18,2	762,02	+13,7
4	763,27	+13,0	762,41	+17,2	757,14	+12,1
5	762,15	+12,1	758,17	+15,1	759,11	+12,6
6	758,41	+12,3	759,61	+16,4	760,07	+13,0
7	760,18	+12,7	760,02	+17,3	761,17	+12,0
8	760,42	+11,2	761,07	+16,1	763,19	+13,1
9	761,12	+11,1	760,84	+17,2	760,10	+14,1
10	762,13	+11,2	762,08	+16,7	761,74	+14,2
11	761,91	+12,3	761,82	+15,0	762,12	+13,7
12	762,47	+12,5	762,30	+15,1	762,54	+11,8
13	763,12	+13,4	763,14	+17,4	762,15	+12,4
14	761,42	+12,1	762,18	+16,8	763,11	+12,1
15	761,77	+11,7	758,03	+14,7	758,24	+11,1
16	759,25	+11,1	758,55	+14,0	758,15	+12,2
17	760,81	+11,4	760,12	+12,1	759,47	+13,5
18	760,17	+10,9	760,09	+14,2	760,61	+13,0
19	760,55	+11,7	760,17	+17,0	760,29	+12,6
20	760,92	+12,3	760,41	+14,4	759,36	+12,0
21	759,72	+12,0	758,14	+16,2	759,20	+11,7
22	760,14	+12,4	759,19	+16,4	760,13	+12,7
23	760,54	+10,8	760,40	+21,8	761,11	+13,4
24	761,50	+11,2	760,83	+15,1	761,41	+11,6
25	760,82	+11,5	760,50	+16,2	761,57	+12,1
26	762,24	+12,1	762,07	+17,5	761,82	+13,1
27	762,95	+12,5	761,88	+18,1	762,71	+14,0
28	762,18	+11,1	761,80	+19,4	762,66	+13,5
29	762,47	+12,4	762,11	+18,6	761,17	+13,0
30	762,97	+11,7	762,37	+17,7	762,91	+12,2
Moyennes.	761,36	12,1	761,03	16,8	761,11	12,9

à Rouen. — Septembre 1847.

Thermomètre à maxima.	Thermomètre à minima.	ÉTAT DU CIEL A MIDI.	VENTS A MIDI.	RÉCAPITULATION.
+20,7	+13,1	Pluie.	N.-O.	Pression barométr. moyenne, = 761,17.
+21,1	+12,0	Pluie.	N.-O.	
+20,0	+11,4	Pluie.	S.-O.	Pression la pl. forte, = 764,25. (le 1er.)
+19,4	+11,1	Pluie.	S.-O.	
+16,2	+12,0	Pluie.	S.-O.	Pression la pl. faible, = 757,14. (le 4.)
+17,3	+11,1	Beau.	S.-O.	
+19,2	+10,7	Couvert.	N.-O.	Moyenne de la température, = 13,9.
+17,7	+11,0	Pluie, orage.	N.-O.	
+17,7	+11,0	Beau.	S.-O.	Moyenne donnée par le thermométrogr., = 13,5.
+17,0	+10,0	Beau.	S.-O.	
+18,4	+11,1	Beau.	N.-O.	Tempér. la plus élevée, = 24,5. (le 19.)
+18,0	+11,4	Beau.	S.-O.	
+20,6	+11,7	Beau.	S.-E.	Température la plus basse, = 9,7. (le 22.)
+21,1	+11,5	Pluie.	N.-O.	
+19,1	+10,7	Pluie.	N.-O.	Pluie tombée éval. en millim., = 64,17.
+18,4	+11,0	Pluie.	N.-O.	
+19,2	+11,0	Pluie, orage.	N.-O.	11 Jours de pluie.
+20,1	+10,5	Pluie, orage.	N.-O.	3 id. d'orage.
+21,5	+10,4	Pluie.	N.-O.	
+21,0	+10,8	Sombre.	N.	—
+20,1	+10,2	Couvert.	N.	
+21,4	+ 9,7	Beau.	S.-O.	*VENTS.*
+20,0	+10,1	Beau.	S.-O.	
+21,0	+11,0	Couvert.	S.-O.	3 Vents N.
+20,4	+11,1	Nuageux.	S.-O.	14 id. N.-O.
+23,1	+10,6	Couvert.	S.	Pas de vents N.-E.
+22,4	+11,2	Beau.	N.-O.	Pas de vents E.
+20,1	+11,0	Beau.	N.-O.	Pas de vents O.
+20,0	+11,1	Beau.	N.	11 id. S.-O.
+19,1	+10,8	Beau.	N.-O.	1 id. S.
				1 id. S.-E.
20,1	11,0			

Observations météorologiques faites

JOURS.	7 H^res du matin,		2 H^res du soir.		9 H^res du soir.	
	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.
1	761,47	+11,2	761,10	+17,5	761,81	+12,2
2	761,09	+11,5	760,81	+16,8	761,60	+11,1
3	763,81	+11,1	763,12	+18,4	764,10	+13,0
4	764,11	+12,2	763,80	+17,6	764,46	+13,1
5	763,46	+11,7	762,17	+17,2	763,15	+12,1
6	761,40	+11,3	758,12	+16,7	761,90	+14,0
7	752,84	+12,9	752,30	+18,2	752,91	+15,2
8	753,60	+10,7	758 17	+15,0	759,12	+ 9,1
9	760,47	+10,4	759,82	+15,2	760,17	+12,6
10	760,04	+ 8,7	759,17	+14,4	757,25	+10,9
11	758,82	+ 9,7	758,13	+15,7	759,20	+14,0
12	758,17	+ 9,8	760,41	+16,4	758,50	+14,3
13	757,20	+10,8	758,03	+21,4	758,96	+16,0
14	753,20	+13,9	756,91	+16,1	754,29	+ 8,7
15	760,12	+ 8,1	757,36	+16,4	757,92	+14,1
16	761,14	+10,6	760,95	+17,4	761,82	+15,0
17	760,37	+ 9,7	758,42	+18,4	758,09	+13,0
18	755,54	+11,9	755,20	+17,2	754,01	+14,1
19	750,14	+ 9,1	745,24	+16,5	746,10	+14,2
20	751,24	+12,6	755,98	+14,6	758,11	+11,7
21	760,24	+ 7,9	759,42	+13,8	759,81	+ 9,8
22	763,95	+ 4,0	764,62	+13,0	764,82	+ 7,1
23	763,95	+ 8,1	758,81	+12,8	754,60	+11,2
24	748,12	+ 8,0	755,02	+12,9	755,46	+ 9,1
25	756,79	+ 8,7	763,10	+10,8	764,95	+ 6,8
26	767,90	+ 2,3	768,40	+10,4	770,92	+ 5,2
27	771,14	+ 3,0	770,84	+10,1	770,20	+ 4,7
28	770,27	+ 6,5	769,29	+11,1	769,08	+ 6,7
29	767,19	+ 6,5	767,03	+13,0	766,80	+ 9,1
30	766,37	+ 9,0	768,35	+14,0	767,89	+10,0
31	767,18	+ 9,0	764,90	+13,1	763,14	+ 9,2
Moyennes.	760,37	9,4	760,16	15,4	760,67	11,5

à Rouen. — Octobre 1847.

Thermomètre à maxima.	Thermomètre à minima.	ÉTAT DU CIEL A MIDI.	VENTS A MIDI.	RÉCAPITULATION.
+18,7	+10,4	Beau.	N.-E.	Pression barométr. moyenne, =760,40.
+18,0	+11,1	Beau.	N.-E.	
+20,1	+10,4	Beau.	N.-E.	Press. la plus forte, =771,14 (le 27).
+19,1	+11,0	Beau.	N.	
+18,2	+11,1	Couvt, pluie.	N.	Press. la plus faible, 745,24 (le 19).
+17,4	+ 7,9	Nuageux.	S.-O.	
+18,9	+ 6.8	Variab., pluie.	N.-O.	Moyenne de la température =12°,1.
+15,4	+ 7,2	Nuageux.	N.-O.	
+15,4	+ 8,4	Couvt, pluie.	S.-O.	
+15,8	+ 7,9	Couvt, pluie.	S.-O.	Moyenne d'après le thermométrograp., = 11°,8.
+15,9	+ 9,5	Couvert.	S.-O.	
+19,2	+ 9,1	Couvert.	S.-O.	
+21,7	+10,0	Beau.	N.-E.	Températ. la plus élevée du mois, = 21,7 (le 13).
+17,1	+ 8,1	Beau.	S.	
+17,2	+ 8,0	Beau.	S.-E.	
+17,7	+ 9,1	Couvert	S.	Températ. la plus basse, =0,8 (le 26).
+19,0	+ 9,8	Couvert.	N.-O.	
+19,1	+ 9,2	Couvt, pluie.	S.-O.	Pluie tombée évaluée en cent., = 5,111.
+17,0	+ 9,0	Couvert.	S.-O.	
+14,6	+ 6,8	Variab., pluie.	S.-O.	8 Jours de pluie.
+13,9	+ 3,0	Variab., pluie.	N.-O.	1 id. de grêle.
+13,1	+ 6,0	Beau.	N.	
+14,0	+ 8,0	Couvert.	S.-O.	—
+12,9	+ 8,0	B., quelq. n.	S.-O.	
+11,0	+ 1,8	B., pl. le s^{r} et g	N.-O.	*VENTS.*
+10,7	+ 0,8	Beau.	N.-O.	
+12,0	+ 1,6	Couvert.	N.	5 Vents N.
+11,2	+ 6,4	Beau.	N.-E.	7 id. N.-O.
+13,2	+ 6,4	Beau.	N.	5 id. N.-E.
+14,1	+ 8,0	Couvert.	N.-O.	1 id. O.
+14,0	+ 8,5	Couvert.	O.	2 id. S.
				10 id. S.-O.
				1 id. S.-E.
16,0	7,7			Pas de vents E.

Le 25 de ce mois, à 9 heures 10 minutes, j'ai observé à Rouen une auréole boréale. Elle avait la forme d'une large bande d'un rouge très éclatant, s'étendant du N. O. au N. E. La lueur était d'une remarquable intensité et semblait provenir d'un violent incendie. Après 10 heures, la couleur rouge s'est peu à peu fondue en une nuance violette, et, en passant par des teintes successives, elle a disparu après 10 heures 1/4. Avant l'apparition de l'aurore, il était tombé une pluie abondante; pendant la durée du phénomène le ciel était très pur, et après 10 heures 1/4 il s'est chargé de nouveau, et une pluie mêlée de grêle est tombée quelques heures après.

Observations météorologiques faites

JOURS.	7 Hres du matin.		2 Hres du soir.		9 Hres du soir.	
	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.
1	762,40	+ 9,0	765,15	+13,0	767,20	+10,0
2	765,10	+ 8,7	766,78	+14,1	768,37	+ 9,9
3	769,19	+ 3,2	767,60	+10,0	767,24	+ 7,0
4	766,35	+ 4,6	764,12	+ 8,0	764,80	+ 5,0
5	764,11	+ 6,9	761,17	+10,1	761,84	+ 4,1
6	761,95	+ 8,7	760,24	+12,1	760,07	+ 8,1
7	758,35	+ 8,7	759,07	+14,2	760,48	+ 8,7
8	758,11	+10,0	751,67	+15,2	750,29	+14,0
9	759,72	+10,0	758,49	+15,0	764,10	+ 8,1
10	766,84	+ 9,1	768,31	+16,1	770,08	+ 9,0
11	770,81	+ 7,2	768,17	+10,1	767,92	+ 9,0
12	765,03	+ 7,0	762,91	+10,2	762,17	+ 6,9
13	762,73	+10,4	767,60	+ 9,6	769,12	+ 5,0
14	767,34	+ 7,0	768,19	+13,2	769,00	+ 7,9
15	767,38	+ 7,4	768,48	+13,0	769,17	+ 8,9
16	768,09	+ 8,4	766,21	+12,8	765,44	+ 9,7
17	764,02	+ 8.0	759,86	+ 6,1	760,92	+ 4,8
18	760,80	+ 6,7	765,40	+ 7,0	766,20	+ 2,0
19	769,72	+ 1,2	769,02	+ 6,0	769,14	+ 2,4
20	765,08	+ 1,0	762,14	+ 5,6	754,37	+ 3,2
21	758,17	+ 2,0	755,37	+ 4,1	754,21	+ 3,4
22	750,37	+ 3,0	755,07	+ 5,4	756,10	+ 4,5
23	758,60	+ 5,7	754,72	+ 2,0	760,10	+ 8,4
24	760,84	+ 7,0	763,50	+10,0	765,02	+ 4,2
25	766,46	+ 2,0	765,12	+ 8,0	764,07	+ 4,1
26	761,13	+ 3,4	757,24	+11,0	754,40	+ 8,0
27	742,12	+ 7,0	738,12	+11,9	738,60	+ 8,9
28	738,17	+ 6,7	737,29	+12,5	737,10	+ 8,5
29	742,62	+ 7,8	746,69	+ 8,9	750,75	+ 7,2
30	755,46	+ 7,0	759,64	+ 9,2	759,17	+ 7,8
Moyennes.	760,90	6,5	760,45	10,2	761,03	6,3

à Rouen. — Novembre 1847.

Thermomètre. à maxima.	Thermomètre. à minima.	ÉTAT DU CIEL A MIDI.	VENTS A MIDI.	RÉCAPITULATION.
+14,0	+ 8,0	Couvert.	N.-E.	Hauteur barométr. moyenne,=760,78.
+15,1	+ 5,0	Beau.	N.-O.	Hautr la plus grande, = 770,08 (le 10).
+10,1	+ 1,5	Beau.	O.-N.-O.	Le minim. =737,10, (le 28).
+ 8,1	+ 3,2	Couvert.	N.-O.	Oscillation barométrique = 32m98.
+10,8	+ 4,6	Couvert	N.	Température moy., d'après les trois observations de la journée =7,70.
+13,6	+ 6,4	Variable, pl.	S.-E.	Moyenne de la temp. d'après le thermométrogr. =8,1.
+14,7	+ 7,4	Couvert.	S.-E.	Temp. la plus élevée, =16,4 (le 10).
+15,6	+ 6,9	Variable, pl.	S.-S.-E.	Temp. la plus basse, =1 (le 19 et le 29).
+16,2	+ 5,0	Couvert.	S.-E.	Oscillations thermométriques=15,4.
+16,4	+ 8,1	Couvert.	N.-O.	Pluie tombée=70,80
+11,4	+ 5,0	Beau.	N.-O.	13 Jours de pluie.
+11,0	+ 5,0	Variable, pl.	O.-N.-O.	Une fois de la grêle.
+10,9	+ 5,0	Couvt, pluie.	S.-O.	Une fois de la neige en très petite quantité (le 17).
+13,8	+ 6,7	Couvt, pluie.	O.-N.-O.	
+13,9	+ 7,0	Couvt, pluie.	O.	
+13,7	+ 6,7	Couvt, pluie.	O.	
+ 8,0	+ 1,5	Ct, pl., n., gr.	O.-N.-O. fort.	
+ 7,1	+ 1,4	Couvert.	O.-N.-O.	
+ 6,8	+ 1,0	Variable.	O.-N.-O.	
+ 6,1	+ 1,0	Beau.	N.	
+ 6,0	+ 1,1	Couvert, pl.	N.	
+ 6,7	+ 3,0	Beau.	N.	
+12,7	+ 5,2	Couvert, pl.	E.	
+11,4	+ 5,4	Variable.	E.	
+ 9,2	+ 2,0	Couvert.	S.	
+12,0	+ 3,2	Couvert, pl.	S.-E.	
+12,2	+ 6,1	Couvert.	S.-S.-O.	
+12,9	+ 6,0	Couvert, pl.	S.-S.-O.	
+ 9,1	+ 7,1	Couvert, pl.	S -O.	
+10,7	+ 7,2	Couvert.	S -O.	
11,3	5,0			*VENTS.* 4 Vents N. 1 id. N.-E. 4 id. N.-O. 6 id. O.-N.-O. 1 id. S. 3 id. S-O. 2 id. S.-S.-O. 4 id. S.-E. 1 id. S.-S.-E. 2 id. E. 2 id. O.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 1^er^ décembre 1847

au 31 mai 1848.

Observations météorologiques

JOURS.	9 H^res du matin.		2 H^res du soir.		9 H^res du soir.	
	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.
1	768,72	+ 4,0	764,12	+10,0	768,81	+ 5,7
2	769,81	+ 0,8	769,17	+ 6,1	769,77	+ 2,1
3	767,55	+ 8,8	765,71	+ 9,3	763,04	+ 4,7
4	764,64	+ 4,4	760,04	+ 9,8	759,14	+ 4,1
5	757,10	+ 7,0	749,27	+ 9,1	750,34	+ 5,0
6	742,29	+ 7,2	734,18	+10,0	734,02	+ 6,8
7	729,12	+ 5,4	733,74	+ 7,1	738,20	+ 5,1
8	747,70	+ 4,8	750,72	+ 7,0	756,61	+ 1,2
9	754,80	+ 4,6	757,82	+10,8	758,72	+ 8,0
10	759,60	+ 4,1	759,87	+10,7	759,72	+ 9,0
11	757,11	+ 3,7	753,37	+ 9,1	756,78	+ 6,2
12	758,80	+ 6,2	761,61	+ 8,0	762,17	+ 4,1
13	762,72	+ 2,7	762,12	+ 4,0	762,84	+ 2,7
14	762,81	+ 0,8	762,17	+ 4,1	762,77	+ 2,1
15	762,91	+ 2,0	762,19	+ 6,2	762,80	+ 3,0
16	762,90	+ 3,4	758,87	+ 7,5	758,12	+ 3,1
17	758,10	+ 4,0	757,04	+10,2	756,75	+ 7,8
18	750,70	+ 7,4	746,60	+ 9,1	746,11	+ 7,4
19	747,71	+ 4,2	746,10	+ 6,4	747,17	+ 4,1
20	747,91	+ 3,0	750,16	+ 4,5	751,34	+ 3,5
21	750,08	+ 4,1	748,22	+ 2,0	748,10	+ 0,7
22	750,22	+ 1,0	753,27	+ 2,4	755,03	+ 2,0
23	757,18	+ 1,3	756,78	+ 4,0	755,04	+ 3,0
24	751,18	+ 2,8	755,12	+ 3,0	757,34	+ 0,9
25	759,07	+ 0,8	760,84	+ 2,5	760,07	+ 2,3
26	760,72	+ 2,0	761,37	+ 0,7	761,70	+ 0,4
27	762,17	+ 1,4	762,60	+ 1,2	762,14	+ 0,9
28	762,04	+ 0,8	761,95	+ 1,9	762,49	+ 2,0
29	764,44	+ 3,0	762,73	+ 0,4	760,06	+ 0,7
30	756,60	+ 2,9	754,20	0	755,08	+ 0,9
31	751,96	+ 0,8	755,64	+ 1,0	754,81	+ 1,2
Moyennes.	756,53	+ 2,9	756,00	+ 5,8	756,65	+ 3,5

faites à Rouen.—Décembre 1847.

Thermomètre à maxima.	Thermomètre à minima.	ÉTAT DU CIEL A MIDI.	VENTS A MIDI.	RÉCAPITULATION.
+10,4	+ 1,0	Quelq. nuages	N,-E.	Pression barométr. moyenne.= 756,39.
+ 6,3	+ 0,4	Couvert.	N.-O.	
+10,0	+ 3,0	Couvt, pluie.	N.-O.	Press. la plus forte, = 769,81 (le 2).
+10,0	+ 4,0	Nuageux.	N.	
+10,7	+ 4,9	Couvt, pluie.	S.-O.	
+14,4	+ 6,0	Couvt, pluie.	S.-O.	Press. la plus faible, =729,12 (le 7).
+ 8,0	+ 4,7	Couvt, pluie.	O.-N.-O.	
+ 7,4	+ 1,0	Couvt, pl., gr.	N.-O.	Moyenne de la température, = 4,0.
+11,7	+ 4,0	Nuageux.	S.-O.	
+11,2	+ 4,0	Couvert.	S.-S.-O.	Moyenne d'après le thermométrograp., = 3°,5.
+10,1	+ 0,4	Très nuag.	S.-O.	
+ 9,6	+ 1,3	Quelq. nuages	S.	
+ 5,0	+ 1,2	Couvert.	S.-O.	Température la plus basse,=3,2 (le 29).
+ 5,3	+ 0,8	Beau.	N.	
+ 7,1	+ 2,0	Beau.	N.	
+ 7,8	+ 3,1	Nuageux.	N.-E.	Température la plus élevée,=11,7 (le 9).
+10,4	+ 4,0	Quelq. nuages	S.-S.-E.	
+10,0	+ 7,0	Couvt, pluie.	S.	Quantité de pluie recueillie dans l'udomètre, = 71,18.
+ 7,0	+ 4,0	Couvert.	S.-E.	
+ 4,5	+ 0,9	Couvert.	N.	9 jours de pluie.
+ 4,2	+ 0,7	Couvert, pl.	N.-E.	1 jour de neige.
+ 4,1	+ 1,0	Nuageux.	N.-E.	
+ 4,2	+ 0,9	Couvert, pl.	S.-O.	
+ 3,1	+ 0,8	Couvert.	N.-O.	
+ 2,8	+ 1,9	Beau.	N.-E.	
+ 2,0	+ 0,3	Nuageux.	N.-E.	
+ 2,0	+ 3,0	Beau.	N.-E.	
+ 2,1	0	Couv., pl., n.	N.-O.	
+ 0,8	+ 3,2	Beau.	N.-E.	
0	+ 3,1	Beau.	N.-E.	
+ 1,4	+ 0,4	Quelq. nuag.	N.-E.	
				VENTS.
				4 Vents N.
				5 id. N.-O.
				1 id. O -N.-O.
				10 id. N.-E.
				2 id. S.
				6 id. S.-O.
				1 id. S.-S.-O.
				1 id. S.-S.-E.
+ 6,5	+ 1,5			

Observations météorologiques faites

JOURS.	7 Hres du matin,		2 Hres du soir.		9 Hres du soir.	
	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.
1	755,40	+ 0,9	756,14	+ 1,2	756,72	+ 2,0
2	757,38	+ 2,4	756,73	+ 3,4	757,80	+ 2,0
3	759,07	+ 3,0	759,46	+ 5,7	759,92	+ 5,0
4	760,05	+ 2,0	759,08	+ 1,6	759,14	— 0,8
5	758,81	— 1,7	757,60	+ 4,0	755,41	+ 3,0
6	754,12	+ 3,7	754,09	+ 5,0	753,73	+ 4,1
7	753,04	+ 4,1	749,20	+ 4,7	749,60	+ 0,9
8	748,03	+ 1,4	748,32	+ 4,0	748,83	+ 1,0
9	754,25	— 0,8	757,27	— 3,0	758,92	— 4,1
10	761,44	— 4,4	762,46	— 3,5	762,92	— 3,4
11	766,84	— 5,0	766,73	— 0,6	768,12	— 4,8
12	768,80	— 2,6	767,17	+ 2,0	767,80	+ 1,8
13	765,20	+ 4,9	764,17	+ 7,0	765,10	+ 2,1
14	765,08	+ 2,0	763,47	+ 4,0	762,10	+ 0,8
15	758,07	0,0	757,38	+ 4,0	758,14	+ 1,2
16	758,62	— 2,5	758,12	+ 3,4	758,91	— 1,2
17	754,12	— 4,0	752,61	+ 3,8	750,10	+ 0,8
18	747,34	+ 0,6	748,18	+ 1,4	749,11	— 0,9
19	742,02	— 0,2	743,17	+ 1,7	746,13	— 1,9
20	750,60	— 2,0	752,60	— 3,8	756,21	— 5,4
21	758,17	— 6,0	759,02	— 4,6	759,80	— 5,9
22	760,12	— 5,0	759,92	— 4,0	759,02	— 4,9
23	739,80	— 2,4	760,84	— 3,0	762,60	— 3,1
24	764,62	— 3,0	763,46	— 0,7	764,81	— 0,4
25	764,71	— 3,1	763,45	— 2,7	763,81	— 3,4
26	760,40	— 6,5	760,81	— 4,5	760,12	— 4,4
27	758,09	— 7,1	757,32	— 4,0	757,10	— 6,0
28	755,32	—11,0	756,12	— 4,6	756,60	— 4,9
29	756,95	— 1,1	758,12	+ 2,6	758,73	+ 3,4
30	754,17	+ 2,0	752,60	+ 5,1	755,10	+ 4,9
31	744,02	+ 4,4	740,25	+ 5,8	737,11	+ 6,0
Moyennes.	757,23	— 0,9	757,02	+ 1,8	757,38	— 0,8

à Rouen. — Janvier 1848.

Thermomètre à maxima.	Thermomètre à minima.	ETAT DU CIEL A MIDI.	VENTS A MIDI.	RÉCAPITULATION.
+ 2,3	+ 0,4	Couvert.	N.-O.	Hauteur barométr.
+ 4,1	+ 1,7	Couvert.	N.-O.	Moyenne, = 756,15.
+ 6,2	0	Nuageux.	N.-O.	Maximum, = 768,80 (le 12).
+ 3,1	— 2,5	Beau.	N.-E.	
+ 4,0	— 1,9	Couvert.	N.-O.	Minimum, = 737,11 (le 31).
+ 5,6	+ 2,4	Nuageux.	S.-O.	
+ 5,2	+ 0,9	Couvt, pluie.	S.-O.	Amplitude de l'oscillation, = 31,69.
+ 4,0	— 0,8	Couvert.	O.	
— 0,8	— 5,2	Qq. nuages.	N.	Tempér. moy., = 0°.
— 3,4	— 7,9	Beau.	N.-E.	Maxim., = 7,4 (le 13).
— 0,6	— 5,4	Nuageux.	N.	Minim., = — 11,2 (le 27).
+ 4,9	— 2,6	Nuageux.	N.-O.	
+ 7,4	— 2,5	Couvert, pl.	S.-O.	Oscillation thermométrique, = 18,6.
+ 4,1	— 0,1	Nuageux.	N.-O.	
+ 4,0	— 2,5	Couvert, pl.	N.	Pluie tombée évaluée en millim., = 46,22.
+ 4,0	— 2,5	Couvert.	N.	
+ 3,8	— 1,2	Couvert, pl.	N.-E.	5 Jours de pluie.
+ 2,3	— 0,9	Couvert.	S.-O.	1 Jour de neige.
+ 1,8	— 2,0	Nuageux.	N.-O.	
— 2,0	— 6,1	Qq. nuages.	N.-E.	—
— 2,4	— 6,1	Qq. nuages.	N.-E.	
— 2,7	— 5,0	Beau.	N.-E.	*VENTS.*
— 2,0	— 4,1	Couvert.	N.-E.	
— 0,2	— 3,6	Couvert.	N.-N.-E.	4 vents N.
— 2,0	— 6,5	Couvert.	N.-N.-E.	7 id. N.-O.
— 2,7	— 7,1	Nuageux.	N.-E.	9 id. N.-E.
— 3,4	—11,2	Très nuageux.	S.-S.-E.	2 id. N.-N.-E.
— 1,1	—11,0	Couvert, pl.	N.-E.	3 id. S.
+ 4,0	— 1,1	Nuageux.	S.	4 id. S.-O.
+ 5,2	+ 2,0	Nuageux.	S.	1 id. S.-S.-E.
+ 6,0	+ 2,0	Couvert.	S.	1 id. O.
				Deux vents violents, l'un venant du S.-O., l'autre du N.-E.
+ 1,7	— 2,4			

Observations météorologiques

JOURS.	9 Hres du matin.		Midi.		3 Hres du soir.	
	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.
1	750,02	+ 2,5	755,18	+ 4,5	756,69	+ 4,1
2	763,11	+ 1,1	767,38	+ 4,1	767,32	+ 4,5
3	769,72	+ 3,4	770,60	+ 5,8	771,12	+ 5,0
4	768,14	+ 3,0	768,09	+ 4,5	767,10	+ 5,0
5	767,20	+ 4,2	767,10	+ 9,1	767,40	+10,0
6	767,15	+ 5,1	766,12	+10,1	766,04	+ 9,2
7	764,11	+ 5,1	763,82	+ 8,0	762.12	+ 8,5
8	760,84	+ 6,2	760,17	+ 8,0	757,44	+ 6,1
9	745,10	+ 5,8	743,18	+10,0	743,00	+ 9,0
10	737,24	+ 5,2	735,02	+10,9	734,62	+ 7,8
11	731,24	+ 5,0	737,12	+ 8,1	743,11	+ 7,4
12	755,71	+ 3,4	758,81	+ 6,2	759,12	+ 8,9
13	761,60	+ 3,7	763,72	+ 8,4	764,89	+ 7,4
14	760,84	+ 8,1	760,14	+12,0	758,81	+13,2
15	752,04	+ 9,7	751,25	+ 8,4	750,60	+ 9,0
16	754,12	+ 7,4	755,40	+ 8,0	755,64	+ 8,2
17	759,64	+ 3,8	764,64	+ 5,2	764,71	+ 4,3
18	767,67	+ 3,3	766,13	+ 3,4	766,08	+ 3,3
19	759,16	+ 0,6	756,67	+ 1,4	755,41	+ 2,0
20	753,44	+ 1,8	746,22	+ 1,4	746,75	+ 4,0
21	757,26	+ 1,9	756,20	+ 6,9	753,38	+ 7,4
22	749,25	+ 7,0	748,40	+ 9,3	747,39	+ 9,9
23	741,77	+ 6,9	739,96	+ 8,3	742,75	+ 9,0
24	748,72	+ 7,3	748,02	+10,1	747,20	+11,2
25	741,82	+ 9,0	740,65	+ 9,0	741,65	+ 7,2
26	732,70	+ 8,7	734,75	+ 8,9	740,12	+11,4
27	738,40	+12,6	737,12	+11,7	740,21	+11,0
28	747,49	+ 8,2	747,78	+ 7,1	748,34	+ 6,4
29	744,61	+ 7,2	742,27	+ 6,4	741,92	+ 6,0
Moyennes.	753,46	5,4	753,12	7,4	753,52	7,5

faites à Rouen.— Février 1848.

9 Heures du soir. Barom. à 0.	9 Heures du soir. Therm. extér.	Thermomètre. à maxima.	Thermomètre. à minima	ÉTAT DU CIEL A MIDI.	VENTS A MIDI.	RÉCAPITULATION.
758,80	1,8	4,5	— 2,5	Nuageux.	O.	Pression barométr.
769,60	3,0	5,0	— 1,3	Couvt, pluie.	O.	moyenne, 753,55.
771,80	2,0	5,8	0,2	Beau.	S.-O.	Press. la plus forte,
767,81	3,4	5,4	0,3	Nuageux.	O.	771,80 (le 3).
767,61	8,0	10,1	4,2	Couvt, pluie.	O.	Press. la plus faible,
765,34	7,1	10,1	3,2	Couvt, pluie.	O.	731,24 (le 11).
760,04	7,0	10,0	5,0	Nuageux, pl.	O.	Moyenne de la tem-
755,30	6,7	9,4	5,0	Couvert.	O.	pérature, 5,6.
742,20	7,8	10,1	5,1	Couvert.	S.-O.	Moyenne donnée par
734,11	6,4	10,2	5,0	Couvt, pluie.	S.-O.	le thermométrogr.,
743,18	5,0	9,4	1,4	Qq. nuages.	S.-O.	5,7.
760,95	5,0	9,5	3,0	Qq. nuages.	O.-N.-O.	Température la plus
765,37	4,0	9,2	2,5	Beau.	O.-N.-O.	haute, 14,0 (le 17).
757,12	8,4	13,4	5,2	Couvt, pluie.	S.-O.	Température la plus
751,72	7,7	9,7	5,4	Nuageux.	S.-O.	basse — 2,5 (le 1).
755,38	4,6	9,0	3,6	Nuageux.	N.	Quantité de pluie re-
767,80	4,0	6,8	3,6	Couvert.	N.-N.-E.	cueillie, évaluée au
763,09	2,3	4,8	0,2	Couvt, pluie.	N.-N.-E.	millim., 70mm 29.
754,21	4,0	4,7	0,3	Couvt, pluie.	N.-O.	11 jours de pluie.
746,92	3,1	6,4	0,5	Très Nuageux	O.	1 jour de grêle.
756,91	5,0	7,8	1,5	Qq. nuages.	O.	4 violentes bourras-
747,27	8,0	10,6	1,6	Couvert.	O.	ques, 2 venant du
747,34	8,3	10,4	3,8	Couvt, pl., gr.	N.-O.	S.-O. et 2 du N.-O.;
746,10	10,2	12,2	4,3	Couvert.	S.-O.	celle du 26 était re-
743,25	9,0	9,0	4,5	Couvert.	N.-O.	marquable par son
743,20	9,0	12,0	4,6	Couvert.	S.-O.	intensité. Le baro-
743,80	8,9	14,0	4,9	Nuageux.	S.-O.	mètre est tombé de
749,11	2,3	8,9	2,2	Couvt, pl. abte.	N.-O.	743,25 à 732,70.
741,12	7,0	8,4	4,1	Nuageux.	N.-O.	
						VENTS.
						10 Vents O.
						2 id. O.-N.-O.
						5 id. N.-O.
						2 id. N.-E.
						Pas de vents S.-E.
						8 Vents S.-O.
						1 id N.
751,09	5,8	8,8	2,7			

Observations météorologiques faites

JOURS.	7 Hres du matin.		Midi.		3 Hres du soir.	
	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.
1	735,20	+ 5,2	734,71	+ 7,0	737,86	+ 8,0
2	740,12	+ 5,4	740,72	+ 7,1	741,60	+ 8,0
3	754,08	+ 4,5	754,80	+ 6,4	756,27	+ 7,4
4	762,60	+ 2,4	761,95	+ 7,2	762,12	+ 7,3
5	758,18	+ 2,7	757,47	+ 4,8	756,09	+ 4,6
6	758,12	+ 3,0	757,95	+ 4,2	756,91	+ 6,0
7	757,80	+ 2,9	757,10	+ 7,0	758,80	+ 6,8
8	767,11	+ 3,2	767,04	+ 4,8	767,82	+ 5,1
9	762,92	+ 4,6	761,67	+ 8,1	760,71	+ 9,0
10	752,00	+ 5,2	751,32	+ 8,6	750,24	+ 7,1
11	740,73	+ 8,0	738,72	+ 8,0	737,14	+ 7,2
12	732,94	+ 4,2	729,12	+ 4,6	728,13	+ 7,1
13	739,19	+ 3,2	742,82	+ 4,6	742,57	+ 5,4
14	749,77	+ 4,0	753,70	+ 7,9	752,75	+ 7,9
15	755,71	+ 0,7	754,72	+ 7,0	753,55	+ 7,3
16	747,19	+ 4,0	746,71	+ 6,8	746,12	+ 5,0
17	745,64	+ 3,2	744,87	+ 5,0	746,37	+ 7,0
18	744,57	+ 2,7	745,09	+ 7,0	743,47	+ 6,4
19	739,84	+ 5,0	740,37	+ 6,1	740,42	+ 6,5
20	737,86	+ 5,1	736,82	+ 6,2	736,04	+ 7,0
21	735,26	+ 4,8	740,80	+ 7,3	742,84	+ 7,3
22	748,25	+ 7,4	750,13	+10,7	751,47	+ 8,9
23	756,40	+ 8,4	758,14	+12,2	759,10	+12,7
24	763,00	+ 8,4	763,04	+10,1	768,80	+10,9
25	762,54	+ 8,2	762,26	+10,8	762,10	+11,0
26	754,42	+ 5,3	757,18	+ 9,9	754,48	+10,6
27	754,27	+ 8,6	752,05	+13,3	752,13	+12,9
28	754,32	+ 7,2	755,38	+11,3	750,16	+12,2
29	757,32	+ 8,1	756,60	+14,1	756,64	+13,6
30	756,04	+10,4	755,92	+17,0	755,47	+16,8
31	759,48	+12,6	758,08	+18,0	757,34	+18,4
Moyennes.	750,94	5,4	751,04	8,3	750,71	8,6

à Rouen. — Mars 1848.

9 heures du soir.		Thermomètre.		ÉTAT DU CIEL	VENTS	RÉCAPITULATION.
Barom. à 0.	Therm. extér.	à maxima.	à minima.	A MIDI.	A MIDI.	
734,20	3,0	8,3	4,0	Nuageux.	S.-O.	Pression barométr.
744,72	4,2	7,5	4,0	Couvt, pluie.	N.-O.	moyenne, 750,06.
757,30	3,2	7,5	0,	Très nuageux.	N.-N.-E.	Maximum, 768,20
762,07	2,0	7,3	—1,10	Nuageux.	N.-N.-O.	(le 8 à 9 h. du s.).
753,72	3,1	6,0	2,7	Couv. pl. et n.	S.-O.	Minimum, 728,13
757,29	2,0	7,0	1,0	Couvt, pluie.	O.	(le 12 à 2 h. id.).
759,12	4,0	7,1	—1,10	Couvert.	E.	Amplitude de l'os-
768,20	3.1	6,2	2,0	Nuageux.	N.	cillat. bar., 40,07.
759,34	6,4	10,4	4,0	Couvt, pluie.	S.-O.	Tempér. moyenne,
751,04	4,7	9,0	4,1	Couvert, grêle	S.-O.	7°,1.
736,40	4,4	9,0	2,2	Ct, pl. abond.	S.-O.	Moyenne d'après le
733,99	3,8	7,6	2,3	Ct, pl., grêle.	S.-O.	thermomètr. 6,5.
744,23	3,1	7,6	2,4	Couvt, pluie.	S.-O.	Maxim., 19,8 (le 31)
756,07	4,6	8,1	0,4	Nuageux.	S.-O	Minimum,—1,10 (le
754,21	4,2	8,0	0,2	Couvert.	S.-O.	4 et le 7).
746,91	5,1	7,2	1,1	Ct, pl. abond.	S.-O.	Oscillation thermo-
744,04	6,4	7,4	1,0	Couvert.	S.-S.-E.	métrique, 20,9.
741,82	4,4	6,9	1,8	Couvt, pluie	S.-S.-E.	Pluie tombée en
740,18	5,1	6,7	2,9	idem.	S.-S.-O.	millimèt., 226,96.
735,35	6,6	9,2	3,2	idem.	S.-S.-O	14 jours de pluie.
747,32	5,4	10,1	4,0	Beau.	S.-S- O	3 jours de grêle.
755,80	11,4	11,7	6,0	Nuageux.	S.-O.	Une bourrasq. très
759,15	9,3	12,8	7,1	idem.	S.-O.	forte ven. du S-O.
766,00	8,4	10,4	8,0	Couvt, pluie.	S.-S.-E.	Trois vents forts ve-
761,24	5,6	11,1	2,5	Couvert	S.-O.	nant du S.-O., de
755,33	5,3	11,2	3,8	Couvert.	S.-O.	l'O. et S.-S.-O.
751,58	9,3	14,0	5,2	Couvert.	O.-S.-O.	
754,65	8,4	12,3	7,0	Couvt, pluie.	O.-S -O.	—
757,33	10,2	15,0	8,0	Couvert.	O.-S.-O.	VENTS.
756,67	12,9	17,4	10,0	Nuageux.	S.-O.	16 Vents S.-O
758,71	13,0	19,8	8,5	Nuageux.	S.-O.	3 id. S.-S-O.
						3 id. O.-S.O.
						3 id. S.-S.-E.
						1 id. N.-O.
						1 id. M.-N.-E.
						1 id. N.-N.-O.
751,57	6,0	9,5	3,4			1 id. E.
						1 id N.
						1 id. O.

Observations météorologiques faites

JOURS.	9 Hres du matin.		Midi.		3 Hres du soir.	
	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.
1	761,20	+12,0	760,09	+19,0	759,60	+21,0
2	757,95	+13,0	755,19	+21,2	755,09	+22,5
3	759,20	+12,3	757,64	+19,0	756,45	+23,4
4	761,26	+14,1	761,10	+20,9	760,42	+21,7
5	761,20	+11,8	760,84	+18,2	760,18	+18,6
6	751,21	+10,0	750,60	+10,2	749,22	+ 9,2
7	745,48	+ 5,4	745,80	+ 7,0	744,80	+ 6,8
8	739,75	+ 8,0	740,58	+ 8,5	741,12	+ 9,2
9	745,62	+ 4,0	745,38	+ 9,3	744,22	+ 8,1
10	747,04	+ 5,5	749,25	+ 8,9	747,08	+10,0
11	749,32	+ 9,8	754,25	+ 8,1	754,03	+ 9,5
12	749,13	+10,8	757,42	+ 8,4	750,12	+12,3
13	755,31	+ 7,1	754,25	+10,7	754,10	+11,4
14	755,45	+ 6,1	757,42	+10,3	759,71	+11,3
15	760,10	+ 9,5	758,60	+ 8,8	757,90	+ 8,3
16	759,20	+10,6	757,92	+11,9	758,33	+13,9
17	752,62	+10,6	754,21	+13,5	753,42	+13,3
18	752,40	+10,0	748,25	+14,3	745,98	+13,0
19	744,20	+12,2	744,27	+13,2	745,18	+14,6
20	740,40	+10,8	739,10	+11,9	740,37	+11,8
21	745,79	+ 9,4	746,20	+12,6	746,31	+13,0
22	744,32	+ 9,0	744,79	+10,0	745,02	+ 9,4
23	748,57	+ 9,1	748,70	+ 9,8	748,92	+10,1
24	748,95	+ 6,8	748,60	+10,2	748,36	+11,4
25	754,32	+ 7,3	754,10	+10,0	754,03	+ 7,3
26	754,17	+ 8,1	754,15	+ 9,5	755,72	+10,1
27	757,32	+10,0	757,08	+11,1	757,02	+13,0
28	753,25	+11,1	752,76	+12,3	750,10	+13,0
29	758,47	+ 7,9	760,60	+11,6	761,62	+12,7
30	761,06	+ 9,3	761,38	+11,9	762,12	+13,9
Moyennes.	752,16	9,2	752,28	12,0	752,27	13,7

à Rouen. — Avril 1848.

9 heures du soir.		Thermomètre.		ÉTAT DU CIEL	VENTS	RÉCAPITULATION.
barom. à 0.	Therm extér.	à maxima	à minima	A MIDI.	A MIDI.	
758,64	15,0	22,6	9,2	Quelq. nuages	O. N.-O.	Hauteur barométriq. moy. du m., 752,35.
754,19	16,6	23,0	9,8	Serein.	N.-E.	Maximum, 763,12 (4).
759,47	16,4	23,6	9,9	Serein.	N.-E.	Minimum, 739,10 (20).
763,12	15,0	22,9	9,7	Quelq. nuages	N.-N.-O.	
756,71	12,8	19,0	9,0	Nuageux.	N.-O.	Amplitude de l'oscillation bar., 24mm,02.
749,83	7,0	11,0	5,0	Nuageux.	S.-O.	Temp. moy., 12,4.
743,25	6,0	7,?	5,?	Couv^t pluie.	N.-N.-O.	
743,30	8,3	9,6	5,?	Idem.	O.-N.-O.	Moyenne d'après le thermomètr., 11°5.
744,67	7,6	12,9	3,1	C^t, pl., grêle.	N.-N.-E.	
746,62	4,4	10,0	3,1	Nuageux.	S. S.-O.	Maximum, 23,6 (le 3).
755,07	9,0	10,5	5,4	Nuageux.	N.-N.-O.	Minimum, 2,6 (le 26).
749,58	9,2	13,2	8,2	C^t, pl. abond.	S.-S,-E.	
753,40	9,8	12,0	6,2	Couv., pluie.	S.-E.-E.	Amplitude de l'oscillation thermométrique, 21°,0.
761,68	6,8	11,8	2,0	Nuageux.	N.-N.-E.	
755,10	9,9	10,1	6,1	Couv., pluie.	O.-S.-O.	Pluie tombée évaluée en cent. 10,321
757,48	9,0	15,0	9,4	Couvert.	O.-S.-O.	14 jours de pluie.
750,40	8,4	15,9	8,1	Nuageux.	S.-S.-E.	1 jour de grêle.
744,48	11,0	15,0	6,6	Couv., pluie.	S.-O.	Le 9, orage.
742,25	10,6	14,9	8,8	Idem.	S.	
741,35	10,8	12,8	7,0	Idem.	N.-N.-E.	
747,18	9,8	14,2	9,0	Idem.	S.-S.-O.	
745,18	9,0	10,0	8,1	Idem.	O.	
750,12	9,6	12,0	8,0	Idem.	S.-O.	
751,11	9,2	11,7	6,0	Couvert.	O.	
754,14	8,4	11,3	5,2	Couv., pluie.	O.	
758,25	6,1	11,0	2,6	Nuageux.	S.-S.-E.	
755,20	7,1	13,2	7,0	Nuageux.	S.	
756,12	7,3	13,8	6,2	Couvert.	S.	
760,90	9,3	13,7	7,1	Nuag, pluie.	S.	
762,37	9,3	14,1	4,3	Nuageux.	N.-N.-O.	
752,42	9,6	13,9	6,7			

VENTS.

1 Vent N.
2 id. O.-N.-O.
3 id. N.-N.-O.
2 id. N.-E.
4 id. N.-N.-E.
7 id. S.
2 id. S.-S.-O.
4 id. S.-S.-E.
3 id. O.
2 id. O.-S.-O.

Observations météorologiques faites

JOURS.	9 Hres du matin,		Midi.		3 Hres du soir.	
	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.	Baromètre à 0.	Therm. extérieur.
1	759,63	+14,1	759,20	+14,9	759,17	+16,1
2	758,37	+11,9	758,72	+17,1	758,18	+18,0
3	759,12	+16,1	758,80	+18,9	758,08	+20,0
4	761,31	+19,0	761,66	+19,0	761,71	+21,0
5	763,17	+14,6	762,47	+19,4	762,08	+20,0
6	763,26	+13,0	762,32	+19,0	761,61	+20,1
7	764,60	+14,0	762,72	+20,0	761,43	+21,0
8	761,12	+12,1	761,70	+21,1	760,19	+21,7
9	762,76	+17,3	762,36	+23,0	766,22	+24,1
10	762,96	+16,1	762,10	+23,9	763,12	+25,0
11	766,86	+16,9	765,76	+23,7	765,47	+24,6
12	765,42	+16,1	765,26	+20,3	766,42	+23,9
13	763,14	+17,8	764,32	+24,3	761,12	+25,1
14	761,05	+22,8	760,36	+27,0	759,24	+27,2
15	758,47	+17,8	758,96	+24,6	759,13	+24,5
16	753,35	+17,1	751,47	+23,1	750,15	+22,0
17	746,23	+15,0	746,43	+18,1	746,37	+17,6
18	747,56	+11,3	747,72	+15,1	750,24	+13,9
19	754,71	+13,0	755,25	+13,5	754,46	+16,3
20	757,36	+13,1	759,65	+13,0	762,19	+14,6
21	765,95	+15,9	766,45	+16,0	767,12	+15,9
22	767,32	+15,0	767,41	+17,6	768,31	+19,2
23	765,41	+16,1	764,12	+17,0	764,36	+17,1
24	764,21	+15,4	765,59	+17,6	763,25	+19,0
25	763,91	+14,8	763,37	+19,7	762,04	+21,1
26	762,23	+17,3	760,42	+21,5	760,21	+22,6
27	760,25	+17,1	760,23	+21,0	760,27	+22,0
28	760,35	+17,9	759,62	+21,1	759,19	+21,9
29	759,32	+16,0	760,90	+20,1	759,61	+22,0
30	760,41	+15,3	761,36	+15,1	762,21	+18,0
31	763,49	+15,0	762,11	+13,3	760,27	+13,4
Moyennes.	760,68	15,6	760,47	19,6	759,83	20,3

à Rouen. — Mai 1848.

9 Heures du soir		Thermomètre.		ÉTAT DU CIEL	VENTS	RÉCAPITULATION.
Barom. à O.	Therm. extér.	à maxima.	à minima	A MIDI.	A MIDI.	
757,32	13,5	11,0	6,3	Serein.	N.-O.	Hauteur barométr. moyenne, = 760,28.
758,26	14,0	18,1	7,0	Serein.	N.-O.	
760,14	14,9	21,0	8,0	Serein.	N.-O.	Hauteur la plus grande, = 768,31 (le 22).
761,76	15,7	21,4	5,4	Serein.	N.-O.	
763,13	13,4	20,9	6,8	Serein.	N.-O.	Le minim. = 743,10, (le 17).
762,43	14,7	22,0	6,0	Serein	N.-O.	
760,72	14,3	21,3	6,1	Serein.	N.-O.	Oscillation barométrique = 25m01.
760,96	15,5	22,3	8,2	Serein.	N.-O.	
763,47	16,4	24,6	11,2	Serein.	N.-O.	Température moy., d'après les trois observations de la journée = 17,7.
764,25	19,0	26,0	12,0	Serein.	N.-O.	
766,71	17,4	25,1	7,6	Serein.	N.-O.	
763,17	19,1	24,0	9,5	Serein.	N.-O.	
761,37	18,5	25,9	12,3	Nuag., orages	N.-O.	Moyenne de la temp. d'après le thermométrogr. = 15,2.
761,25	19,6	27,8	13,2	Nuageux.	N.-O.	
756,32	18,6	25,8	12,9	Nuageux.	O -N.-O.	
748,30	17,0	23,8	12,8	Couvt, pluie.	O.	Temp. la plus élevée, = 27,8
743,30	17,4	17,8	10,8	Couvt, pluie.	N.	
754,27	11,0	15,0	7,0	Couvt, pluie.	N.-E.	Temp. la plus basse, = 6,1.
753,42	12,6	17,0	11,0	Couvt, pluie.	N.-O.	
764,28	12,0	16,0	8,6	Nuageux.	N.	Oscillations thermométriques = 21,7.
766,13	12,0	17,0	11,8	Nuageux.	N.-O.	
766,44	14,5	20,1	10,0	Nuageux.	N.	Pluie tombée = 17,66 6 Jours de pluie.
766,88	17,0	19,2	8,3	Couvert.	N.-E.	
764,17	14,0	20,0	10,4	Nuageux.	N.-E.	Un orage.
764,76	15,0	19,4	11,1	Nuageux.	N.	
759,85	15,4	23,2	11,0	Couvert.	N.-E.	
761,54	15,0	22,0	9,1	Couvert.	N.-E.	
759,20	15,1	22,1	8,9	Couvert.	N.-O.	
759,37	15,4	22,1	11,0	Nuageux.	N.-O.	
763,47	13,4	19,4	9,7	Couvert, pl.	O.	
757,38	12,4	13,3	10,8		O.	
760,14	15,3	11,1	9,3			

—

VENTS.

4 Vents N.
3 id. O.
5 id. N.-E.
18 id. N.-O.
1 id. O.-N.-O.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

RAPPORT

SUR

LA TRADUCTION

Publiée par M. BÉNARD,

DES ÉCRITS PHILOSOPHIQUES DE SCHELLING,

PAR M. L'ABBÉ PICARD.

LECTURE FAITE A LA SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1847.

Messieurs,

Vers la fin de l'année dernière, notre honorable confrère, M. Bénard, vous a fait hommage d'un livre qu'il venait de publier sous ce titre : *Schelling, Ecrits philosophiques, et morceaux propres à donner une idée de sa philosophie; traduits de l'Allemand.* J'ai accepté, ou plutôt je me suis donné en quelque sorte à moi-même la mission de vous rendre compte de cet ouvrage. C'était, je dois le reconnaître, une entreprise bien au-dessus de mes forces; mais je savais qu'avant tout, j'aurais à signaler la science, le talent, le travail consciencieux de notre confrère, et, je l'avoue, cette perspective m'a séduit, elle a été jusqu'à me rendre téméraire.

Parmi les nombreux écrits de Schelling, M. Bénard a choisi de préférence, pour en publier la traduction, les leçons au nombre de quatorze, données à l'Académie d'Iéna, par le célèbre philosophe allemand, en l'année 1802. Lui-même nous fait connaître les motifs qui ont déterminé son choix. Outre que dans ces quatorze leçons, on trouve réunies en un seul cadre les idées principales de Schelling, tandis qu'elles sont disséminées dans ses autres écrits, sans former un corps de doctrine ; dans ces leçons, Schelling use plus sobrement de la terminologie qui lui est propre, et dont l'obscurité présente souvent de graves difficutés aux lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec son langage. C'est donc là, surtout, que sa philosophie se montre plus accessible au grand nombre. D'ailleurs, à ces leçons académiques, M Bénard a joint plusieurs fragments extraits soit de Schelling lui-même, soit de quelques autres philosophes allemands, et ces fragments répandent encore un nouveau jour sur la matière.

Je regrette vivement de ne pouvoir apprécier avec une entière connaissance de cause le mérite de la traduction considérée en elle-même. Pour cela, il me faudrait l'intelligence du texte allemand, et cet idiôme m'est tout-à-fait étranger. Je hasarderai cependant un jugement, malgré ma trop évidente incompétence. Il vous est, sans doute, arrivé plus d'une fois, Messieurs, en présence d'un portrait exécuté par une main habile, de vous dire comme invinciblement à vous-mêmes : Je n'ai jamais vu, je ne verrai probablement jamais le modèle qui a posé devant l'artiste, et dont il a voulu reproduire les traits sur la toile ; mais j'en ai la conviction intime, il y a là ressemblance, ressemblance parfaite ; j'en ai pour garants ces traits de vie, de vérité, d'énergie, d'originalité, qui parlent aux yeux, dans ce tableau, et ne laissent pas la

possibilité d'un doute. D'ordinaire, ces jugements ne trompent pas; ils sont presque toujours justifiés par l'expérience. Or, quiconque lira la traduction de M. Bénard éprouvera une impression analogue. On voit que ce n'est pas là seulement un pénible mot à mot qui se trahit par sa pesanteur et sa sécheresse; mais évidemment le traducteur est entré dans la pensée du philosophe, il l'a sondée jusqu'au fond, il se l'est appropriée, et ensuite il a écrit comme aurait écrit Schelling lui-même, s'il eût eu l'usage de notre langue.

En tête de sa traduction, M. Bénard a placé une préface, qui, à elle seule, vaut un ouvrage, non pas seulement à cause de son étendue, mais bien plus encore à cause des matières qui y sont traitées, et de la manière dont elles y sont traitées.

Dans la seconde partie de cette préface, notre confrère donne une analyse raisonnée des quatorze leçons de Schelling; et ici encore on reconnaît que ce n'est pas l'œuvre d'un simple traducteur. Malgré son admiration non dissimulée pour Schelling, M. Bénard le juge avec impartialité; il n'en reconnaît pas moins plus d'un défaut dans son ouvrage, et ces défauts, il les signale avec une franchise qui fait honneur tout à la fois et à sa sagacité et à sa droiture.

Pour vous donner une juste idée de la philosophie de Schelling, je n'aurais, sans doute, rien de mieux à faire que de vous lire ici tout entière l'analyse de M. Bénard; mais, quoiqu'elle ne renferme certainement rien de trop, elle excèderait cependant les limites d'une seule lecture. J'abrégerai donc, quoiqu'à regret, et, si la clarté doit en souffrir, je tâcherai du moins que ce ne soit pas aux dépens de l'exactitude.

La philosophie de Schelling, comme le fait remarquer judicieusement notre confrère, peut être envisagée sous deux principaux points de vue. On peut la considérer, ou seulement dans l'ensemble des observations et des idées qui conservent leur valeur indépendamment du système propre au philosophe, ou dans ce qui tient essentiellement à ce système lui-même.

Sous le premier point de vue, on ne peut que rendre hommage à la grandeur, à l'élévation des idées de Schelling. La méthode qu'il trace est conçue largement; elle est propre à amener les plus heureux résultats. Il considère les sciences diverses comme ne faisant qu'un seul tout, et découlant toutes de principes supérieurs qui les dominent et en même temps les pénètrent, et sont comme leur âme et leur vie. Pour bien étudier ces sciences, il ne suffit donc pas de les considérer dans leur fractionnement, leur isolement, il faut les coordonner les unes aux autres, les envisager dans leurs rapports réciproques, et les faire remonter jusqu'à leurs principes. C'est à la philosophie qu'il appartient de révéler ces principes; c'est elle qui les unit, comme dans un seul tout, et leur donne le caractère de la science véritable et universelle.

Nul doute que cette manière d'envisager les sciences ne soit élevée et féconde. Les adversaires mêmes du système particulier de Schelling ont sur ce point des idées analogues aux siennes; ils ne diffèrent que dans les principes d'où ils partent, et dans les applications de détail.

Quant au second point de vue, de plus graves difficultés se présentent. En développant le plan de sa méthode d'après le système spécial de philosophie qui lui est propre, Schelling, s'il fait preuve encore de grandes vues

et de connaissances profondes en philosophie, n'est pas cependant à l'abri de toute attaque, et il est plus d'un de ses aperçus qui, à mon avis et à celui de notre confrère, peut donner lieu à la controverse.

Donnons d'abord, tout à la fois, le plus brièvement et le plus complètement possible, une idée de son système tel qu'il est exposé dans ses leçons académiques.

Idée générale du système de Schelling.

Frappé des graves inconvénients qui résultaient dans l'ordre des connaissances philosophiques de la *subjectivité* exclusive de Kant, subjectivité que rendait plus exclusive encore le système de Fichte, jusqu'au point de ne plus conserver de réalité qu'au *moi* individuel, et de ne faire de tout le reste que des illusions et des fantômes, Schelling voulut, non seulement combler, mais faire disparaître entièrement l'abîme infranchissable qu'avaient creusé les deux systèmes précédents entre le *subjectif* et l'*objectif*, le *moi* et le *non moi*, le *fini* et l'*infini*, l'*idéal* et le *réel*. Il conçut *la philosophie de l'identité*, philosophie dont la pensée-mère et fondamentale consiste à s'élever au-dessus du *sujet* et de l'*objet*, à les identifier dans un principe supérieur au sein duquel ils s'unissent et se confondent. Par là, il prétendait faire cesser toutes les oppositions qui, jusqu'à lui, avaient arrêté les philosophes, et leur rendaient l'étude de Dieu et de la nature comme impraticable et inaccessible. Selon Schelling, l'homme et la nature, avec toutes les lois qui les régissent, sortent du même principe, et, en dernière analyse, viennent se résoudre dans l'unité. L'unité, c'est *Dieu*, l'*infini*, le *sujet*, l'*idéal* par excellence. En vertu de la loi nécessaire et essentielle de son

être, il se pose comme *objet* vis-à-vis de lui-même. De là les *idées* qui sont sa manifestation, et qui, comme telles, participent à son essence. Fécondes et essentiellement actives comme lui-même, puisqu'elles ne sont autres que lui-même dans l'acte de sa manifestation, elles se réalisent, s'individualisent dans le *fini*. De là les êtres particuliers et individuels. L'idée qui s'est individualisée en eux est comme leur essence, leur âme, leur vie. L'individualité, la particularité, c'est la forme, ce qui constitue en eux le *réel*, et ce *réel* est aussi nécessaire que les idées, puisque sans lui, la manifestation nécessaire de Dieu n'existerait pas. Dans tous les êtres, il y a ainsi union, identité de l'*idéal* et du *réel*, et cet *idéal* et ce *réel* réagissent l'un sur l'autre. L'*idéal* tend sans cesse à se manifester dans le *réel*, le *réel* tend aussi incessamment à se résoudre dans l'*idéal*. On aura donc une science certaine et entière, si l'on peut parvenir à connaître le réel dans l'idéal et l'idéal dans le réel. Or, l'homme, la réalité par excellence, possède une faculté supérieure qui le met ainsi en rapport avec l'idéal et le réel fondus ensemble. Cette faculté, ce n'est pas seulement le sens commun, l'entendement humain, le raisonnement logique, c'est *l'intuition immédiate* ou la *raison*, qui n'est bien comprise que lorsqu'on la considère sous ce point de vue.

Les quatorze leçons dont M. Bénard a donné la traduction ne sont autre chose que ce système appliqué par Schelling à l'étude et à l'enseignement des sciences académiques.

Selon lui, jusqu'à son époque, l'enseignement avait été à peu près nul dans les académies allemandes, et les jeunes gens n'en avaient tiré presqu'aucun profit, parce que cette idée de l'identité, de la fusion de l'idéal et du

réel, de l'infini et du fini, de l'absolu et du conditionnel avait été tout-à-fait négligée. En voulant étudier l'idéal sans le réel, on s'était perdu dans de vaines et creuses abstractions ; en ne voulant voir que le réel sans l'idéal, on était tombé dans un grossier empirisme.

Il fallait donc régénérer la science, la replacer à sa véritable hauteur, et c'est ce qu'entreprend le philosophe allemand.

D'après Schelling, s'il y a quelque chose d'incompréhensible dans la science, c'est lorsqu'elle se propose exclusivement le *particulier* pour objet. Par cela seul qu'elle veut être *déterminée*, elle devient dépendante, conditionnelle et toujours changeante. « L'essence de la science « est une, elle est la même en tout, et, par conséquent « ne peut être déterminée. Ce par quoi une science diffère « d'une autre, c'est la *forme* qui, dans le particulier, aban- « donne l'identité avec l'essence ou l'*universel*. Mais la « forme séparée de l'essence n'est pas réelle, c'est une « simple apparence. La science particulière, simplement « comme telle, n'est donc nullement une véritable science.»

Pour établir la véritable science, pour la *construire* (c'est une expression favorite de Schelling), il faut donc remonter à la science première et absolue qui contient et identifie en elle et l'*idéal* et le *réel*, se poser à son point de vue élevé, et de là, considérer l'idéal se manifestant dans le réel, et le réel se résolvant, se fondant dans l'idéal. De nombreuses oppositions se présenteront sans doute ; elles effraieront le simple entendement humain, elles lui proposeront des objections qui lui paraîtront insolubles, mais celui qui aura pris la science à son vrai point de départ, n'en sera pas déconcerté. Il sait que ces oppositions ne sont qu'apparentes, et que, considérées avec plus d'at-

tention, elles deviennent, au contraire, une preuve de plus d'identité, puisque la loi de l'absolu c'est que le contraire soit complété et perfectionné par son contraire.

Partant de ce principe, et après s'être appesanti sur l'inconditionnalité, l'indétermination de la science absolue et telle qu'elle existe dans l'*idéal* par excellence, Schelling la voit se manifestant et se particularisant dans le *réel*, c'est-à-dire dans les sciences qui, considérées d'un point de vue moins élevé, paraissent différentes les unes des autres.

Il s'occupe en premier lieu de celles qui offrent un rapport plus immédiat avec l'*idéal*, l'*absolu*.

D'abord se présentent les mathématiques. Lorsqu'elles sont étudiées en grand, et d'une manière vraiment philosophique, elles conduisent directement à l'absolu. On ne se borne pas à examiner la forme, la mesure de tel cercle, de tel triangle en particulier, mais on conçoit l'idée du cercle, du triangle en général, et c'est d'après cette idée qu'on pose des principes, qu'on démontre des théorèmes.

Cependant le réel conserve encore une grande part dans les mathématiques. Pour les étudier et les enseigner, il faut des figures, il faut le secours des sens, de l'imagination. La philosophie conduit plus directement et plus immédiatement à l'absolu. « La philosophie et les mathé-« matiques se ressemblent en ce que toutes deux sont « fondées sur l'identité du général et du particulier, et « que toutes deux, par là aussi, en tant que chaque unité « de ce genre est une intuition, sont du domaine de l'in-« tuition. Mais l'intuition de la première ne peut être, « comme celle de la seconde, une intuition réfléchie. Elle « est une intuition immédiate de la raison ou de l'intelli-

« gence pure, intuition absolument identique avec son « objet, la science absolue elle-même. L'exposition de « la vérité dans le domaine de l'intuition intellectuelle « est la *construction philosophique*..... Mais ce qui est « vrai de l'unité universelle, qui est le principe de toutes « choses, l'est aussi des unités particulières dont chacune « renferme le caractère absolu de la science première; « elles ne peuvent être comprises que par l'intuition ra- « tionnelle, et sont, à ce titre, les idées. La philosophie « est donc la science des idées ou des types éternels des « choses » (4e *Leçon*, p. 69.)

La conséquence de ces principes, c'est que la philosophie est la science des sciences, qu'on pourrait même l'appeler l'unique science, puisque toutes se rapportent à elle, comme le particulier se rapporte au général.

Dans les cinquième et sixième leçons, Schelling s'attache à répondre aux diverses objections qui se sont élevées contre la philosophie. Il signale les oppositions qui se trouvent dans son propre sein, et s'efforce de la réhabiliter en la présentant sous ce qu'il croit être son véritable aspect. Je passe ces discussions de détail, quoique plusieurs d'entr'elles ne manquent pas d'importance. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'y revenir bientôt.

Je passerai de même avec rapidité sur la septième leçon. Schelling, continuant de faire l'apologie de la philosophie, démontre (toujours à son point de vue) qu'elle n'est pas opposée à la morale, qu'elle l'établit, au contraire, sur une base inébranlable, puisque, selon lui, pour l'absolu, connaître, c'est agir; qu'elle n'est pas hostile à la religion, parce que, si elle fait peu de cas de la réflexion ordinaire et du sentiment, dont le témoignage n'est pas toujours sûr, en religion, elle procède par l'intuition

immédiate qui ne trompe jamais ; enfin que, bien loin d'être opposée aux arts, elle détruit, au contraire, ce fade et ridicule *dilettantisme* qui, le plus souvent, les engage dans une mauvaise voie.

Les huitième et neuvième leçons présentent une haute importance à cause des matières qui y sont traitées. Ici, je dois avertir que d'abord, je m'en tiens à analyser purement et simplement, sauf à présenter plus tard des observations que vous-mêmes, Messieurs, jugerez tout-à-fait indispensables.

Dans ces deux leçons, Schelling entreprend d'établir ce qu'il appelle la *construction du christianisme*, et d'exposer ses vues sur l'*étude de la théologie*.

La *construction du christianisme* est encore une conséquence et une application de son système, et je doute qu'elle soit propre à le montrer sous un beau jour.

Voici son idée fondamentale sur le christianisme : « Le « christianisme, c'est l'histoire du monde. Donc, pour « le comprendre, il faut se donner le spectacle de l'histoire « tout entière, *et ne pas s'arrêter à un point du temps*, « *à une époque déterminée*..... Le caractère fondamental « du christianisme, c'est que le monde y est considéré « comme un empire moral, et par conséquent, comme « un objet de l'histoire. Le polythéisme représentait la « manifestation du principe divin dans le monde physi- « que, l'infini identifié avec le fini ; dans le monothéisme « chrétien, l'infini n'est qu'exprimé par le fini, il s'en « distingue et le ramène à lui.... Le christianisme succède « à deux époques qui l'avaient précédé dans l'histoire, celle « de la *Nature* et celle du *Destin*. Il inaugure le règne « de la *Providence*, fusion de la liberté et de la néces- « sité. » (Analyse de M. Bénard, préf., p. 107.)

Les mêmes idées dominent dans le système de Schelling, par rapport à l'étude de la théologie. On comprend sans peine que ce qu'il exige toujours avant tout, c'est cette science supérieure de l'absolu, se manifestant et se développant dans le réel. A ses yeux, le grand tort des théologiens, c'est de considérer leur science seulement sous le point de vue empirique, de regarder le christianisme uniquement comme une manifestation de Dieu, isolée dans le temps. Le christianisme est éternel comme l'absolu. Il avait déjà existé avant lui-même et hors de lui-même. Pour *construire* le christianisme, il faut se placer au point de vue supérieur qui s'élève au-dessus de l'enchaînement empirique des choses. Les premiers livres qui renferment l'histoire et la doctrine du christianisme ne sont autre chose qu'une manifestation particulière et imparfaite Pour le considérer dans son ensemble, il ne suffit pas de s'arrêter à son élément *exotérique*, c'est-à-dire à la lettre, mais il faut s'élever jusqu'à l'élément *esotérique*, l'esprit, l'absolu. Dans les premiers temps, il a dû s'en tenir à la lettre morte, c'était la loi de sa fondation et de sa promulgation; mais aujourd'hui les rapports sont changés. *Le règne des formes a cessé*. Le christianisme ne doit plus se présenter que comme l'idée éternelle elle-même, dont il avait d'abord offert la manifestation empirique. Abjurant l'empirisme et le dogmatisme, il doit renaître comme *esotérique* par excellence, comme prédication du pur Evangile de l'absolu.

Il vous a suffi, je n'en doute pas, Messieurs, d'avoir entendu ce rapide exposé des idées de Schelling sur le *christianisme* et sur la *théologie*, pour comprendre que, tout d'abord, j'ai dû faire mes réserves, et pour deviner les observations que j'aurai à formuler par la suite.

Après le christianisme vient l'histoire qui, selon Schel-

ling, s'y rattache de la manière la plus intime. Il laisse, bien au-dessous de la science proprement dite, *l'histoire empirique*, celle qui s'en tient uniquement à recueillir et exposer les faits ; il fait même peu de cas de l'*histoire pragmatique*, c'est-à-dire de l'histoire qui cherche bien, il est vrai, à faire apercevoir un enchaînement logique entre les faits, mais toujours en partant des données de l'expérience ; ce n'est pas là l'histoire telle que Schelling l'a conçue. L'*histoire doit être la synthèse parfaite du réel et de l'idéal.* C'est en cela qu'elle diffère de la philosophie qui s'occupe de l'idéal pur. Il est de l'essence de sa construction qu'elle conserve le réel, mais ce réel, elle doit le voir dans l'idéal. Par-là, elle n'est pas seulement une science, mais elle devient l'*art*. L'art est ce par quoi l'histoire, tout en étant la science du réel, comme tel, s'élève au-dessus de lui dans la région la plus haute de l'idéal où règne la science.

Le point le plus élevé de l'histoire, qui est en même temps absolu, c'est par conséquent l'*art historique*. C'est un drame gigantesque, une immense tragédie, où se livre perpétuellement le combat de la nécessité et de la liberté, et dont le dénouement consiste dans l'identité de cette liberté et de cette nécessité qui viennent se fondre dans l'absolu.

A l'occasion de l'histoire, Schelling expose ses idées sur la science du *droit*. D'après les principes fondamentaux de son système, il estime peu l'étude du droit, qui n'a d'autre but que d'acquérir la connaissance des lois positives qui régissent les états divers du globe, afin de se rendre capable d'en faire l'application, soit en défendant les intérêts des particuliers, soit en rendant la justice au nom de l'Etat. Il considère le droit au point de vue de l'absolu. *La science du droit consiste dans l'intuition de*

l'harmonie de la nécessité et de la liberté, qui, nécessairement, s'exprime à l'extérieur dans une unité objective. Cette manifestation a présenté des modes divers, dans l'ancien monde et le monde moderne. Dans l'ancien monde, l'élément extérieur dominait; dans le monde moderne, c'est l'élément idéal. Cette unité où domine l'idéal, Schelling l'appelle l'*Église*. Je ne sais trop à quoi il veut faire ici allusion.

Un état constitué selon le droit, c'est un état parfait, et, sur ce point, Schelling conçoit, en conséquence de ses principes, des utopies qui sont peu en rapport avec nos idées modernes. Comme l'absolu et les manifestations de l'absolu sont, selon lui, la règle et le type de toutes choses, c'est d'après cet exemplaire qu'il constitue son état parfait. L'absolu, c'est le monarque qui doit être absolu, indépendant, inconditionnel. Les idées sont l'aristocratie qui représente le monarque, émane de lui, et participe à son élévation comme à son autorité. Quant au *réel*, si on le considère, abstraction faite de l'absolu et des idées, il est représenté par les *serfs*, par la plèbe infime qui, par elle-même, n'est rien et peut tout au plus être considérée comme une illusion, une simple apparence dans le monde politique. On voit dans plusieurs endroits des écrits de Schelling, que ses principes le conduisent à admettre, comme nécessaires dans un état bien réglé, le pouvoir absolu et inconditionnel et la distinction des castes.

On sait que, dès son origine, la philosophie de Schelling fut appelée la *Philosophie de la Nature*; ce fut effectivement à la nature considérée dans son ensemble qu'il commença à faire l'application de ses principes. Dans les 11e, 12e et 13e leçons, Schelling reproduit sur ce point les théories qu'il avait déjà émises dans ses autres ouvrages.

C'est toujours au point de vue de l'absolu manifesté dans le réel qu'il envisage la nature. « En vertu de cette « loi de la manifestation, l'action créatrice de Dieu est « une incarnation de l'universel et de l'essence divine « dans des formes particulières. D'où il résulte que celles- » ci, quoique particulières, sont cependant aussi des « *universaux*, et ce que les philosophes ont appelé *mo-* « *nades* ou *idées*. Absolues et éternelles en soi, au point « de vue des choses individuelles et relativement à celles- « ci, elles sont dans le temps. Les idées sont comme les « âmes des choses qui, à leur tour, sont comme les corps « des idées. Mais l'infini ne peut s'unir au fini autrement « que par une identité intime et essentielle. Si donc celui- « ci, en lui-même et comme fini, ne renferme et n'ex- « prime pas déjà l'infini tout entier, n'est pas déjà l'infini « considéré seulement par le côté objectif, l'idée ne peut « s'introduire en lui comme ame, et l'essence n'apparaît « pas en elle-même, mais par une existence différente, « par la simple réalité. Si, au contraire, le fini, comme « tel, porte en lui-même l'infini tout entier, auquel il « prête une forme, de même que le plus parfait orga- « nisme, qui déjà en lui-même est l'idée tout entière, « l'essence de la chose apparaît aussi comme son âme, « et, en outre, comme idée ; et la réalité rentre de nou- « veau dans l'idéalité. C'est ce qui a lieu dans la *raison*, « qui, par conséquence, est le *centre* de la nature et de la « manifestation des idées. » (*Onzième leçon.*)

De ce texte, d'ailleurs assez obscur de Schelling, et d'un grand nombre d'autres passages du même auteur, il résulte que l'étude simplement empirique de la nature, (c'est-à-dire fondée uniquement sur l'observation), ne peut engendrer la science; que lors même qu'en conséquence de nombreuses observations on a cru trouver des

lois générales, ces lois n'appartiennent pas à la science, et n'offrent rien de vrai et de certain. Schelling n'excepte pas de cette sorte d'anathème la loi même de l'attraction dont la découverte fait la gloire de Newton. Toutes ces lois prétendues, dit-il, sont incertaines et changeantes comme les observations qui les ont produites, et qui ne sortent pas du domaine du réel séparé de l'idéal. Si donc on veut acquérir sur la nature des connaissances vraiment scientifiques, il faut toujours remonter aux idées. Elles seules donnent la clé et le dernier mot de cette énigme, que l'absolu, semblable au sphinx de la fable, propose sans cesse à l'entendement humain, et qui, sans elles, demeurerait à jamais inextricable.

Le vrai physicien, le vrai chimiste, le vrai naturaliste ne se trouvent donc, selon Schelling, que parmi les hommes qui, par le bon usage de leur ***raison***, ont pu s'élever jusqu'à la connaissance de l'absolu et de ses manifestations dans le réel. Sans cela, ce ne sont, en quelque sorte, que des ouvriers inintelligents qui usent des instruments de la science, et opèrent sur son objet, mais n'ont pas su encore pénétrer jusque dans son sanctuaire.

La médecine elle-même rentre sous ce rapport dans les catégories de Schelling. Les maladies ne sont autre chose qu'un dérangement dans l'équilibre de l'idéal et du réel, de l'idée et de sa forme ; et la guérison consiste dans le rétablissement de cette pondération et de cet équilibre.

La dialectique de Schelling le conduit à énoncer une proposition que le sens commun ne peut s'empêcher de trouver au moins bien étrange. Selon lui, la plupart des erreurs dans lesquelles sont tombées les sciences naturelles sont venues de ce qu'on avait posé en principe *la distinction de l'âme et du corps*. Il veut que cette distinc-

tion elle-même s'efface pour ne plus laisser que l'identité du tout dans l'absolu. Schelling, on le voit, ne recule pas devant le paradoxe. Il tire intrépidement ses conséquences, dût-il heurter de face les convictions unanimes et universelles du genre humain.

La quatorzième et dernière leçon de Schelling est, à mon avis, et je ne pense pas être le seul à penser ainsi, la plus remarquable de toutes, celle qui se comprend le mieux, et qui prête le moins à la contestation. Elle a pour objet : l'*Art*. Schelling le considère aussi au point de vue philosophique, et d'après les rapports mutuels de l'idéal et du réel. L'art opère sur le réel, mais c'est afin de le transformer, de l'élever au-dessus de lui-même, de faire triompher en lui l'idéal qu'il rend en quelque sorte visible et palpable. L'art, ce n'est pas la simple imitation de la nature. Cette imitation serait toujours fausse ou puérile, mais c'est plutôt sa vivification, sa déification pour ainsi dire. Les œuvres de l'art sont d'autant plus parfaites qu'elles manifestent mieux cette fusion de l'idéal et du réel, de l'infini et du fini. En un mot, l'art s'élève et se perfectionne à mesure qu'il se rapproche davantage de la philosophie, parce que c'est elle seule qui possède véritablement ses modèles et ses archétypes.

Cette doctrine, Schelling la développe avec plus d'étendue dans un discours spécial *sur les rapports des arts du dessin avec la nature*, dont M. Bénard nous a donné également la traduction. Ce discours est on ne peut plus remarquable, il est admirablement traduit par notre confrère, et je doute qu'il puisse produire plus d'effet dans la langue originale de Schelling. Ne pouvant le lire ici tout entier, j'y renvoie ceux de nos confrères qui désirent étudier plus à fond cette matière importante.

Tel est, Messieurs, le système de Schelling, considéré dans ses applications aux études académiques. Comme je

l'ai dit en commençant, il donne lieu à plus d'une observation critique, et je vous demanderai la permission de formuler ici celles qui m'ont paru les plus essentielles. Ce n'est point une lutte que je veux soutenir contre notre honorable confrère; au contraire, je pense que le plus souvent nous serons tout-à-fait d'accord. Lui-même a signalé la plupart des défauts que je me propose de relever, et je ne ferai que reproduire faiblement ce qu'il a déjà exprimé avec beaucoup plus de netteté et d'énergie.

Observations sur le système de Schelling.

D'abord, si le système de Schelling présente cet avantage de lui faire envisager les choses d'un point de vue supérieur, s'est-il bien solidement établi dans la position du haut de laquelle il veut considérer l'universalité de la science? Les déductions tirées d'un principe n'ont qu'une force équivalente à celle du principe lui-même. Or, cette loi de l'absolu de se poser comme objet à lui-même dans le réel, cette puissance créatrice des idées qui produisent le réel, cette propriété du réel, du fini, de se fondre dans l'idéal, de s'identifier avec lui, et de participer ainsi aux priviléges de l'absolu; tout cela, il faut bien en convenir, ce sont de simples hypothèses. Elles n'ont pas même en leur faveur cette évidence invincible et impérieuse que la philosophie ordinaire réclame quelquefois pour ses premiers principes. D'ailleurs, cette évidence du sens commun, Schelling n'en voudrait pas; il la regarderait comme simplement empirique, et par conséquent comme incertaine. Son principe fondamental est uniquement fondé sur l'*intuition immédiate*. Mais qu'est-ce que cette intuition immédiate? Beaucoup la contestent, et parmi ceux qui la révoquent en doute, qui la nient même formellement, il se trouve des hommes qui

prétendent aussi à l'esprit philosophique. Hégel, d'abord disciple de Schelling, s'est sur ce point séparé de son maître. Il a trouvé un premier principe plus élevé que le sien, et suit une marche toute différente dans les conséquences qu'il en tire.

Cette intuition aussi, on ne peut le nier, donne lieu à de graves inconvénients Elle est laissée à l'arbitraire de chacun, et ouvre la porte aux illusions les plus étranges. Les disciples immédiats de Schelling sont tombés dans le mysticisme, dans le théosophisme, et ont presque renouvelé ces puissances occultes dont on s'était tant moqué, et dont il semblait que l'esprit nouveau eût fait à jamais justice.

Schelling lui-même n'est pas toujours à l'abri de ces inconvénients. Si, le plus souvent, ses conséquences sont rigoureusement déduites et laissent apercevoir un enchaînement merveilleux, plus d'une fois aussi, dans son œuvre, la trame paraît rompue. Que fait alors le philosophe allemand? Il a recours à l'assertion pure et simple. Il établit des analogies arbitraires et forcées. Il fait intervenir le *divin* pour remplir les vides de sa dialectique déconcertée. Ce défaut se trouve surtout dans sa théorie sur la *médecine*. Le médecin, à la manière de Schelling, serait en beaucoup de points semblable à ces hommes d'autrefois qui s'attribuaient le pouvoir de guérir, non d'après la science positive primitivement acquise, à l'aide d'observations et d'études, mais par suite de leurs communications secrètes avec les agents invisibles de la nature.

Dans les parties faibles de son système, Schelling emploie aussi un moyen peu philosophique et peu en rapport avec la calme et tranquille possession de la vérité.

Il abuse de la raillerie et du sarcasme. Il s'élève outre mesure au-dessus de ses adversaires, si tant est qu'il veuille bien en apercevoir. Les objections qu on lui propose, il les refait à sa manière pour les rendre plus dignes de fixer un moment son attention. Pour obtenir les honneurs d'une discussion avec lui, il faut s'élever à sa hauteur, autrement il dédaigne et garde le silence. Dans le domaine intellectuel, Schelling établit comme deux castes : celle des hommes *libres*, et celle des *esclaves* ou des *serfs*. Les hommes libres, ce sont les vrais philosophes, ceux qui se sont élevés jusqu'à l'absolu. Pour ceux-là, ils sont maîtres dans la doctrine, et leur enseignement est aussi absolu que son objet. Le sens commun, la logique ordinaire, l'expérience, l'érudition, tout cela n'est rien pour eux ; c'est comme le bruit monotone et importun d'une machine inintelligente, qui fonctionne à l'aveugle sans connaître sa propre destination, sans pouvoir se rendre compte d'elle-même. A la classe inférieure appartiennent non seulement le vulgaire qui n'a jamais prétendu s'élever jusqu'à la hauteur de la science, mais encore tout ce qui n'est pas philosophe, tout ce qui ne participe pas à l'intuition immédiate de l'idéal dans le réel et du réel dans l'idéal. On est vraiment étonné de voir avec quels airs de supériorité dédaigneuse Schelling traite les hommes qui, jusques-là, avaient joui de la considération universelle. Philosophes d'une autre école que la sienne, théologiens, jurisconsultes, magistrats, physiciens, chimistes, médecins, eussent-ils passé toute leur vie à pâlir sur les livres pour acquérir les connaissances pratiques de leur état, Schelling les confond à peu près avec le vulgaire, dès qu'ils ne sont pas philosophes à son point de vue. C'est tout au plus s'il leur permet d'aspirer à la science, de la considérer de loin. Qu'ils en restent à leur empirisme ! Il en faut pour les besoins grossiers du *réel* ; mais l'*absolu* reste un livre fermé

pour eux. Aux philosophes seuls, il appartient d'en déchiffrer les pages sublimes.

En général, Schelling témoigne l'opposition la plus prononcée pour *l'expérience*. Cette opposition, il la pousse jusqu'à l'excès, et je ne doute pas que ce ne soit là une des causes principales des défectuosités qui se trouvent dans son système.

Par cette opposition à l'expérience réelle et empirique, le système de Schelling ne conduit pas seulement au spiritualisme, mais il va beaucoup plus loin. Dans ses principes, ses développements et ses déductions, il respire le panthéisme le plus complet. Selon Schelling, le dualisme, que la plupart des philosophes ont admis entre l'infini (Dieu) et le réel (la création), est une pure chimère, une idée incomplète de l'esprit qui n'a pas su s'élever encore jusqu'à l'absolu. L'idéal et le réel se confondent et s'identifient dans le principe supérieur, l'absolu. L'absolu, c'est tout à la fois la substance de l'universalité des êtres, c'est comme leur ame, leur vie ; et leurs formes elles-mêmes, en vertu de la loi de l'identité viennent se perdre dans cet absolu. Il résulte donc de là ou qu'il n'y a pas de Dieu, ou que tout est Dieu. La première de ces deux conséquences est, je crois, bien éloignée de l'esprit de Schelling ; reste donc le panthéisme, et en effet, son traducteur, M. Bénard, reconnaît que c'est là que vient inévitablement aboutir son système.

Le panthéisme est si essentiel au système de Schelling que c'est lui, en quelque sorte, qui en fait tout le mérite. Si le système n'est pas appuyé sur cette base, ou s'il n'est pas permis d'en tirer cette conséquence, dès-lors il n'y a plus de lien, plus d'enchaînement entre les diverses parties qui le composent. Ce n'est plus qu'un échafaudage de pures et simples assertions, et l'œuvre du philosophe allemand

ne présente qu'un chaos confus et inextricable. Or, ce n'est pas là certainement l'idée qu'on doit se former de Schelling, et il lui a fallu d'autres titres à la célébrité qu'il s'est acquise.

Je ne dois pas non plus passer sous silence les idées non moins étranges de Schelling, par rapport au *christianisme* et à la *théologie*. Schelling, dans plusieurs endroits de ses leçons, se plaint de ceux qui s'arrogent le droit de juger sa philosophie sans la connaître. Le christianisme ne pourrait-il pas, à juste titre, lui adresser de semblables reproches ? Personne d'entre vous, je n'en doute pas, Messieurs, n'a pu reconnaître le christianisme dans le tableau que vous en a tracé Schelling, et vous le trouveriez plus méconnaissable encore, s'il m'était possible de vous développer ici toutes les idées de Schelling sur ce point. Qu'est-ce que ce christianisme qui ne doit pas être considéré dans un point isolé du temps, et dans lequel, par conséquent, il faut faire abstraction de la venue de son divin fondateur sur la terre, et des œuvres patentes et sensibles qu'il y a opérées ? Qu'est-ce que cette incarnation universelle de l'idéal dans le fini ? Qu'est-ce que ce péché originel qu'apporte le chrétien en venant au monde, *parce qu'il se sépare de la nature pour y revenir ?* (On ne dira pas, du moins, que le christianisme de Schelling rejette les mystères incompréhensibles.) Qu'est-ce que cette *trinité*, plus impénétrable encore que le dogme divin, et qui consiste dans je ne sais quels rapports *de l'idéal*, *du réel et des idées intermédiaires ?* Ce peuvent être là, si vous le voulez, des conceptions philosophiques plus ou moins creuses, mais ce n'est pas le christianisme Il enseigne précisément le contraire de ces théories, il n'en est pas une seule qu'il n'ait anathématisée, et vouloir les introduire dans son sein, ce n'est pas le régénérer, c'est le détruire.

Le christianisme est un fait, un fait empirique, si vous le voulez, et ce caractère de *fait* appartient à son essence, il ne le dépouillera jamais. Sans doute il avait été décrété de toute éternité dans les conseils de Dieu ; sans doute, il avait été préparé d'avance dans les siècles antérieurs ; sans doute les vérités qu'il enseigne n'ont pas eu leur commencement dans le temps, et sont éternelles comme Dieu même ; mais sa révélation positive a eu lieu dans le temps, à un point déterminé du temps, et Dieu a voulu qu'il en fût ainsi pour en rendre la connaissance accessible aux hommes. Que serait le christianisme, pour la grande majorité du genre humain, si sa manifestation, au lieu de s'appuyer sur des faits déterminés et palpables, ne consistait que dans ces *constructions philosophiques* que Schelling lui-même, malgré tout son génie, élève avec tant de peine, et auxquelles il ne peut donner la solidité et la consistance ?

Le philosophe allemand tombe aussi dans une grave erreur, lorsqu'il affirme avec tant d'assurance que les premiers livres chrétiens ne renfermaient que les rudiments imparfaits du christianisme ; que le dogme chrétien a subi des développements, des modifications ; qu'il s'est enrichi de nouvelles vérités par la suite des siècles. Une telle assertion est formellement opposée au témoignage de l'histoire. Que l'on étudie avec attention l'histoire du christianisme, et l'on verra que, dès les premiers temps, le christianisme était complet dans ses livres et dans ses traditions orales, et son enseignement actuel n'a encore d'autre but que de recueillir ces enseignements sacrés, soit par l'interprétation des livres saints, soit par la chaîne non interrompue des témoignages.

De ces considérations, que résulte-t-il, Messieurs ? C'est que le système de Schelling, s'il suppose dans son

auteur une grande élévation de vues, une grande force de dialectique, présente cependant bien des défauts, bien des lacunes ; et si je ne craignais pas de paraître téméraire en me prononçant de la sorte, je dirais qu'à mon avis, il n'offre pas les caractères par lesquels se fait reconnaître un vrai système, un système qui, malgré ses défauts, soit propre à contenter l'esprit, du moins momentanément, à produire une révolution réelle dans le monde philosophique. La pensée de Kant, quoique moins complète, était plus primitive, et supposait un plus grand génie ; elle était une conséquence poussée à l'excès, mais enfin vraie et légitime des principes de Descartes ; la pensée de Hégel est plus hardie, plus vaste, et, posé qu'on doive remonter le plus haut possible pour trouver le principe générateur de la philosophie transcendante, elle est plus conforme aux exigences de la dialectique ; car, enfin, il y a toujours du concret dans le premier principe de Schelling et l'*être pur* de Hégel n'offre pas, du moins, ce désavantage. La philosophie de Schelling conduit donc directement à celle de Hégel, et il eût dû s'en apercevoir lui-même. Dans l'état où il l'a laissée, elle n'est qu'une *philosophie de transition*, et, à ce titre, ne me paraît pas mériter les honneurs d'un grand système.

Permettez-moi, Messieurs, d'énoncer ici mon opinion sur ces systèmes auxquels on attache une si haute importance en philosophie. Dans la première partie de sa préface, notre confrère nous présente sur ce point de graves et judicieuses considérations. Sur beaucoup de points, je suis tout-à-fait d'accord avec lui. Sans doute on doit savoir gré à un esprit profond et méditatif de chercher à coordonner ensemble les connaissances humaines, de s'efforcer de remonter à leur source, de les dégager de tous les éléments étrangers qui les défigurent et les obscur-

cissent, de les étudier autant que possible dans leurs premiers principes. A celui qui s'est dévoué à cette noble et pénible tâche, il ne faut pas opposer de vaines chicanes de détail, et lors même qu'on trouverait en lui des défauts partiels, il faut savoir lui tenir compte de l'immensité du champ qu'il avait à défricher, et dont il lui était impossible d'arracher toutes les ronces et toutes les épines. On doit le juger grandement, loyalement, et s'attacher plutôt aux idées générales qu'aux idées particulières.

Mais des obligations sont aussi imposées à celui qui se pose ainsi comme auteur d'un système proprement dit, et qui, en vertu de ce système, veut opérer une révolution générale dans les esprits. S'il sent en lui une faculté supérieure, au sens commun, à l'entendement humain, à la logique ordinaire, il doit pourtant reconnaître leurs droits réels et ne pas les heurter en face. Après tout, c'est toujours là que se trouvent ses juges, et des juges qui, quoi qu'il fasse, prononcent tôt ou tard en dernier ressort. C'est toujours, en définitive, de l'appréciation du sens commun que dépendent la fortune ou la ruine des systèmes philosophiques, et ceux mêmes qui subsistent pendant un certain temps, ne doivent le plus ordinairement leur durée qu'aux modifications qu'il leur a fait subir, aux améliorations qu'il a introduites dans leur sein Dès sa naissance, la philosophie de Descartes fut ainsi, en ce qu'elle avait d'imparfait, modifiée et rectifiée par le sens commun, et c'est là, il n'en faut pas douter, ce qui fit sa vogue, ce qui établit chez nous son empire. Si, en France, on en eût tiré les conséquences extrêmes, rigoureuses, si l'on veut, mais, enfin, effrayantes, qu'on en tire maintenant en Allemagne, elle fût morte dès son apparition dans le monde philosophique. Elle n'eût pas exercé parmi nous cette heureuse influence qui a tant contribué à donner à

l'esprit français cette exactitude, cette solidité, cet éloignement de tous les extrêmes qui le caractérisent. Il ne faut donc pas trop s'étonner si le sens commun élève de temps en temps la voix, lorsqu'il se voit par trop méprisé, par trop mis à l'écart. Il doit être modeste, sans doute; mais, enfin, il ne doit pas s'abjurer entièrement lui-même. Les philosophes allemands, il faut bien en convenir, le malmènent parfois à l'excès. Si donc il fait entendre quelques réclamations, s'il va même quelquefois jusqu'à se permettre une petite ironie, il faut le lui pardonner. Il est dans son droit, et ce serait être trop rigoureux que de lui imposer tout-à-fait silence.

Ce que je dis du sens commun, de l'entendement humain, je le dirai à bien plus forte raison du christianisme. Je ne cherche pas à sonder les sentiments intérieurs des philosophes allemands; mais, en général, dans l'exposition de leurs systèmes, ils me semblent faire trop facilement abstraction du christianisme; j'entends parler du christianisme réel, et non de ce christianisme factice qu'ils se plaisent à élaborer dans leurs pensées, et que chacun sait bien n'avoir rien de commun avec celui qui est professé par les peuples. Et cependant, dans le genre de recherches philosophiques auxquelles ils se livrent de préférence, la pensée chrétienne doit être pour eux d'un grand poids dans la balance. Les questions qu'ils se posent sont d'ordinaire des questions de philosophie transcendante. Pour s'élever jusqu'à ces questions, il ne suffit pas, de leur propre aveu, de la raison humaine telle que jusqu'à présent elle avait été généralement conçue. Il faut une faculté *supérieure*, *impersonnelle*, qui s'élève bien au-dessus de la raison individuelle, et n'est pas moins que la participation à la raison divine elle-même. Lors même que ces systèmes sont à l'abri du soupçon de panthéisme, c'est

toujours cependant à cette raison supérieure qu'ils en appellent. A proprement parler, ce n'est pas le secret de l'homme qu'ils prétendent pénétrer, mais c'est le secret de Dieu lui-même, ce sont les lois universelles par les quelles il régit l'universalité des choses. Ces tentatives sont nobles et louables, sans doute, lorsqu'elles se renferment dans de sages et respectueuses limites, mais en raison même de ce qu'elles offrent de sérieux et de grave, elles demandent, de la part de celui qui en a conçu le projet, qu'il ne néglige rien afin de s'entourer de toutes les lumières nécessaires. Il doit chercher la vérité partout où elle se trouve, partout où il a l'espérance, le simple soupçon même qu'elle pourrait se trouver. Or, ici, le christianisme se présente. Il se donne comme la manifestation positive des desseins de Dieu sur une multitude de points dont s'occupe la philosophie transcendante. C'est Dieu qui parle par sa bouche, qui révèle lui-même ses vérités, ses lois. Est-il permis à la philosophie de le laisser tout-à-fait à l'écart, de ne tenir aucun compte des explications qu'il fournit? Elle s'épuise en travaux et en recherches pour reconstruire les antiques conceptions des philosophes de l'Inde, pour les confronter avec ses propres idées, et s'en faire un appui dans les cas douteux et difficiles. Pourquoi ne pas agir de même à l'égard du christianisme? Lors même qu'on ne le considérerait que d'une manière purement humaine, lors même qu'on croirait encore devoir examiner les motifs de crédibilité sur lesquels il s'appuie; il a fait assez de bruit dans le monde, il y a opéré des révolutions assez marquantes, il a inspiré d'assez nobles génies pour mériter d'être pris en considération, et ne fût-il regardé que comme un système philosophique, il doit être étudié à fond, en lui-même, et non d'après des idées vagues et superficielles.

Je crois que cette abstraction totale du christianisme

est la principale cause des imperfections des systèmes philosophiques qui se sont succédé en Allemagne. On a voulu, en quelque sorte, traiter de Dieu, chez Dieu, et sans Dieu; est-il étonnant que, trop souvent, on se soit perdu dans de creuses et vaines rêveries.

J'émettrai ici une opinion qui, au premier moment, semblera peut-être paradoxale, et qui cependant pourrait bien être fondée sur la vérité. C'est que par un secret dessein de la Providence, cette succession de systèmes, en paraissant éloigner de la religion positive, pourrait bien au contraire être un moyen puissant pour y ramener les intelligences. C'est maintenant la philosophie transcendante qui a pris sur elle le soin d'attaquer la raison vulgaire et commune, de démontrer sa faiblesse, ses incertitudes, de mettre au grand jour ses *antinomies*; c'est elle qui pose en principe que, pour acquérir une véritable science, il faut s'élever au-dessus de cette raison si faible et si chancelante, remonter jusqu'à des principes qui ne peuvent nous être révélés que par une lumière supérieure. Il n'y a pas loin de là à la démonstration de la nécessité du *surnaturel*. La raison universelle, *impersonnelle* de la philosophie allemande, c'est la raison de Dieu lui-même se manifestant aux hommes. Il ne reste donc plus que la question du moyen par lequel cette manifestation s'opère.

Or, ici, le christianisme se trouve en regard de la philosophie. De part et d'autre, on se dit posséder la révélation de Dieu, de part et d'autre on doit donc fournir ses preuves.

Mais quelles sont les preuves de la philosophie? Elles se réduisent à *l'intuition*, fait que l'on peut avancer, mais non démontrer. Cette intuition est diverse chez les divers auteurs de systèmes. Elle ne voit les choses qu'à travers

des voiles épais, et, de son propre aveu, presqu'impénétrables. Elle ne présente aucun corps entier de doctrine, ou si elle a cette prétention, bientôt elle se trouve réduite au silence par un système nouveau qui se présente comme plus universel, comme découlant plus immédiatement des sources pures de la vérité. Et cependant ces systèmes, à force de vouloir remonter plus haut que leurs devanciers, se perdent de plus en plus dans les nuages. De Kant à Hégel, la philosophie allemande a passé par tous les degrés de la dialectique, et il est difficile de penser que Hégel ne lui ait pas fait dire son dernier mot. Car peut-on remonter plus haut que *l'être pur*, l'être indéterminé, jusqu'à un tel point, que c'est avec le néant lui-même qu'il vient se confondre ?

Le christianisme se présente aussi pour faire valoir ses droits, et voici quel est sur ce point son langage. Dieu, en créant l'homme, lui a donné la raison pour l'éclairer et le conduire (1). Cette raison, son plus beau privilége, lorsque l'homme la cultive avec soin, lui révèle en grande partie les secrets de ce monde, elle le fait entrer en possession de grandes et magnifiques connaissances. Mais elle a ses bornes, elle est surtout obligée de reconnaître son impuissance lorsqu'elle veut s'élever jusqu'à Dieu, sonder ses perfections et l'interroger sur ses œuvres. Cependant Dieu ne se dérobe pas tout-à-fait à ses recherches. Ce qu'elle ne pourrait connaître par elle-même, il daigne le lui révéler, et cette manifestation n'a pas lieu seulement par des illustrations individuelles, toujours plus ou moins douteuses,

(1) Je raisonne ici dans l'hypothèse cartésienne. L'argument aura plus de force encore, si l'on admet, avec un grand nombre de philosophes chrétiens, que les vérités dites rationnelles ont été elles-mêmes l'objet d'une révélation primitive.

mais elle s'opère par des moyens sensibles. Dieu suscite des hommes dont il prouve la mission par des caractères irréfragables. Eclairés par lui, ils écrivent des livres que l'église conserve ainsi que les paroles sorties de leur bouche, et ces livres contiennent la parole de Dieu, les enseignements qu'il daigne lui-même communiquer à ses créatures.

C'est ainsi qu'outre la raison naturelle qu'il a donnée à tout homme venant en ce monde, Dieu veut bien le faire entrer aussi en participation d'une science surnaturelle dont lui seul possède la source inépuisable. Il se révèle à lui, d'abord par degrés et comme une aurore qui croît et s'illumine par la suite des siècles. Il parle au premier homme et à la première femme, il envoie successivement des prophètes, et lorsqu'est venu le moment marqué par sa sagesse éternelle, lui-même se rend visible aux hommes et vient de sa propre bouche les instruire des mystères du royaume de Dieu; et après cette prédication sensible, consignée dans les livres qu'il a inspirés lui-même, il envoie son esprit, sa lumière, sa sagesse qui éclairera jusqu'à la fin la société impérissable qu'il a fondée.

Voilà l'enseignement du christianisme, et certes, il n'en est aucun qui se présente avec cet appareil de force et d'autorité: pourquoi donc n'en faire pas plus souvent usage dans les recherches philosophiques? Tenons-nous donc tant à ne devoir la connaissance de la vérité qu'à nos propres efforts, que nous dédaignions de la recevoir de Dieu, lorsque c'est lui-même qui nous la présente?

Comme je l'ai déjà dit, je suis en beaucoup de points d'accord avec notre honorable confrère, M. Bénard, sur les considérations qu'il a exposées dans sa préface touchant les systèmes philosophiques. Je pense aussi que c'est une loi de l'esprit humain qu'ils se succèdent ainsi les uns aux

autres en se perfectionnant de plus en plus, et les vrais amis de la vérité doivent sentir d'autant plus le besoin des systèmes à venir, qu'ils sont moins satisfaits de ceux qui jusqu'à présent ont voulu leur expliquer toutes choses. Oui, certainement, il faut l'espérer, un autre système viendra qui mettra enfin un terme à ces douloureuses angoisses, au sein desquelles la philosophie transcendante a plongé la raison humaine. Mais ce système, quel sera-t-il? Sans oser prendre sur soi d'en tracer d'avance les principaux caractères, on peut cependant hasarder quelques conjectures. La philosophie cartésienne a été poussée jusqu'à ses dernières conséquences par la philosophie allemande. Celle-ci à son tour a épuisé en sa faveur toutes les ressources de la dialectique et de l'idéalisme. On ne voit pas comment elle pourrait remonter plus haut dans ses principes, ni trouver, pour en déduire les conséquences, des hommes d'une logique plus rigoureuse et plus serrée que ses derniers représentants. Les temps anciens avaient passé par la même expérience. De Platon à l'école d'Alexandrie, on avait aussi posé tous les principes, déduit toutes les conséquences possibles. Alors la philosophie chrétienne s'établit sur les ruines de la philosophie grecque, on l'embrassa avec amour, parce qu'elle mettait un terme à toutes les fluctuations auxquelles était réduite la pensée humaine. Ne pourrait-il pas en être de même de notre époque? Aujourd'hui comme autrefois, la philosophie, lorsqu'elle sort de l'observation ou du sens commun, du raisonnement ordinaire, est obligée d'avouer son insuffisance. Aujourd'hui comme autrefois, elle est obligée d'appeler à son secours quelque chose qui n'est pas personnel à l'homme, mais qui lui vient de plus haut. Si elle consent à ne pas s'arrêter à de vaines disputes de mots, elle conviendra qu'elle invoque aussi le *surnaturel*. C'est là le dernier de ses vœux, et c'est seulement dans sa réalisation qu'elle trouvera le calme et la stabilité. C'est

donc de ce principe, il y a tout lieu de le penser, que partira le système à venir. Sans se déclarer, si l'on veut, la *servante de la théologie*, la philosophie cependant contractera avec elle une étroite alliance. Elle reconnaîtra que ses lumières ne lui sont pas inutiles. En échange des méthodes plus exactes et plus rigoureuses qu'elle lui aura fournies pour étudier et pour démontrer les vérités qui sont de son domaine, elle en recevra aussi des enseignements salutaires qui viendront combler ses lacunes et dissiper ses doutes. Grâce à cette alliance, à ce commerce mutuel, la philosophie, sans rien perdre de sa dignité, marchera d'un pas plus assuré et plus constant. Elle ne perdra pas un tems précieux à des recherches vaines et sans espoir, si elle n'est guidée par une lumière supérieure; et ainsi s'unissant ensemble, au lieu de se combattre, la philosophie et la révélation confondront leurs efforts pour éclairer l'intelligence humaine, et la mettre en possession des vérités qui sont comme son âme et sa vie.

Je me joins à notre honorable confrère pour appeler de tous mes vœux le moment où la haute philosophie présentera ainsi un système propre à satisfaire toutes les intelligences. Il est, sans contredit, du nombre de ceux qui peuvent le préparer par leurs utiles et intéressants travaux, et celui dont je viens d'avoir l'honneur de vous rendre compte me paraît déjà propre à contribuer pour beaucoup à ce résultat éminemment désirable.

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A ROUEN,

PENDANT LE MOYEN-AGE;

PAR M. CHÉRUEL,

rofesseur d'Histoire au Lycée de Rouen.

Séance du 14 Avril 1848.

APERÇU HISTORIQUE.

Division générale de l'histoire de l'Instruction publique à Rouen.

L'histoire de l'instruction publique à Rouen se divise en quatre époques :

1° La période du moyen-âge pendant laquelle le clergé seul est chargé de l'enseignement, et le réduit aux études de grammaire, de logique et de théologie. Cette époque s'étend jusqu'à la fin du XV^e^ siècle.

2° La période de la *Renaissance*, où l'étude des écrivains classiques de l'antiquité a une importance exclusive et

contribue à former la pureté et la délicatesse du goût. Le collége des Jésuites, fondé à Rouen, en 1592, répond à cette seconde époque ; il subsiste jusqu'en 1762.

3° La troisième période présente un premier essai d'enseignement laïque, sous la tutelle du Parlement de Normandie, de 1762 à 1790. L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen ne reste pas étrangère à cette réforme de l'instruction publique au XVIII^e^ siècle ; elle fonde des cours professés par ses membres les plus illustres, par les Lecat, les Descamps, pour la propagation des sciences et des arts. L'enseignement n'est plus exclusivement littéraire ; il participe au mouvement scientifique du XVIII^e^ siècle ; mais il reste encore sous la direction des autorités locales.

4° C'est seulement dans la quatrième époque qu'il reçoit l'impulsion du pouvoir central. La Constituante pose le principe de l'instruction publique, que l'Empire a organisé. Extension de l'enseignement scientifique combiné avec l'enseignement littéraire, introduction des sciences morales qui forment l'homme et le citoyen ; telles sont les principales innovations pendant cette quatrième période, de 1790 jusqu'à nos jours.

Dans ce premier travail, je ne traiterai que de l'instruction publique pendant le moyen-âge.

Au temps de la domination romaine, la métropole de la seconde Lyonnaise eut probablement une de ces écoles de grammaire et d'éloquence que dotaient richement les empereurs, et qu'un décret d'Honorius avait instituées dans toutes les capitales de provinces. Mais on est réduit sur

ce point à des conjectures, et l'École romaine de Rouen, si elle a jamais existé, n'a laissé aucune trace dans l'histoire.

I. ÉCOLE CAPITULAIRE.

Après la ruine de l'Empire, et au milieu des invasions des Barbares, le Christianisme sauva seul les débris de la civilisation et de la littérature. Il ouvrit des écoles près de chaque cathédrale et dans les grands monastères. Ainsi, à Rouen, il existait, au VIII^e^ siècle, une école annexée à l'église métropolitaine, et les conciles provinciaux prescrivaient aux habitants des paroisses d'y envoyer leurs enfants (1). Placée primitivement près de la cathédrale, cette école fut transférée, à une époque que nous ne pouvons préciser, dans la rue qui a conservé jusqu'à nos jours le nom de *rue de l'Ecole*. Un des dignitaires de l'église métropolitaine, appelé dans les anciens actes ***Magister studii*** ou Ecolâtre, était chargé de la surveillance des études. Ce fut dans la suite le Chancelier du Chapitre. Il avait le droit de nommer et destituer les professeurs de l'Ecole Métropolitaine (2); il forçait les maîtres particuliers à envoyer leurs élèves aux cours publics (3); il prélevait sur

(1) D. Bessin, *Concil. de Normandie*, 1^re^ partie, p. 37 : « Ut « omnes qui in parochiâ nostrâ sunt filios suos ad erudiendum « in scholam ad civitatem dirigant. » Texte indiqué par M. A. Deville.

(2) Archiv. département. ; Regist. capitul., délibér. du 27 novembre 1417 : « Poterit sessores scolares et alios officiarios in dictis « scolis existentes ponere et deponere, punire et corrigere, etc. » — *Voyez* aussi le registre de 1432 à 1436, f^o^ 186 recto : « Scolis « grammaticalibus hujus villæ de sufficienti magistro in artibus « providebit (Cancellarius.) »

(3) *Voyez* Registres capitul., délibér. du 21 février 1449 (1450), 23 février 1449 (1450), 24 mars 1449 (1450), 24 janvier 1450 (1451), 6 septembre 1454, etc.

les écoles une indemnité que déterminent de nombreux actes capitulaires (1). Enfin, les régents lui faisaient hommage d'un cierge paschal (2).

Une autre école, qui remonte à une antiquité immémoriale, était celle de Saint-Cande-le-Vieux, placée, comme l'église de ce nom, sous l'autorité exclusive de l'évêque de Lisieux, et située au bas de la rue du Bac.

II. ÉCOLES MONACALES.

Ecole de Saint-Ouen.

Outre ces grands établissements d'Instruction publique qui dépendaient du clergé séculier, il y avait à Rouen des écoles monacales qui dataient d'une haute antiquité. Au premier rang se plaçait l'école de Saint-Ouen, dont les bâtiments pouvaient contenir 500 écoliers (3). Elle forma des théologiens célèbres, tels que Fridegod, Thierry, Fulbert. Le monastère bénédictin de Sainte-Catherine-lès-Rouen, qui ne fut fondé qu'au XI^e^ siècle, rivalisa avec Saint-Ouen pour l'éclat des études.

---

(1) Reg. cap., 1^er^ avril 1438, 15 oct. 1440, 11 janvier 1440 (1441), etc.

(2) « Tabulâ cerei Paschalis, prout est consuetum. » Ibid., 3 janv. 1448 (1449).

(3) « Il y a lieu et maison à Saint-Ouen de tout temps spécialement destinez pour y tenir les escolles qui consistoient en quatre classes pour y employer quatre régents, caves, chambres basses et hautes, greniers et autres commoditez à ce nécessaires, de manière que les dictes escolles de Saint-Ouen estoient capables pour y recepvoir cinq cents escolliers ou plus, etc. » Arch. municip., reg. $\frac{A}{38}$, f° 186, verso.

École de Sainte-Catherine-lès-Rouen.

Une chronique manuscrite de Sainte-Catherine contient de curieux détails sur l'école de cette abbaye (1) : « Goscelin, vicomte de Rouen et fondateur du monastère « de Sainte-Catherine, apprit par la renommée qu'un « homme religieux, nommé Isembert, Allemand de na- « tion, versé dans les sciences divines et humaines et « d'une haute perfection en tout genre de piété, avait fait « profession à Rouen dans l'abbaye de Saint-Ouen, sous « Henri, abbé de ce monastère. Frappé des mérites et de « la science d'Isembert, Goscelin obtint de l'abbé Henri « qu'il lui cédât ce moine pour la direction de l'abbaye « qu'il fondait. Il conduisit Isembert au duc de Norman- « die, qui lui remit le bâton pastoral (2). Isembert, par la

(1) « Exhinc, famâ ventilante cujusdam viri religiosi, Isemberti « nomine, genere Teutonici, tam divinis quam humanis litteris « eruditissimi et in omni religione perfectissimi, qui, in cœnobio « Sancti Audoeni præfatæ urbis, sub abbate ejusdem loci Hen- « rico, professus fuerat monachus, ejus meritum sapientiamque « agnoscens prædictus Goscelinus ab abbate Henrico, ut sibi ad « regendum quod parabat cœnobium (daretur), obtinuit. » *Chroni- con triplex et unum*, manuscr. de la Bibliothèque de Rouen, f° 40 et suivants.

(2) « Quem ad curiam ducens principis obtutibus præsentavit. « At ille, jamdudum ejus præconii opinione compertâ, illico ex « more baculum pastoralem tradidit... Isembertus, Spiritûs sancti « gratiâ, laudabiliter rexit monasterium, et, quia in liberalibus « disciplinis nulli suo tempore inferior habebatur, cum esset « adhuc apud S. Audoenum, ab abbate Henrico et fratribus ob- « nixè rogatus, historiam B. Audoeni dulci modulamine com- « posuit et B. Nicolai necdùm apud nos auditam cantando popu- « lavit, undè plurimi asseverant ab eo editam fuisse, sed humili- « tatis gratiâ id profiteri noluisse. Posthoc autem, cum jam ecclesiæ « Sanctæ Trinitatis regimen assumpsisset, inclytus princeps Ro- « bertus, comperto tanti viri ingenio, nepotulum suum Nico- « laum, Richardi fratris sui filium, ei tradidit erudiendum. » *Chron. trip. et unum*, ibidem.

« grâce de l'Esprit-Saint, gouverna le monastère d'une « manière digne d'éloge, et, comme il ne le cédait à per- « sonne de son temps pour la culture des arts libéraux, « il écrivit, à l'époque où il habitait encore le monastère « de Saint-Ouen, sur les instantes prières de l'abbé Henri « et de ses frères, une histoire de Saint-Ouen dans un « rythme agréable, et il popularisa par ses chants l'his- « toire de Saint-Nicolas qu'on ne connaissait pas encore « dans notre contrée; ce qui a fait dire à plusieurs qu'elle « était de son invention, mais que, par humilité, il ne « voulait pas en convenir. Dans la suite, lorsque Isembert « fut devenu abbé de Sainte-Catherine, l'illustre duc « Robert, connaissant le génie de ce grand homme, lui « confia l'éducation de son neveu, Nicolas. Lambert, fils « d'Osbern d'Eu, et d'autres, qui brillèrent par la science « et la *prudommie,* se formèrent à son école (1). Durand, « neveu de l'abbé Géraud et moine à Saint-Wandrille dès « ses premières années, fut un disciple assidu d'Isembert, « qui le rendit fort habile dans la philosophie, la musique « et la connaissance de la loi divine. On doit à Durand « plusieurs ouvrages utiles à l'Eglise, et, entre autres, un « *Traité du Corps et du sang de notre Seigneur*, qu'il

(1) « Lambertus, filius Osberni de Augo, et Theobaldus ejus se « disciplinatui subdiderunt, qui ambo probitatis et scientiæ pri- « vilegio clarucrunt. Durandus, nepos abbatis Geraldi, sancti Wan- « dregisilli à pueritiâ monachus, ejus fuit discipulus et auditor, « quem tam in philosophiâ quam in arte musicâ cum divinæ legis « notitiâ peritissimum reddidit. Hic pleraque sanctæ ecclesiæ uti- « lia exaravit, inter quæ unum volumen de corpore et sanguine « domini, prius prosâ, deinde versu digessit, pluresque sancto- « rum historias composuit. Qui in Troarnensi cœnobio ad abbatis « officium promotus diutiùs præfuit, ubi et ecclesiam laudabili « opere construxit pluraque Deo digna exercuit. Præter hos, et « alii plures piæ conversationis exemplum sumpserunt. » *Chron. tripl. et unum*, ibidem

« écrivit d'abord en prose, puis en vers; il composa aussi « plusieurs histoires de Saints. Elevé à la dignité d'abbé dans « le monastère de Troarn, il le dirigea pendant long- « temps, y éleva une église d'une beauté remarquable, et se « montra digne du saint ministère. Outre ces hommes, « plusieurs autres puisèrent de pieuses leçons à l'école « d'Isembert. Quelques-uns, élevés aux dignités ecclésias- « tiques, brillèrent par la science et la pureté de la vie. « Parmi eux, l'on remarque l'allemand Ainard, très « instruit dans les arts libéraux et la musique. La noble « comtesse d'Eu, Lisceline, le fit abbé du monastère qu'elle « avait élevé sur la Dive. Un autre disciple d'Isembert « fut Osbern, qui, en même-temps que Guitmond, cé- « lèbre par sa sainteté et sa science, prit l'habit de Saint- « Benoît, et remplit avec zèle les fonctions d'abbé dans « le monastère de Saint-Evroult, où il termina sa vie (1). »

J'ai cité entièrement ce long passage d'une chronique inédite, pour faire apprécier toute l'importance de l'Ecole de Sainte-Catherine et l'influence de l'abbé Isembert. L'instruction scolastique, qui y brilla d'un si vif éclat, se divisait en deux cours : le *Trivium* et le *Quadrivium*. Le premier, comprenait la grammaire, le dialectique et la rhétorique; le second, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique. La théologie était le couronnement et le résumé de toutes ces sciences; c'était, à vrai dire,

---

(1) « Ex his fuit Ainardus Teutonicus, liberalium artium peritiâ « et in musicâ doctissimus, quem in cœnobio super fluvium Divæ « in possessione nobilissimæ comitissæ de Augo, quæ Lisselina vo- « cabatur, à se decenter instructo, abbatem instituit; Osbernus « quoque, qui cum Wimundo sanctitate et sapientiâ magnifico, « beati Benedicti habitum et normam in ejus præsentiâ suscepit, « et in monasterio sancti Elbrulfi strenuè abbatis gerens offi- « cium vitam ibi consummavit. » *Chronicon triplex et unum*, ibidem.

la seule science du moyen-âge. Il serait facile de critiquer cet enseignement, d'en montrer la stérilité, le langage barbare, la subtilité épuisant souvent les forces de l'esprit sur des questions chimériques. Le *Journal des Visites pastorales* d'Eudes Rigault suffirait pour prouver combien, au plus grand siècle de la scolastique, au XIII^e^ siècle, l'ignorance était profonde dans le seul ordre lettré, dans l'ordre ecclésiastique (1). Mais j'aime mieux signaler l'utilité de ces écoles, qui conservèrent seules quelques traditions de culture intellectuelle au milieu de la barbarie générale. Là, se formaient les patients copistes auxquels nous devons la transcription d'anciens manuscrits; là, étudiaient les moines qui nous ont transmis les annales du moyen-âge. La règle de Saint-Benoît leur imposait le travail intellectuel, et une légende, conservée par Orderic Vital, prouve que la transcription des manuscrits était regardée comme une œuvre pieuse et utile pour le salut (2). « Un certain frère demeurait dans un certain monastère; « il était coupable de beaucoup d'infractions aux institu- « tions monastiques; mais il était écrivain; il s'appliqua à « l'écriture, et copia volontairement un volume de la di- « vine loi. Après sa mort, son âme fut conduite pour être « examinée devant le tribunal du juge équitable. Comme « les malins esprits portaient contre elle de vives accusations « et faisaient l'exposition de ses péchés innombrables, de « saints anges, de leur côté, présentaient le livre que le frère « avait copié dans la maison de Dieu, et comptaient lettre

(1) Eudes Rigault fait souvent subir des examens à des clercs d'une grossière ignorance. Voyez, entre autres passages, p. 159 et 173-174 du *Journal des Visites pastorales*.

(2) *Orderic Vital*, tome II, p. 42-42, de la traduction de Louis Dubois, collection des mémoires relatifs à l'Hist. de France, par M. Guizot.

« par lettre l'énorme volume pour les compenser par autant « de péchés. Enfin, une seule lettre en dépassa le nombre, « et tous les efforts des démons ne purent lui opposer aucun « péché. C'est pourquoi la clémence du juge suprême par- « donna au frère, ordonna à son âme de retourner à son « corps, et lui accorda avec bonté le temps de corriger « sa vie. »

Collége des Bons-Enfants. (1358).

Au XIII^me^ siècle et même au XIV^me^, il s'introduisit un changement important dans l'instruction publique. On établit des colléges où des jeunes gens pauvres recevaient gratuitement l'instruction, le logement et la nourriture. Tels furent les colléges de Sorbonne, d'Harcourt, de Navarre, de Montaigu, fondés à Paris à la fin du XIII^me^ siècle et au commencement du XIV^me^. La Normandie avait eu une part considérable dans ces utiles institutions: un Normand fonda le collége d'Harcourt; une comtesse d'Évreux, le collége de Navarre; un archevêque de Rouen, Gilles Ascelin-de-Montaigu, le collége de Montaigu. Rouen ne tarda pas à avoir un établissement d'instruction publique de la même nature. L'archevêque, Guillaume de Flavacourt, deuxième du nom, organisa en 1358 le collége *des Bons-Enfants*, situé près de la Porte-Cauchoise, à l'extrémité occidentale de la rue qui a conservé le nom de rue *des Bons-Enfants*. Ainsi, il y avait à Rouen, pendant le moyen-âge, cinq écoles principales: l'école primitivement annexée à la cathédrale et dirigée par le Chancelier du Chapitre, l'école de Saint-Cande-le-Vieux, soumise à l'évêque de Lisieux, les deux écoles monacales de Saint-Ouen et de Sainte-Catherine ou de la Sainte-Trinité-du-Mont-lès-Rouen, enfin le collége des Bons-Enfants.

Décadence des Ecoles de Rouen. (1420–1466.)

Le XIV^e^ siècle marque le commencement de la décadence des études scolastiques. Les écoles ne produisent plus de théologiens célèbres ; les moines, et principalement les Bénédictins, oublient les prescriptions de leur règle, et s'endorment dans l'oisiveté. La société laïque, au contraire, sort de la barbarie ; la France a des poètes et des prosateurs qui forment l'idiome vulgaire, et lui donnent le tour vif et rapide, la netteté et la précision, qui doivent rester le caractère distinctif de notre langue. Les écoles, étrangères à ce mouvement des esprits, tombent dans un engourdissement qui devient encore plus manifeste au XV^e^ siècle. A ces causes générales de décadence, se joignent alors les guerres civiles et l'invasion étrangère. Rouen souffrit cruellement de toutes ces calamités. Est-il nécessaire de rappeler la tyrannie des Armagnacs et les révoltes des Bourguignons ensanglantant notre ville ; puis la domination anglaise faisant peser, pendant trente ans, la plus dure servitude sur les Rouennais? Pour soutenir les écoles et les diriger dans ces temps déplorables, il eût fallu à la tête du Chapitre un homme d'un zèle et d'une capacité éprouvés. Malheureusement le chancelier, Robert Morellet, manquait d'énergie, et est même accusé par les registres capitulaires de négligence (1) et de mœurs dissolues (2). L'école capitulaire ne résista pas à

(1) Archives départementales, Reg. capitulaire, délibération du 11 novembre 1441, 21 février 1449 (1450), 23 février 1449 (1450), 4 décembre 1450, 5 juillet 1452, 2 novembre 1452, etc.

(2) Archives départementales, Regist. capitul., 5 juillet 1452 : « Super scandalo nuper sibi (Morelet) facto per quamdam mulie- « rem de Parisius. » — 2 novembre : « Domini capitulantes conclu- « serunt quòd mag. Robert. Morelet amodò non admittatur ad « officiandum in choro. »

tant de causes de décadence, et le chancelier Morellet trouva à peine des régents disposés à payer au Chapitre une rente de dix livres tournois au lieu de vingt livres que les chanoines percevaient antérieurement (1). Les écoliers allaient chercher ailleurs l'instruction qu'ils ne trouvaient plus à Rouen, ou se dispersaient dans des écoles particulières (2). Tant que dura l'oppression étrangère, le Chapitre lutta vainement contre la force des circonstances. Vainement l'official ou juge ecclésiastique, qui présidait le tribunal de l'archevêché, rendit une sentence pour contraindre les enfants qui apprenaient la grammaire latine, à suivre les cours de l'école capitulaire. (3) Il autorisait le chef de cette école à prélever sur tous les élèves un droit de quatre sous tournois, avec pouvoir de contraindre les écoliers à payer cette somme par toute voie judiciaire,

---

(1) Archiv, départem., Regist. capitul., 11 janvier 1440 (1441) : « Cancellarius dominis capitulantibus dixit et exposuit quòd ipse, « in quantum potuit, laboravit pro providendo regimini scolarum « grammaticalium hujus civitatis et quòd per ipsum non stetit « quin dictis scolis debitè provisum fuerit, cum ipse cum quatuor « notabilibus viris, videlicet magistris Girardo Thomas, Johanne « Escombart, Roberto Masselin et Nicolao Lambert, in artibus « magistris, appunctuavit quòd ipsi tenebunt scolas in domo quâ « consueverunt teneri, proviso quòd ipsi velint dictam domum « tradere in locagio dictis quatuor magistris prænominatis pro « tribus annis pro quolibet anno pro summâ decem librarum tu- « ronensium. Qui quidem domini eidem Cancellario responderunt « quòd ipsi toto corde pro bono communi desiderabant dictis « scolis debitè provideri, sed, attentis reparationibus et misiis « in dictâ domo de novo factis et quod sunt adhùc in dictâ domo « fiendæ, summa decem librarum pro locagio non sufficiebat, « attento quòd dicta domus antiquitùs solebat valere in locagio « XX libras turonenses et ultimatè sexdecim, etc. »

(2) Pièces justificatives, n° IV.

(3) Archiv. départ., Reg. capitul. de 1441 à 1445, dernière pièce.

et même par la confiscation des livres (1). Tous ces efforts furent impuissants pour relever l'école capitulaire.

Lutte entre l'Ecole capitulaire et les autres Ecoles. (1450-1466).

L'expulsion des Anglais et le rétablissement de l'ordre en Normandie ranimèrent les espérances des chanoines ; ils prirent immédiatement la résolution de presser les poursuites contre les écoles privées (2). Le procès fut long (3), et il ne fallut rien moins, pour le terminer, que l'intervention du puissant cardinal d'Estouteville, réformateur de l'Université de Paris. Le chancelier Robert Morellet, vivement attaqué par le Chapitre (4), déposa entre les mains du prélat les droits que sa charge lui donnait sur les écoles (5). L'autorité reprit alors toute sa vigueur. Une ordonnance du bailli de Rouen, en date du 10 novembre 1466, enjoignit à tous les maîtres particuliers de conduire les enfants à l'école capitulaire, à partir de la classe où ils apprenaient la grammaire de Donat. Ainsi

---

(1) « Ipsosque scolares ad hujusmodi quatuor solidorum solutionem per *captionem librorum* aut aliis viis juridicis compellere. » ibidem.

(2) Reg. capitulaire, délibération du 21 février 1449 (1450), quelques mois après la reddition de Rouen à Charles VII : « Fuerunt « deputati mag. Jacobus Deshayes et Laur. Surreau ad persequen- « dum et requirendum tàm ergà dominum archiepiscopum quàm « dominum officialem et alibi, ubi expedire viderint, quòd magistri « particulares aliarum scolarum Rothomagi mittant scolares suos « à *Donato* inclusivè et ultrà ad scolas grammaticales. »

(3) Reg. capitul., délibér. du 23 février 1449 (1450), 4 décembre 1450, 24 janvier 1450 (1451), 2 octobre 1451, 6 octobre 1453.

(4) Ibidem, 6 septembre 1454.

(5) Ibidem, 7 septembre 1454.

l'exigeaient « le bien, l'honneur et l'utilité de la chose publique (1) ».

Deux écoles seulement résistèrent à l'ordonnance du bailli ; ce furent celles de Saint-Ouen et de Saint-Cande. L'affaire fut portée devant l'Échiquier (2). Les commissaires nommés par ce tribunal, les seigneurs de Villiers et de Tourni, renvoyèrent la décision au cardinal d'Estouteville (3). Ce prélat termina le différend du Chapitre et de Saint-Ouen par une transaction ; le Chapitre fut maintenu dans son droit, et le maître de l'école de Saint-Ouen obligé de conduire à l'école capitulaire les enfants des paroisses de Saint-Ouen, Saint-Nicaise et Saint-Vivien, mais à condition que lui-même prendrait place parmi les professeurs (4).

L'écolâtre de Saint-Cande-le-Vieux, maître Jean Crespin, opposa une plus longue résistance, et, en 1469, il luttait encore contre le monopole du Chapitre. Les chanoines le prirent alors de haut avec ce récalcitrant. « Nous vous avertissons, maître Jean Crespin, prêtre, « bénéficier dans notre église et vous disant directeur de « l'école de Saint-Cande-le-Vieux, que si, dans trois « jours, vous n'avez pas chassé de votre école les enfants « qui ne sont pas de votre paroisse privilégiée, nous vous

---

(1) Pièces justificatives, n° I.

(2) Ibidem, n° III.

(3) Ibidem.

(4) Reg. capit., 20 décembre 1466. APPUNCTAMENTUM DE « SCOLIS : « Magister scolæ Sancti Audoeni ducet suos pueros « addiscentes *Donatum* et *ultrà Donatum* ad ipsas scolas generales, « in quibus ipse rector Sancti Audoeni habebit sedem. »

« frapperons de suspension, d'excommunication, et d'une « amende de cinquante livres tournois (1). »

Monopole de l'Ecole capitulaire. (1469.)

Maître Jean Crespin n'osa pas résister aux menaces du Chapitre, et l'école cathédrale fut, à partir de 1469, en possession du monopole de l'enseignement. Un pareil privilége lui imposait de grandes obligations. Le Chapitre voulut s'en montrer digne par l'organisation de son école. Il en confia la direction à un licencié en théologie, Nicolas Grenier, « très expert ès-sciences de grammaire, logique et philosophie. (2) » Nicolas Grenier s'associa plusieurs maîtres gradués (3), et ainsi s'organisa un véritable collége ecclésiastique, armé du monopole, et où l'on enseignait la grammaire, la logique et la philosophie, en un mot tout ce qui constituait à cette époque l'instruction secondaire.

Cependant, ni le monopole, ni l'intervention active des autorités temporelle et spirituelle ne parvinrent à relever l'école capitulaire. Elle était frappée de cette langueur mortelle qui tue les institutions quand elles ne sont plus en harmonie avec les besoins de la société. Déjà Rouen avait reçu dans son sein des exilés de Constantinop'e, qui apportaient à la France une littérature nouvelle (4); Rouen fut une des premières villes où s'établit l'imprimerie, ce

---

(1) Reg. capit., 16 mars 1468 (1469) : « Monemus vos mag. Johan- « nem Crespin, etc. »

(2) Pièces justificatives, n° IV.

(3) Ibidem.

(4) Ch. Richard, *Episodes de l'Histoire de Rouen*, p. 23.

puissant auxiliaire de la Renaissance littéraire. Enfin, une véritable académie s'organisait dans nos murs, sous le nom du *Puy de la Conception*, et donnait l'essor au génie poétique. (1) En présence de ce mouvement des esprits, la barbarie scolastique ne pouvait se soutenir. Le changement des idées entraînait un changement dans le système d'éducation; il s'accomplit au XVI^e^ siècle.

---

(1) Statuts du Puy de la Conception, rédigés en 1484.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Ordonnance du Bailli de Rouen (1).

(10 Octobre 1466.) (2)

De par M. le Bailly de Rouen, pour le bien, l'honneur et l'utilité de la chose publique, et eu sur ce advis et deslibération, il a esté appoincté par justice que chacun sera contrainct à venir aux escolles de grammaire au lieu et place et en la forme et manière de toute antienté accoustumée ; pourquoy l'en faict commandement à tous M^rs^ tenants escolles particulières que dedans huict jours de la proclamation d'icelle, envoient ou amènent au dict lieu des dictes grandes escolles tenants les enfants qu'ils ont soubs eulx au Donnest et aux autres livres au dessus et doresnavant plus ne les reçoivent ne eulx ne autres en

(1) Archives municipales, Reg. $\frac{A}{38}$, folio 179.

J'ai suivi l'orthographe de ce registre qui ne parait pas soumise à des règles fixes.

(2) Le registre porte la date de décembre, mais la pièce suivante prouve que c'est une erreur

leurs dictes escolles et à ce faire seront contraincts par toutes voies et manières raisonnables, L'an M IIIIc LXVI, le vendredi xme jour d'octobre, devant nous Jacques de Croismare, lieutenant général de Mr le Bailly.

II

Requête adressée à l'Eschiquier (1).

(18 Novembre 1466.)

(On n'indique pas, dans cette pièce, par qui la requête fut adressée, mais l'arrêt qui suit apprend que ce fut par le procureur du roi près le bailliage, et par Robert Morelet, chancelier du Chapitre.)

Nos seigneurs de l'Eschiquier,

Comme de toute antienté et pour le bien et utillité de la chose publicque, il soit accoustumé avoir escolles en la ville de Rouen, en ung hostel nommé les escolles de grammaire assises en la parroisse de Sainct Laurens et non aillieurs, èsquelles escolles tous et chacuns les enfants apprenants le Donnest et au dessus doibvent venir, et que en entretenant ce que dict est par l'advis et deslibération des gens et officiers du roy nostre sire et eu par eulx sur ce consultation à messieurs les bourgeois et conseillers d'icelle ville ; il ait esté faict crier publicquement à son de trompe, en la dicte ville, par Mr le Bailly du dict lieu, qu'aucun maistre particulier ne se ingerast de tenir escolles ne mener enfans aillieurs que ès dictes escolles de grammaire;

---

1 Reg. $\frac{A}{38}$, folio 179, recto et verso.

ce considéré et que les dictes deslibérations et cri ont esté faicts pour icelluy bien publicque et en entretenant ce qui avoit esté usé de tel temps qu'il n'est mémoire du contraire, il vous plaise les dicts cri et publication en ce qu'ils contiennent entretenir et avoir et sortir leur effect de poinct en poinct et sur ce bailler vos lettres de confirmation soubs le scel du dict Eschiquier, et vous ferez raison et justice. Et au dessoubs estoit escript : Audiantur contradictores antè magistrum Philippum de Rosâ et Petrum Poignant qui audiant partes et referant consilio. Actum die decimâ octavâ novembris anno m° CCCC° LXVI. Signé Picar.

III

Arrêt des Commissaires de l'Echiquier maintenant provisoirement *les moines de Saint-Ouen dans le droit de tenir école, et renvoyant, du consentement des parties, le jugement définitif au cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen* (1).

L'an de grâce M IIII^c LXVI, le samedi xx^e jour de décembre, à Rouen, devant nous Guillaume Le Cocq, escuier, seigneur de Villiers, et Guillaume Provosteau, escuier, seigneur de Tourni, conseillers du roy nostre sire et assistans d'icelui seigneur en la court de l'Eschiquier tenu en la dicte ville de Rouen, au terme Saint-Michel derrain passé, et commissaires d'icelle court d'Eschiquier en ceste partie, comme par le procureur du roy nostre sire au

---

(1) Registre $\frac{A}{38}$, folio 179 verso et 180 recto et verso. — 20 décembre 1466.

bailliage de Rouen, et Me Robert Morelet, chancelier en l'église cathédralle du dict Rouen, requeste eust esté faicte en la chambre du Conseil d'icelluy Eschiquier, affin que l'appoinctement donné en public en ceste ville de Rouen, par mandement du lieutenant du bailly du dict lieu que aucun en icelle ville ne tinst escolle de grammaire, fors seullement au lieu accoustumé, et que chacun qui voudroict faire aller ses enfans à l'escolle pour estudier en la science de grammaire depuis le Donnest et au dessus, les envoiast au dict lieu accoustumé, à ce ordonné d'antienté, fust par la court confirmé et mandé estre tenu et enthériné, après que par la court eurent esté appellés les administrateurs et religieux de l'abbaie de Saint-Ouen ou leur procureur et le Me de l'escolle tenue soubs eulx en leur hospital qui, à l'encontre du dict appoinctment et publication avoient mis contredict et que les dicts administrateurs et religieux de Saint-Ouën eussent dict qu'ils vouloient soustenir qu'ils avoient droict de tenir ou faire tenir escolles en leur dict hospital et monstrer aux enfans qui y voudroient venir, appoincté fust par icelle court pour ce que à l'occasion de la briefté du temps du dict Eschiquier l'on ne pouvoit pas oir les dictes parties ne vuider la dicte question, que Mes Jehan Pain, Jehan de Drossey et nous Le Cocq et Provosteau, conseillers du Roy nostre sire et assistans au dict Eschiquier, serions et fusmes par la dicte court commis ou les trois ou deux d'iceulx, pour oir les dictes parties et autres qui voudront mettre contredict en leurs raisons sur la dicte question et descord et y donner provision sommairement et de plain et qu'ils verroient estre à faire par raison, et, pour ce, faire besongne en tel lieu ou lieux, jours et heure que bon leur sembleroict, les parties présentes ou deuement appellés, et tiendront ce que par les dicts commissaires, les deux ou trois d'iceulx sera faict, dict et appointé touchant la dicte provision, comme

se faict ou prononcé estoit par sentences ou arrests du dict Eschiquier, ainsi que toutes ces choses peuvent apparoir par lecture ou acte du dict Eschiquier à nous présentés de la partie du dict procureur du roy et des doien et chappitre de la dicte église de Notre-Dame de Rouen, requérants que voulsissions procéder à la dicte provision, sur laquelle après que icelles parties se sont comparus par devant nous à plusieurs et divers jours, et icelles ouis sur aucunes ouvertures, tendans chacun d'eux affin d'appaiser icellui descord par offres et appoinctement amiable, icelles compareus, c'est assavoir le dict procureur du Roy et Mᵉ Pierre Escoullant, chanoine de Rouen, pour lui et soy faisant fort des doien et chappitre du dict lieu d'une part, et Domp (*sic*) Richard Quesnel, religieux, bailly et procureur des dicts administrateurs, religieux et couvent du dict lieu de Saint-Ouën d'autre part, sont demourés à acord pour le présent en la manière qui ensuit contenue en une cédulle de papier, c'est assavoir qu'ils ont promis et promettent tenir tout ce que par très révérend père en Dieu, monsieur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, administrateur perpétuel de cette abbaie, sera ordonné, prononcé et sententié du dict descord dedans six mois prochains venants du jourd'hui, pendant lequel temps icelles parties bailleront leurs articles et toutes telles probations de lettres, tesmoings ou autres articles qu'il leur plaira devant les commissaires depputés par la dicte court d'Eschiquier, lesquelles probations iceulx commissaires envoirront clos et scellés devers mondict seigneur le cardinal et par forme de provision est ordonné que le Mᵉ qui tient de présent la dicte escolle de Saint-Ouen a ung des sièges d'icelle escolle de grammaire, auquel les enfants, qu'il a de présent, pourront aller et autres qui se voudront mettre à estudier soubs luy, et il leur monstrera et instruira tout ainsi qu'il faict de présent sans que cepen-

dant l'en peust oster ne distraire d'avecque icellui Me aucuns des dicts enfants ses escolliers ne que iceulx enfans et ses escolliers puissent estre contraincts de faire aucun paiement aux maistres d'icelle escolle de grammaire ne à aucun d'eulx, s'il n'est ordonné par mon dict seigneur le cardinal; mais se les dicts enfans et escolliers et autres que des trois parroisses de Sainte-Croix, Saint-Vivien, Saint-Nigaize de Rouen se voulloient deppartir d'avecque leur dict maistre faire le pourroient sans contredict d'icellui; et, au cas que mon dict seigneur le cardinal ne ordonneroict ou sentenciroict ou que le temps d'appoincts fust passé, les dictes parties demeureront en l'estat auquel ils sont de présent en leur entière possession, attendu lequel accord d'entre icelles parties dessus déclaré, commandé leur fust faire serment chacun de sa part d'icellui tenir et accomplir sans préjudice toutesfois de nostre dicte commission d'Eschiquier et du pouvoir à nous et ausdicts autres commissaires dedans nommés donné par icelle. Donné à Rouen, soubs nos seings, l'an et jour dessus dicts.

IV.

Requête du Chapitre au Bailli de Rouen et à l'assemblée des notables bourgeois, relativement au monopole de l'école capitulaire.

(22 Juin 1469.) (1)

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, Jacques de Croismare, lieutenant général de noble homme, Jehan de Montespedon, escuier, seigneur de Beauvoir et de Bazoche, conseiller, chambellan du Roy nostre sire,

(1) Arch municip., Reg. $\frac{A}{38}$, folio 180 verso, et 181 recto et verso.

et son bailli de Rouen, salut : scavoir faisons que aujourd'hui, jeudi xxii^me^ jour de juing, l'an de grâce M IIII LXIX, par devant nous en l'hostel commun de ceste ville de Rouen, se sont comparus vénérables et discreptes personnes, M^e^ Guillaume Du Désert, Guillaume Auvray et Robert De Croismare, chanoines prébendés en l'église cathédralle de Nostre-Dame de Rouen, disants que estoient dellégués, commis et envoiés illec de par les autres chanoines et chappitre d'icelle église pour exposer à nous et aux bourgeois conseillers de ceste dicte ville et faire les requestes cy après déclarées ; lesquels dellégués et commis dessus nommés nous exposèrent de par lesdicts chanoines et chappitre, en la présence des bourgeois, conseillers et autres notables bourgeois et habitans d'icelle ville tant gens de justice que autres illec présens que de grande ancienté avoict et debvoict avoir en icelle ville escolles généralles et communes, lieu et maison propre pour les tenir appartenant au dict chappitre et aussi y avoict-on accoustumé ordonner grand maistre et soubs lui autres maistres particuliers, nommés siégiés (gradués), bons clercs et experts pour monstrer aux enfans des dicts bourgeois et habitans d'icelle, qui tous y doibvent venir, et les instruire en bonnes mœurs et en la science de grammaire, logique et philosophie, sans ce que les dicts enfans, depuis qu'ils estoient entrés et commencés à lire et à apprendre le Donnest allâssent ès autres petites escolles d'icelle ville, excepté en celle de l'exemption de la parroisse de Saint-Cande-le-Vieil d'icelle ville, en laquelle les enfans d'icelle parroisse avoient accoustumé aller et apprendre de toutes les dictes sciences ; lesquelles grandes et généralles escolles avoient esté de grande et honnorable renommée pour la dicte ville, utillité et proffict pour les enfans qui y alloient estudier et apprendre, dont les aucuns par le moien du bon exercice qui y estoit entretenu estoient parvenus à

estre grands et scientifiques clercs et en grands degrés, dignités et estats, mais à l'occasion des divisions et guerres qui avoient esté en ce païs de Normandie et mesme de la maladie de peste qui puis certain temps avoict eu cours en ceste dicte ville, les dictes grandes escolles avoient esté délaissées et les enfans d'icelles dispers et allés les aucuns en autres petites escolles d'icelle ville et les autres allés hors d'icelle ville, et pour les remettre sus et relever, iceulx du chappitre avoient naguères faict repparer la dicte maison et d'abondant en avoient faict faire une toute neufve pour y recœuillir les dicts enfans et avecque avoient pourveu pour grand maistre de la personne de maistre Nicollas Grenier, licentié en théologie, très expert ès dictes sciences de grammaire, logique et philosophie, lequel aussy y avoict pourveu d'autres maistres siégiés soubs luy, bien experts ès dictes sciences, de bonne vie et renommée, qui tous avoient bonnes volontés et affections d'eulx y emploier et faire le debvoir et pouvoir, et néantmoings ne pourroient pas bonnement les dicts de chappitre venir à leur bonne, louable et fructueuse intention de remettre sus et relever les dictes grandes escolles, sans l'aide de la justice et de mon dict sieur le bailly ou son lieutenant, le consentement, conseil et confort des dicts bourgeois, conseillers et autres habitans d'icelle ville, et pour ce requéroient iceulx dellégués et commis dessus nommés de par les dicts de chappitre iceulx aide, consentement, conseil et confort; sur quoy, après que nous et les dicts bourgeois, conseillers et autres notables bourgeois et habitans d'icelle ville qui présens estoient, eusmes ensemble eu advis et deslibération, fust par nous et eulx dict et respondu en nostre présence aux dicts dellégués et commis du dict chappitre que les dicts bourgeois et habitans n'estoient ne leurs prédécesseurs n'avoient esté tenus ne subjects envoier leurs enfans aux dictes escolles de grammaire, s'il ne leur plai-

soit, et n'y pouvoient ne debvoient estre contraincts ne leurs dicts enfans, mais au contraire estoit en leur franchise et liberté d'envoier leurs dicts enfans à telles autres, fussent petites ou grandes escolles, qu'il leur plairoit en la dicte ville ou ailleurs, et sy n'estoit leur intention d'eulx deppartir et désister de leur dicte franchise et liberté ne de assubjectir eulx ne leurs dicts enfans aux dictes grandes escolles ; et ce, nonobstant, pour ce que comme ils avoient entendu et entendoient que ce seroit le proffict et utillité de leurs dicts enfans d'aller aux dictes grandes escolles, tant comme icelles grandes escolles seroient pourveues de bons et notables clercs de bonne vie et honneste conversation, et qui fissent leur debvoir de bien instruire les dicts enfans en bonnes mœurs et ès dictes sciences de *grammaire*, *logique et philosophie*, et aussy que ledict Grenier qui avoit à présent la charge et gouvernement des dictes grandes escolles estoit notable clerc, expert, de bonnes mœurs et honneste conversation, iceulx bourgeois et habitans estoient contents pour présent que les enfans d'icelle ville allassent aux dictes grandes escolles estudier et apprendre, et pour ce paier prix raisonnable tel qu'il estoit accoustumé d'ancienté et jusques à tel temps que bon leur semblera, sans que ce soit ne puisse estre ramené à conséquence ne subjection pour le temps advenir et que cependant les dicts enfans lisant du Donnest et au-dessus ne puissent aller en autres escolles de la dicte ville, excepté en celle du dict lieu de Saint-Cande-le-Vieil, en laquelle ceulx de la dicte parroisse pourront aller et non autres, et que par mon dict sieur le Bailly ou son lieutenant soit deffendu aux maistres d'icelles autres escolles les y recepvoir sans autre contrainte faicte par monitions, citations et autres censures ecclésiastiques, et sauf aux dicts bourgeois et habitants d'icelle ville, en cas qu'ils verroient qu'il n'y avoit aux dictes grandes escolles bon régime, gouver-

nement ou exercice au temps advenir et que les maistres d'icelles voudroient prendre et usurper plus grand prix que dessus est dict ou pour autres causes, à retraire et oster leurs dicts enfans d'icelles escolles, quand bon leur sembleroit, et les envoier ès autres escolles à leur plaisir et vollonté, fust en la dicte ville ou ailleurs; de laquelle response les dicts dellégués ou commis du chappitre furent contents et en mercièrent nous et les dicts bourgeois et habitans, disans qu'il estoit bien et raison que, (si les dicts bourgeois et habitans voient en temps advenir qu'il y eust ès dictes escolles faulte de conduicte, régime ou gouvernement, ou que les dicts maistres voulsissent prendre et avoir plus que ne leur appartient, iceulx habitans et bourgeois y eussent leur regard et provision; desquelles choses le procureur de la dicte ville nous a requis ces lettres pour valloir qu'il appartiendra, lesquelles en tesmoing de ce avons scellés du grand scel aux causes du dict bailliage. Ce fut faict à Rouen, en l'an et jour premiers dessus dicts.

CONSTRUCTION

DE LA

TOUR DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN

DITE

TOUR DE BEURRE.

Lecture faite par M. Fallue,

(*Séance du* 2 *Juin* 1848.)

1485. — Nous voici arrivé à une grande époque de ferveur religieuse, qui se manifestait par la construction de somptueux édifices. On élevait, dans Rouen, les églises de Saint-Maclou, de Saint-Erbland, la nef de Saint-Ouen, et le clocher de Saint-Lô. Le couronnement de l'ancien clocher du parvis était à peine terminé, qu'on s'aperçut qu'une seule tour ne suffisait pas à la façade d'un si grand édifice ; on résolut d'en élever une autre du côté opposé à la tour de Saint-Romain.

Ce travail devant coûter de fortes sommes, le Chapitre ne pouvait l'entreprendre avec ses propres deniers ; le moyen dont on usa et le succès qu'il obtint sont un des faits les plus curieux de l'histoire de la cathédrale de Rouen.

Dans la première assemblée que convoqua le Chapitre, pour aviser au mode d'exécution, il se trouva un grand nombre d'*hommes experts* qui avaient été mandés. On convint des moyens qu'il faudrait employer, si l'on était obligé de poser les fondations dans un terrain marécageux; on arrêta d'étayer les chapelles voisines pour les consolider pendant le travail, de placer la nouvelle tour aussi éloignée de la porte centrale du parvis que l'était celle de Saint-Romain, et de construire, dans sa partie inférieure, une chapelle assez grande pour y transférer les paroissiens de Saint-Étienne, qui avaient leur église dans une simple chapelle voisine du chœur de la cathédrale.

Après avoir fait faire des sondages dans les lieux voisins de la tour projetée, pour en reconnaître le terrain, on convint d'élever sur pilotis le nouvel édifice, *à cause de certaines parties reconnues marécageuses.*

Dans une seconde réunion, composée des mêmes personnages, on adopta le plan fait sur parchemin et présenté par G^me^ Dupont, ou Pontifz, maître des œuvres de la cathédrale; on arrêta ensuite d'abattre quelques maisons du cimetière, pour y mettre des matériaux, puis de parler aux officiers du prince, pour obtenir *certains blocs et bittes des carrières du roi, sises au Val-de-la-Haye et ailleurs;* on désigna des chapelains pour surveiller les ouvriers, vu le grand nombre de ceux que l'on devait employer.

On fait une loge dans le cimetière, pour l'utilité des *latomiers* qui travailleront à la pierre; on passe marché pour la fourniture du sable et de la chaux. La chaux fut payée 17 sols 6 deniers le boisseau.

Alors des ouvriers se présentent en foule : on les renvoie au maître-maçon, pour qu'il choisisse les plus habiles et ceux dont il aura besoin.

Les choses ainsi avancées, il fallut aviser à se procurer des ressources. On réclama le secours des bourgeois et des notables de la ville, afin que tout le monde contribuât selon ses moyens. Cet appel fut entendu, et, dans le premier mouvement de ferveur, l'argent vint de tous côtés. On décida, pour ne pas laisser attiédir ce zèle, d'inscrire les noms de ceux qui feraient des offrandes. Dans cette longue énumération de donateurs, nous trouvons des mentions ainsi conçues :

Me Yvert donne 6 écus d'or par an, tant que durera la construction de la tour;

Un bourgeois donne 10 livres pour l'œuvre du clocher;

Un autre bourgeois donne une vître pour la croisée de l'édifice, lorsqu'il sera terminé.

Pour user de tous les expédients, on place, dans la cathédrale, des troncs sur lesquels on met une inscription en langue française (Lingua materna) rappelant que les offrandes seront employées pour le monument qu'on élève à l'honneur de l'église.

L'official propose de recommander aux curés de faire, dans le même but, des quêtes auprès de leurs paroissiens.

Nonobstant ces ressources, on s'aperçoit bientôt que les dépenses excèdent les recettes; on se plaint que le procureur de la fabrique ne présente pas ses comptes toutes les semaines, et l'on avise aux moyens de ne pas laisser l'église écrasée sous le poids de ses charges.

Tout concourait à augmenter ce malaise; car en inspectant les travaux, on s'aperçut qu'il fallait ajouter des contreforts dans les parties inférieures et refaire deux anciens piliers de la nef.

L'eau vint aussi ajouter à ces embarras, en s'amassant dans les fondations de la tour ; on fut obligé d'entreprendre de grands travaux pour éviter le dommage qu'elle pourrait occasionner.

D'un autre coté, on apprit qu'on ne devait pas compter sur la pierre des carrières du roi ; l'archevêque mandait de Paris qu'il n'avait pu obtenir des officiers de la chambre un emphytéose pour les carrières de Sainte-Marie voisines de Rouen ; il engageait à faire de nouvelles démarches auprès du bailli et des autres officiers royaux.

M. Perchard expose alors qu'il faut se servir de la pierre du Val-aux-Leux, pour faire les travaux intérieurs, afin d'éviter la dépense de pierres de Vernon beaucoup plus chères; on répond que cette proposition mérite d'être examinée, à cause de la magnificence de l'œuvre, et l'on finit par autoriser l'intendant à traiter avec un marchand de pierres de *Saint-Loup*.

A cette époque, où toutes les ressources s'épuisaient, l'archevêque de Paris, qui avait aussi besoin d'argent pour les réparations de son église, obtint, de Robert de Croismare, la permission de publier des indulgences dans le diocèse de Rouen. Le Chapitre s'opposa à cette publication, en objectant qu'elle porterait le plus grand préjudice à la fabrique et à l'œuvre de la tour. Il envoya une députation à l'archevêque pour le prier de retirer son autorisation.

L'archevêque de Paris, mécontent de la résistance des chanoines, porte plainte au roi. Charles VIII ordonne que les indulgences soient publiées à Rouen, puisque l'archevêque de cette ville n'y met pas obstacle.

Ainsi, l'œuvre de la Cathédrale se trouva privé de riches offrandes détournées de leur destination naturelle, en retour d'indulgences très courues. L'église de Rouen moins libérale, n'avait encore promis que des prières.

On recueillait alors de l'argent, dans toute la chrétienté, pour reconstruire l'immense basilique de Saint-Pierre de Rome. Des pardons étaient accordés à ceux qui voulaient contribuer à cette œuvre artistique et monumentale, la plus étonnante des temps modernes.

Ce moyen réussissant, on l'employa partout où l'on voulut élever des monuments religieux.

L'archevêque Robert de Croismare, pour retenir l'argent qui allait sortir de son diocèse, conçut la pensée d'y faire publier des indulgences, et sollicita du Saint-Père une bulle qui permettrait aux bienfaiteurs de l'église d'user de beurre et de lait pendant le carême et les jours où cette nourriture était défendue ; bulle qui a fait donner le nom de *Tour de Beurre* au monument qui a recueilli les fruits de cette concession

On ne tarda pas à recevoir de Rome, l'avis que ces bulles seraient prochainement délivrées ; l'archevêque prit l'engagement, au nom du Chapitre, de payer 800 ducats pour leur expédition

On les attendait avec une impatience bien légitime, car les besoins de la Fabrique étaient sérieux et pressants. Le Chapitre sut qu'un *honnête prêtre* partait, dans quelques jours pour Rome, il lui donna des instructions pour suivre cette affaire à la chancellerie du saint Père.

En attendant, M. Angot était allé à Évreux pour conférer avec l'évêque de la part du Chapitre ; le prélat permit, sous certaines réserves, la publication des indulgences dans son diocèse.

Enfin, M. de Croismare manda que ces fameuses bulles venaient d'arriver en France, qu'elles étaient dans les mains des banquiers de Lyon, auxquels il fallait payer

1,500 écus d'or pour les obtenir, déduction faite de 200 écus déjà versés lorsqu'on reçut les premières missives.

L'église fit, en conséquence, compter à Richard Le Peltier, bourgeois et marchand de Rouen, pour retirer ces pièces :

500 écus, à la Couronne, versés par le trésorier de l'archevêque ;

300 écus, versés par M. Restout, bourgeois de Rouen, pour le compte du Chapitre ;

167 écus, donnés par M. de Rouville ;

60 écus, versés par le trésorier;

100 écus, avancés par Guillaume Capel ;

80 écus, versés par Nicolas de la Quesnaie ;

Et 108 écus, versés par le Chapitre :

Plus 10 écus, pour celui qui devait faire le voyage.

Quand ces bulles furent arrivées, on les envoya publier à Évreux, en prévenant l'évêque qu'on lui abandonnerait le tiers des collectes faites dans son diocèse.

On voit que Rome et les évêques de la province ne s'oubliaient pas, en détournant, de sa destination, une large part des pieuses libéralités des fidèles.

1486. — Après le carême, on retira, tous frais payés, des quêtes faites dans la ville et le diocèse d'Évreux, et des troncs placés dans l'église, 420 liv. 17 sols 1 denier.

On reçut, 100 liv. 6 sols 3 deniers, des offrandes faites dans le diocèse de Bayeux. La fabrique de Coutances fit hommage de 38 liv. tournois, souscrites par elle au synode de Pasques.

Les produits des trois troncs placés dans la cathédrale de Rouen, furent de 120 liv., que l'on donna au marchand

de pierres, chargé d'en apporter plusieurs bateaux avant la fête de la Pentecôte. On lui redevait encore 112 liv. tournois.

Sur ces entrefaites, Charles VIII vint à Rouen, assista à la messe dans la cathédrale, et fit son offrande pour l'œuvre de la Tour ; le montant ne nous en est pas connu.

Nous voyons aussi le duc d'Orléans, qui arrivera au trône sous le nom de Louis XII, reçu par le Chapitre dans l'église métropolitaine. On décida que, l'écu d'or donné par le prince à l'offertoire, serait employé pour les travaux de la nouvelle construction.

Les fondations de la tour commençant à s'élever de terre, le Chapitre se fit représenter le plan du maître-maçon qui fut définitivement adopté. On eut un instant l'intention de faire au monument une porte donnant sur le parvis, pour isoler la paroisse Saint-Étienne de l'intérieur de la cathédrale; mais on changea bientôt d'avis, et l'on décida qu'elle aurait son ouverture dans l'église comme les autres chapelles.

On continua l'ouvrage avec activité, et, à six mois de là, on se réunit pour savoir si l'on mettrait des menaux aux fenêtres de l'édifice. On rapporta que le maître-maçon faisait exécuter, au grand détriment de la Fabrique, des travaux non consentis par le Chapitre, tels que chapiteaux et autres ornements ; on le manda pour lui faire des remontrances. Qu'on juge de la liberté de l'artiste, en présence de tant de vues et d'intérêts divers !

1488. — Le 19 novembre 1488, le maître-maçon Guillaume Dupont, étant malade, et la Fabrique ne pouvant le faire remplacer, les ouvriers furent congédiés *jusqu'au bon plaisir du Chapitre*. Le 3 mars de l'année suivante, on les rappela pour reprendre le travail et l'on convint,

au sujet du prix de leurs journées, de se conformer à celui qu'on payait aux latomiers de Saint-Ouen.

Guillaume Dupont expose que son serviteur apprentif l'a quitté avant le commencement des travaux; il demande qu'on lui en accorde un autre et que la Fabrique fixe le salaire qui lui sera donné, selon l'ancien usage.

Les troncs de la cathédrale, encore une fois ouverts, contiennent 401 liv. 15 sols tournois. Ces ressources étaient loin de suffire, le clergé était toujours accablé de nouveaux subsides.

1492. — En 1492, le roi demande à l'église 4000 liv. pour les affaires urgentes de son royaume. On met en gage, pour se les procurer, les joyaux et les reliques du trésor ! cet impôt n'est pas plutôt payé qu'on en demande un autre. Des chanoines vont à Paris pour réclamer et reviennent sans avoir rien obtenu.

Ce fut le dernier coup porté à l'œuvre de la Fabrique; on décida que les maçons laisseraient leur travail, à partir de la fête de la Nativité; il ne fut repris que cinq années plus tard.

L'achèvement de la tour se trouvait encore remis en question, comme tant d'autres monuments que le moyen-âge nous a légués imparfaits. Ainsi, quand nous passons avec indifférence auprès de ces chefs-dœuvre, que nous croyons avoir été jetés tout faits sur le sol, nous ne nous doutons pas combien ils ont coûté d'argent et de peines à nos devanciers. Peut-être les verrions-nous avec plus d'intérêt et veillerions-nous mieux à leur conservation, si ce souvenir nous venait plus souvent à la pensée.

1497. — En 1497, après une interruption de cinq années, et la mort de M. de Croismare, les Rouennais virent avec plaisir la reprise des travaux de la *tour de Beurre*, déjà bénite

par Henri Potin, évêque de Philadelphie et suffragant du cardinal d'Amboise. Me Guillaume Dupont était mort sans avoir eu la satisfaction de mettre la dernière main à ce travail; il avait été remplacé par Jacques-le-Roux, en 1495. Les pierres sont de nouveau entassées dans le cimetière dont elles dérangent les tombes; celle de Michel Boute est enlevée et transportée dans un autre endroit, du consentement de Robert-le-Lieur, avocat du roi, son héritier.

Le nouveau maître-maçon commence par visiter les fondations de la tour; il les trouve en bon état et continue son travail qui durait encore en 1498. A cette époque on lui faisait des reproches de se servir de pierres trop petites, au *haut de la tour, ce qui pouvait occasionner des ruptures et des éboulements.*

L'édifice était élevé, comme on voit, jusqu'aux galeries supérieures, et l'on ne savait pas encore s'il serait terminé par une terrasse ou un pavillon comme celui de la tour Saint-Romain. On fit venir le maître-maçon et quelques *personnes expertes* pour les consulter; la majorité se prononça pour une terrasse. Cependant, avant de rien terminer, on trouva qu'il serait bon de recueillir l'avis *d'un certain nombre de bourgeois, de marchands* et de *personnes se connaissant en édifices.* L'archidiacre d'Eu et quelques chanoines furent chargés de diriger cette nouvelle enquête.

A la suite de leurs démarches, on décida que, pour l'ornement de la ville, on ferait sur la tour une *quadrature* ou toit en pierre sans pavillon.

On ajourna cependant ce travail; on congédia les ouvriers à cause de la pénurie de la Fabrique et du besoin où l'on était de consulter l'archevêque et un maître-maçon de Pontoise, que M. de la Quesnaie proposait de faire venir à ses dépends.

Pendant ce temps-là, on fait sortir du logement qu'il occupait dans la cour d'Albane, le maître maçon *Jacob-le-Roux*, pour *beaucoup de raisons* que le Chapitre ne consigne pas sur les registres. Celui-ci réclama, et l'on décida *qu'attendu plusieurs choses mises en avant*, et *pour l'honnêteté du lieu*, l'ordre du Chapitre devait être exécuté.

Ce passage, ces restrictions impliqueraient singulièrement la moralité du maître-maçon de l'église. Il en a été absous par des chefs-d'œuvre.

Enfin le cardinal d'Amboise, après avoir donné, en 1500, deux mille cent cinq ducats pour faire exécuter une cloche de grande dimension, pria de faire terminer promptement le nouvel édifice où cette cloche devait être placée, exprimant le désir qu'il fût surmonté d'un *pavillon* comme celui de l'autre tour.

Le Chapitre se mit à l'œuvre. MM. Fortin et de Groussi, qui avaient consulté les bourgeois, rapportèrent que l'opinion générale s'était prononcée pour une flèche. On agita la question de savoir si elle serait en pierre ou en bois; onze chanoines, présents à la réunion, opinèrent pour une flèche en pierre et ne décidèrent rien, quant à la forme et à la hauteur. On arrêta de s'en rapporter au jugement des experts et surtout de l'archevêque auquel on fit parvenir le résultat de cette délibération.

Ensuite, après avoir examiné deux formules de la tour, peintes par le maître-maçon, et avoir consulté de tous côtés, on décida qu'une flèche en pierre effilée serait ce qui conviendrait le mieux pour *l'honnêteté* de l'édifice et l'ornement de la ville.

Qui croirait que cette décision ne fut pas définitive, et que, le 12 mars 1503, le maître-maçon présentait un

nouveau plan, craignant qu'une flèche pointue n'apportât quelque préjudice à l'église. Les experts disaient au contraire qu'elle l'embellirait et que les fondations étaient assez fortes pour la soutenir.

Comme rien n'avançait, le cardinal offrit de faire terminer la tour à ses frais, ce qui pouvait lui occasionner une dépense de 3000 liv. Il envoya de Gaillon à Rouen, ses maîtres-maçons Nicolas ***Biard*** et Guillaume ***Senant***, dont il désirait avoir les avis.

On peut dire maintenant que, d'hésitation en hésitation, on adopta, pour en finir, le dernier plan du maître-maçon qui nous a valu le couronnement de la tour tel que nous le voyons aujourd'hui. Nous en jugerons par la délibération suivante, la dernière que nous trouvions dans les registres.

1506. — « Me Jacob-le-Roux, maçon de l'église, ayant « dit que l'ouvrage de la tour pouvait être fini en terrasse « avant le jour de la Nativité, on lui accordera le nombre « de maçons nécessaire pour qu'elle soit ainsi faite. »

(*Extrait de l'ouvrage inédit de M. Léon Fallue, intitulé :* Histoire religieuse, politique et morale, de l'église métropolitaine de de Rouen.)

BOURDALOUE A ROUEN,

PAR M. L'ABBÉ PICARD.

Séance du 21 Janvier 1848.

Dans la nef principale de l'église métropolitaine de Rouen, s'élève une chaire que je suis loin de proposer comme un modèle d'élégance et de bon goût. A quel style appartient cette œuvre batarde, dont l'auteur, fort heureusement pour lui, a vu son nom se perdre dans l'oubli de la postérité? Je laisse à plus habile que moi le soin de donner à cette question une réponse catégorique. Autant qu'il peut m'être permis d'en juger, je dirais assez volontiers qu'elle se rapproche du style de la Renaissance. Mais quelle renaissance! A coup sûr, ce n'est pas celle qu'eussent avouée les Bernin, les Philibert Delorme, ni même l'auteur du riche et, tout à la fois, malencontreux *jubé*, qui orne, ou, si vous l'aimez mieux, qui dépare l'entrée du chœur de notre magnifique cathédrale.

A mon avis, la seule gloire, la seule consolation artistique de la chaire de la cathédrale de Rouen, c'est d'avoir pu, contre toute attente, trouver des admirateurs et, qui plus est, des imitateurs. L'église Saint-Ouen, comme chacun

le sait, possède une chaire construite absolument dans le même goût, et sur le même modèle. Merci à MM. les anciens marguilliers ou intendants de Saint-Ouen! En ma qualité de champion de la cathédrale, je leur dois une vive et sincère reconnaissance, et certes, il me faut toute l'ardeur de ce sentiment, pour ne pas appliquer à leur admiration *quand même*, un vers bien connu de notre grand satirique. Mais, paix aux Marguilliers! et brisons sur cet article.

Quoi qu'il en soit, cette chaire toute disgracieuse qu'elle se montre, n'est pas cependant sans se recommander par de nobles et précieux souvenirs. Plus d'un orateur de renom a gravi, au péril de sa vie, l'escalier, ou plutôt l'*échelle* qui conduit à cette *roche tarpéienne* de nouvelle espèce (1); plus d'une voix éloquente s'est fait entendre, du haut de ce triple rang de colonnes superposées que prendrait volontiers pour de simples *barreaux* quiconque est étranger à la poésie de l'art, et ne sait pas se prêter à ses illusions quelquefois faciles et accommodantes à l'excès.

Parmi les hommes illustres qui montèrent dans la chaire de la cathédrale de Rouen, je citerai tout particulièrement le P. Bourdaloue. Les registres du Chapitre métropolitain que j'ai eu l'occasion de consulter, nous donnent, sur une station de Carême qu'il prêcha à Rouen, des détails peu importants sans doute en eux-mêmes, mais qui ne sont pas sans intérêt, lorsqu'on pense qu'il s'agit d'un grand homme et d'une cité qui nous est chère (2).

C'était en 1677, et cette époque coïncidait avec les dernières solennités du *grand Jubilé*. Le siége archiépis-

(1) Dans la chaire de la Cathédrale de Rouen, le prédicateur a, immédiatement derrière ses talons, un vrai précipice.

(2) Je dois la communication de ces pièces à la complaisance de M. l'abbé Denize, mon ancien maître, actuellement membre et secrétaire du Chapitre métropolitain.

copal de Rouen était alors occupé par Monseigneur Rouxel-de-Médavy. Déjà Bourdaloue, s'était acquis à Paris et à la cour du grand Roi cette haute réputation d'éloquence et de savoir, qui l'a fait placer immédiatement après Bossuet, parmi les orateurs sacrés qui ont illustré la chaire française. Il avait prêché avec le plus grand succès devant Louis XIV et toute sa cour l'Avent de 1670 et les Carêmes de 1672, 1674 et 1675; et Louis XIV, après l'avoir entendu déjà tant de fois, se plaisait à lui rendre ce témoignage, qui était l'expression du sentiment de tous : *J'aime mieux entendre les redites du P. Bourdaloue, que les choses nouvelles de beaucoup d'autres.*

Il convenait à la Capitale du *pays de sapience* d'entendre aussi celui peut-être de tous nos orateurs sacrés qui, tout en conservant à la foi son empire souverain et indestructible, sait le mieux parler à la raison, et lui révéler la force de pénétration et de déduction dont elle est capable. Il paraît aussi que Bourdaloue, de son côté, n'était pas resté inaccessible au désir de venir se faire entendre à un auditoire si capable de le goûter et de le comprendre. Du moins, c'est ce qui résulte d'une première délibération prise par le Chapitre métropolitain, le 1er Août 1676. Voilà cette délibération telle que je l'ai extraite du registre :

Du 1er *Août* 1676.

« M. l'archidiacre Duhamel est prié d'écrire au « P. Bourdalou (*sic*), Jésuite, nommé pour prêcher le « Carême en cette église, que le Chapitre le remercie de « l'honnesteté avec la quelle il a témoigné le désir de « prêcher ce Carême.

« M. Duhamel est prié d'écrire à Mgr. l'archevêque « (Il était alors à Paris,) et le remercier, de la part du

« Chapitre de ce qu'il a eu la bonté de désigner le P. « Bourdalou, pour prédicateur. »

Cette *honnesteté* du P. Bourdaloue, qui s'offre ainsi de lui-même pour prêcher dans notre ville, lorsque toute la France devait se l'arracher, mérite certainement d'être signalée et gardée en mémoire. Même après plus d'un siècle et demi, elle est encore pour Rouen un titre de gloire, et il n'est personne d'entre nous qui ne s'associe de grand cœur aux félicitations et à la reconnaissance du Chapitre.

Bourdaloue fut fidèle à sa parole. Le jour des cendres (3 mars 1677) il fit dans la cathédrale de Rouen l'ouverture de sa station quadragésimale, et dès le premier sermon, le Chapitre se vit obligé de prendre des mesures particulières, occasionnées par l'affluence des auditeurs de tout rang, de toute classe, qui se pressaient autour de la chaire de l'homme de Dieu.

Délibération du 4 Mars 1677.

« MM. les Intendants de la fabrique sont priés de faire en « sorte qu'il y ait des formes (*sièges*) commodes pour MM. du « Chapitre, dans la nef, aux jours de prédication, et de « faire défense aux officiers de l'église d'y donner place « à qui que ce soit, *fors* à MM. des Cours souveraines. »

Il paraît aussi que, pour mieux entendre, les auditeurs placés dans la partie basse de la nef, voulaient que la chaire fut descendue de quelques pilliers. Peut-être même avait-on gagné à cette intention quelques officiers de l'église. Le Chapitre qui n'en voulait aussi rien perdre, et qui d'ailleurs, chacun le sait, se relachait difficilement de ses droits, crut devoir prévenir cette nouveauté par une prohibition formelle. On lit dans la même délibération :

« Le coustre (*bedeau*) sera admonesté de laisser dimanche « la chaire du prédicateur à la même place où elle est jour- « nellement. »

On voit par cette partie de la délibération du 4 mars, que la chaire, dans laquelle prêchait Bourdaloue, n'était pas fixe et adhérente à un pilier de la cathédrale, mais qu'elle était mobile, et susceptible d'être transportée d'un lieu à un autre. C'est ce qui confirme l'opinion généralement reçue, que c'était la même chaire que celle qu'on voit aujourd'hui et dont la base est placée sur des *roulettes*.

D'ailleurs dans les délibérations du Chapitre, postérieures à la station prêchée par le P. Bourdaloue, on ne trouve aucune mention d'une nouvelle chaire ; et cependant il y est parlé de choses bien moins importantes. Ainsi, par exemple, dans une délibération du 16 février 1679, il est décidé qu'un rideau sera mis à la grande fenêtre qui se trouve derrière la chaire. Tout porte à croire que c'est le même qu'on y voit encore aujourd'hui, et peut-être conserve-t-il encore quelque chose de la vénérable poussière soulevée par les pas de nos aieux à la fin du XVII^e^ siècle.

Cependant, quelle que fut alors la puissance du Chapitre de la Métropole, il parait que ses injonctions ne furent pas toujours respectées. Le nombre des auditeurs allait toujours croissant, jusqu'au point que MM. du Chapitre eux-mêmes ne trouvaient pas toujours réservées les places auxquelles ils avaient droit. De là, une troisième délibération en date du 18 avril, qui, en cette année 1677, coïncidait avec la solennité de Pâques.

Du 18 *avril* 1677

« Il est ordonné aux coustres et autres officiers de tenir « les places de MM. pour entendre le sermon, à la quelle fin

« ils (*mot illisible*) les formes sur les quelles ils ont accou-
« tumé de s'asseoir.

Il est à regretter que les documents sur la station prêchée à Rouen par le P. Bourdaloue, se réduisent à ce peu de mots extraits des délibérations du Chapitre. On aimerait à avoir sous les yeux la correspondance du célèbre orateur, soit avec le Chapitre, soit avec monseigneur de Médavy. On aimerait à savoir aussi quels sermons il prêcha dans notre cathédrale, et quelle impression ils produisirent sur ses auditeurs. Il existe encore parmi nous des descendants de ces membres des cours souveraines auxquels le Chapitre réservait une place honorable. Ils comptaient dans leurs rangs des hommes éminents et capables d'apprécier dignement le P. Bourdaloue. Peut-être, dans les anciennes correspondances que possèdent ces familles, trouverait-on quelques lettres ayant trait à cette époque glorieuse pour notre ville. Et, s'il en était ainsi, ce serait une œuvre méritoire que de les publier. La gloire de Bourdaloue est grande, sans doute, mais des *suffrages normands* ne sont pas à dédaigner, et ils ne pourraient que lui donner encore un nouveau lustre.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

NICOLAS BIGNON,

Par M. E. De la Quérière.

Lue à l'Académie, le 31 Mars 1848.

Messieurs,

Le confrère dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir, était une de ces organisations vigoureuses, une de ces capacités intellectuelles, un de ces hommes d'élite enfin, dont la nature est avare, surtout quand, à l'étendue et à l'énergie de la pensée, se joignent la franchise et la loyauté qui font l'honnête homme et le bon citoyen.

Nicolas Bignon naquit au bourg d'Auffay, arrondissement de Dieppe, département de la Seine-Inférieure, le 23 septembre 1759. Ses parents profitèrent de ses heureuses dispositions pour le lancer dans les études, et, lorsqu'il eut terminé ses humanités, ils lui firent embrasser l'état ecclésiastique.

Professeur de Seconde au collége de Rouen, quand arriva la Révolution, il en adopta les principes généreux avec empressement. L'abbé Grenier, ayant refusé de prêter le serment alors exigé des prêtres, M. Bignon fut appelé à le remplacer comme principal. Son homonyme, qui eut une célébrité que lui ont acquise sa qualité de diplomate et celle de député de l'opposition sous la Restauration était, dans ce temps-là, professeur de sixième au même collége. Nous avons, de ce dernier, une *Epître* qu'il composa à l'occasion de la rentrée des classes, en 1791, curieuse pièce de vers, empreinte de l'opinion politique de l'époque (1).

La Révolution poursuivait son cours au milieu des déchirements des partis. Au plus fort de la lutte des Girondins et des Montagnards, Nicolas Bignon fut député à Paris par la commune de Rouen, pour éclairer la Convention nationale sur les sentiments de notre population, essentiellement amie de l'ordre et de l'humanité.

Bignon, reçu dans le sein de la Convention, s'assit à côté de Lanjuinais, de cet homme à jamais illustré par le courage héroïque qu'il déploya pour la défense des principes et celle des malheureux quels qu'ils fussent, poursuivis par les haines politiques. Après avoir été témoin des débats palpitants qui amenèrent la néfaste journée du 31 mai 1793, où le parti de la Montagne demeura vainqueur, Bignon revint à Rouen, en butte à la haine des révolutionnaires exaltés, qui lui faisaient un crime de ne pas voir le salut de la patrie dans les mesures les plus acerbes et les plus arbitraires.

---

(1) Elle a pour titre : « ÉPITRE d'un Professeur aux Écoliers à « la rentrée des Classes, lue à la Société des Amis de la Constitu- « tion de Rouen, et imprimée par son ordre, par M. Bignon, pro- « fesseur de sixième au Collége de cette ville. » In-8° de 16 pages.

Le courage intrépide avec lequel il avait soutenu le parti qu'il croyait seul capable de sauver la France de ses propres excès et d'imposer aux ennemis de l'intérieur, lui valut l'honneur d'entrer, le premier, dans la maison d'arrêt de Rouen (Saint-Yon), d'où il ne sortit qu'après la fin du règne de la Terreur.

Il reçut encore de ses concitoyens le mandat de réclamer, près du Gouvernement de la République, les approvisionnements en blé et en farine nécessaires à l'alimentation d'une grande population exposée aux horreurs de la famine, et, pendant dix-huit mois de séjour à Paris, il entretint une correspondance active avec la municipalité de Rouen et les membres du Gouvernement.

Lors de la création des Écoles centrales, en l'an IV (1796), il fut nommé professeur de grammaire générale à Rouen : il occupa cette chaire avec une grande distinction. La matière était neuve. Son esprit pénétrant et profond, mettant à profit les travaux des Locke, des Condillac, des Destutt-Tracy, aborda sans difficulté les hautes questions de la génération des idées, et de l'analyse de la pensée et du langage.

Il résuma son cours oral de grammaire générale en trois parties : *l'Idéologie*, *la Grammaire* et *les Principes élémentaires du raisonnement* ou *la Logique*. Deux cahiers de ce cours ont seuls été imprimés. Le premier renferme l'Idéologie ; le second traite de la grammaire dans sa première section seulement (il devait y avoir deux sections). Ces leçons, fruit de méditations ardues, offrent un spécimen du resserrement de la pensée dans l'expression la plus concise possible ; le *multùm in paucis* trouve ici son application. Il restait à paraître la troisième partie pour compléter cet *Essai d'un Cours abrégé de Grammaire gé-*

nérale (1) ; mais le professorat de l'auteur ayant été interrompu, ainsi que nous allons le dire, il ne put se décider à terminer son ouvrage. Il est resté dans sa pensée et est mort avec lui. A plusieurs reprises, nous, son ancien élève, demeuré son ami jusqu'à la fin, l'avions engagé à publier cette troisième partie, mais il nous répondait : *A quoi bon ? qui me lirait ? qui me comprendrait ?*

Bientôt les Ecoles centrales furent remplacées par les Lycées, dont l'enseignement rappelait celui des anciens Colléges, plus l'esprit militaire que l'on introduisit.

Cette suppression des Ecoles centrales fut hautement regrettée par le Préfet, M. Beugnot, dans un discours prononcé d'abondance, lors de la distribution générale des prix de l'Ecole, qui fut faite, en 1804, dans la chapelle du Collége, et où nous fûmes présent (2).

M. Bignon devait naturellement trouver sa place dans le nouveau système d'instruction publique ; il le croyait du moins. Cependant sa nomination de professeur de Rhétorique au Lycée se fit longtemps attendre (3). Le rôle de

---

(1) *Essai d'un Cours Abrégé de Grammaire générale*, par N. B. .., professeur. A Rouen, de l'imprimerie de F. Baudry, faubourg Bouvreuil, n° 33, an XI. In-8°. Deux brochures, l'une de 102 p., l'autre de 136.

(2) Alors, en outre des prix, on distribuait aux élèves qui avaient remporté des accessit, et que l'on appelait à haute voix : *Accedat*, une feuille de fort papier imprimé, relatant et certifiant que l'élève avait remporté tel ou tel accessit, dans telle ou telle classe. Cette pancarte témoignait des grandes idées qui régnaient encore alors, et qui ne tardèrent pas à être étouffées par le despotisme impérial, et depuis par le despotisme royal. On lisait en tête : LA PATRIE INSTRUIT SES ENFANTS ; LE MAGISTRAT ENCOURAGE LEURS EFFORTS : TOUT CITOYEN DOIT HONORER LEURS SUCCÈS.

(3) Il occupa cette chaire de 1810 à 1816.

solliciteur ne pouvait convenir à l'indépendance de son caractère ; son mérite seul parla pour lui et reçut enfin sa récompense.

La chute de l'Empire amena un changement dans le régime intérieur des Lycées, auxquels l'ancien nom de Collége fut rendu. Le son de la cloche remplaça celui du tambour ; les exercices militaires cessèrent aussi.

Un esprit réactionnaire enleva M. Bignon à ses élèves. On voulut l'obliger à reprendre ses fonctions ecclésiastiques, mais il préféra le sacrifice de sa place à celui de sa conscience.

M. Bignon, qui était docteur ès-lettres et officier de l'Université, appartenait à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, dès l'année 1804 (1) époque de son rétablissement. Il en fut le secrétaire perpétuel pour la classe des Belles-Lettres pendant près de vingt ans, et il en remplit les fonctions avec une assiduité et un zèle qui ne se démentirent jamais. Ses rapports de fin d'année sont remarquables par un style clair, concis et méthodique. De temps en temps apparaissent quelques traits saillants qui annoncent la nature de son esprit indépendant et quelque peu porté à la critique. Dans la discussion, il était quelquefois fort incisif, et il lui est arrivé de ne pas épargner même ses meilleurs amis : mais comme le trait décoché était sans fiel, et qu'il était le premier à vous tendre la main, on ne pouvait lui garder rancune.

(1) Il fut élu membre le 11 juillet 1804, et secrétaire perpétuel, pour la Classe des Belles-Lettres, en 1814. En 1798 (an VI), il appartenait à la Société d'Emulation ; en 1799 (an VII), au Lycée de Rouen, compagnie savante qui se fondit, après une courte existence, avec la Société d'Emulation.

Bon confrère, bon ami, porté à obliger, il rendait service avec ce facile abandon qui n'attend point le remercîment, et ne provoque point la reconnaissance. Son commerce était agréable et rempli d'urbanité; sa conversation attachante et toujours profitable faisait ressortir son érudition sans pédantisme et son esprit scintillant, exempt de recherche.

Il eût pu, comme tant d'autres, prétendre aux honneurs et aux dignités. Sa haute capacité ne l'eût trouvé au-dessous d'aucun des emplois les plus élevés, mais il préférait à tout sa modeste condition et son heureuse médiocrité. Les rêves de l'ambition n'ont jamais pu troubler cette âme si remplie de véritable philosophie. Fuyant les titres et les honneurs qui seraient venus en foule s'offrir à lui, s'il les y eût encouragés, il n'a jamais témoigné que froide indifférence pour tous ces hochets auxquels la vanité seule accorde une valeur qu'ils n'ont pas.

Retiré depuis longtemps à son habitation du Val-de-la-Haye, près de Rouen, M. Bignon n'a jamais voulu occuper d'autre poste que celui de conseiller municipal de sa commune. Là, il passait ses loisirs en compagnie de ses auteurs grecs et latins, qui étaient pour lui comme des amis avec lesquels il s'entretenait familièrement. Dans les dernières années de sa vie, Tacite surtout était sa lecture favorite.

Quoique placé en dehors de la vie politique, en bon citoyen, il ne demeurait pas tout à fait étranger aux affaires publiques. Il en parlait avec beaucoup de raison et de modération. Il avait lu l'*Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers, et il avouait, de bonne foi, qu'il s'était trompé en s'attachant, autrefois, au parti de la *Gironde*, composé cependant, disait-il, de la portion la plus hon-

nête, la plus sage, la plus éclairée et la plus éminente de la Convention. Aveu précieux de la part d'un homme qui s'était exposé à périr sur l'échafaud révolutionnaire, pour une cause qu'il croyait bonne alors, et qui prouve le peu de solidité de nos jugements sur certaines matières.

Quel pas immense dans la voie de la raison, que l'abolition de la peine de mort en matière politique ! Et combien les hommes ne devraient-ils pas être portés à la tolérance pour des actes où les plus habiles sont entraînés dans l'erreur, souvent à leur propre insu !

M. Bignon a peu écrit; le désir de produire n'existait pas chez lui, non plus que celui d'emboucher la trompette de la Renommée. D'ailleurs, sévère pour les autres, il l'était également pour lui-même; le bon sens et la raison réglaient trop bien son esprit, pour que les fleurs de l'imagination eussent beaucoup de prise sur lui. Tout entier aux muses grecques et latines, il a quelquefois sacrifié aux muses françaises dans des pièces de vers de circonstance qui auraient pu faire honneur à des poètes de profession.

Il s'était appliqué, chose infiniment rare, à bien parler, j'entends à bien prononcer sa langue Le timbre de sa voix et la netteté de son articulation prêtaient un certain charme à son débit. On avait du plaisir à l'entendre; sa conversation était toujours instructive et semée de traits d'esprit. Il en était de même de sa correspondance officielle ou familière, et des moindres billets qu'il a écrits jusqu'à ses derniers moments. (1)

Outre les deux cahiers de son cours de grammaire générale et les rapports qu'il a rédigés comme secrétaire de la classe des Belles-Lettres, et qui se trouvent dans les Précis analytiques des travaux de l'Académie, nous con-

1) Voir les pages 236, 237 et 238.

naissons de lui un opuscule qui doit être aujourd'hui extrêmement rare (1). Il a pour objet la critique sanglante d'un mauvais poème latin composé par Féret, professeur des 3e et de 4e classes au Lycée impérial de Rouen, en l'honneur du cardinal de Joyeuse, à l'occasion de la translation de ses restes mortels de l'ancien séminaire de Joyeuse dans la chapelle du Lycée.

L'Aristarque l'emporte sur son adversaire de toute la distance qui séparait l'un de l'autre ; armé de toutes pièces, il se prend à lui corps à corps, le met à nu, et lui porte des coups d'aiguillon d'autant plus sûrs, que sa victime, témérairement confiante dans ses forces, se croyait candidement invulnérable.

La mort de Formage, qui fut son collègue au Collége, à l'Ecole centrale et au Lycée, lui fournit l'occasion de paraphraser le *Dies iræ* en vers latins. Ce morceau de poésie éminemment remarquable (2) révèle chez son auteur un rare talent de latinité qui lui valut plusieurs fois l'honneur de prononcer le discours d'usage à la distribution générale des prix du Lycée.

Dans la relation du *Voyage fait par le premier Consul, en l'an XI de la République, dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure*, et imprimé par Guilbert, qui en était en même temps le rédacteur, est compris un discours que devait adresser M. Bignon au nom des professeurs de l'École Centrale, au Général Premier Consul.

---

(1) *Essai d'une traduction en prose française rimée du panégyrique en vers latins de M. le Cardinal de Joyeuse, faite aux Champs-Élysées, précédé d'une lettre d'envoi de M. de Joyeuse à son poëte.* 1809. Brochure in-8° de 34 pages.

(2) Il se trouve dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1809.

En cherchant plus avant dans son passé, nous trouvâmes de lui deux discours imprimés par ordre de la *Société des Amis de la Constitution de Rouen*. L'un fut composé pour la Cérémonie funèbre célébrée dans le sein de la Société, en mémoire de la mort tragique de Simonneau, maire d'Étampes, immolé dans l'exercice de ses fonctions par le peuple abusé. Cette chaleureuse allocution est aussi noblement pensée que bien écrite. L'autre, où sont exprimés des sentiments bien différents, est celui qu'il prononça le 17 janvier 1792 à l'occasion de *l'Alliance des pavillons des trois Nations libres* : l'Angleterre, les Etats-Unis d'Amérique et la France.

Notre confrère, de moyenne stature et de corpulence médiocre, jouissait d'une bonne santé. A l'énergie morale, il joignait l'énergie physique ; mais la nature n'avait pas voulu le soustraire aux misères de la vie humaine. Une cruelle maladie vint s'attaquer à lui à son entrée dans ce monde. Dès l'âge de sept ans, il fut traité de la pierre, et il en avait soixante-dix-huit quand il subit, avec un courage vraiment stoïque, cette douloureuse opération pour la septième fois. Ce fut alors qu'il nous disait philosophiquement : « J'emporterai la pierre ou la pierre m'empor-« tera. » (1)

M. Bignon, sentant ses forces s'affaiblir, et ne voulant pas, sans doute, rester au-dessous de sa charge, s'était

(1) A l'âge de dix ans, le jeune Bignon tombé en jouant dans la rivière d'Auffay, faillit y perdre la vie. Le courant l'ayant emporté sous la roue d'un moulin, il eut les reins brisés. Cependant, cet accident ne paraissait pas avoir endommagé, chez lui, l'épine dorsale d'une manière notable. Ce n'est que vers la fin de sa carrière, il y a 15 à 18 ans, qu'un dérangement de la colonne vertébrale s'opéra et devint de plus en plus sensible.

démis de ses fonctions de secrétaire perpétuel pour la classe des Lettres, le 4 mai 1831 ; fonctions qu'il reprit temporairement, et par complaisance, en 1832 et en 1833. Sa place fut dès-lors marquée parmi les membres vétérans, avec le titre de *secrétaire honoraire* qui lui fut décerné en 1841.

Dans sa retraite, notre confrère ne restait pas étranger aux travaux de l'Académie. L'extrait suivant de la lettre qu'il écrivait dans les premiers jours de janvier 1847, lorsqu'il était âgé de plus de quatre-vingt-sept ans, à M. Ballin, notre archiviste, et aussi son ami, le prouverait au besoin.

« J'ai lu, avec tout l'intérêt que je porte à l'auteur, les « notes sur les *Monolithes de Russie* et sur le *buste de* « *Vittoria Colonna*, qui m'ont paru parfaitement dans le « genre...

« Je me suis vraiment appesanti, avec une sorte de dé« lice, sur la profondeur des idées de M. Guiard et de « M. le Président (M. Chassan) ; rarement on a vu, de mon « vivant, deux joûteurs aussi habiles à manier leurs idées « et leur langue, dans notre Académie.

« Adieu, tous les jours de l'année je me fais un honneur et un devoir d'être tout à vous »

Tout ceci est tracé d'une écriture très ferme, très nette et parfaitement régulière.

Le temps avait bien pu diminuer les forces vitales de ce vieillard, si fortement trempé, affaiblir jusqu'à une certain point l'énergie de son âme, mais il ne lui avait rien ôté de son esprit, de son jugement et de sa raison. Cette observation nous semble mériter d'autant plus de confiance que nous, qui l'avions connu quarante-cinq ans auparavant, dans toute la plénitude de ses facultés physiques et

morales, nous étions bien mieux que personne à même d'apprécier, à son égard, les *ravages de cet insigne larron*, comme dit le bon et inimitable Lafontaine.

Enfin, l'heure du départ fixée par la Providence est arrivée pour notre digne et respectable confrère, le 4 janvier de cette année 1848, à la suite d'une très courte maladie. Il avait alors atteint quatre-vingt-huit ans, trois mois et 12 jours.

M. Ballin et moi, Messieurs, qui ai l'honneur de vous parler, nous nous sommes transportés le 7 janvier au Val-de-la-Haye, pour assister à ses funérailles, en qualité d'amis et de représentants de l'Académie. Après les cérémonies de l'église, auxquelles assistaient le conseil municipal de la commune, le maire en tête, et quelques amis, mon collègue a prononcé des paroles d'une sensibilité touchante, dans lesquelles se trouvent exprimées les qualités du cœur et de l'esprit de l'homme rare et précieux qui emporte avec lui les regrets de ses confrères, de ses anciens élèves qui sont restés ses amis, de tout ceux, enfin, qui ont eu le bonheur de le connaître.

Correspondance familière avec M. Ballin.

4 juillet 1837.

Mon cher Monsieur Ballin,

Hier, j'oubliai de vous dire,
Pour ne rien commettre au hasard,
Que je vous priais de m'écrire

Jeudi, *par la poste*, au plus tard,
Si nos amis acceptent la partie :
Je m'en trouverai fort heureux.
Mais il faut une garantie
Pour compter sur six ou sur deux.
C'est le vœu de ma cuisinière,
Qui se dit à vous tout entière,
Ainsi que votre serviteur
Qui vous attend avec bonheur;
Et c'est bien de toute son âme
Pour Monsieur comme pour Madame.
Voilà bien des vers sans façon :
Vous voyez que j'écris comme je traite à table,
Ce fut toujours, pour moi, régime confortable
De mettre tout à l'unisson.

N. B.

Monsieur et Madame,

Connaissez-vous l'*Amphytrion dans l'embarras?* C'est un petit vaudeville où je joue aujourd'hui le rôle principal, et je recours à votre obligeance pour me tirer d'affaire. Mon chef de cuisine devait aller ce matin à la ville; vu le mauvais état de sa santé, je l'ai retenu. Elle devait acheter; savoir :

Un bon cantaloup, 12 biscuits à la cuiller, 6 mirlitons, 1/4 kil. de raisin, idem de fromage de Gruyère.

Si la commission ne vous embarrasse pas trop, votre cuisinière l'apporterait. Autrement gare les sifflets au der-

nier acte de la pièce ! Je suis un peu trop comme Sans-Gêne, quoique bien gêné de la charge que je vous donne. Veuillez recevoir mes excuses.

N. Bignon.

3 septembre 1841.

Lettre amicale à M. E. De la Quérière.

Mon cher et obligeant Confrère,

Je vous adresse etc.

Quant à la *bonne année*, formule inutile entre amis véritables, qui a quelquefois son bon côté, mais presque toujours un côté trompeur, et désagréable à ceux qui aiment la vérité. Toutefois, je vous la rends sincèrement pour vous et tous les vôtres : c'est une avance de 365 *bons jours* en masse, que je voudrais bien être à portée de vous donner en détail. Adieu ! que le Ciel vous conserve la santé et le rire, la meilleure chose du monde, dit le patriarche de Ferney !

Tout à vous.

N. Bignon.

15 janvier 1847.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. DE MARTAINVILLE,

Par M. Martin de Villers.

Lue à la Séance du 4 Août 1848.

Messieurs,

L'Académie a perdu, depuis sa dernière séance publique, un de ses membres les plus honorables, et qui avait été pendant neuf ans à la tête de l'administration de notre grande cité. Il y avait longtemps que M. de Martainville s'était retiré des affaires publiques, et il venait, à de rares époques, dans cette ville à laquelle on l'avait vu consacrer tous ses soins; mais son souvenir n'en vivait pas moins dans bien des cœurs : c'est un rare privilége au milieu des vicissitudes sans nombre que le pays a éprouvées depuis un demi-siècle.

La Commission des hospices de Rouen, la Société centrale d'agriculture ont rendu un juste hommage au noble

caractère de M. de Martainville, et j'arrive bien tard pour retracer quelques-uns des traits de sa vie. Je n'ai plus qu'à redire ce que d'honorables devanciers ont dit mieux que je ne saurais le faire, et dans un moment où la perte récente de M. de Martainville avait appelé l'intérêt sur son passé ; mais cette considération ne doit pas m'arrêter, moi, l'ami et le collègue de M. de Martainville en des temps qui, maintenant, sont acquis à l'histoire.

M. Deshommets de Martainville (Charles-Adrien) est né à Rouen, le 5 mai 1783. Il appartenait à l'une des familles les plus honorables de notre ancienne province et qui a compté plusieurs de ses membres dans le Parlement de Normandie et dans l'armée. Sa jeunesse s'est passée au milieu des orages de notre première révolution, jugée si diversement par la génération nouvelle qui ne l'a pas vue, et qui en est encore trop près pour la bien connaître.

L'éducation de M. de Martainville se fit comme elle pouvait se faire en ces temps d'agitation, de secousses sociales, où chaque jour détruisait souvent les projets de la veille, mais pendant lesquels, toutefois (il m'en souvient, Messieurs), l'amour des sciences, des lettres et des beaux-arts animait encore bien des cœurs.

Au milieu de ces obstacles, son intelligence ne s'en était pas moins développée, et les élans de son ame le portaient vers le bien.

Plus tard, en 1813, M. de Martainville fut nommé membre de la Commission administrative des hospices de Rouen. Il s'y fit bientôt remarquer par son zèle, par son aptitude pour les affaires. Je rappellerai, à cet égard, la mission épineuse qui lui fut confiée pour l'établissement, à Saint-Sever, d'une annexe provisoire des hospices des-

tinée à recevoir de nombreux soldats malades et blessés pendant la campagne de 1814, et parmi lesquels le typhus vint bientôt à se déclarer. Il brava la funeste contagion et il prodigua ses soins aux malheureux qu'elle décimait chaque jour.

M. de Martainville, une fois connu, prit une large part aux affaires administratives du pays. En 1816, il devint membre du Conseil-Général du département, qu'il présida pendant plusieurs années. Nommé maire de Rouen en 1821, il en remplit les fonctions jusqu'en 1830. Enfin il fut élu membre de la Chambre des Députés en 1824.

Dans l'exercice de ces diverses fonctions, M. de Martainville eut toujours pour unique but l'intérêt public.

On commençait à s'éloigner de cette époque néfaste où l'invasion étrangère avait pesé de tout son poids sur le pays.

La paix générale, le calme intérieur, la confiance qui en était la suite, accroissaient sans cesse la richesse publique. La situation de l'État semblait présager un heureux avenir. On sentait partout le besoin de notables améliorations. On se surprenait à jeter des regards d'admiration sur ces magnifiques monuments du moyen-âge que le siècle précédent avait dédaignés, et qui étaient pour la plupart mutilés par le temps ou par l'effet de ces pensées de destruction qu'on voit trop souvent se faire jour dans les discordes civiles d'un peuple.

M. de Martainville reconnut cet état des esprits et tous les avantages que pouvait en recueillir la ville dont l'administration lui était confiée.

Les longues guerres de l'Empire, l'invasion étrangère, la disette de 1816 et diverses autres causes avaient jeté de

grands embarras dans les finances de la ville. Il en sonda toutes les plaies et il sut les guérir.

Un reliquat important ne tarda point à disparaître ;

Une subvention de 900,000 francs, due à l'État pour la part de la ville dans la construction du Pont-de-Pierre, fut acquittée ;

Et l'on vit se succéder en peu d'années :

L'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville, qui vous a valu, Messieurs, cette salle où se tiennent vos séances hebdomadaires (1) ;

L'acquisition de l'Entrepôt ;

La construction de l'église Saint-Paul ;

La création du cimetière Monumental, de la nouvelle Bourse, du cours Boïeldieu.

Enfin la rue Royale fut ouverte à ses deux extrémités, et l'ancien couvent de Sainte-Marie fut converti en une sorte d'Athénée où l'on peut suivre toujours des cours scientifiques du plus haut intérêt.

Au Conseil-Général du département et à la Chambre des Députés, M. de Martainville seconda aussi de tout son pouvoir ce mouvement de l'opinion qui poussait à l'entreprise de ces grands travaux publics, trop longtemps suspendus et que nous avons vus s'accomplir depuis.

---

(1) L'Académie en a pris possession le 15 janvier 1830. La Société centrale d'agriculture doit aussi à M. de Martainville les locaux qu'elle occupe aujourd'hui.

Je ferai observer, à cet égard, que l'époque dont je parle a cela de remarquable qu'on y reconnaît l'origine d'une foule d'améliorations dont le pays aujourd'hui se trouve doté.

Lorsqu'en 1830, M. de Martainville quitta les affaires publiques et la ville de Rouen, nous savons tous qu'il exprima l'intention de rester membre de notre Académie; qu'il ne voulut jamais rompre ses relations avec ses anciens confrères, et qu'il saisissait avec bonheur l'occasion de les revoir.

Rentré dans la vie privée, il n'en fut pas moins guidé par le désir constant de répandre le bien autour de lui.

L'agriculture de nos contrées obtint surtout ses vives sympathies. On le vit s'efforcer sans cesse de concourir à ses progrès. Membre du Comice agricole de Valmont, il fit réimprimer à ses frais une partie de l'excellent ouvrage sur les engrais de notre savant confrère M. Girardin. Il fonda, pour six ans, des prix d'encouragement qu'il mit à la disposition du Comice. Enfin il ne cessa de provoquer de tous ses efforts l'adoption des mesures qui pouvaient faire prospérer l'agriculture, cette mère nourricière des peuples.

Un sentiment surtout domina M. de Martainville à toutes les phases de sa vie, était au fond de son cœur et de toutes ses pensées: ce fut celui de la charité chrétienne, ce sentiment pur et saint qui, depuis bien des siècles, a soulagé tant de misères, qui a été la source de tant de dévouements, qui a fondé tant d'établissements secourables, qui a changé, je puis le dire, la face des sociétés, et qu'on retrouve toujours aussi vivace aux époques calamiteuses d'une nation.

Aussi, M. de Martainville, possesseur d'une grande fortune, sut-il en faire le plus noble usage. Il n'est pas une seule des communes dans lesquelles il possédait des biens qui n'ait eu part à ses libéralités.

On le vit, en maintes occasions, concourir à la réparation des églises, des presbytères de ces communes, les doter d'écoles de garçons, de filles, et, dans cette série de bienfaits, qui s'élèvent à des sommes considérables, il a été loin d'oublier les hospices de Rouen, de cette ville où il est né, qui eut toujours une place réservée dans son cœur et qui est gardienne de sa tombe.

Ses bienfaits s'étendaient même jusqu'à ceux dont il avait à se plaindre. Un jour, par exemple, un de ses voisins, assez tracassier, lui intente un procès. M. de Martainville soutient ce procès avec chaleur : c'était dans sa nature. Il le gagne ; mais son adversaire avait mal calculé ce que coûte un procès. Celui qu'il a perdu avait épuisé ses ressources. M. de Martainville l'apprend, il vient à son aide et lui continue longtemps ses secours.

Je ne dirai plus que quelques mots.

M. de Martainville fut homme de bien avant tout, et c'est un titre précieux.

La bienfaisance fut le mobile, dans sa vie privée, d'un grand nombre de ses actions.

Administrateur et homme politique, il voulut que tous ses actes reposassent sur le principe sacré de l'honnêteté politique, sur la justice, sur le respect de la loi.

Puisse le noble exemple qu'il a laissé trouver de nombreux imitateurs !

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

CHARLES BOTTA[1],

PAR M. CHÉRUEL,

Professeur d'Histoire au Lycée de Rouen.

Si les lettres n'étaient qu'un simple amusement, le moment serait mal choisi pour en entretenir l'Académie. Mais la culture intellectuelle, en polissant les esprits, élève et fortifie les âmes ; elle inspire les grandes actions comme les grandes pensées. L'histoire est riche en noms illustres, qui rappellent l'union féconde de la vie politique et du culte des sciences et des lettres. Je ne remonterai point jusqu'à l'antiquité où les exemples abondent ; je n'irai pas même demander des preuves à notre

(1) Ce morceau devait être lu par le président de l'Académie, comme discours d'ouverture, à la séance générale du mois d'août 1848 ; mais les circonstances politiques n'ont pas permis de tenir cette séance.

ancienne magistrature, si remarquable par une science solide relevant de nobles caractères. Je ne sortirai pas de cette académie. Elle a compté parmi ses membres un homme doublement célèbre par sa vie politique et par ses écrits, un Italien élevé d'abord, par le cours des événements, aux premières dignités de sa patrie affranchie, plus tard adopté et honoré par la France, admis dans ses conseils législatifs, entraîné dans la chute de l'Empire, mais se relevant par la science, chargé de la direction de l'instruction publique dans notre ville, se consolant enfin d'une disgrâce imméritée par l'amour des lettres, charme et honneur de ses dernières années. Telle fut la vie de Charles Botta. La biographie d'un réfugié italien mêlé aux révolutions de son pays est féconde en allusions. Je ne les ai ni cherchées ni évitées : ce travail, esquissé avant la révolution de 1848, n'est pas une œuvre de circonstance; c'est un hommage tardif rendu au nom de l'Académie à l'un de ses membres les plus illustres.

Charles Botta naquit en Piémont, à Saint-Georges, le 6 novembre 1766. De solides études à l'Université de Turin lui inspirèrent, pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité, une de ces passions profondes qui survivent à toutes les vicissitudes de la fortune. Comme Montesquieu, comme tant d'autres génies du XVIII^me^ siècle, il s'éprit d'admiration pour cette civilisation puissante de la Grèce et de Rome, qui trempait si fortement les caractères. Des études médicales complétèrent l'éducation de Charles Botta ; il y puisa, pour les sciences naturelles, et surtout pour la botanique (1), un goût qu'il sut parfaitement con-

(1) Botta traduisit du latin en italien l'ouvrage satirique intitulé *Monacologia* ou *specimen monacologiæ*, qui avait pour objet de décrire, avec toutes les formules de la science botanique, les diverses familles de moines.

cilier avec la culture des lettres. Botta avait vingt-trois ans, lorsque éclata la Révolution française. Elle se présentait aux esprits jeunes et ardents comme la réalisation de leurs rêves d'indépendance et de bonheur, comme la fin du despotisme et le premier élan de l'humanité vers une ère nouvelle. Rien n'altérait la pureté de son aurore. Aussi, partout où battaient des cœurs généreux, elle fut saluée avec enthousiasme. Botta y vit le symptôme de la régénération du monde et de l'indépendance de l'Italie. Le joug autrichien pesait cruellement aux cœurs italiens : « Italie, s'écriait Alfieri, à quelle infâme servitude tu es « réduite pour n'avoir pas expulsé les hordes germani- « ques ! La parole même ne t'est plus permise. » « Tous les « Italiens, dit Botta (1), pensaient qu'il ne pouvait y avoir « ni bonheur ni honneur sous une domination étrangère. » Comment s'étonner de l'élan enthousiaste avec lequel des imaginations passionnées s'élançaient vers un avenir de liberté et de grandeur ? « S'il se fût rencontré un chef, « dit Botta (2), non pas tel qu'en produisit l'ancienne « Rome, mais tel seulement qu'il en parut au temps des « Laurent de Médicis, des Julien de la Rovère ; appuyé « sur l'opinion publique, précédé d'une bannière ita- « lienne, il eût été l'auteur de grands événements en Ita- « lie et en Europe. Mais le Piémont ne pensait qu'à l'ac- « quisition d'une petite province milanaise, française ou « gênoise ; Gênes était tout entière à son commerce ; « la molesse endormait Venise ; les soins du sacerdoce « absorbaient le pape ; Naples s'abandonnait à l'espoir de « joindre à ses états une portion des Marches ; Florence

---

(1) *Hist. d'Italie*, de 1789 à 1814, tome II, p. 115 de la traduction.

(2) Ibidem, pages 116 et 117.

« se contentait de son bonheur et de son repos ; Milan, « en proie à l'étranger, n'aurait pu que suivre le mouve- « ment et non donner l'impulsion. Ainsi, l'excès de l'es- « pérance ou de la crainte, le rétrécissement des vues ou « l'absence du courage firent manquer l'occasion aux « princes italiens. »

Le roi de Sardaigne surtout, Victor-Amédée, ne comprit pas le rôle glorieux que lui réservait le mouvement national de l'Italie. Il ne s'appuya que sur l'Autriche, et livra aux prisons ou au supplice les patriotes italiens. Botta fut une de ses premières victimes ; arrêté en 1792, il n'échangea sa prison, en 1794, que pour l'exil. Il se réfugia en France, et fut employé comme médecin aux armées des Alpes et d'Italie. Botta fit partie, en 1798, de l'expédition du Levant, qui s'empara des Iles Ioniennes; il en rapporta des observations médicales et une description de Corfou, qu'il publia la même année (1). Des travaux sur la doctrine de Brown (2) et la nosographie de Pinel (3) attestent avec quelle ardeur Botta poursuivait ses recherches scientifiques (4).

Le jour vint enfin pour l'exilé italien de rentrer dans sa patrie, et d'y rentrer en vainqueur. La maison royale de Sardaigne avait été chassée de ses possessions continen-

---

(1) Storia naturale e medica dell'isola di Corfù. Milano, ann. VII republicano, 2 vol. in-12.

(2) Discours publié à Grenoble, en 1799.

(3) Lettres sur la Nosographie de Pinel, 1799.

(4) Il a été publié à Turin, en 1838, une brochure sur les travaux scientifiques de Charles Botta. Elle a pour titre : *Cenni sugli studi medici* di Carlo Botta estesi dal medico collegiato Carlo Demaria.

tales, et, en 1799, le général français Joubert organisa, en Piémont, un gouvernement provisoire auquel il appela Charles Botta. Ainsi, par suite du mouvement révolutionnaire, le jeune médecin de Turin, le prisonnier de 1792, se trouvait placé à la tête de sa patrie. Il eût voulu fonder l'unité de l'Italie et l'asseoir sur des institutions républicaines; mais il ne tarda pas à ressentir toutes les difficultés, toute l'amertume de sa position. Le gouvernement provisoire, imposé par l'étranger, menacé par la Russie, accusé par des patriotes trop ardents, le gouvernement ne put se soutenir, mais du moins, dans sa courte existence, il s'honora par un acte que Botta rappelle avec un légitime orgueil (1). Il affecta en biens fonds, aux besoins de l'Université, de l'Académie des sciences, du Collége et d'autres établissements de cette nature, un revenu annuel de cinq cent mille francs.

Le Piémont, pressé entre les armées de Suwarow et de Bonaparte, fut réduit à se donner à la France. La liberté italienne périt étouffée entre ces masses gigantesques; le Piémont fut réuni à la France le 11 septembre 1803, et Botta alla siéger dans le Corps Législatif, où l'appelaient les suffrages de ses compatriotes du département de la Doire. Tombé alors de la hauteur de ses espérances, il chercha une consolation dans l'étude et la littérature. L'Europe ne lui offrait plus qu'un champ de bataille où la liberté était opprimée par la gloire; Botta alla demander des exemples d'indépendance et de patriotisme à un peuple nouveau qui venait de marquer son apparition dans l'histoire par des luttes héroïques. Les ***Etats-Unis*** d'Amérique avaient à peine conquis leur liberté, et déjà leur nom

(1) Botta, *Hist. d'Italie*, de 1789 à 1814, tome IV, p. 334-335.

retentissait dans le monde entier. Là, Botta trouvait cette république fédérative, objet de ses vœux et de ses espérances. Sur les bords du Saint-Laurent et de l'Ohio, florissait le gouvernement qu'il eût voulu fonder sur le Pô et la Sesia. La pensée de l'exilé se réfugia dans ces contrées lointaines, qu'un Rouennais avait le premier entrevues et signalées à l'Europe. Je ne puis oublier, en parlant de ces lieux, le nom de notre compatriote, du hardi navigateur René Cavalier de la Salle, qui, dès la fin du XVII^me^ siècle, se fraya un passage du Canada à la Louisiane. A travers mille périls, au prix de longues et cruelles souffrances, il perça les immenses forêts et franchit les montagnes qui séparent le bassin du Saint-Laurent de celui de l'Ohio Que ne puis-je vous conduire, Messieurs, sur les traces de cet intrépide Rouennais, vous dire ces luttes de vingt années contre la barbarie des Indiens et la perfidie des Anglais, enfin sa joie, lorsque du haut des Alleghanys, il aperçut une immense contrée fertilisée par de vastes cours d'eau, et qu'il entrevit le jour où la civilisation transformerait ce pays, défricherait ces forêts, dirigerait ces eaux, élèverait des cités florissantes, et ferait de ces solitudes un empire rival des plus puissants états de l'Europe ! C'est cette transformation que raconte Botta. Son histoire des *États-Unis d'Amérique* tire un puissant intérêt de deux idées : la victoire de l'homme sur la nature et la victoire de la liberté sur la tyrannie.

Une nation intrépide dans le malheur, ferme dans l'exercice de ses droits, inaccessible aux passions violentes, mais poursuivant avec calme et vigueur la conquête de son indépendance, enfin le succès uni à la justice, tel est le spectacle que présente la révolution d'Amérique. Botta l'étudia pendant dix ans avant d'en retracer le

tableau (1). Causes de la guerre, détails compliqués des batailles et des négociations, alliances avec les états européens, fermeté de Washington, finesse et habileté de Franklin, tout est exposé avec clarté, sans faux éclat, sans prétention, mais avec une simplicité qui tire sa grandeur de la nature même des événements. Washington domine toute cette histoire. On admire le patriotique dévouement de ce planteur de la Virginie qui, après avoir sauvé sa patrie, dépose l'épée et va cacher sa gloire dans une modeste retraite. En racontant, vers 1809, ces scènes de grandeur et de désintéressement, la pensée de l'historien se repliait naturellement sur la France, où le despotisme d'un conquérant présentait un spectacle si différent. Washington et Napoléon, quel contraste! Tous deux avaient sauvé leur patrie, mais le premier pour l'affranchir, le second pour la soumettre à sa domination ; l'un rappelait ces vertus antiques et presque fabuleuses de la simplicité rustique unie à la grandeur militaire; l'autre s'entourait d'une cour de rois et aspirait à la monarchie universelle. Au premier, suffisait la gloire modeste du devoir loyalement accompli, le second remplissait l'Europe de son nom. Une fin paisible et entourée des respects d'une nation affranchie récompensa le libérateur; une chûte éclatante punit l'ambition du conquérant et entraîna dans sa ruine l'édifice gigantesque qu'il avait élevé.

Le Corps législatif disparut avec son fondateur, et Botta, perdant la haute position que lui avaient faite son mérite et son rôle politique, ne se releva que par la littérature. Il

---

(1) La première édition parut à Paris, sous ce titre ; *Storia della guerra dell'indipendenza degli stati Uniti d'America*, 1809. Cet ouvrage fut traduit en français par Sevelinges, 1812—1813, et en anglais par Otis. Philadelphie, 1820.

avait toujours aimé la poésie et l'antiquité ; il s'efforça d'imiter les beautés épiques de Virgile, dans un poème intitulé : *Camille* ou *Veies conquise* (1). A cette époque, l'ancien directeur du Piémont, réduit à un état voisin de la misère, fut obligé de se séparer de sa femme, Antoinette Vierville, qui se retira dans sa petite ferme de Saint-Georges, en Piémont, où elle mourut bientôt après. Pendant les Cent jours, Botta fut nommé recteur de l'Académie de Nancy, où sa courte administration a laissé les plus honorables souvenirs (2). En 1817, il fut envoyé à Rouen avec le même titre, et sa nomination est signée de deux noms qui dispensent de tout éloge : *Royer-Collard* et *Georges Cuvier*. L'Université était alors sérieusement attaquée ; elle trouva un défenseur zélé et habile dans Charles Botta (3). Il

(1) *Il Camillo, o vejo conquistata di Carlo Botta*, Paris, 1815.

(2) Tel est le témoignage de M. de Caumont, qui était, à cette époque, professeur de mathématiques au Lycée de Nancy, et qui, dans la suite, a été recteur de cette Académie.

(3) Voyez la séance du 26 décembre 1817, dans le registre du Conseil académique de Rouen. Je ne songeais pas, en écrivant ces lignes dans les premiers mois de 1848, que l'Académie universitaire de Rouen touchait à sa fin ; un arrêté du 7 septembre 1848 l'a supprimée, et, pour qu'on n'enlève pas à Rouen jusqu'aux souvenirs universitaires, j'ajoute ici une notice nécrologique sur cette Académie. L'Académie de Rouen fut établie par le décret du 17 mars 1808. Elle a eu sept recteurs et deux administrateurs provisoires. Voici la liste des recteurs et des administrateurs :

MM. De la Porte-Lalanne, jusqu'en 1814 ;
Percelat, recteur (1814—1815) ;
Le Priol, proviseur, chargé des fonctions rectorales (1815—1816) ;
Holley, doyen de la Faculté de Théologie, chargé des fonctions rectorales (1816—1817) ;
Botta, recteur (1817—1822) ;
Faucon, recteur (1822—1830) ;
Badelle, recteur (1830—1838) ;
Desmichels, recteur (1838—1848) ;
Avignon, recteur (avril—septembre 1848.)

eut à justifier le Lycée de Rouen de graves inculpations trop facilement accueillies. Il le fit avec fermeté et modération dans un discours que conservent les registres de son administration (1). En parcourant les actes de Botta comme Recteur, j'ai encore été frappé du soin particulier qu'il prenait de veiller sur l'Instruction primaire, d'en encourager les efforts, d'en récompenser les progrès. Il comprenait déjà la grande nécessité de notre temps : améliorer le sort des classes inférieures, et les élever par l'éducation à l'intelligence des droits que leur confère la société.

Au milieu des occupations rectorales, Botta trouvait des loisirs pour l'étude, et relevait encore sa haute position universitaire par des travaux intellectuels. L'Académie de Rouen, qui s'empressa d'appeler dans son sein un écrivain aussi distingué, entendit souvent la lecture des mémoires de Botta : Etudes sur la poésie italienne (2), appréciation du caractère moral de Sophocle (3), du génie de l'épopée (4), tels étaient les sujets que traitait la plume élégante, correcte et sévère de Charles Botta. Plusieurs d'entre nous se rappellent encore l'impression que produisait ce vieillard illustré par son rôle politique et l'élévation de son intelligence. L'éclat et la douceur du regard, la hauteur du front, l'air de noblesse et de dignité affectueuse, tout en lui annonçait une de ces supériorités qu'on accepte volontiers, tant elles sont tempérées par la bonté et l'affabilité !

---

(1) Voyez Registre du Conseil académique, séance du 12 mai 1818.

(2) *Précis des Travaux de l'Académie*, année 1821, pages 148 et suivantes.

(3) Archives de l'Académie

(4) *Précis des Travaux*, ann. 1818, p. 135 et suivantes.

Ce fut pendant son séjour à Rouen, en qualité de Recteur, que Charles Botta composa son *Histoire d'Italie* de 1789 à 1814. Peut-être les préoccupations du moment, le souvenir amer d'espérances trompées, l'expérience des années d'exil, les ménagements d'une prudence excessive, ont-ils enlevé à l'historien une partie de l'inspiration qu'on devait attendre d'un exilé Italien, d'un défenseur ardent de la liberté. J'aime mieux m'arrêter à cette pensée, que d'écouter les soupçons qui changeraient la faiblesse en trahison. Rien ne refute mieux une pareille accusation que l'accent de sincérité qui frappe dès le commencement de l'ouvrage : « Pour « moi, dit Botta (1), je suis fermement résolu, si l'entre- « prise n'est point au-dessus de mes forces, à dérouler « aux yeux de la postérité le véridique et douloureux ta- « bleau de tant d'événements déplorables, dont le sou- « venir seul me remplit encore d'épouvante : Advienne « ensuite que pourra ; la vie est courte, et la satisfaction « d'avoir rempli le devoir d'un bon et fidèle historien est « immense et presque infinie. Ce ne sera pas pour moi « non plus une faible jouissance que d'embrasser dans « mon ouvrage le récit également impartial des actions « consolantes, utiles et généreuses qui éclatèrent au milieu « de tous ces désastres. »

Cet ouvrage, qui retrace des événements où l'historien joua un rôle important, n'a pas cependant le caractère de *Mémoires*. Botta n'y paraît presque jamais ; il raconte les événements d'un intérêt général, et ne cède pas au puéril désir de se mettre en scène. Seulement, après avoir retracé un épisode touchant des troubles du Piémont, la mort de l'historien Tenivelli, son maître, Botta se laisse

(1) Tome I, p. 3 de la traduction.

entraîner à un mouvement de sensibilité, et avec un accent passionné s'adresse à l'ombre de Tenivelli : « Je souffre « moins au souvenir de ta mort, s'écrie-t-il (1), puisqu'il « m'est donné de raconter tes vertus. Si dans l'autre vie, « les âmes se rappellent, comme je le crois, ce qu'elles « ont fait sur la terre, tu ne rougiras pas, je l'espère, de « ton élève, et moi, je ne me repentirai pas non plus « d'avoir placé dans le plus profond de mon cœur, dans « sa partie la plus sensible, le dépôt de tes pures et saintes « instructions. Le ciel approuve et récompense l'amour des « maîtres comme la reconnaissance des disciples. Tu me « donnas plus que les auteurs de mes jours ; ce n'est pas « la vie du corps que je te dois, c'est celle de l'âme que « j'ai puisée dans tes doctes leçons ; tes derniers instants « mêmes m'ont appris comme on meurt généreux, après « avoir vécu innocent. Ta vie et ta mort ont été pour moi « des préceptes utiles ; dans leur souvenir, trop cher et « trop funeste tout ensemble, je puiserai, comme à une « source précieuse, pendant la durée de cette vie mor- « telle, la modération dans le bonheur, la fermeté dans « l'infortune ». Cet élan de cœur, ce mouvement passionné, qui rappellent Tacite s'adressant à l'ombre d'Agricola (2), donnent à l'œuvre de Botta une animation qui se combine heureusement avec la gravité ordinaire de l'historien. Un membre de l'Académie de Rouen, Théodore Licquet, publia, de cet ouvrage, une traduction française, qui parut en même temps que le texte italien (3).

---

(1) *Hist. d'Italie*, de 1789 à 1814, tom. II, p. 527 de la traduction française.

(2) Chap. XLVI de la vie d'Agricola. « Si quis piorum manibus locus.... »

(3) *Hist. d'Italie*, de 1789 à 1814, Paris, Dufart, 1824, 5 vol. in-8. L'ouvrage italien parut sous le titre : *Storia d'Italia, dal*

Ce fut au milieu de ces paisibles et fécondes études, qu'une disgrâce enleva Botta à notre ville et à l'Université. Destitué en 1822, réduit à une modeste existence, il trouva dans le travail la dignité et la consolation de ses dernières années. L'Italie absente continua de remplir sa pensée. En 1825, il publia une histoire générale des peuples italiens (1) ; mais ce fut surtout à l'étude des trois derniers siècles de l'histoire italienne, qu'il consacra les loisirs que lui avait faits le pouvoir. De cette retraite noblement remplie, sortit un nouvel ouvrage, qui rattache Botta à Guichardin, et à la tradition des grands historiens de l'Italie (2). Lui-même s'en félicite dans la préface : « Denina, « dit-il (3), avait coutume de m'appeler son petit fils « en histoire, parce qu'il avait été le maître de Tenivelli, « et Tenivelli le mien »

Cette œuvre, fruit de longues années de travail, est, au jugement des Italiens, une des productions les plus remarquables de leur littérature. Le style est frappé à un

---

1789 *al* 1814, *scritta da Carlo Botta*. Parigi, per Giulio Didot il maggiore, 4 vol. in-4. Une nouvelle édition italienne en 4 vol. in-8 a été publiée par Baudry, en 1832.

(1) *Histoire des peuples d'Italie*, par Charles Botta. Paris, Raymond, 1825, 3 vol. in-12. Cet ouvrage a été traduit en italien, à Livourne, en 1826, et à Pise, 1825—1827.

(2) *Storia d'Italia continuata da quella del Guicciardini sino al* 1789 *da Carlo Botta*. Parigi, Baudry, 1832, 10 vol. in-8. Cet ouvrage, qui a eu plusieurs éditions italiennes, n'a pas été traduit en français. Botta donna en même temps une nouvelle édition de Guichardin, en 6 vol. in-8. Elle est précédée d'une préface sur les principaux historiens de l'Italie.

(3) « Egli (Denina) mi soleva pur chiamare suo nepote in isto-« toria, a cagione che ei fu maestro di Tenivelli, e Tenivelli il mio. » *Storia d'Italia*, 1832, prefazione, XXV.

type vigoureux et presque antique. Il rappelle la manière forte et large des écrivains classiques de l'Italie ; rien de maniéré ni de prétentieux, pas d'imitation étrangère ; la langue sévère de Dante et de Machiavel dans toute sa pureté. Comme étude littéraire, ce dernier ouvrage de Botta a donc une haute valeur ; comme histoire, il donne une grave leçon ; un peuple ingénieux, favorisé par un admirable climat, enrichi par le commerce, brillant par les arts, civilisé avant le reste de l'Europe, mais ne sachant pas sacrifier ses libertés locales à la loi de l'unité, tombe sous le joug de l'étranger pour n'avoir pas compris la patrie. Avertie vainement par tous les hommes éminents, depuis le Dante jusqu'à nos jours, l'Italie n'a jamais suivi leurs conseils. Puisse-t-elle mieux comprendre de nos jours que l'unité est la première condition de force et d'indépendance !

Tout entier à son œuvre littéraire et patriotique, Botta refusa, en 1830, les offres du gouvernement français qui lui proposait une place digne de son talent et de sa réputation. Le ministère s'honora par ces offres et par l'ordonnance qui nomma l'illustre historien chevalier de la Légion-d'Honneur. Ceux qui ont connu Botta à cette époque de sa vie, ont conservé un souvenir plein de charmes de son caractère affable, et des aimables causeries où s'épanchait son âme (1). Sa pensée se portait avec bonheur sur ses trois fils, et principalement sur *son cher Paul-Emile.*

(1) Je tire ces détails d'une lettre d'un ancien professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Rouen, M. Meaume, ami de Charles Botta. M. Meaume s'exprime ainsi dans une lettre du 21 février 1848 : « En 1834, lorsque j'ai eu pris ma retraite, j'ai « revu bien des fois le bon M. Botta à Paris, d'abord place Saint-« Sulpice, puis rue de Verneuil ; il venait aussi à la maison ; nous

L'amour paternel ne l'a pas abusé. Paul-Emile Botta, après avoir étudié au Lycée de Rouen, reçu docteur en médecine et délégué par l'Institut comme voyageur du Jardin des Plantes, s'est illustré par la découverte des ruines de Ninive. Il ne fut pas donné à son père de voir se réaliser l'heureux présage que lui inspiraient les talents du jeune voyageur. Charles Botta mourut le 10 août 1837, des suites d'une affection chronique de la vessie. Il travaillait encore sur son lit de mort, et traduisait en italien la relation du voyage du capitaine Duhaut-Cilly, que son fils Paul-Emile avait accompagné (1).

Depuis seize ans, Botta avait quitté Rouen, et la perte de cet écrivain éminent passa presque inaperçue dans une ville que préoccupaient d'autres intérêts. L'Académie elle-même semblait avoir oublié un membre dont elle devait s'honorer. Elle était sous l'impression d'un deuil récent et cruel, elle venait de perdre l'artiste érudit et passionné qui fut un des plus ardents promoteurs des études sur notre histoire provinciale. Ainsi s'explique le silence que l'Académie garda, en 1837, sur Charles Botta. Elle se devait à elle-même de réparer un oubli trop prolongé. Oui, Messieurs, au milieu d'un monde qui, entraîné dans le tourbillon des plaisirs et des passions, garde si peu de souvenirs, les Académies doivent rester fidèles au culte des ancêtres; c'est leur honneur, c'est l'intérêt de la

---

« nous rencontrions aux Tuileries, aux Champs-Elysées, et nous « faisions d'aimables causeries; il me parlait de ses trois fils et « surtout de son cher Paul-Emile, que j'avais eu pour élève, et qui « voyageait alors pour le Musée d'histoire naturelle, etc. »

(1) *Voyage autour du Monde*, par A. Duhaut-Cilly, Paris, Arthus Bertrand, 1835, 2 vol. in 8.

science. Rappeler la vie d'un sage, sans ambition et sans mollesse, aimant l'étude pour les pures jouissances de l'esprit, l'histoire pour ses graves enseignements retracer une vie, modèle de simplicité sans rudesse, de dignité sans affectation, c'est solliciter une émulation généreuse. Il y a là pour tous un exemple, pour l'Académie un titre de gloire. Botta, mêlé avec éclat aux luttes de sa patrie, dépositaire un instant de la puissance publique, sut donner à son repos d'utiles et nobles occupations ; juste et modéré dans les hautes positions sociales, il honora sa disgrâce par la fermeté et le travail; fonctionnaire zélé, il concilia les devoirs publics avec le goût de l'étude. Les lettres eurent pour lui un si puissant attrait, qu'il les préféra à la richesse et au pouvoir, dont il avait connu les séductions, et qui vinrent le tenter dans sa retraite. Ce noble désintéressement eut sa récompense, et la postérité commença pour Botta de son vivant même. L'Amérique lui témoignait sa reconnaissance par la plume de Jefferson, et Charles-Albert, devenu roi de Sardaigne, réparait les torts de Victor-Amédée envers l'illustre Piémontais. Il le nomma un des douze premiers chevaliers de l'ordre civil de Savoie, qu'il venait d'instituer, et, lorsqu'en septembre 1832, Botta voulut revoir les lieux *où il était né, où il avait passé son enfance,* son voyage fut un véritable triomphe. L'Académie des sciences de Turin lui décerna les honneurs d'une réception solennelle. Et nous aussi, Messieurs, nous avons cherché, dans notre modeste sphère, à payer un tribut d'éloges au patriote zélé, à l'éminent écrivain, à l'administrateur vigilant, à l'homme de bien qui sut porter avec modération et fermeté la bonne et la mauvaise fortune ; nous avons voulu rendre un hommage mérité à sa mémoire, et nous honorer nous-mêmes en rappelant que Botta

a été un des membres les plus zélés de l'Académie de Rouen (1).

---

(1) Outre les ouvrages que nous avons cités, Botta a composé :

1° *Un Précis historique de la Maison de Savoie et de Piémont.* Paris, Fantin, 1802, in-8 ;

2° *Une Dissertation sur la matière des tons et sons*, insérée dans les Mémoires de l'Académie de Turin, 1803 ;

3° *Vicissitudes de l'Instruction publique en Piémont, depuis l'an VII jusqu'au mois de Ventôse an XI.* Turin, Félix Buzans, an XI (1802), in-8.

On peut consulter, pour la Biographie de Charles Botta, la notice que M. Mastrella a insérée sur cet écrivain dans la *Revue rétrospective* du 31 octobre 1837. M. Mastrella ne croit pas que Botta ait traduit l'ouvrage intitulé : *Specimen Monacologiæ.* J'ai suivi l'indication fournie par M. A. Pottier qui tenait ce renseignement de Ch. Botta lui-même.

RENSEIGNEMENTS

RELATIFS A

PIERRE CORNEILLE,

PRINCIPALEMENT

En ce qui concerne l'Académie de Rouen;

PAR M. A.-G. BALLIN,

Archiviste.

LECTURE FAITE A LA SEANCE DU 1ER AOUT 1848

Messieurs,

Notre honorable confrère, M. Hellis, en vous offrant ses intéressantes recherches relatives aux portraits de PIERRE CORNEILLE, vous a fait connaître ou vous a rappelé les principales circonstances dans lesquelles l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen s'est empressée de rendre hommage à cet illustre normand; j'ai pensé qu'il n'était pas sans intérêt de compléter ces recherches, et j'ose espérer que vous accueillerez avec bienveillance les renseignements que je vais avoir l'honneur de vous communiquer; je les ai consignés dans leur ordre chronologique.

C'est pour atteindre ce but que j'ai compulsé les regitres des procès-verbaux de l'Académie, depuis sa première séance qu'elle a tenue le 18 août 1744.

1er *Regitre des Procès-Verbaux. — Du* 18 *août* 1744 *au* 21 *décembre* 1763.

Février 1759. — Dès le mois de février 1759 (1), l'Académie décide que les bustes de huit hommes célèbres, nés à Rouen, seront placés dans le *nouveau Jardin des Plantes*.

21 *mars*. — Le 21 mars, elle reçoit au nombre de ses membres associés, Pigalle, sculpteur du Roi (2), et lui fait écrire pour lui demander les bustes de *Pierre Corneille* et de *Nicolas Lémery*. Le buste de l'abbé *Legendre* est aussi demandé à Michel-Ange Slodtz; Lemoyne avait déjà promis ceux de *Fontenelle* et de *Jouvenet*. Je n'ai rien trouvé qui indiquât si tous ces bustes ont été fournis, et si l'on a fait choix de ceux qui devaient compléter le nombre de huit déterminé d'abord; mais M. Hellis vous a révélé, que, grâce aux soins de feu notre confrère Licquet, le Corneille de Pigalle est à la Bibliothèque de la ville; on y voit aussi un buste de Fontenelle qui est probablement celui de Lemoyne. (V. n. 3, p. 266).

2e *Regitre. — Du* 11 *janvier* 1764 *au* 21 *août* 1793, *et du* 29 *prairial an* XI (18 *juin* 1803), *au* 15 *messidor an* XII (4 *juillet* 1804.)

6 *août* 1766, 5 *août* 1767. — Dans sa séance publique du 6 août 1766, l'Académie met au concours, pour le

(1) Le mémoire de M. Hellis (*V.* p. 173 du *Précis* de 1847), indique ici la date de 1756, c'est une faute d'impression. Il annonce aussi que les bustes devaient être placés dans *le lieu des réunions* de l'Académie, tandis que les procès-verbaux ne font mention que du *Jardin des Plantes*.

(2) Élève de Lemoyne et auteur du tombeau du maréchal de Saxe, à Strasbourg.

mois d'août 1768, l'*Éloge de Pierre* CORNEILLE; il paraît que plusieurs des littérateurs qui désirèrent s'essayer sur ce sujet en trouvèrent l'énonciation trop vague, car, dans la séance du 5 août 1767, M. Du Boullay, secrétaire de la classe des Lettres, s'exprimait en ces termes :

« Plusieurs lettres anonymes ayant demandé des éclair-« cissements sur le sujet mis au concours pour 1768, l'Aca-« démie croit devoir rendre sa réponse publique, afin que « tous les auteurs en profitent également.

« Le discours qu'elle demande est un *éloge académique*, « semblable, pour la forme et l'étendue, à ceux qui ont été « couronnés par l'Académie française. Les particularités « historiques de la vie de Corneille ne sont ignorées nulle « part, et encore moins dans sa patrie qu'ailleurs; mais ce « qu'il s'agit surtout de bien développer, c'est le carac-« tère précis de son génie poétique et tragique, et l'influence « qu'il a eue sur notre théâtre, notre poésie en général, « peut-être même sur nos mœurs et notre manière de « penser, enfin sur l'esprit qui a régné pendant le siècle « de Louis XIV; car les hommes supérieurs, même dans « les genres qui paraissent de pur agrément, influent plus « qu'on ne le pense généralement sur l'esprit et les évé-« nements de leur siècle. L'admiration qu'ils causent n'est « pas stérile, et un œil attentif en aperçoit des effets plus « ou moins avantageux. Aucun génie n'a plus élevé les « âmes que celui dont la capitale de la Normandie s'honore, « et, de tous nos poètes morts, aucun n'est plus goûté des « étrangers. Ce sont ces traits caractéristiques qu'il faut « saisir et développer avec une éloquence digne du sujet. »

3 *Août* 1768. — Ce concours eut un beau succès, et, dans la séance du 3 août 1768, le même secrétaire des Lettres en rendit compte de la manière suivante :

« Deux rivaux dignes l'un de l'autre, parmi un assez grand « nombre de concurrents, se sont disputé la couronne. Les « n^os^ 3 et 6 ont réuni l'unanimité des suffrages, et ont été « eux-mêmes longtemps balancés. Enfin, après l'examen « le plus attentif et le plus impartial des deux éloges, soit « du côté des beautés de détail, soit enfin du côté du co- « loris, les suffrages se sont unanimement décidés en faveur « du n° 3, dont la devise est :

« J'ai vécu pour ma gloire autant qu'il fallait vivre,
« Et laisse un grand exemple à qui pourra me suivre.

« Ces deux vers sont de Corneille lui-même, dans sa « tragédie de Suréna, et il est impossible d'en faire une « application plus heureuse. »

Le secrétaire détacha ensuite le billet joint au mémoire, et le remit au Directeur qui en fit l'ouverture ; on y trouva le nom de M. Gaillard, rue Saint-André-des-Arts, à Paris, que l'on présuma être le même qui avait partagé avec Thomas le prix de l'éloge de Descartes.

« Quant au n° 6, ayant pour épigraphe : *Ille est conditor* « *rerum*, si des louanges, continue M. le secrétaire, « peuvent consoler d'une couronne, l'Académie ne peut « trop lui en donner ; elle ne peut pas être plus disputée « et, s'il n'avait pas eu le n° 3 pour concurrent, nos vœux « n'auraient pas été au-delà, et, pour dire en un mot ce « qui lui peut être le plus honorable, nous l'avons trouvé « digne du grand homme auquel il est consacré. Quelques « degrés de perfection de plus ont fait pencher la balance « en faveur de son rival. »

Ces deux éloges, imprimés par ordre de l'Académie, ont été offerts à divers personnages distingués, notamment à Voltaire. Les auteurs ont reçu 50 exemplaires, chacun de son ouvrage ; l'auteur de l'accessit a persisté à

garder l'anonyme; mais il se fit connaître trois ans après ; c'était P.-S. Bailly, membre de l'Académie royale des Sciences (Séance du 9 janvier 1771. — V. p. 279.)

Par suite de ce triomphe, M. Gaillard obtint le titre d'associé libre de l'Académie de Rouen, dans la séance du 18 janvier 1769. (1)

1775, 8 *mars* - 5 *avril*. — La séance du 8 mars 1775 fut agréablement occupée par la lecture d'une *Epître en vers adressée à Corneille*, au sujet de la statue qui devait être placée dans la nouvelle salle des spectacles de Rouen (2). Cette épître fut imprimée, et plusieurs exemplaires en furent offerts à l'Académie le 5 avril suivant.

27 *juillet*. — C'est le 27 juillet de la même année que Jadoulle présenta les modèles des trois bas-reliefs qui décorent la façade de la salle de spectacle, et où figure le buste de Corneille. M. Hellis en a donné la description (p. 175.) Notre confrère semble attribuer au même sculpteur un autre buste de Corneille; mais je n'en ai pas trouvé la mention dans les procès-verbaux.

17 *février* 1784. — Le 17 février 1784, M. le comte Imbert de la Platière, lieutenant-colonel de troupes légères, de l'Académie des Arcades de Rome, écrit à l'Académie pour lui témoigner le désir de lui dédier *La Centenaire du Grand Corneille*. La dédicace fut agréée, mais

(1) Gabriel-Henri Gaillard, né à Hotel, ou Ostel, en Laonnais, diocèse de Soissons, le 26 mars 1726, auteur de nombreux ouvrages; il avait été nommé membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1760, et membre de l'Académie française en 1771; depuis, il fut nommé membre de l'Institut, classe d'Histoire et de Littérature anciennes, en l'an IV (1795.)

(2) Il ne paraît pas que cette statue ait été exécutée. (V. p. 280)

il est à présumer que l'ouvrage ne parut guère digne de cet honneur, car, l'auteur ayant redemandé son manuscrit, l'Académie, dans sa séance du 31 mai suivant, après avoir entendu le rapport sur cette production, charge ses secrétaires de répondre à M. le comte d'une *manière honnête.* (1)

26 *janvier* 1785. — Le 26 janvier 1785, le chevalier de Cubières (2) envoie à l'Académie, sous le même titre de *La Centenaire de Corneille*, deux petites pièces de théâtre, chacune en un acte et en vers.

11 *mai.* — Le 11 mai même année, le secrétaire annonce qu'il a reçu depuis peu de jours, et qu'il a fait remettre aussitôt à la Bibliothèque, les trois bustes des deux Corneille et de Rotrou (3). L'Académie accueille ce présent comme infiniment précieux, non seulement à raison des personnages célèbres et illustres que représentent ces bustes, mais encore à raison de la perfection du travail

---

(1) La Biographie universelle fait mention, sous ce nom, de l'auteur de plusieurs ouvrages, entr'autres, de la *Galerie universelle des hommes qui se sont illustrés depuis le siècle de Léon X jusqu'à nos jours*, « livre écrit sans goût, d'un style ampoulé et « tout-à-fait ridicule. » Ce jugement explique l'espèce de dédain de l'Académie pour un ouvrage dont elle avait d'abord cru pouvoir accepter la dédicace. Au surplus, je n'en parle ici qu'à cause de la ressemblance du titre avec les deux pièces suivantes.

(2) Le chevalier *Michel de Cubières*, connu aussi sous le nom de *Dorat-Cubières*, né en 1752, à Roquemaure, département du Gard, mort à Paris, en 1820; auteur d'un grand nombre d'ouvrages médiocres.

(3) Dans le procès-verbal il est dit, par erreur, que ces bustes sont en *pierre*, tandis qu'ils sont en *plâtre*. M. Hellis s'est assuré que les deux bustes de Corneille sont ceux qui se trouvent au premier étage du grand escalier de l'hôtel-de-ville. Quant à celui de *Rotrou*, il est très présumable que ce soit celui qu'on voit au Musée, et dont le *livret* n'indique pas l'auteur. On y trouve aussi un buste de *Thomas Corneille*, noté également *auteur inconnu*.

de l'artiste, M. Caffiéri, sculpteur du Roi, et professeur de son Académie, avantageusement connu par ses talents et par la multiplicité des grands ouvrages dont il a été chargé. Aussi, l'Académie, pour lui témoigner sa reconnaissance et son estime, a-t-elle cru devoir, par une exception toute particulière, s'écarter en sa faveur des prescriptions de ses statuts et l'admettre, à l'instant, au nombre de ses membres.

14 *Décembre* 1785. — « Le 14 décembre 1785, on a scellé, en pleine assemblée, un diplôme pour M. Caffiéri » (1).

Corneille ne fut sans doute pas oublié de ses compatriotes ni de l'Académie, mais je n'en ai plus trouvé aucune mention dans les procès-verbaux, pendant un intervalle de vingt-cinq ans, ce qui, toutefois, n'est pas étonnant, puisque, pendant ce quart de siècle, éclata la Révolution, qui interrompit les travaux de l'ancienne Académie depuis le 21 août 1793, époque de la dernière séance, jusqu'à sa restauration en 1803

2 *Septembre* 1795. — Je noterai ici incidemment qu'à la séance de la Convention nationale du 16 fructidor an III (2 septembre 1795), Boissy-d'Anglas proposa d'ériger des statues à Corneille, *Racine*, *Voltaire*, *Rousseau*, *Buffon* et autres grands hommes dignes de la reconnaissance nationale; proposition qui fut vivement applaudie et décrétée.

4 *Février* 1797. — J'ajoute qu'on lit, dans le *Moniteur* du 16 pluviôse an V (4 février 1797), une lettre par laquelle

(1) Cette mention textuelle peut donner une idée de l'importance qu'on attachait alors aux diplômes et avec quelle solennité ils étaient délivrés

Félix Desportes, résidant de la Républiquefr ançaise à Genève, remercie un citoyen T. . . . , de la même ville, de lui avoir procuré l'avantage de connaître et de recevoir chez lui *les deux petites-filles du grand Corneille, sœurs de M^me^ Dupuis-Corneille*, qui se trouvaient à Genève, réduites à la misère, et auxquelles il le prie de faire agréer un secours de sa part, au nom de la République.

Je vous ferai remarquer à ce sujet, Messieurs, qu'il résulte de mon tableau généalogique de la famille Corneille, que les deux personnes en question n'étaient point les *petites-filles du grand Corneille*, mais seulement les filles, l'une de la première femme, M^lle^ Rosset, l'autre de la seconde femme, M^lle^ Quemper, de Jean-François Corneille, petit-fils du *Pierre Corneille*, cousin-germain de *Pierre* et de *Thomas*. (V. p. 286.)

3^e^ *Registre*. — *Du* 22 *Messidor an* XII (11 *juillet* 1804) *au* 7 *août* 1818.

11 ***Janvier*** **1811**. — L'Académie avait repris ses travaux depuis plus de six ans, lorsque M. Duval-Sanadon, membre non-résidant, lui lut, dans sa séance du 11 janvier 1811, une pièce de vers de sa composition intitulée : *Hommage au grand Corneille*.

26 ***Novembre*** **1813**. — Dans sa séance du 26 novembre 1813, elle reçut de M. Thorel de Saint-Martin, son discours qui venait de remporter le prix proposé par la Société libre d'Émulation de Rouen, sur cette question : *Quelle a été l'influence du grand* CORNEILLE *sur la littérature française et sur le caractère national ?* Question qui résume en peu de mots le programme de 1767. Le rapport sur le nouveau concours fut fait le 10 décembre 1813 par M. Licquet.

4e Regitre. — Du 8 août 1818 au 9 août 1831.

11 *Décembre* **1818.** — Dans la séance du 11 décembre 1818, M. Licquet, en rendant compte du volume de la Société libre d'Émulation, pour la même année, dit : « Je ne « sais si l'opinion généralement répandue à Rouen, que « Pierre Corneille est né *le 9 juin*, ne repose pas sur une « erreur. Partout ailleurs que dans notre ville, c'est au « 6 et non pas au 9 qu'est placé ce mémorable anniver- « saire... Il ne serait pas indifférent, peut-être, de fixer « à cet égard l'incertitude. » (Extrait textuel du manuscrit du rapport existant dans les archives de l'Académie. V. le *Précis* de 1819, p. 114.)

Ainsi, c'est à notre confrère Licquet, c'est à l'Académie, qu'on doit la première impulsion donnée aux recherches qui ont servi à déterminer d'une manière précise le jour de la naissance de notre poète.

25 *juin* **1819.** — Le 25 juin 1819, M. Lézurier de la Martel a présenté à l'Académie un dessin colorié, d'un très bon goût, pour un monument à élever dans le jardin de la maison commune, en l'honneur des deux Corneille et de Fontenelle. Ce dessin, exécuté en 1817 et dédié à M. de la Martel, est le résultat d'un projet conçu quelques années auparavant, sous la mairie de notre confrère ; il est l'ouvrage d'un autre de nos confrères, M. Maillet-du-Boullet, architecte. L'Académie n'a pu qu'applaudir au vœu d'un hommage aussi légitime ; elle a dû remettre sa délibération à des conjonctures plus favorables.

14 *juillet* **1820.** — L'Académie a reçu, le 14 juillet 1820, de M. Le Pitre, admis dans son sein cette même année, la pièce intitulée : *le Songe du jeune Corneille*, qu'il avait composée pour célébrer, au théâtre, la fête du grand poète.

1821. — En 1821, l'Académie avait proposé un prix à l'auteur d'une pièce de vers de 140 à 300 vers, en laissant le sujet et l'espèce du poème au choix des concurrents. Parmi les pièces envoyées, au nombre de dix-huit, il s'en trouva une sous le titre d'*Epître à Corneille*, avec cette épigraphe :

Sois encor le Corneille et du Cid et d'Horace.

Si l'Académie ne lui décerna pas le prix, la commission d'examen en constata le mérite, mais elle y vit des défauts qui déparent, dit-elle, une composition d'ailleurs pleine de verve et de beaux vers.

16 *Mars* 1827. — Le 16 mars 1827, l'Académie, voulant prendre un parti définitif sur la controverse existant en cette ville relativement au jour de la naissance du grand Corneille, charge MM. Duputel, Houël et Lévy de faire les recherches convenables à cet égard, et de lui en rendre compte dans le plus bref délai.

Le 30 du même mois, M. Houël, organe de la commission, lit son rapport, qui se termine par une invitation à l'Académie de solliciter de l'autorité compétente la substitution du 6 au 9 juin, dans l'inscription placée sur la maison de Corneille, rue de la Pie.

A la séance suivante, du 6 avril, l'Académie, votant par appel nominal, décide que le 6 *juin* 1606 doit être regardé comme le véritable jour de la naissance du grand Corneille, et que l'autorité municipale sera invitée à faire substituer cette date du 6 à celle du 9, gravée sur l'inscription de la maison où naquit le père de la tragédie française.

7 *Mars* 1828.— En rendant compte du beau tableau de la *Mort de César*, par M. Court, M. Des Alleurs propose à

l'Académie, le 7 mars 1828, (V. le *Précis* de la même année, p. 149), de voter une somme pour demander un tableau à l'artiste dont il venait de faire l'éloge.

14 *Mars* 1828. — Cette proposition est adoptée à la séance suivante. Elle avait pour double but d'encourager un jeune peintre de cette ville, dont la réputation commençait à grandir, et d'orner la nouvelle salle où nous devions bientôt nous installer.

21 *Mars*. — Divers sujets sont proposés le 21 ; six d'entre eux sont adoptés le 28 du même mois, pour être indiqués au choix de l'artiste. (1)

18 *Avril*. — Le 18 avril, M. Court exprime sa reconnaissance à l'Académie, et annonce l'intention de traiter un sujet en dehors de ceux qui avaient été adoptés (2), mais il est invité à se restreindre à ces derniers.

10 *Juillet* 1829. — Dans la séance du 10 juillet 1829, l'Académie reçoit de la Société libre d'Émulation, avec un prospectus, l'invitation de s'associer à la souscription que cette Société avait ouverte pour ériger une statue à Corneille.

---

(1) Ces sujets sont tous tirés de l'histoire littéraire de Rouen, les voici : 1er *Les Palinods;* 2e *Madame Duboccage recevant le prix de poésie à l'Académie de Rouen ;* 3e *le Portrait en pied de Corneille ;* 4e *Corneille salué au théâtre par le prince de Condé* (c'est celui que l'artiste adopta) ; 5e *le Poussin faisant ses premières études sur les dessins de Raphaël ; et* 6e *Fontenelle donnant à l'Académie lecture des lettres-patentes de* 1744.

(2) Ce sujet, qu'avait proposé un membre de l'Académie qui l'avait retiré, était celui-ci : *Richelieu offrant au grand Corneille indigné une somme d'argent considérable, pour obtenir la vente du manuscrit du Cid.*

18 *Décembre*. — La délibération est renvoyée à la séance suivante. Ce n'est, toutefois, qu'à celle du 18 décembre que fut faite la proposition de souscrire pour 1,200 fr.

15 *Janvier* 1830. — Le 15 janvier 1830, M. Duputel lit ses réflexions sur la souscription proposée. Après avoir rappelé quelques-uns des hommages rendus au grand poète par l'Académie et la ville de Rouen, il exprime l'opinion que la situation des finances ne lui semble pas permettre d'y concourir pour une somme aussi forte; cependant l'Académie, votant par appel nominal, fixe sa souscription au chiffre proposé de 1,200 fr.

26 *Mars*. — Le 26 mars suivant, M. Duputel donne à l'Académie les œuvres de Pierre et de Thomas Corneille, petite édition in-16, de Leclerc, imprimeur-libraire, 1758, en 19 volumes reliés (Pierre, 10 vol.; Thomas, 9). L'Académie, ayant accueilli cette offrande avec reconnaissance, ordonna que l'ouvrage fût honorablement placé dans sa bibliothèque, et qu'on y ajoutât une inscription portant le nom du donateur.

18 *Juin*. — Le 18 juin même année, M. Floquet lit, sur un passage de l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Pierre Corneille*, par M. J. Taschereau, des réflexions qui ont été imprimées dans notre *Précis*, page 413.

10 *Août*. — Le 10 août, l'Académie décide que le tableau de M. Court, en l'honneur de Pierre Corneille, sera exposé au Musée, pendant la vacance, avant d'être placé dans la salle de ses séances.

Vous vous rappelez encore, Messieurs, avec quel plaisir vous entendîtes, le 3 décembre 1830, la description animée que, sous le titre modeste de *Réflexions*, M. Hellis vous fit de ce tableau que vous aviez déjà admiré, mais dont il sut vous faire encore mieux apprécier les beautés.

Aussi, décidâtes-vous plus tard (3 août) que ce morceau remarquable serait lu dans votre séance publique du 6 août 1831 (1) et c'est en conséquence de la proposition qui termine ces réflexions, que, le 10 décembre, vous avez voulu décerner à M. Court une médaille d'or de 600 f. en témoignage de votre satisfaction pour la brillante exécution de son œuvre. (2)

29 *avril* 1831.—Le 29 avril 1831, l'artiste est autorisé à envoyer son tableau à l'exposition de Paris, et le 5 août suivant, l'Académie décide qu'il sera reproduit par une gravure au trait, et inséré dans le Précis de la même année, pour accompagner les réflexions de M. Hellis.

5e *Regitre. — Du* 18 *nov.* 1831 *au* 6 *mai* 1836.

13 *janvier* 1832.— Le 13 janv. 1832, M. Deville présente plusieurs épreuves de la gravure dont je viens de parler. M. Brevière (3) en fait tirer ensuite d'autres épreuves sur porcelaine, les unes *plus grandes*, les autres *plus petites* que la planche, par le procédé Gonord, dont il vous a dévoilé l'ingénieux secret. (4)

---

(1) C'est par erreur que, dans le *Précis* de 1831, on a indiqué la date du 9, et par une autre erreur que, dans le tirage à part de ces *réflexions*, on leur a donné la date du 9 mars, au lieu de celle du 6 août.

(2) D'après une décision ultérieure (6 mai 1831), et sur la demande de l'auteur, cette médaille est à l'effigie du Poussin, et porte pour inscription : L'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, à M. COURT, 1831.

(3) Le 6 juillet 1832, M. Brevière offre un exemplaire de sa gravure sur carton d'Allemagne. Cette épreuve et deux autres épreuves sur porcelaine, de grandeurs différentes, ont été encadrées et placées dans la salle de l'Académie.

(4) Voir la description de ce procédé dans le *Précis* de 1833, p. 24 et 99, et dans celui de 1834, p. 87.

29 *mars* 1833.—Dès 1800 ou 1801, et peut-être auparavant, M. Legendre, l'un des archivistes de la préfecture, avait fait de nombreuses recherches pour retrouver la *maison où est né Pierre Corneille*, dont on ignorait absolument la situation, et il y est parvenu, à force de soins et de persévérance. C'est son travail, complété et mis en meilleur ordre, que j'ai eu l'honneur de vous présenter le 29 mars 1833, avec le tableau généalogique de la famille du grand poète (1).

21 *nov.* 1834. — Notre confrère, M. Destigny, avait été spécialement chargé, par la Société libre d'Emulation, de présider, avec l'aide d'une commission de plusieurs membres, à l'exécution du projet d'érection d'une statue en l'honneur de Corneille, et M. Deville le seconda dans cette honorable mission. Vous n'avez pas oublié l'activité persévérante qu'ils déployèrent pour vaincre les nombreux obstacles et les difficultés sans cesse renaissantes qui entravèrent longtemps cette entreprise patriotique. Enfin, après quatre années de peines, de soins et de voyages, ils virent leurs efforts couronnés d'un plein succès, et, dans votre séance de rentrée du 21 novembre 1834, M. Emmanuel Gaillard, alors secrétaire des Lettres, vous lut le récit de la part que l'Académie avait prise aux solennités de l'inauguration de la statue de Pierre Corneille et de la translation du cœur de Boïeldieu, les 19 octobre et 13 novembre même année. (Précis de 1834, page 296.)

Dans la même séance, M Berger de Xivray, votre correspondant, vint vous rendre compte des remarques qu'il avait faites en parcourant la ville de Rouen et ses environs.

---

(1) Le 14 juin suivant, j'ai fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de mon travail, qui avait été inséré dans le cahier de la *Revue de Rouen*, du mois de mai 1833. (V. p. 286.)

Il ne manqua pas d'exprimer son enthousiasme pour Corneille, sûr de la sympathie qu'un tel sujet devait trouver parmi vous ; il parla de sa visite à la maison de campagne que M. Reiset possédait à Bapeaume, et qui, d'après une tradition accréditée dans le pays, a dû être habitée momentanément par notre poète.

L'inauguration de la statue de Corneille et le concours ouvert par la Société libre d'Emulation pour un prix sur ce sujet, donnèrent lieu à un grand nombre de compositions en prose et en vers dont plusieurs ne sont pas sans mérite. (V. p. 287.)

M. Gaillard vous avait communiqué, dès le 1^er^ août, de nouveaux détails sur Pierre Corneille, recueillis dans la même année.

8 *mai* 1835. — M. Floquet vous a apporté, le 8 mai 1835, un document curieux ; c'est une supplique adressée à Colbert par l'auteur du Cid, qui, pauvre et négligé sur ses vieux jours, se plaint d'avoir été dépouillé de la modique pension de deux mille francs, récompense de ses longs et glorieux travaux. (*Précis* de 1835, p. 240.)

22 *avril* 1836. — Le 22 avril 1836, après vous avoir offert son ouvrage intitulé : *De l'Influence de la langue romane, sur les langues italienne, espagnole* et *portugaise*, M. Mary-Lafon vous lit un discours qu'il avait préparé dans cette intention, où il peint avec de vives couleurs les impressions qu'il a reçues dans Rouen, la vieille cité qu'il appelle le *Musée du moyen-âge*. Il paie en même temps son tribut d'admiration à Corneille, dont il a vu la grande figure de bronze se refléter dans les eaux du fleuve ; il entre, à cet égard, dans des détails que vous avez entendus avec intérêt, et que vous avez jugés dignes d'occuper une place dans votre *Précis* (p. 95 et 106.)

6e *Registre.* — *Du* 13 *mai* 1836 *au* 14 *mai* 1841.

18 *nov.* 1836. — A la séance de rentrée du 18 novembre 1836, M. Floquet vint vous faire la communication d'une lettre de cachet, donnée à Rouen, le 17 février 1650, par le roi Louis XIV, alors âgé de 12 ans, qui confère à Corneille la charge de procureur syndic des États de Normandie, en remplacement du sieur Baudry, destitué pour s'être montré l'un des plus chauds partisans du duc de Longueville.

20 *janv.* 1837. — Le même membre vous offrit, le 20 janvier suivant, les prémices d'une autre découverte faite par lui dans les archives du Parlement de Rouen : ce sont les *lettres de noblesse* accordées au père du grand Corneille. (*Précis*, p. 140 et 155.)

6 *juillet* 1838. — Le 6 juillet 1838, la Société libre d'Emulation vous envoya un exemplaire du *Précis historique, sur la statue de P. Corneille, érigée à Rouen, par souscription, en* 1834, rédigé par notre confrère M. Deville, et le 27 du même mois, M. l'abbé Gossier vous fit le rapport le plus favorable sur cet ouvrage, où l'on trouve des détails très curieux, et où tout ce qui concerne le sujet a été exposé avec une noble simplicité et une savante précision ; ce sont les termes du rapport.

24 *janv.* 1840. — Plus tard, en 1840, M Deville vous présenta une note biographique accompagnée d'un *fac simile* de l'écriture de Corneille, dont il avait trouvé trente-trois pages dans un vieux registre des comptes des trésoriers de la fabrique de l'église de Saint-Sauveur (*Précis*, p. 186 et 276.)

7e *Registre.* — *Du* 21 *mai* 1841 *au* 21 *mai* 1847.

13 *juillet* 1841. — Le 13 juillet 1841, MM. Leuzeville et Théodore Lebreton, font hommage à l'Académie d'une scène historique de leur composition, intitulée : *Corneille*

chez le Savetier, représentée sur le théâtre des Arts, le 29 juin précédent, jour de la Saint-Pierre.

3 *et* 10 *mars et* 26 *mai* 1843. — Au commencement de mars 1843, après tant de commentaires sur le théâtre de Corneille, M. Magnier a encore trouvé le secret de vous intéresser par l'examen réfléchi, consciencieux et développé dans lequel il a fait ressortir les mâles et vigoureuses beautés du Cid et de Polyeucte.

1846. — Plusieurs de vos séances ont été agréablement occupées, en 1846, par les lectures que vous a faites M. Viguier, inspecteur général de l'Université, de ses anecdotes littéraires sur Pierre Corneille, où il présente, sous un nouveau jour et tout-à-fait favorable à notre poète, les prétendus plagiats que lui ont attribués ses divers commentateurs français, notamment Voltaire. (V. p. 294)

8e *Registre, commencé le* 21 *mai* 1847.

2 *juillet* 1847. — Enfin, tout récemment, le 2 juillet 1847, notre confrère, M. Hellis, a su exciter parmi vous un vif intérêt, en vous communiquant, avec des détails très curieux, la découverte qu'il avait faite du portrait original de P. Corneille, peint par Ch. Lebrun, et il s'est acquis des droits à votre reconnaissance en décorant votre salle d'une belle copie de ce précieux portrait qui figure sur le même panneau que celle du portrait de Thomas, que M. Deville (1)

(1) M. Deville avait annoncé, dès le 1er mars 1844, l'existence, chez M. d'Osmoy, du *portrait original de* CORNEILLE, peint vers l'âge de 55 à 60 ans, par Le Brun, et de celui de *Thomas*, âgé de près de 80 ans, peint par Jouvenet. C'est le 25 juin 1847 qu'il a donné la copie de ce dernier, faite par M. Balan. La copie du portrait de *Pierre* est faite par un jeune peintre de grande espérance qui porte aussi le nom de *Le Brun*.

La notice de M. Hellis a révélé l'existence, dans notre Biblio-

vous avait offert très peu de temps auparavant. Nos deux honorables confrères se sont ainsi placés au nombre des bienfaiteurs de la Compagnie. M. Dutuit vous a aussi donné une superbe épreuve encadrée du portrait de Corneille gravé par Fiquet. Cette épreuve d'amateur est d'autant plus précieuse qu'on ne saurait douter qu'elle est une des premières tirées, puisque quelques-uns des ornements ne sont pas entièrement achevés.

Vous le voyez, Messieurs, l'Académie, depuis sa création, n'a jamais laissé passer qu'un petit nombre d'années sans s'occuper du génie qui doit être à jamais la gloire de la ville de Rouen et de la France entière.

J'ajoute, aux renseignements que je viens de vous communiquer, le catalogue aussi complet que j'ai pu le faire, de divers opuscules relatifs au grand poète ; la plupart ont sans doute peu d'importance, mais il n'est peut-être pas sans intérêt d'en conserver le souvenir, et j'y ai joint quelques notes historiques ou explicatives. Je rappellerai d'abord ici un ouvrage peu connu de Corneille lui-même, il est intitulé : ***Louanges de la Sainte Vierge, composées en rimes latines, par S. Bonaventure, et mises en vers français par Pierre Corneille.*** — Paris, Quinet, in-12. Imp. à Rouen, par Maurry. — Cat. de la Bibliothèque de Rouen. B —L., n° 1110.

---

thèque publique, d'une belle collection de portraits gravés du grand poète. Cette collection, à laquelle il ne manque que deux gravures, est plus complète que celle de la Bibliothèque nationale de Paris, et même que celle de M. de Bures. (V. p. 294.)

Catalogue

CATALOGUE,

PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE,

DE DIVERS

OPUSCULES

CONCERNANT

PIERRE CORNEILLE,

la plupart composés par des Rouennais et publiés à Rouen.

Complément à la Bibliographie placée à la suite de l'HISTOIRE *de sa vie, par M. Jules Taschereau.*

1768. — **Éloge de Pierre Corneille** qui, au jugement de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, a remporté le *prix d'éloquence*, donné, en 1768, par Mgr le duc d'Harcourt, gouverneur de Normandie et protecteur de l'Académie, par M. Gaillard, de l'Académie royale des inscriptions et Belles-Lettres, et censeur royal. — Rouen, Et Vinc. Machuel. Paris, Saillant. In-8, 56 p. (compris dans la Bibliographie de M. Jules Taschereau, p. 381.)

Éloge de Pierre Corneille qui, au jugement de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, a remporté l'*accessit* du prix d'éloquence donné, en 1768, par Mgr le duc d'Harcourt, gouverneur de Normandie et protecteur de l'Académie; par M***. Rouen, Et. Vinc., Machuel. Paris, Saillant. In-8,

51 p. (Cet éloge est de P.-S. Bailly (1), garde des tableaux du Roi et membre de l'Académie royale des Sciences.

Le même opuscule, réimprimé avec quelques changements, occupe les pages 25 à 63 d'un volume intitulé : Eloges de Charles V, de Molière, de Pierre Corneille, de l'abbé de La Caille, et de Leibnitz. — Berlin et Paris, chez Delalain, 1770, in-8. — Catalogue de la Bibliothèque de Rouen. B.-L. n° 715. (Jules Taschereau, page 581.)

Le procès-verbal de la séance de l'Académie de Rouen, du 9 janvier 1771, constate que M. Bouin a présenté ce volume, de la part de l'auteur, qui déclare, dans sa lettre d'envoi, que son Eloge de Corneille est celui qui a mérité l'accessit au prix d'éloquence décerné par cette Académie, en 1768. C'est ce même volume, marqué du timbre de l'Académie, qu'on trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de la ville.

1775. — **Épître à Corneille**, au sujet de la statue qui doit être placée dans la nouvelle salle de spectacle de Rouen, présentée et lue à la séance de l'Académie de la même ville le 8 mars 1775.

Le procès-verbal de cette séance fait connaître que l'auteur se nommait Duval, de Rouen. Plusieurs exemplaires imprimés de cette même épître ont été présentés à la séance du 5 avril suivant. (V. p. 265.)

1785 — **Les deux Centenaires de Corneille,** pièces en un acte et en vers, par le chevalier de Cubières. — Paris, Cailleau et Bailli. in-8 = La première centenaire a pour titre : *Le Triomphe du Génie* ; la seconde : *Le Génie Vengé*. Elles sont précédées de réflexions sur Corneille.

Ces deux pièces étaient destinées à célébrer l'anniversaire séculaire de la mort de Pierre Corneille, arrivée le 1er octobre 1684. La première a été représentée sur les théâtres de Rouen et de

(1) Jean-Sylvain, né à Paris, le 15 septembre 1736 ; maire de Paris, le 16 juillet 1789, mort sur l'échafaud, le 12 nov. 1793.

Bordeaux le 1er octobre 1784; la seconde a été reçue et mise en répétition à la Comédie française, mais il paraît qu'elle n'a point été jouée. — Catalogue de la Bibliothèque de Rouen, B.-L. nº 1852. (Taschereau, page 383. — V. p. 263.)

An X, 1802. — On sait que, vers la fin de 1799, une scission se déclara dans la Société d'Émulation de Rouen et donna naissance au Lycée libre de Rouen, qui prit le titre de Société des Sciences, Lettres et Arts, lorsque la loi 11 floréal an X (1er mai 1802) consacra le mot *Lycée* pour désigner les établissements connus sous le nom de Collèges, qu'ils ont repris depuis.

Les statuts de cette Société datent de l'an X et portent, article 3 : « Elle tient une séance publique le jour correspondant au 9 juin de chaque année (1), en mémoire de l'anniversaire de l'immortel Corneille. » Par exception, la séance n'a eu lieu cette première année que le 10 messidor (29 juin), jour de la Saint-Pierre, ce qui doit faire présumer que ces statuts n'avaient pas été adoptés assez tôt pour que la séance pût se tenir au jour dit.

C'est dans cette séance que M. Guilbert a lu une pièce de vers intitulée : *Hommage au grand Corneille*, qui a été accueillie par de vifs applaudissements. Le même auteur a publié plus tard une autre pièce imprimée sans date, et qui a pour titre : *Deuxième hommage à Corneille.*

An XI, 1803. — Dans la séance publique du 20 prairial an XI (9 juin 1803), M. Lelièvre a lu un discours dont le sujet était l'*Examen oratoire du rôle de Cornélie dans Pompée.*

An XII, 1804 — Vers la fin de 1803, les deux Sociétés résolurent de se réunir de nouveau en une seule, qui prit le titre de *Société libre d'Émulation pour le progrès des Sciences, des Lettres et des Arts.* Ses statuts sont datés du 27 vendémiaire an XII (20 octobre 1803), et l'art. 3 est à peu près la reproduction de l'art. 3 des statuts précédents, il est ainsi conçu : « Elle tient, tous les ans, une Séance publique, le jour correspondant à celui de la naissance du grand Corneille. »

Dans la séance du 27 prairial an XII (16 juin 1804, elle n'avait pu avoir lieu le 9), M. Guilbert a lu un *Parallèle des beautés de*

---

(1) C'est seulement en 1828, que la Société a reporté sa séance au 6 juin, époque réelle de la naissance du grand poète. *V.* les années 1819, 1826, 1828 et 1829. (V. p. 269 et 270.

Corneille, avec celles de plusieurs scènes de la Médée de Sénèque. Il a ensuite récité quelques vers pour préparer les auditeurs au couronnement de Corneille. (Ces quelques vers ne seraient-ils pas ceux qu'il a intitulés : *Deuxième hommage à Corneille?*

An XIII, 1805. — M. Guilbert renouvelle, à la séance publique du 19 prairial an XIII (8 juin 1805), la proposition qu'il avait déjà faite, dans celle de l'an XI, d'élever un monument en l'honneur de Pierre Corneille. C'est par suite de cette proposition qu'une commission fut formée pour suivre l'exécution de ce projet.

Enfin, le 13 fructidor an XIII (2 septembre 1805), la Société arrête qu'une souscription sera ouverte pour l'érection du monument projeté.

Ainsi, l'initiative de l'érection à Rouen d'une statue de Corneille est due à la Société d'Émulation, et particulièrement à Ph.-J.-Et.-V[t]. Guilbert, littérateur, journaliste et imprimeur-libraire, qui a rempli les fonctions de président et de secrétaire de cette Société, et qu'on a presque oublié, parce que son projet n'a pu être réalisé que 29 ans plus tard. (V. 1833 et 1834.)

1806. — Le 9 juin 1806, jour du deux-centième anniversaire de la naissance de Corneille, M. Guilbert, président, a encore consacré une partie de son discours d'ouverture à l'éloge du grand poète, et a prononcé, à la fin de la séance, un discours de clôture qui se terminait par des vers, dont le but était d'amener le couronnement de Corneille.

Le cahier de la même Société, pour l'année 1814, fait mention d'une cantate à grand orchestre, de la composition de M. Campenhaut, auteur des paroles et de la musique, exécutée par les principaux artistes du théâtre des Arts, dans la Séance publique du 22 juin, où fut proposée, pour sujet de prix, la question suivante : *Quelle a été l'influence de Pierre Corneille sur la littérature française et sur le caractère national?*

La plupart des discours d'ouverture des Séances publiques de cette Société contiennent des détails relatifs à Corneille. Dans le rapport du secrétaire de correspondance, pour l'année 1814, il est fait mention d'un dithyrambe sur Pierre Corneille, par M. Léon Thiessé. (V. 1815.)

1808. — **Éloge de Pierre Corneille.** Discours qui a remporté le prix d'éloquence décerné par la classe de la langue et de la littérature françaises de l'Institut, dans sa séance du 6 avril 1808, par M. J.-J. Victorin Fabre. (Le même 2e édit.) Paris, Baudouin, 1808. In-8, 100 pages (J. Taschereau, p. 384.)

Éloge de Pierre Corneille. Discours qui a obtenu l'accessit, au jugement de la classe de la langue et de la littérature françaises; par L.-S., Auger. — Paris, Xhrouet, 1808. In-8, 56 p. (J. Taschereau, p. 385.)

1811. — **Hommage de la Neustrie au Grand Corneille,** poème héroï-lyrique, lu à la séance publique du vendredi 9 août 1811, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, par Duval-Sanadon, membre correspondant de cette Académie. — Paris, Béchet. In-8 20 p. — Cat. de la Bibl. de Rouen. B.-L. n° 1834 (J. Taschereau, p. 386.)

Le même. Paris, Nic. Vaucluse, 1811.

1812. — On trouve, dans les Mémoires biographiques et littéraires de Ph.-J.-Et.-Vt. Guilbert. (Rouen. Fe. Marie. 2 vol. in-8o.), deux articles sur Pierre et Thomas Corneille. Tom. 1er, p. 218 à 248 et 248 à 258.

1813 — **Discours** qui a obtenu une médaille d'or de 300 fr. à la séance de la Société d'Emulation de Rouen, du 9 juin 1813, sur cette question : *Quelle a été l'influence du grand Corneille sur la littérature française et sur le caractère national;* par M. A. Thorel de Saint-Martin. Rouen, Baudry. In-8, de 44 p. (Inséré dans le cahier de la Société d'Emulation de 1813. — V. 1768.)

1819. — **L'Esprit du Grand Corneille**, ou extrait raisonné de ceux des ouvrages de P. Corneille qui ne font

pas partie de ses chefs-d'œuvre dramatiques, pour servir de supplément à ce recueil et au commentaire de Voltaire ; par M. le Comte François de Neufchâteau, l'un des quarante de l'Académie française, etc., suivi des chefs-d'œuvre de Th. Corneille. — Paris, P. Didot l'aîné, et Jules Didot fils. Paris, 1819, 1 vol. In-8, 464 p. (J. Taschereau, p. 386.)

Cet ouvrage a été publié dans le but de servir de complement aux œuvres choisies de Pierre Corneille, éditées sous le titre suivant : Chefs-d'Œuvre de Pierre Corneille. — Paris, P. Didot l'aîné, 1814. 3 vol. in-8.

1820. — **Le songe du jeune Corneille,** scène dramatique en vers, représentée à Rouen sur le Théâtre des Arts, le 29 juin et le 1er juillet 1820, par M. Lepitre. Le manuscrit a été présenté à l'Académie de Rouen, le 14 juillet même année (*Précis*, p. 137.)

1824. — **Éloge de Pierre Corneille,** discours en vers, composé pour le théâtre du Havre ; par Louvet (du Calvados) ; prononcé le mardi 29 juin 1824, jour de la Saint-Pierre. — Havre. Chapelle, 1824. In-8, 12 p.

1825. — **Racine chez Corneille,** ou la lecture de Psyché, comédie en un acte et en vers, par M. Brulebeuf-Letournan. Représentée pour la première fois à Rouen, sur le Théâtre des Arts, le 29 juin 1825, jour de la fête du grand Corneille. — Paris, De la Forest, 1825. In-8, 55 pages.

1826. — **Dissertation sur la date de la naissance du grand Corneille ;** par M. P.-A. Corneille, 4 pages (Comprise dans le rapport ci-après, 1829.)

1828. — **Rapport sur la date de la naissance de Pierre Corneille,** lu à l'Académie royale des Sciences, Belles-

Lettres et Arts de Rouen, par M. Houël. — Rouen, Nicétas Periaux. In-8, 14 p. Précis, 1827, p. 131, J. Taschereau, p. 386.)

1829. — **Rapport sur le jour de la naissance de Pierre Corneille**, et sur la maison où il est né, lu à la séance publique de la Société libre d'Emulation de Rouen, le 6 juin 1828; par M. Pierre-Alexis Corneille. — Rouen, F. Baudry In-8, 24 p., avec une gravure représentant les maisons de Pierre et de Thomas Corneille (J. Taschereau, p. 387.)

Discours en l'honneur de Pierre Corneille, par Casimir Delavigne. — Rouen, F. Baudry, 1809 In-8, 14 p. (Inséré dans le Précis historique de M. Deville, p. 29. V. 1838.)

Histoire de la vie et des ouvrages de Pierre Corneille, par M. Jules Taschereau. — Paris, Alexandre Mesnier, 1829. In-8, de 418 p., avec portrait.

1829-1830. — **Rapport sur le monument à élever à Pierre Corneille**, lu à la Société libre d'Emulation de Rouen, le 15 avril 1829; par M. A. Deville. — Rouen, F. Baudry. In-8, 40 p., mémoire tiré à petit nombre et qui ne s'est pas vendu.

Un premier tirage a été distribué aux membres de la Société, en avril 1829. Le titre fait connaître que les conclusions de ce rapport devaient être mises en délibération dans la séance du 1er mai suivant. A la page 18, se trouve le plan du port indiquant la place où l'on avait projeté d'abord d'ériger la statue de Corneille, entre la rue Grand-Pont et la rue de Corneille. — Le second tirage n'offre que de légères différences avec le premier (1).

(1) Dans ce plan, la statue figure où la Fontaine a été placée depuis.

1830. — **Réflexions sur un passage de l'histoire de la Vie et des ouvrages de P. Corneille** par M. J. Taschereau ; par M. A. Floquet. In-8, 7 pages. (*Précis*, 1830, p. 413.)

1831. — **Réflexions** sur le tableau demandé par l'Académie à M. Court, et représentant le *grand Corneille, accueilli sur le théâtre par le grand Condé ;* par M. Hellis, D. M. — Rouen, Nicétas Periaux. In-8, 7 p. (*Précis*, 1831, p. 159.)

1832. — **Rapport** de M. Deville à la Société libre d'Emulation sur les six pièces de vers reçues pour le concours. (Cahier de la Société, p. 131 à 139, V. 1833.)

Le 6 juin 1830, la Société d'Emulation avait proposé une médaille d'or de 500 fr., à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur la statue qui devait être érigée au grand Corneille, par souscription, dans la ville de Rouen. Cette pièce devait se composer d'au moins 200 vers. — Le même sujet remis au concours en 1831, 1832 et 1833, ne fut décerné qu'en 1834.

1833. — **Notice sur la maison et la généalogie de Corneille,** présentée à l'Académie de Rouen, dans sa séance du 29 mars 1833 ; par M. A.-G. Ballin. — Rouen, Nicétas Periaux. G in-8, de 8 p., plus 3 tableaux et 2 gravures représentant l'état ancien et l'état actuel des maisons de Pierre et de Thomas Corneille.

Cet opuscule est extrait de la *Revue de Rouen*, du 10 mai 1833, mais l'auteur y a fait quelques additions ; il a été réuni aux autres pièces insérées dans le corps de la statue de Corneille, ainsi que le constate le procès-verbal du 17 octobre 1834. (V. le Précis de M. Deville, p. 75.) Le titre annonce qu'il n'a été tiré qu'à 60 exemplaires, mais il y en a eu 15 de plus. (V. le *Précis* de l'Académie, 1835, p. 121. Il y est dit que l'auteur a mérité une reconnaissance publique toute particulière pour cette publication qui devrait être dans les mains de tous les Rouennais qui savent lire.)

1833. — **Rapport sur le prix de poésie**, fait à la Société libre d'Emulation ; par M. d'Aviaud. In-8, 10 p. (Cahier de la Société, p. 96 à 105. V. 1832 et 1834.)

Corneille, pièce de vers ; par M. Adolphe Dumas. — Autre, par M. Borssat, comédien. — *Revue de Rouen*, juillet, p. 18 et 23.

Ces deux pièces ont été lues au théâtre des Arts, à Rouen, pour la fête de Corneille, le 29 juin 1833.

1834 — **Rapport sur le concours pour le prix de poésie**, proposé par la Société libre d'Emulation de Rouen, lu à la séance publique du 6 juin ; par M. Deville. In-8, 31 p. (V. 1832.)

Trente pièces de vers ont été présentées ; un tiers environ a mérité une attention particulière. La pièce couronnée est le dithyrambe ci-après. — Volume de la Société, p. 94 à 120.) — Dans le même volume se trouve la relation de la pose de la première pierre de la base de la statue le 10 septembre 1833, p. 318.)

Dithyrambe sur la statue de Pierre Corneille ; par M. Wains-Desfontaines (1). — Rouen, F. Baudry. In-8, 19 p. Pièce couronnée par la Société libre d'Emulation de Rouen, dans sa séance publique du 6 juin 1834. (17 octobre 1834, 600 exemp. = 12 novembre, revu par l'auteur, 200 exemp.)

Vers sur l'hommage qui va être rendu au grand Corneille, par l'érection d'une statue sur une des places publiques de Rouen, au moyen d'une souscription (Anonyme.) Nicétas Periaux. Gr. in-8 de 15 p., tiré à 100 exemp.

Cette pièce, qui est de M. Deniéport, a obtenu la première mention honorable, après le prix unique décerné par la Société libre d'Emulation de Rouen, au concours de 1834.

---

(1) Couronné par l'Académie, en 1836, pour un autre dithyrambe sur Boïeldieu. Mort en 1844.

1834. — **Hommage à la mémoire de P. Corneille**, sujet de poésie, mis au concours par la Société libre d'Emulation de Rouen, ville natale du poète; par M. L.-J. Dublar. — Paris, Delaunay, 1834. In-8, 8 pages.

Hommage au grand Corneille; par Théodore Lebreton, de Rouen, ouvrier imprimeur en indienne. Rouen, F. Baudry, 1834. In-8, 24 p. (16 oct., 200 ex.)

Hommage à Corneille, à l'occasion de la statue qui doit lui être érigée à Rouen; par Paul-James Duboc, de Rouen.) — Paris, J. Ledoyen, 1834. In-8, 15 p.

Sur l'Inauguration de la Statue de Pierre Corneille, sur le pont d'Orléans, avec un mot sur la nouvelle école scénique; par Th. R***n (Ruffin.) — Rouen, Nicétas Periaux, 1834. In-8, 16 p. (18 octobre 1834, 50 exemp.)

Le Jour de l'Inauguration de la Statue de Pierre Corneille à Rouen, poème en trois chants; par J.-C. Defosse, du Grand-Quevilly. — Rouen, F. Baudry. In-8, 15 p. (9 décembre, 200 exemp.)

La composition typographique a eté faite par l'auteur, qui est ouvrier compositeur d'imprimerie.

Inauguration de la Statue du grand Corneille, à Rouen, le 19 octobre 1834; par M. Dumersan. In-8, 3 p.

Discours de M. Lafon, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Pierre Corneille. — Paris, Barba, In-8.

Ce discours et ceux qui ont été prononcés dans la même circonstance, par MM. Destigny, Lebrun, Alexandre Dumas et Emmanuel Gaillard, se trouvent dans le précis de M. Deville, pages 85 et suivantes.

1834. — **Discours** prononcé, au nom de l'Académie de Rouen, par M. Em^el^ Gaillard, secrétaire perpétuel de cette Académie pour la classe des Lettres, lors de l'inauguration de la statue de Pierre Corneille, le 19 octobre 1834. In-8, 2 p. (*Précis*, p. 296.)

Nouveaux détails sur Pierre Corneille, recueillis dans l'année où Rouen élève une statue à ce grand poète; par M. Em^el^ Gaillard. In-8, 6 p. (*Précis*, p. 164.)

Inauguration de la statue de Pierre Corneille; par M. Ch. Richard (*Revue de Rouen*, 2^e^ sem., p. 249 à 266.)

Corneille (Eloge); par M. P. A., de Rouen (*Revue de Rouen*, 2^e^ sem. p. 277 à 283.)

Notice sur la statue de P. Corneille, et liste des souscripteurs qui ont concouru à l'érection de ce monument. — Rouen, F. Baudry. In-8, 90 p., plus un feuillet où se trouve l'adresse de l'imprimeur et une gravure en tête tirée sur papier de Chine, exécutée par M. E.-H. Langlois, d'après la statue. Cet opuscule n'a été tiré qu'à 6 exemplaires.)

La notice est une sorte de procès-verbal de la commission du monument de Corneille; elle est signée A. Deville. (Elle a été reproduite, à peu de chose près, dans le Précis historique de 1838.)

1834-35. — Le *Magasin pittoresque* s'est occupé plusieurs fois de Corneille, et en a cité des pensées ou des maximes dans plusieurs numéros; en 1834, il a publié un sonnet peu connu, adressé par Corneille à maître Adam; en 1835, il a consacré au grand poète un article de trois colonnes, avec un portrait signé *Gigoux*, dont M. Hellis n'a pas parlé, mais, autant qu'on peut en juger par une mauvaise gravure en bois, ce doit être la copie du portrait de Le Brun, un peu vieilli.

1835. — **L'Apothéose de Pierre Corneille**, à Rouen, en 1834. Poème qui a obtenu la première mention honorable dans la séance publique de l'Académie française, le 27 août 1835; par A. Vieillard, de Rouen. — Paris, F. Didot. In-8, d'une feuille (*Journal de la Librairie*, 1835, n° 5156.)

Sur un autographe de Pierre Corneille, avec fac-simile; par M. Deville (*Revue de Rouen*, 2e sem, p. 183.)

Document relatif à Pierre Corneille (*Placet à Colbert*), communiqué à l'Académie par M. Floquet. In 8, 4 p. (*Précis*, p. 240)

1836 — **Réflexions** de M. Mary-Lafon sur Rouen et Corneille (*Précis*, p. 95 et 106.)

Mémoire de Malesherbes sur la descendance de Corneille (Mlle Jeanne-Marie Corneille, fille de Claude-Etienne. — *Revue Rétrospective*, 2e série, t. VIII, p. 113.)

Rôle politique de Pierre Corneille, pendant la Fronde, document communiqué à l'Académie de Rouen, par M. Floquet, dans la séance du 18 novembre 1836 (Même *Revue*, même vol., p. 325.)

Dans le même recueil, première série, t. III, p. 130, se trouve l'indication des pièces de Corneille, représentées sur le théâtre de Molière, de 1663 à 1672.

1837. — **Lettres de noblesse** accordées au père du grand Corneille. Lecture faite à l'Académie de Rouen, par M. Floquet. In-8, 7 p. (*Précis*, p. 140 et 155.)

1838. — **Précis historique sur la statue de Pierre Corneille**, érigée à Rouen, par souscription, en 1834;

par M. A. Deville. Publié par les soins de la Société libre d'Emulation de Rouen. — Rouen, F. Baudry. In-8, de 212 p., orné de 4 gravures et de 3 planches de fac-simile de signatures.

1840. — **Note biographique sur Pierre Corneille;** par M. A. Deville. (Avec un fac-simile de l'écriture de Corneille.) In-8, 8 p. (*Précis*, p. 186 et 276.)

1841. — **Corneille chez le savetier,** scène historique de la vie de Pierre Corneille; par MM. Beuzeville et Th. Lebreton, représentée sur le Théâtre des Arts de Rouen, le 29 juin 1841. Gr. in-8, 15 p. — Rouen, Nicétas Periaux.

Pierre Corneille à la Cour de France, comédie en trois journées, en vers; par Eliacin Jourdain. (Annoncée dans le journal d'Evreux, comme devant paraître à la fin de 1841. — A-t-elle paru en effet?)

Article biographique sur Corneille, extrait de l'*Univers pittoresque* (Dictionnaire encyclopédique de l'Histoire de France; par M. Ph. Le Bas. T. VI, 7e liv., feuille 7, p. 100 à 108. — Firmin Didot frères.

1842. — **Corneille et ses voisins,** comédie en 2 actes et en vers; par MM. Lucien-Elie et Lemaire aîné, représentée pour la première fois le 27 septembre 1842, sur le Théâtre des Arts de Rouen, direction Fleury. Edet jeune. Gr. in-8, de 20 p. Imp. de Nicétas Periaux.

Note sur l'emplacement de la statue de Corneille; par M. Léon de Duranville. G. in-8, 2 pages (*Revue de Rouen*, février 1842, p. 136.)

1843. — **Compte rendu** des hommages décernés spécialement par la ville de Rouen aux célébrités normandes, notamment en ce qui concerne Pierre Cor-

neille ; par M. A. Deville. In-8, 4 p. (Annuaire normand pour 1843, p. 649.)

1843. — **Vie de Pierre Corneille ;** par Gustave Levavasseur. — Paris, Debécourt, 1843. In-12, 472 pages.

Un sonnet de Pierre Corneille à M. de Campion, sur *ses hommes illustres.*

Ce sonnet, très peu connu, a été publié par M. Léon de Duranville, dans la *Revue de Rouen*, cahier d'avril 1843, p. 222. Il a été depuis l'objet de deux articles, dans l'*Impartial de Rouen*, les 22 et 25 juin 1845.

1844. — **La Jeunesse de Corneille**, comédie historique, en trois actes et en vers ; par M. Emile Coquatrix (de Rouen.) Représentée à l'Odéon, le 6 juin 1844. Imp. de Crapelet. — Paris, Paul Masgana.

In-12 de 80 pages, plus 8 pages pour le titre, faux-titre, dédicace à la ville de Rouen, et tableau des personnages. (V. 1846.)

1844. Mars-Avril — La *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, (t. V, 4e liv.), a publié une *Notice sur Jacqueline* Pascal, par M. Victor Cousin, membre de l'Institut ; on y trouve l'anecdote suivante :

Jacqueline, qui faisait des vers passables dès l'âge de huit ans, composa, pour l'*Académie des Palinods*, des *Stances*, auxquelles fut décernée la *Tour*, en 1640 (1) ; mais, comme elle n'était pas présente à la cérémonie de la distribution des prix, *Pierre* Corneille, qui se trouvait dans l'auditoire, se leva et improvisa le remerciment suivant :

---

(1) En se reportant à ma *Notice historique sur l'Académie des Palinods* (p. 215 du *Précis* de 1834 et 23 du tirage à part), on y verra qu'*Antoine Corneille*, frère de *Pierre*, a célébré le succès de Jacqueline dans un chant royal, dont la ligne palinodiale est

La seule fille en ce Puy triomphante.

Pour une jeune muse absente,
Prince (1), je prendrai soin de vous remercier;
Et son âge et son sexe ont de quoi convier
A porter jusqu'au ciel sa gloire encor naissante.
De nos poëtes (2) fameux les plus hardis projets
Ont manqué bien souvent d'assez justes sujets
Pour voir leurs muses couronnées,
Mais c'en est un bel (3) aujourd'hui :
Une fille de douze (4) années
A, seule de son sexe, un des prix sur ce Puy.

Ces vers étaient inconnus avant la publication qu'en a faite M. Cousin.

1845. — **Pierre Corneille** ; par P. F. Tissot, de l'Académie française. (*Les Normands illustres*, livraisons 6 et 7, — Paris, Dutertre, grand in-8 de 24 p.)

Thomas Corneille ; par le même. (Id. 7e liv., 8 p.)

Corneille et Rotrou, comédie en un acte et en prose; par MM. de la Boullaye et Cormon, représentée pour la

---

(1) L'auteur de la notice a été trompé par cette qualification qui ne signifie ici que *président*. En 1640, le *prince du Puy était Jacques* Le Conte *marquis de Nonant*. (*V.* ma Notice précitée, p. 265 et 73.)

(2) Du temps de Corneille ce mot n'était que de deux syllabes.

(3) Dans le texte, il y a *beau*, c'est probablement une faute d'impression.

(4) Jacqueline, née le 4 octobre 1625, avait *quinze* ans accomplis, Corneille, l'ami de sa famille, devait le savoir, n'y aurait-il pas ici encore une faute d'impression ?

Cette même année, Thomas Corneille, qui n'était guère plus âgé (16 ans), obtint le *miroir*, pour une ode française.

Dans une tragédie latine, dont le sujet est Jézabel punie, jouée à Rouen, au collége des Jésuites, vers le même temps, on trouve, parmi les acteurs, Thomas Corneille, chargé du rôle de Thémis.

première fois, à Paris, sur le théâtre français, le 8 octobre 1845. — Paris, Marchant, éditeur.

1846. — **Épître à Corneille**, en vers; par M. Emile Coquatrix, lue à la séance publique de la Société libre d'Émulation de Rouen, le 6 juin 1846. — Rouen, imp. de A. Péron, grand in-8, de 15 pages.

Le même auteur a fait une pièce de vers intitulée : Corneille, Molière et Despreaux.

Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille, ou Examen de quelques plagiats qui lui sont généralement imputés par ses divers commentateurs français, en particulier par Voltaire; par M Viguier, inspecteur général de l'Université. — Rouen, de l'imp. de A. Péron, gr. in-8, 69 pages.

Cet ouvrage, que l'auteur est venu lire à l'Académie de Rouen avant de le publier, a été inséré dans la *Revue de Rouen*, où il a été divisé en quatre articles, qui ont ensuite été réunis dans un tirage à part, revu par l'auteur. (*Précis* de l'Académie, p. 156.)

1847. — **Corneille chez Poussin**, à-propos anecdotique, en vers, suivi d'un Epilogue par M. Ferdinand de la Boullaye, représenté, pour la première fois, à Paris, sur le second théâtre français, le 6 juin 1847, jour anniversaire de la naissance de Pierre Corneille. — Paris, Tresse, libraire éditeur, gr. in-8, 24 pages.

1848. — **Découverte du portrait de Pierre Corneille**, peint par Ch. Le Brun Recherches historiques et critiques à ce sujet; par M. Hellis. Trois portraits de Pierre et un de Thomas. — Rouen, 1848. Imp. de A. Péron, In-8, 50 p. outre le titre et l'avertissement.

Cet ouvrage a été lu à l'Académie de Rouen, dans sa Séance du 2 juillet 1847. (V. le *Précis*, p. 144 et 161.)

NOUVEAUX

STATUTS RÈGLEMENTAIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

Établie en 1744.

TITRE PREMIER.

But et composition de l'Académie.

ARTICLE PREMIER.

L'Académie est instituée pour l'étude et la propagation des SCIENCES, des LETTRES et des ARTS.

Elle seconde le mouvement intellectuel par la publication de ses travaux, par l'impression de documents inédits relatifs à la Normandie et par des concours annuels.

ART. 2.

L'Académie est composée de membres RÉSIDANTS, de membres HONORAIRES, d'ASSOCIÉS LIBRES et de CORRESPONDANTS.

ART. 3.

Les membres RÉSIDANTS sont au nombre de CINQUANTE. Ils sont inscrits au tableau, suivant l'ordre de leur réception.

ART. 4.

Les Académiciens RÉSIDANTS qui cessent d'habiter Rouen sont tenus de donner avis au président de l'Académie de leur changement de domicile. Ils deviennent alors, de droit, CORRESPONDANTS, et sont inscrits au Tableau, à la date de leur déclaration.

ART. 5.

Le titre de Membre HONORAIRE est accordé par l'Académie, sur leur demande, aux Membres RÉSIDANTS qui ont bien mérité d'elle, et que leur grand âge ou des infirmités habituelles mettent dans l'impossibilité d'assister assiduement à ses séances.

ART. 6.

Les Membres HONORAIRES conservent tous les droits des RÉSIDANTS, à l'exception toutefois de la faculté de faire partie du Bureau.

Ils prennent rang immédiatement après les officiers du Bureau.

ART. 7.

Le titre d'ASSOCIÉ LIBRE est réservé aux Savants, aux Littérateurs et aux Artistes éminents, nationaux ou étrangers.

Le nombre des ASSOCIÉS LIBRES est limité à DOUZE.

Ils sont assimilés aux Membres honoraires.

ART. 8.

Les Membres CORRESPONDANTS sont pris hors de Rouen ; leur nombre est illimité.

Ils ont droit d'assister aux séances, avec voix délibérative pour les questions de sciences, de lettres et d'art.

Ce droit cesse après une année de résidence à Rouen.

ART. 9.

Tout candidat au titre de Membre résidant doit présenter à l'Acad mie des œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques, d'une certaine importance, à moins qu'il n'exerce avec talent une profession qui exige une aptitude incontestable pour les Sciences, les Lettres ou les Arts.

ART. 10.

Cette candidature est en outre assujettie aux formalités suivantes :

Le candidat soumet sa demande au Bureau et fait une visite à chacun de ses Membres.

Si la demande est prise en considération, les ouvrages présentés à l'appui sont renvoyés par le Président à une Commission composée de trois Membres ; puis, le rapport

entendu, le Bureau décide s'il y a lieu de proclamer la candidature.

L'élection est faite à la séance qui suit cette proclamation, sur convocation spéciale et au scrutin secret.

Le nombre des votants doit être égal aux trois cinquièmes des Membres résidants inscrits au Tableau.

Le candidat, pour être nommé, doit réunir les deux tiers, au moins, des suffrages.

Art. 11.

Lorsque plusieurs Candidats au titre d'académicien résidant sont présentés pour une seule place, et qu'après deux tours de scrutin, aucun d'eux n'a réuni la majorité prescrite par l'article 10, l'élection est renvoyée à une autre séance.

Art. 12.

Si un ancien Membre résidant, qui, en vertu de l'art. 4, est passé dans la classe des correspondants, désire redevenir Membre résidant, il est soumis aux conditions prescrites par l'art. 10, sans toutefois être obligé de présenter de nouveaux ouvrages.

Art. 13.

Tout Candidat reçu au nombre des Membres résidants doit, avant d'être admis aux séances, adhérer aux statuts de l'Académie, en y apposant sa signature.

Le jour de sa réception, il prononce un discours auquel répond le Président.

ART. 14.

Les Membres résidants doivent se faire recevoir dans les trois mois qui suivent leur nomination.

Après ce délai, leur élection peut être annulée.

ART. 15.

La nomination des Associés libres et des Correspondants est soumise aux règles indiquées dans l'article 10; toutefois les candidats ne sont pas assujettis à faire des visites aux Membres du Bureau.

ART. 16.

L'Académie délivre un diplôme à chaque membre résidant, associé libre ou correspondant.

Ce diplôme n'est remis aux membres résidants qu'après leur réception.

ART. 17.

Les Membres résidants se cotisent pour subvenir aux dépenses de l'Académie.

Le taux de la cotisation est, pour chacun, de 30 fr. par an, qui sont versés, avant le premier janvier, entre les mains du trésorier.

Les Résidants reçus dans le courant d'un semestre doivent le semestre entier.

ART. 18.

Tout Membre résidant, qui aura laissé passer deux années sans acquitter sa cotisation, pourra être considéré comme démissionnaire.

ART. 19.

Sera considéré comme démissionnaire, tout Membre qui, sans motifs valables, aura négligé, pendant plus d'un an, d'assister aux séances de l'Académie, ou qui n'aura pris aucune part à ses travaux, pendant le même laps de temps.

ART. 20.

Les Correspondants sont soumis à une cotisation de 50 fr., une fois payée.

Le nouvel élu ne recevra son diplôme et ne sera inscrit au Tableau qu'après avoir effectué son versement.

ART. 21.

Les Membres honoraires et les Associés libres sont exempts de toute cotisation.

TITRE DEUXIÈME.

Composition du Bureau et attributions de ses membres.

ART. 22.

Le bureau de l'Académie est composé :

d'un Président,

d'un Vice-Président,

d'un Secrétaire pour les Sciences,

d'un Secrétaire pour les Lettres et les Arts,
d'un Bibliothécaire-Archiviste,
et d'un Trésorier.

ART. 23.

Le PRÉSIDENT représente l'Académie, ouvre les séances, propose les sujets de délibérations, recueille les votes, suivant l'ordre du Tableau, donne sa voix le dernier, et proclame le résultat des suffrages.

La voix du Président est prépondérante, en cas de partage.

Il nomme les députations et les commissions, convoque les séances extraordinaires, et signe, avec les secrétaires, les procès-verbaux, les délibérations, les diplômes et autres actes.

Il est de droit président de toutes les commissions.

ART. 24.

Le VICE-PRÉSIDENT remplace le président, en cas d'absence.

ART. 25.

Le Président et le Vice-Président, sont remplacés, en cas d'absence, par le président sortant ou par l'un des derniers Présidents, en suivant l'ordre du Tableau.

ART. 26.

Les fonctions de Président et de Vice-Président durent un an; ces officiers ne peuvent être réélus qu'après le même intervalle de temps.

ART. 27.

Les SECRÉTAIRES sont nommés pour trois ans et rééligibles; ils entretiennent, suivant leurs attributions respectives, la correspondance de l'Académie avec les sociétés littéraires et les savants, auxquels ils sont tenus d'accuser réception de l'envoi de leurs communications.

Ils rédigent les procès-verbaux qui doivent comprendre une analyse sommaire des lettres, mémoires et rapports lus dans les séances particulières, et mentionner toutes les communications ; ils en font un extrait raisonné, pour la séance publique de fin d'année.

Les rapports généraux des secrétaires doivent être préalablement soumis à l'approbation de l'Académie.

ART. 28.

Les secrétaires restent dépositaires des mémoires, lettres et papiers, jusqu'à la fin de l'année, et les remettent ensuite au bibliothécaire-archiviste.

ART. 29.

Les rapports lus par les secrétaires à la séance publique de fin d'année, doivent contenir une mention honorable des membres décédés pendant le cours de l'année académique.

ART. 30.

Les sujets dont s'occupe l'Académie se partagent entre les deux secrétaires de la manière suivante :

Classe des Sciences.	*Classe des Belles-Lettres et Arts.*
Sciences mathématiques, physiques, naturelles et médicales.	Littérature.
Agriculture et Economie rurale.	Archéologie.
Commerce, Industrie et Arts mécaniques.	Histoire.
Statistique.	Philosophie et Morale.
Géographie et Navigation.	Législation.
	Économie politique.
	Beaux-Arts.

ART. 31.

Chaque secrétaire tient un registre des procès-verbaux de sa classe.

Outre ces deux registres, il en est tenu un troisième, spécialement destiné aux délibérations de l'Académie. Elles y sont transcrites par les soins du secrétaire pour la classe des Lettres.

ART. 32.

Ces trois registres doivent toujours être à jour, et, à la fin de l'année, une table alphabétique des délibérations prises par l'Académie est dressée et portée au registre spécial mentionné en l'article précédent.

ART. 33.

Le BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE est chargé du dépôt des livres, titres, papiers, instruments, médailles, gravures, etc; ces différents objets sont relatés dans un inventaire signé double par le président et par lui.

Il est élu pour trois ans et peut être réélu.

ART. 34.

Le TRÉSORIER est chargé des recettes et des dépenses de l'Académie. Il soumet tous les ans, à la rentrée, l'état

des fonds mis à sa disposition et des paiements par lui faits dans le cours de l'année précédente.

Il est élu pour trois ans et rééligible.

ART. 35.

Une Commission de deux membres est chargée de l'examen des comptes présentés par le Trésorier et fait son rapport à la séance suivante.

ART. 36.

Le scrutin pour le renouvellement des officiers du Bureau a lieu dans la dernière séance de chaque année. La majorité absolue des voix des membres présents est nécessaire pour l'élection.

ART. 37.

En cas de décès ou de démission d'un officier du Bureau, il est procédé à son remplacement, dans la plus prochaine séance, et les fonctions du nouveau titulaire expirent à l'époque où devaient finir celles du membre qu'il remplace.

Néanmoins, le Vice-Président élu Président, et le nouveau Vice-Président peuvent être réélus aux mêmes fonctions.

ART. 38.

Le Bureau est immédiatement convoqué dans les cas prévus par les articles 10, 12 et 15, et lorsqu'une proposition est renvoyée à son examen par l'Académie.

Il rend compte de sa délibération à la séance suivante.

ART. 39.

Le Président convoque le Bureau quand il le juge convenable; il ne peut refuser la convocation lorsqu'elle

lui est demandée par deux des officiers du Bureau, et, dans le cas de l'article 10, par trois membres de l'Académie. Dans l'un et l'autre cas, les motifs doivent être communiqués d'avance au Président.

ART. 40.

Le Bureau, pour prendre une délibération, doit être complet; si l'un de ses Membres est absent ou empêché, il est remplacé par l'officier le plus récemment sorti d'exercice, ou, à défaut d'anciens officiers, par le plus ancien membre de l'Académie, suivant l'ordre du Tableau.

TITRE TROISIÈME.

Tenue des Séances, Jeton, Sceau, Estampille.

ART. 41.

L'Académie tient ses séances particulières le vendredi de chaque semaine, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, de 6 heures 1/2 à 8 heures 1/2 du soir. Si une fête ou quelque empêchement s'oppose à la réunion, elle a lieu le lendemain.

ART. 42.

L'Académie tient une séance publique, chaque année, du 1er au 10 août, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-

Ville. Tous les membres de l'Académie sont convoqués à cette séance.

Le Président adresse aux Sociétés savantes de Rouen l'invitation d'y assister par députation. Il y invite également les principales autorités de la ville.

ART. 43.

Le programme des lectures à faire dans les séances publiques est soumis, par le Bureau, à l'adoption de l'Académie.

ART. 44.

L'Académie décerne, s'il y a lieu, dans la séance publique du mois d'août, les prix dont elle a publié les programmes, ou des récompenses exceptionnelles.

ART. 45.

Il pourra y avoir, en outre, chaque année, une ou plusieurs autres séances publiques qui seront consacrées à des discours de réception et à des lectures.

ART. 46

Les vacances de l'Académie commencent le 15 août et finissent le 15 novembre inclusivement. Elle vaque, en outre, depuis le 25 décembre jusqu'au 10 janvier et pendant la quinzaine de Pâques.

ART. 47.

Les académiciens qui ont quelques communications à faire, s'inscrivent d'avance sur un registre destiné à cet usage.

ART. 48.

Après chaque communication, le Président demande à l'Académie s'il y a lieu à discussion et à quel moment cette discussion doit s'ouvrir.

ART. 49.

Aucun membre ne doit prendre la parole dans les séances, sans en avoir obtenu l'autorisation du Président.

Le Président seul peut interrompre un orateur et le rappeler à la question, s'il s'en écarte. Il peut même lui retirer la parole, si les convenances l'exigent.

ART. 50.

Toute proposition, quel qu'en soit l'objet, présentée par un membre résidant, peut être immédiatement développée par lui; mais, hors le cas d'urgence reconnue et déclarée par l'Académie, elle n'est mise en délibération qu'à une autre séance, pourvu qu'elle ait été appuyée par trois membres. La proposition reste, dans l'intervalle, déposée sur le bureau.

ART. 51.

L'Académie ne peut prendre aucune délibération si vingt membres résidants au moins n'ont été inscrits sur le registre de présence, et la délibération n'est valable qu'autant qu'elle a obtenu la majorité de 11 voix.

ART. 52.

A leur entrée dans la salle d'assemblée, les membres résidants inscrivent leur signature sur un registre à ce

destiné. Après la lecture des procès-verbaux, le Trésorier présente le registre au Président qui l'arrête.

Il est distribué des cartes de présence aux seuls membres dont les signatures ont été apposées au registre avant qu'il ait été arrêté par le Président. La valeur de ces cartes sera déterminée, chaque année, à la séance de clôture pour l'année suivante.

ART. 53.

Il n'est distribué de jetons qu'à la séance publique du mois d'août.

ART 54.

Toute personne connue pour s'occuper des Sciences, des Lettres et des Arts, peut assister aux séances particulières de l'Académie, sur la présentation d'un membre résidant, qui doit en prévenir le Président.

ART. 55.

L'étranger ainsi admis aux séances peut faire des communications à l'Académie, après en avoir obtenu l'autorisation du Président.

ART. 56.

Le **Jeton** de l'Académie porte, à la face, l'empreinte des trois figures de **Corneille**, **Fontenelle** et **Poussin**; le revers présente un Temple à trois portes, avec la légende : TRIA LIMINA PANDIT, et en exergue, par abréviation : SCIENT., LITT. ET ART. ACADEM. ROTHOM., 1744.

ART. 57.

Le **Sceau** de l'Académie se compose du revers du jeton; une **Estampille**, portant pour légende, aussi par

abréviation : Acad. des Sc., B.-L. et Arts de Rouen, 1744, est empreinte sur les livres, plans, gravures ou autres objets, au moment où ils deviennent la propriété de l'Académie.

TITRE QUATRIÈME.

Obligations des Membres résidants.

Art. 58.

L'Académie impose aux membres résidants l'obligation de présenter, chaque année, un mémoire ou un travail relatif aux Sciences, aux Lettres ou aux Arts.

Tout ouvrage lu dans une séance de l'Académie lui appartient, sans préjudice du droit de l'auteur. En conséquence, il est remis au secrétaire dans les attributions duquel il se trouve ; sont exceptés cependant les fragments d'ouvrages considérables et les dessins et modèles de machines dont la possession peut intéresser leurs auteurs.

Art. 59.

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

ART. 60.

Aucun membre ne peut parler en public, au nom de l'Académie, sans en avoir obtenu l'autorisation du Bureau, ou au moins de deux de ses membres, et lui avoir communiqué le discours qu'il doit prononcer.

TITRE CINQUIÈME.

Bibliothèque, Archives.

ART. 61.

La bibliothèque et les archives de l'Académie sont placées dans le lieu même de ses séances ou dans un local à ce destiné.

ART. 62.

Les livres et autres objets appartenants à l'Académie sont à la disposition de ses membres, mais ils n'en peuvent déplacer aucun sans avoir donné leur signature sur un registre ouvert à cet effet. La remise en est faite aux mains de l'Archiviste, qui la constate sur ce registre.

ART. 63.

L'Archiviste tient un registre de tous les livres et autres objets qui sont envoyés ou offerts à l'Académie, et, à la fin de chaque année académique, il en extrait la liste, qui est imprimée dans le volume du Précis.

TITRE SIXIÈME.

Concours.

ART. 64.

L'Académie ouvre des concours, et distribue, s'il y a lieu, des prix à la séance publique de fin d'année.

ART. 65.

Les sujets des prix ordinaires sont empruntés successivement aux Sciences, aux Lettres et aux Arts; ils sont arrêtés d'après le rapport d'une Commission de cinq membres nommée à cet effet.

La même Commission examine les ouvrages envoyés au concours et en fait son rapport.

Les Secrétaires sont adjoints de droit, chacun pour sa classe, à ces deux Commissions.

ART. 66.

L'Académie se réserve d'ouvrir des concours extraordinaires. La valeur du prix est alors proportionnée à l'importance du sujet.

Dans tous les cas, les ouvrages envoyés au concours, appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.

ART. 67.

Les programmes des prix sont imprimés, et rendus publics par les Secrétaires, chacun pour sa classe, dans les quinze jours qui suivent la délibération.

Il en est adressé des exemplaires à tous les membres de l'Académie, quel que soit leur titre, ainsi qu'aux Sociétés qui sont en relation avec elle, et aux principaux journaux.

ART. 68.

Les programmes des prix ordinaires sont toujours publiés deux ans d'avance.

L'annonce du **Prix Gossier** et des autres prix extraordinaires aura lieu trois ans d'avance.

TITRE SEPTIÈME ET DERNIER.

Correspondances, Publications, Service funèbre, Objets divers.

ART. 69.

L'Académie entretient des relations avec toutes les Sociétés savantes nationales ou étrangères qui en témoignent le désir, et fait avec elles un échange de ses publications.

ART. 70.

L'Académie fait imprimer le Précis analytique de ses travaux, à la fin de chaque année.

A la suite du Précis, est imprimée, tous les cinq ans, la liste générale des membres de l'Académie, avec la date de leur réception, ainsi que celle des Sociétés qui sont en relation avec la Compagnie.

ART. 71.

Une Commission de cinq membres, nommée dans une des séances du mois de décembre, pour chacune des deux classes, est chargée de faire, à la première séance du mois de juillet, un rapport sur les ouvrages présentés pendant l'année, et d'indiquer ceux qui doivent être imprimés dans le Précis en entier ou par extrait.

ART. 72.

L'Académie vote au scrutin sur chacun des ouvrages dont l'impression est proposée par la Commission. Aucun autre ouvrage ne peut être ajouté que sur une proposition signée de cinq membres et adoptée par l'Académie, au scrutin secret.

ART. 73.

Les mémoires dont l'Académie aura voté l'impression ne pourront être modifiés par leurs auteurs ni dans leur esprit ni dans leur étendue.

ART. 74.

Les manuscrits de ces mémoires, ainsi que ceux de toutes les lectures faites en public, devront être remis,

immédiatement après la séance solennelle de fin d'année, aux mains des secrétaires à la classe desquels ils appartiennent.

Les Secrétaires et le Bibliothécaire-Archiviste sont seuls chargés de la surveillance des impressions, et rien ne peut être imprimé que par leur ordre.

Art. 75.

Le Précis, tiré au nombre d'exemplaires déterminé par l'Académie dans sa séance de clôture, est présenté au plus tard dans la dernière séance de décembre, et distribué de la manière suivante : Deux exemplaires à chacun des Officiers du Bureau, un exemplaire à tous les Membres de l'Académie, quel que soit leur titre, ainsi qu'aux Bibliothèques du département, de la Préfecture, du Lycée de Rouen, des cinq classes de l'Institut, du Muséum d'histoire naturelle de Paris, des divers Ministères et des Sociétés savantes qui sont en relation avec l'Académie.

Art. 76.

L'impression des ouvrages, autres que le Précis, ne peut être décidée que sur le rapport d'une commission de cinq membres, et au scrutin secret.

Art. 77.

L'Académie fait célébrer, tous les ans, un service solennel en mémoire de ses bienfaiteurs, MM. l'abbé Le Gendre, l'abbé Gossier, Bouctot et autres, et de tous les académiciens décédés.

Elle y assiste en corps.

ART. 78.

L'Académie se fait représenter aux obsèques de ses membres résidants par une députation de cinq membres.

La famille de l'académicien décédé est invitée à assister au service solennel de l'année suivante.

ART. 79.

Lorsque l'Académie est invitée à quelque cérémonie publique, il est statué par une délibération particulière sur la manière dont elle s'y rendra; en cas d'impossibilité de réunir la Compagnie ou même le Bureau, le Président décide provisoirement et désigne la députation.

ART. 80.

Une députation de cinq membres, dont le Président fait nécessairement partie, se rend, chaque année, le 1er janvier, auprès des autorités que désigne l'Académie.

ART. 81.

Dans tous les cas où l'Académie est convoquée, les lettres sont envoyées au moins trois jours avant la séance, et doivent porter l'indication expresse de l'objet de la convocation.

ART. 82.

Une commission de trois membres, désignée par le Président, est chargée de s'assurer de l'exécution des diverses mesures ordonnées par l'Académie ou prescrites

par son règlement ; elle fait son rapport sur ce sujet à la séance de rentrée. Cette commission se renouvelle par tiers.

ART. 83 et dernier.

Nulle addition, nul changement au présent règlement ne pourront être faits que sur une proposition spéciale, signée de cinq membres résidants, et déposée sur le Bureau.

L'Académie sera spécialement convoquée à cet effet, et la proposition devra réunir au moins les trois quarts des voix des membres présents.

Les présents statuts règlementaires, préparés par le Bureau, avec l'adjonction des six derniers Présidents, et discutés dans des séances spécialement convoquées, ont été définitivement adoptés au scrutin, à la majorité de l'Académie, dans sa séance du trente août mil huit cent quarante-huit.

Le Président de l'Académie,
A. CHÉRUEL.

Le Vice-Président,
HOMBERG.

Le Secrétaire des Sciences,
J. GIRARDIN.

Le Secrétaire des Lettres,
RICHARD.

Le Trésorier,
A. AVENEL.

L'Archiviste,
A.-G. BALLIN.

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1847-1848, *et classés par* ordre alphabétique, *soit du nom de l'auteur, ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques, et ceux des Sociétés savantes.*

Dressée conformément à l'art. 7 du règlement.

Aix. *Académie. Bulletin des travaux.* 1^er^ *sem.* 1847.

Angers. *Soc. industrielle. Bulletin* 18^e^ *année.* 1847.

Angoulême *Soc. d'Agriculture. Annales* 1847-1848. - *Tome* 29, *n°* 1, 3 *à* 6.

Ballin *Notice sur M. Marchetti, de Bologne.*

Bard (Joseph). *Revue basilicale et lithurgique de Rome.* 1848.

Bayeux. *Soc. d'Agriculture. Mémoires, T.* 3, 1846.

Beauvais *Athénée du Beauvaisis.* — *Bulletin.* 2^e^ *semestre*, 1847.

Bénard (Charles). *Cours d'Esthétique,* par W.-F. Hegel, *trad.*, 3^e^ *p.*, 1848. — *De la Science dans ses rapports avec les principes qui doivent servir de base à l'éducation du citoyen.* 1848.

Blanche (Antoine), avocat-général. *Discours de rentrée de la Cour royale de Rouen, le* 3 *nov.* 1847.

Boileau de Castelnau (docteur-médecin). *Du délire dans les maladies aiguës, de sa nature, de ses rapports et de ses différences avec les aliénations mentales, et de son traitement. Thèse* 1848.

Bordeaux. *Académie. Actes.* 9^e^ *année*, 4 *cahiers*, 1847.

Boulogne-sur-Mer. *Soc. d'Agriculture. De la maladie de la pomme de terre et des moyens de la guérir*, 1847. — *Bulletin Agricole. Séance semestrielle du* 11 *mars* 1848.

Bouquié-Lefebvre. *De l'abolition des boissons fortes, par F.-C.-R.* — *Huy de Coper, trad. du hollandais.*

Bourg. *Soc. d'Emulation de l'Ain. Journal.* — 1847, *n.* 9 *à* 12. — 1848, *n.* 1, 3 *et* 4.

Boutigny. *Armes a feu. Sur le flambage des pistolets.*

Boutron-Charlard. *V. Henry.*

Bresson (F.). *Organisation des travailleurs*, 1848. — *Projet de constitution politique de la République Française*, 1848.

Caen. *Académie.* — *Mémoires*, 1847.

Caen. *Association normande.* — *Annuaire pour* 1848, 14e *année.*

Caen. *Soc. d'Agriculture. Rapport sur un projet d'établissement destiné à la fabrication des engrais*, 1848. — *Rapport sur l'établissement hippique de M. Calenge, à Ecoville*, 1847. — *Expériences sur le chaulage des blés, par M. Penn-Hellouin.*

Caen. *Soc. des Antiquaires de la Normandie. Bulletin, année* 1847, *n.* 2.

Châlons-sur-Marne. *Soc. d'Agriculture de la Marne. Séance publique.* 1846.

Châlons-sur-Saône. *Soc. d'Histoire et d'Archéologie. Album, années* 1844-45-46.

Charma (A.). *Sur l'histoire de Dieu, de M. Didron.* — *Compte-rendu, oct* 1847.

Chassan. *Essai sur la symbolique du droit, précédé d'une introduction sur la poésie du droit primitif.*

Chérot. *Lettre manuscrite sur ses procédés de peinture.*

Chevallier. *V. Gobley.*

Civiale. *Lettres sur la lithotricie.* 6e *lett.* 1848.

Clos. (Dominique). *Thèse pour le doctorat ès-sciences.* —

Botanique. — Ebauche de la rhizotaxie ou de la disposition symétrique des radicelles sur la souche.

Cochet (l'Abbé). *Fouilles de Londinières*, 1847. — *Eglises de l'arr. de Dieppe*, 1846.

Colmont (de). *De l'amélioration de la situation sociale des ouvriers*, 1848.

Corblet (l'abbé Jules). *De l'art chrétien au moyen-âge, discours prononcé au congrès scientifique de Tours.*

Decorde. *Mémoire couronné par l'Athénée des arts de Paris, sur cette question* : Quelle serait l'organisation du travail la plus propre à augmenter le bien-être des classes laborieuses ? 1839. — *Des facultés humaines, comme éléments originaires de la civilisation et du progrès.* 2 *vol* 1840. — *Jephtali, poème en quatre chants*, 1842. — *Mémoires sur le despotisme, soit ecclésiastique, soit politique, et sur la sagesse, couronnés à Grenoble en* 1841 *et à Auxerre en* 1844.

De la Mairie. *Lettres sur Gisors*, 1848.

Delambertye (Léonce), *Catalogue raisonné des plantes vasculaires qui croissent spontanément dans le département de la Marne.*

De la Quérière. *Rénovation du style gothique.*

Delasiauve. *De l'organisation médicale en France, sous le triple rapport de la pratique, des établissements de bienfaisance et de l'enseignement*, 1845. — *Du projet de loi sur l'exercice et l'enseignement de la médecine*, 1847. — *Essai de classification des maladies mentales*, 1844. — *De l'angine laryngée œdémateuse.* — *Examen de diverses critiques adressées à la phrénologie.*

Deville (A). *Procès-verbal de la reconnaissance au Bec-Hellouin et du transport, à Rouen, des restes de l'impératrice* Mathilde, *fille de Henri V., roi d'Angleterre et duc de Normandie*, 1847. — *Revue des architectes de la cathédrale de Rouen jusqu'à la fin du* 16e *siècle*, 1848.

Du Breuil. *V. Girardin.*

Dujardin (aîné). *De l'enseignement de la musique vocale, par la méthode Galin.*

Dupasquier (Alphonse). *Syntheses pharmaceuticæ et chymicæ, etc.*, 1817. — *De l'imagination et de son influence sur l'homme dans l'état de santé ou de maladie; Thèse* 1821. — *Mémoire sur la minéralogie des environs de Saint-Rambert, département de l'Ain*, 1825. — *Mémoire sur l'emploi du camphre dans le rhumatisme aigu et chronique, etc.*, 1826. — *Rapport sur les appareils de M. le docteur Rapou, pour l'administration des bains et douches d'eaux minérales*, 1828. — *Mémoire sur la ponction du ventre, etc.*, 1830. — *De l'influence que doit exercer le gouvernement fondé par la révolution de Juillet sur les progrès des Sciences, des Lettres et des Arts*, 1831. — *Compte-rendu des travaux de la Société de médecine de Lyon, du 11 août* 1828 *au 9 août* 1830. 1831. — *Idem du 11 août* 1830 *au 1^er^ janvier* 1833. 1837. — *L'art à Lyon*, 1836. 1837. — *Notice sur l'eau sulfureuse d'Allevard (Isère)* 1838. — *Adolphe Nourrit! Pianto*, 1839.

Fauchet. *V. Girardin.*

Fauré (J). *Examen analytique des bois de chêne employés dans la tonnellerie et de leur action sur les vins et les alcools* 1847.

Fremy (François). *Observations adressées à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, relatives aux moyens pratiques d'améliorer les conditions des ouvriers*, 1848.

Girardin et Du Breuil. *Programme des primes et prix proposés par la Société centrale d'agric., et instruction sur la culture du topinambour et du maïs.*

— et Morin *Faits nouveaux de toxicologie*, 1847.

— Du Breuil et Fauchet. *Expériences faites avec le sel marin sur le blé, en* 1846.

Gobley. *Recherches chimiques sur le jaune d'œuf.* 1er *et* 2e *Mémoires.*

— et A. Chevallier. *Recherches sur la présence de l'arsenic dans les eaux minérales et dans les dépôts qu'elles fournissent.*

Guibourt. *Mémoires sur l'origine et les caractères distinctifs des térébenthines*, 1839. — *Mémoires sur les résines connues sous les noms de* Dammar, *de* Copal, *et d'*Animé, 1844. — *Mémoire sur les sucs astringents, connus sous les noms de* Cachou, Gambir *et* Kino. — *Notice sur la mousse de Jafna ou de Ceylan, et sur les nids de salanganes.*

Hardouin-Michelin. *Iconographie zoophytologique*, 24e *à* 29e *et dernière liv.*, 1845. —*Notice à l'occasion de la mort de Charles Porra de Côme.*

Havre. *Société havraise d'études diverses. Résumé analytique des travaux de la* 13e *et de la* 14e *années* 1846-1847.

Hébert. *Notice sur Marguerite le jeune* (*de la Délivrance*), 1847.

Hébert (notaire honoraire). *Mémoire adressé à M. le garde-des-sceaux et à MM. les Membres de la Commission hypothécaire.* — *Projet de cautionnement hypothécaire national*, 1848. — *De l'impôt sur les créances hypothécaires*; *de l'*incôme taxe *ou impôt progressif admis en principe par le citoyen Garnier-Pagès, ministre des finances, et de la preuve de la sincérité et de la valeur intrinsèque des billets de banque.* 1848.

Henry (*O.*). *Observations sur la composition chimique de l'eau de plusieurs sources de Vichy* (*Allier*), *et quelques réflexions sur la manière d'envisager la composition des eaux minérales.*

— et Boutron-Charlard. *Analyse chimique des eaux qui alimentent les fontaines publiques de Paris*, 1848.

Heyden (J. Van der). *Notices historiques et généalogiques sur les nobles et très-anciennes maisons* Van der Heyden, etc.

Jobard (J.-B.-A.-M.). *Nouvelle économie sociale ou monautopole industriel, artistique, commercial et littéraire*, 1844. — *Le monautopole ou code complémentaire d'économie sociale, etc.*, 1845. — *La marque ou la mort*, pamphlet anonyme. — *Constitution d'une noblesse industrielle à l'aide des marques de fabrique*, 1846. — *Comment la Belgique peut devenir industrielle, à propos de la Société d'exportations*. 1846. — *Le paysan et le notaire. Economie politique du bonhomme Richard.* — *La force, le capital et le droit, drame industriel, précédé d'une lettre à M. Wolowski, sur la propriété intellectuelle*, 1847. — *Nécessité de l'instruction professionnelle*, 1847. — *Chacun doit-il être propriétaire et responsable de ses œuvres ?* — *Entente cordiale du propriétaire et du prolétaire, dialogue*, 1847. — *Conquête et victoire d'une mine de charbon*, 1847. — *Exposition de l'industrie belge*, 1847, 1re *et* 2e *liv.* — *Projet de loi sur les brevets d'invention.*

Ladoucette (J.-C.-F.). *Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes*, 1848, *avec atlas.*

Lambert (Ed.). *Réponse à la dissertation de M. A. Deville, sur un symbole gaulois figuré sur les médailles de l'Armorique, désigné sous le nom de* peplum.

Lamoureux (Justin). *Discours prononcé à la cérémonie de l'inauguration de la statue de Stanislas sur la place royale de Nancy*, 1831. — *Relation des cérémonies qui ont eu lieu lors de l'inauguration de la statue de Stanislas sur la place Royale de Nancy*, 1834. — *Notice historique et littéraire sur la vie et les écrits du comte François de Neufchâteau*, 1843.

Lecoq (H.). *Annales de l'Auvergne, tome* 20, *novembre et décembre*, 47.

Le Filleul des Guerrots. *Fables, nouv. édit.*, 1848.

Leloutre (F.). *Les Alpes. Neufchâtel*, 1846.

Lepage (Ph.). *Expériences pour servir à l'histoire chimico-pharmaceutique des feuilles de laurier-cerise, de leur eau distillée et de celle d'amandes amères*, 1848.

Loiseleur-Deslongchamps *Considérations sur les boutures des arbres forestiers, etc.*, 1846. — *De l'insuffisance des récoltes de céréales en France et des moyens d'y remédier*, 1847.

Lyon. *Académie. Mémoires. — Classe des sciences, tome 2. 2e liv.*, 1847. — *Comptes-rendus et extraits des procès-verbaux des séances*, 1847.

Lyon. *Société d'Agriculture. Annales, t. 9*, 1846.

Lyon. *Société Linnéenne. Annales*, 1847.

Mans (le). *Société d'Agriculture. Bulletin, 4e trimestre*, 1847.

Mathias (L.). *De la nécessité de créer des bibliothèques scientifiques-industrielles, etc.*, 1848.

Metz. *Acad. Mémoires*, 28e *année*, 1846-47.

Michelin. *V. Hardouin.*

Morin. *V. Girardin.*

Morin (P.-E.). *De l'amélioration du sort de la classe ouvrière.*

Munaret (D.-M.), *Notice sur Mathias-Mayor, sa vie et ses travaux*, 1847.

Munich. *Académie. Abhandlungen der mathematisch-physikalischen classe*, 1847. — *Bulletin de l'Académie de Munich*, nos 1 *à* 77. (*Les sept premiers nos sont de* 1847, *les suivants de* 1846.) — *Ueber die ordalien bei den Germanen in ihrem zusammenhange mit der Religion*, 1847. — *Die Ueberbleibsel der altägyptischen Menschenrace*, 1846. *Ueber das studium des Griechischen. — Abhandlungen der historischen classe — Vierten Bandes*, 1846. — *Abhandlungen der mathematisch-physikalischen classe, — Vierten Bandes*, 1846. — *Almanach der Königlich-Bayerischen Académie*, 1848.

Nantes. *Société Académique. Annales*, 6 *cahiers, janvier à décembre* 1847.

Nepveur (L.) *De la suppression des tours et de l'admission à bureau ouvert des enfants trouvés*, 1848.

Parchappe (Max,), D.-M. *Cours d'Histoire de la médecine. Discours d'introduction*, 1833. — *Recherches statistiques sur les causes de l'aliénation mentale*, 1839. — *Traité théorique et pratique de la folie*, 1841. — *Recherches historiques et critiques sur la démonologie et la sorcellerie*, 1843. — *De l'extinction du suicide*, 1844. — *Etudes historiques sur l'anatomie et la physiologie du système nerveux.* — *Notice statistique sur l'Asile des aliénés de la Seine-Inférieure*, 1845. — *Du cœur, de sa structure et de ses mouvements*, 1844-1846. — *Rapport sur l'état mental du nommé Lambert, dit Raoul, inculpé de meurtre.* — *Du cœur, de sa structure et de ses mouvements, ou Traité anatomique, physiologique et pathologique des mouvements du cœur de l'homme*, 1848.

Paris. *Ministère de la justice.* — *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France, pendant l'année* 1845. — 1847. — *Compte général de l'administration de la justice criminelle et commercia'e en France, pendant l'année* 1845. — 1847.

Paris. *Institut historique. L'Investigateur. Liv*, 156 *à* 165.

Paris. *Journal des Savants. Août*, 1847 *à Juillet* 1848.

Paris. *Société d'économie charitable.* — *Annales de charité.* 3e *année*, 9e *liv.* 1847.

Paris. *Société de géographie. Bulletins*, 1847, nos 45, 46, *et* 50.

Paris. *Société de la morale chrétienne. Journal*, 3e *série.* — *T.* 8, 1847, nos 2, 3 *et* 6.

Paris. *Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Rapport sur le concours ouvert pour la désinfection des matières fécales et des urines dans les fosses mêmes.*, 1848.

— *Exposé de la situation de l'industrie française*, 1848.
— *Programme des Prix proposés pour les années* 1849, 50, 52, 53, 55 *et* 60. (*V.* Fremy.)

Paris. *Société française de statistique universelle. Journal des travaux*, 1847. *N*os 1, 2, 3. — 18e *vol.*, *n*os 7 *à* 12.

Penn-Hellouin. *Expériences sur le chaulage des blés*, 1848.

Person. *Recherches sur la chaleur latente de fusion*, 1847.

Picard (l'abbé.) *Discours prononcé à la séance générale des Comités de souscription pour l'œuvre des Frères des écoles chrétiennes, tenue à l'archevêché, le* 28 *janvier* 1848.

Poitiers. *Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletins*, 4e *trimestre*, 1847. — 1er *et* 2e *trimestres*, 1848. — *Mémoires*, 1846, 1847.

Prévost. *Notice sur le traité d'arboriculture publié en* 1652 *par l'abbé Legendre, curé d'Hénouville. — Origine et description du poirier Vauquelin.*

Reims. *Académie. Séances et travaux*, 1847-48. — *N*os 1 *à* 4, 7.

Rouen. *Société libre d'Émulation. Bulletins*, 1846-47.

Saint-Lô. *Annuaire du département de la Manche*, 19e *année*, 1847.

Saint-Quentin. *Société académique des Sciences, etc. Annales.* 2e *série. T.* 5, 1847.

Salveton. *Rapport sur un projet de loi relatif aux livrets des ouvriers.*

Sevaistre (Louis-Eugène.) Rollon, *Tragédie en* 5 *actes, suivie d'une satire, d'une épître et d'une élégie*, 1848.

Soubeiran. *Sur le commerce des sangsues et des moyens de les multiplier, et sur l'emploi des sangsues qui ont déjà servi*, 1848.

Stassart (le baron de.) *Fables*, 7e *édition*, 1847.

Toulouse *Académie des jeux floraux. Recueil*, 1848.

Toulouse. *Académie des Sciences, Mémoires*, 3e *série, tome* 3, 7e *liv.*

Travers (Julien) *Salomon de Caus, ou la Découverte de la vapeur, poème.*

Valence. *Société de statistique, etc., de la Drôme. Bulletin des travaux.* N^os^ 18 *et* 19.

Versailles. *Société d'agriculture. Mémoires*, 46^e^ *et* 47^e^ *années*, 1847.

Vincent (l'abbé.) *Notice historique sur la ville de Chabeuil.*

Vingtrinier. *Situation des Sociétés de secours mutuels de Rouen, en* 1843 *et* 1848.

Wyld (James.) *Deux Cartes géographiques anglaises, sur papier Grand-Aigle; l'une, en deux feuilles, est une Carte géologique, physique et topographique des îles Britanniques, avec l'indication des lignes de chemins de fer, et généralement toutes les voies de communication, dressée d'après des documents authentiques, et datée de* 1843; *l'autre, en une feuille, portant la date de* 1846, *présente le bassin de la Mer Pacifique.*

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1848—1849.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. Homberg, *Président.*

M. Bergasse ✻, *Vice-Président.*

M. J. Girardin ✻, *Secrétaire pour la Classe des Sciences*

M. A. Pottier, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. Avenel, D.-M., *Trésorier.*

M. Ballin, *Bibliothécaire-Archiviste.*

Nota En conformité de l'article 70 des nouveaux statuts règlementaires, la liste complète ne devant plus être imprimée que de cinq en cinq ans, on se borne à indiquer ici les additions à faire à la liste de 1847-48.

ANNÉES de réception.	ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.	ANNÉES d'admission à la Vétérance.
1844.	Mgr Blanquart de Bailleul C ✻, archevêque de Rouen, *au Palais archiépiscopal.*	1844
1841.	Franck-Carré C ✻, Premier Président de la Cour d'Appel, *rue de Fontenelle*, 1.	id.
1808.	Lezurier de la Martel (Louis-Geneviève) O ✻, ancien Maire de Rouen, Maire d'Hautot-sur-Seine.	1823
1805.	Meaume (Jean-Jacques-Germain) ✻, Docteur ès-sciences, etc., Inspecteur émérite de l'Université, à Nancy (Meurthe), *rue Saint-Dizier*, 1.	1830
1809.	Duputel (Pierre), *rue Sainte-Croix-des-Pelletiers*, 20.	1843

1822. Lévy (Marc), professeur de mathématiques et de mécanique, ancien secrétaire de la classe des sciences, à Paris, 8, *rue neuve Saint-Gilles* (*Marais*). 1846

183- De Glanville (Boistard), *r. des Murs-Saint-Ouen*, 21. id

1819. Destigny (Pierre-Daniel), à Saint-Pair, près et par Troarn (Calvados). 1847

RÉSIDANTS TITULAIRES, MM.

1848. A. Boutan, Professeur de physique au Lycée, *rue de la République*, 57.

Decorde, Conseiller à la Cour d'Appel, *r. Saint-Patrice*, 67.

CORRESPONDANTS, MM.

1848. Des Michels ✲, Docteur-ès-sciences, ancien Recteur de l'Académie Universitaire de Rouen, ancien résidant, à Aix (Bouch.-du-Rhône.)

Richard (Charles-Victor-Louis), Sous-Préfet à Château-Lin (Finistère), ancien secrét. perpétuel de la classe des Lettres.

Giffard, ancien Professeur au Lycée de Rouen, ancien résidant.

Bénard (Charles), Docteur ès-Lettres, prof. de philosophie au Lycée Monge, ancien résidant.

1809. Lamoureux (Justin), place de l'Arsenal (Vieille-Ville), à Nancy (Meurthe).

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1848. Jobard ✲, Directeur du Musée industriel de Bruxelles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Lyon. Société Linnéenne.

Rouen. Cercle pratique d'Horticulture et de Botanique du département de la Seine-Inférieure.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

PREMIÈRE PARTIE. — RAPPORTS DES SECRÉTAIRES.

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport sur les travaux de la classe des sciences, par M. J. Girardin, secrétaire. I

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

Mémoire de M. Boutan, sur la Caléfaction des corps liquides. II
Réponse de M. Chéruel au discours de M. Boutan. . IV
Recherches sur la chaleur latente de fusion, par M. Person. XII
Observations météorologiques de M. Preisser. . . . XV

CHIMIE.

Analyse chimique des eaux qui alimentent les fontaines publiques de Paris, par MM. Boutron-Charlard et O. Henry. XV
Composition de l'eau (l'imprimeur a mis par erreur, dans la marge, l'une) de plusieurs sources de Vichy, et réflexions sur la manière d'envisager la composition des eaux minérales, par M. O. Henry. . . . XVIII
Arsenic dans les eaux ferrugineuses Composition des eaux ferrugineuses de Rouen, par M. Girardin. . XX
Dessalure de l'eau de mer, par M. Leudet. . . . . XXIS

Couleur bleue développée sur des silex, par M. Girardin. XXIV
Bois employés dans la tonnellerie et leur action sur les vins, par M. Fauré. XXVI
Du plomb dans le sang, par M. Morin. XXVII
Antimoine dans les pâtés de foie gras, par M. Morin. XXIX

HISTOIRE NATURELLE.

Recherches de la houille dans le département. . . . ib.
Mémoires d'histoire naturelle médicale, par M. Guibourt. XXXII

PHYSIOLOGIE.

Coloration des rainettes, par M. Pouchet. XXXV
Structure spéciale du cœur de l'esturgeon, par M. Parchappe XXXVIII
Sur le vol des oiseaux, par M. Jobard. XL
Inhalation de l'éther et du chloroforme. XLI
Dégradation de l'intelligence dans la folie simple, par M. Parchappe. XLV
Tableau des catégories de folie. XLVII

AGRICULTURE.

Communications de MM. Bergasse et Girardin. . . . XLVIII
Emploi de la vapeur pour les machines à battre, par M. Bergasse. XLIX

STATISTIQUE, ÉCONOMIE SOCIALE.

Statistique criminelle de la Seine-Inférieure, par M. Vingtrinier. LII
Congrès pénitentiaire de Bruxelles. LIV
Colonies pénales de déportation, par M. Vingtrinier. LVI
Notice statistique sur l'Asile des aliénés de la Seine-Inférieure, par MM. de Boutteville et Parchappe. . ib.
Tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen, par M. Ballin. LVII
Renseignements demandés par la Société d'encouragement de Paris LVIII

Rapports et publications des membres de l'Académie. . . LXI
Changements survenus dans le personnel de la classe des sciences. LXI

NÉCROLOGIE.

Notice sur M. de Mirville. . . . . . ib.
Id. sur M. Dupasquier. LXVI
Id. sur M. Guersant. LXXIII
Monument en l'honneur de Geoffroy-Saint-Hilaire. . LXXXII

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

Rapport sur les travaux de la classe des Belles-Lettres et Arts pendant l'année 1847-1848, *par M. A.-G. Ballin, archiviste.* LXXXIII
Nouveaux statuts règlementaires. LXXXIV

PHILOSOPHIE.

Traduction de Schelling, par M. Bénard, et rapport par M. l'abbé Picard. LXXXV
Mémoire de M. Bouchitté; rapporteur, M. l'abbé Neveu. LXXXVII
De la sainteté du serment, par M. Pesche; rapporteur, M. l'abbé Neveu. . . . . . ib.

HISTOIRE.

Instruction publique à Rouen, au moyen-âge, par M. Chéruel. . . . . . ib.
Mémoire sur Marie Stuart, par M. Chéruel. LXXXIX
L'Eglise de Rouen, depuis le commencement du Jansénisme jusqu'au pontificat de la Rochefoucault, par M. Fallue. . . . . . ib.
Visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, publiées par M. Bonnin; rapporteur, M. Richard. XC
Statue de Napoléon sur la colonne de la place Vendôme. XCI

ARCHÉOLOGIE.

Architectes de la Cathédrale, par M. Deville. XCII
Histoire complète de la Cathédrale de Rouen, par M. Fallue. XCIII
Enseignes des anciennes maisons, par M. De la Quérière. XCV
Notice sur le beffroi de Rouen, par M. Richard. . . ib.
Beaux-Arts. Projet de spoliation des musées départementaux. . . . . . XCVII, CXXXI
Suppression de l'Académie universitaire. . . XCVIII, CXL
Hommage au général Duvivier. . . . . . ib. et CXLIX
Id. à Armand Carrel. . . . . . XCIX, CLI
Mort de Châteaubriand. XCIX
Bourdaloue à Rouen, par M. l'abbé Picard. C
Bagnes de Brest et de Rochefort. . . . . . ib.
Mademoiselle de Rassent, par M. l'abbé Cochet. . . CI
Notice nécrologique sur Charles Torlonia, par M. Ballin. . . . . . ib.
Renseignements relatifs à CORNEILLE, par M. Ballin. CII
Portraits des deux Corneille et autres. CIII
Portrait en pied de Pierre Corneille. CIV
Adieux de M. Giffard. CVI
Eloignement de M. Des Michels. . . . . . ib.

NÉCROLOGIE.

Notice sur M. Bignon. CVII
Id. sur M. de Martainville. CVIII
Id. sur M. Ribard. CXI
Id. sur M. Verdière. CXIII
Id. sur M. Ladoucette. CXV
Id. sur M. Jullien (de Paris). CXXIV
Id. sur M. Botta. CXXVII
Ouvrages de M. Decorde. CXXVIII
Discours de rentrée à la Cour d'appel, par M. Ant. Blanche. CXXIX
Concours de 1848. . . . . ib.
Rapport sur le concours, par M. l'abbé Picard. . . CLIII
Programmes des prix proposés pour 1849, 1850 *et* 1851. CLXIII

SECONDE PARTIE.

Mémoires dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses actes.

CLASSE DES SCIENCES.

De l'existence du plomb à l'état normal dans le corps de l'homme, considérée sous le rapport de la chimie légale, par M. Morin. 3
Note sur la coloration accidentelle du silex, par M. J. Girardin. 8
Recherche de l'arsenic et du cuivre dans les eaux ferrugineuses de Saint-Paul et de la Marèquerie de Rouen, et composition chimique des eaux minérales ferrugineuses du département, par M. J. Girardin. 11
De la caléfaction des corps liquides, par M. A. Boutan. 52
De l'action toxique de l'éther sulfurique, par M. le docteur Parchappe. 52
Expériences sur les animaux, au moyen du chloroforme et de l'éther, par MM. Verrier et J. Girardin. 80
Continuation des expériences sur les animaux, au moyen du chloroforme et de l'éther, par MM. Verrier et J. Girardin. 86
Expériences comparatives sur les effets produits par l'éther et le chloroforme, par MM. Preisser, Pillore et Mélays. 93
Rapport de la Commission chargée de l'examen des phénomènes physiologiques produits par l'inhalation de l'éther et du chloroforme, par M. Pouchet, rapporteur. 100
Sur les colonies pénales et la déportation, par M. Vingtrinier. 115
Renseignements sur les opérations du Mont-de-Piété de Rouen, par M. Ballin. 131
Observations météorologiques faites à Rouen, pendant l'été et l'automne de l'année 1847, et pendant l'hiver et le printemps de l'année 1848, par M. F. Preisser. 140
Tableaux météorologiques à la suite de la page. . . 150

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.
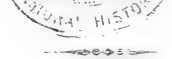
Rapport sur la traduction publiée par M. Bénard, des écrits philosophiques de Schelling, par M. l'abbé Picard. 153
De l'Instruction publique à Rouen, pendant le moyen-âge, par M. Chéruel. 184
Construction de la tour de la Cathédrale de Rouen, dite Tour de Beurre, *par M. Fallue.* 209
Bourdaloue à Rouen, par M. l'abbé Picard. . . . 220
Notice nécrologique sur Nicolas Bignon, par M. E. De la Quérière (*P.* 228, *ligne* 3, *lisez* extérieur, *au lieu d'intérieur*). 226
Notice nécrologique sur M. de Martainville, par M. Martin de Villers. 239
Notice biographique sur Charles Botta, par M. Chéruel. 243
Renseignements relatifs à Pierre Corneille, *principalement en ce qui concerne l'Académie, de Rouen, par M. A.-G. Ballin.* 261
Catalogue, par ordre chronologique, de divers Opuscules concernant Pierre Corneille. 279
Nouveaux Statuts réglementaires. 293
Table des ouvrages reçus pendant l'année Académique, 1847-48. 317